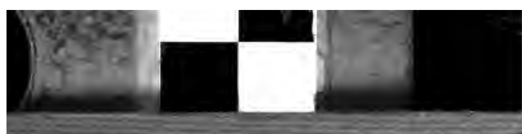

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06914098 0











LE LIVRE

A LA MÊME LIBRAIRIE

ALBERT CIM

LE LIVRE

**Historique — Fabrication — Achat — Classement
Usage et Entretien**

5 volumes illustrés, format in-16 double couronne.
Prix du volume : 5 fr.
Chaque volume se vend séparément.

I. — *Historique, I* : L'Amour des livres et de l lecture depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. — Préd lections particulières et Auteurs préférés. — *Index*.

II. — *Historique, II* : La Religion des Lettres. – Premières lectures. — Diverses façons de lire. – Choix des livres. — Relectures. — Bibliomanes ‹ Bibliolâtres. — Biblioclastes et Bibliophobes. — Le femmes et les livres. — Prêt des livres, etc. – *Index*.

III. — *Fabrication* : Papier. — Format. — Impres sion. — Illustration. — Reliure. — *Index*.

IV. — Achat des livres. — Aménagement d'une biblic thèque et Rangement des livres. — Catalogues et Classi fication. — *Index*.

V. — Usage et Entretien des livres. — *Appendice* Abréviations. — Locutions latines. — Termes géogra phiques latins. — Chiffres romains. — Signes typo graphiques, etc. — *Index général*.

57937. — Imprimerie Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

ALBERT CIM

Bibliothécaire du Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes

LE LIVRE

HISTORIQUE

FABRICATION — ACHAT — CLASSEMENT

USAGE ET ENTRETIEN

> Ne séparons pas l'amour des livres de l'amour des Lettres.

IV

Achat des livres.
Aménagement d'une bibliothèque
et Rangement des livres.
Catalogues et Classification.

PARIS

ERNEST FLAMMARION, ÉDITEUR

26, RUE RACINE, 26

1907



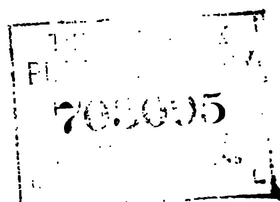


TABLE DES MATIÈRES

I

De l'Achat des livres

III

DES CATALOGUES ET DE LA CLASSIFICATION BIBLIOGRAPHIQUE



LE LIVRE

TOME IV

I

DE L'ACHAT DES LIVRES

Quels livres acheter? — L'embarras du choix. — Posséder un petit nombre d'amis et beaucoup de relations. — Ouvrages de référence. — Classiques latins et grecs. — Ouvrages de bibliographie, d'histoire : mémoires historiques; d'histoire littéraire, d'art, etc. — Livres d'écolier. — Livres de chevet : ne vous prodiguez pas. — Classiques français : collections modernes de nos grands écrivains. — Collections des chefs-d'œuvre de l'humanité. — La France et l'étranger : rien ne réussit mieux en France que ce qui n'est pas français. — La librairie « d'occasion ». — En quoi consiste une belle édition. — Premières éditions et vieux livres. — Bouquinistes et étalagistes : le plaisir de bouquiner. — Livres trop serrés sur leurs rayons ou dans leurs boîtes. — Moyen rapide de se renseigner sur le contenu et la valeur d'un ouvrage. — de s'assurer qu'il ne manque pas de pages dans un livre relié. — Méfiez-vous des bouquinistes qui n'indiquent pas d'avance le prix de vente de leurs volumes. — Catalogues de librairie. — Trop de livres « rarissimes ». — Il est utile que l'adresse du libraire se trouve sur chaque page de son catalogue. — Pas de catalogues trop volumineux ; pas de catalogues non coupés. — Expéditions par la poste : éviter de *rouler* les catalogues, brochures, etc. — Méfiez-vous des souscriptions. — Primes offertes par certains libraires. — Amateurs qui attendent, pour acheter un livre, qu'il soit au rabais. — Nombre des bibliophiles existant en France et dans le monde entier. — Collections de journaux et de périodiques. — Œuvres choisies et anthologies. — Livres expurgés, mutilés et falsifiés. — Le livre, étrange marchandise, dont la valeur réelle ne peut être déterminée, qu'il est permis de falsifier au bout d'un certain temps. — Règle à suivre pour l'achat des livres. — Ne pas acheter au hasard. — Le bonheur des collectionneurs. — Pourquoi achète-t-on un livre? — Importance du titre. — Le sort des livres. — Le livre et le journal. — Envahissement du journal par le théâtre et les sports. — La réclame. — « Cent millième édition ! » — Le succès : de quels éléments il se compose. — La gloire littéraire : la vertu n'est pas toujours récompensée. — L' « équitable postérité ». — « Le plus heureux des hommes. »

Maintenant que nous connaissons les quatre éléments ou conditions matérielles et essentielles du livre : papier, format, impression (et illustration), reliure (ou brochure), voyons quels livres il convient d'acheter, quels types d'éditions méritent nos préférences, et comment doivent s'effectuer ces acquisitions.

Tout d'abord l'innombrable multitude des produits de la pensée vous arrête et vous déconcerte. Que choisir parmi tant, tant et tant d'œuvres? Comment se guider dans un tel dédale?

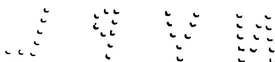
Nous ne pourrions que répéter ici ce que nous avons dit, dans notre tome II, en traitant du « choix des livres[1] », et nous renvoyons à cette partie de notre travail, qui forme une véritable introduction au présent chapitre. Après les opinions de Sénèque, de Pline le Jeune[2], de Marc-Aurèle, de Pétrarque, Montaigne, Gui Patin, Saint-Évremond, Racine, etc., on y verra les conseils des bibliographes les plus autorisés, de La Mothe-Le Vayer, de Formey, de Gabriel Peignot, de M. Gustave Mouravit, etc.

Gœthe et Lacordaire nous ont engagés tous deux à « ne lire que les chefs-d'œuvre : nous n'avons pas de temps pour le reste[3] » ; et Voltaire est d'avis qu'il

1. Pages 86 et suiv. Voir aussi notre tome I, pages 15 et suiv.

2. *Multum legendum esse, non multa.* (PLINE LE JEUNE, *Lettres*, VII, 9.)

3. Cf. *supra*, t. I, pp. 189-190.



faut en user avec les livres comme avec les hommes : « on ne vit pas avec tous ses contemporains, on choisit quelques amis[1] ».

Nous avons remarqué, d'autre part[2], que, si l'on ne peut avoir qu'un petit cercle d'amis, c'est-à-dire un petit nombre de livres qu'on lit et relit, on a intérêt à posséder beaucoup de relations, en d'autres termes, à être abondamment pourvu d'ouvrages à consulter, de livres de référence, dictionnaires, annuaires, etc.; que, là, seuls, l'emplacement et la fortune doivent limiter nos exigences.

Francisque Sarcey disait[3] que tout ce dont il avait besoin, en fait de connaissances, il le trouvait « dans le Larousse ». Cette vaste publication, accompagnée de ses deux suppléments[4], peut tenir lieu, en effet, d'une bibliothèque. Malgré ses imperfections, malgré ses erreurs, moins fréquentes que d'aucuns se plaisent à l'insinuer, peu nombreuses même, en somme, si l'on considère l'énorme quantité de texte qu'elle renferme, elle réalise bien le grandiose projet de son auteur et fondateur, elle est bien la véritable Encyclopédie du XIX[e] siècle.

1. Cf. *supra*, t. II, p. 101.
2. Cf. *supra*, t. II, pp. 133 et suiv.
3. En 1886, dans le journal *l'Estafette* : voir LAROUSSE, *Grand Dictionnaire*, 2[e] supplément, art. Larousse.
4. Accompagnée aussi des sept volumes du *Nouveau Larousse illustré*, auquel on est en train d'adjoindre un supplément.

La Grande Encyclopédie, commencée, en 1889, par l'éditeur Lamirault, et terminée, non sans difficultés, et quelque peu sommairement et brusquement, en 1904, contient, surtout dans ses premiers volumes, d'excellents articles, rédigés avec soin, amplement documentés, et portant leur empreinte personnelle.

D'autres recueils encyclopédiques, comme le *Dictionnaire de la Conversation*, l'*Encyclopédie moderne* de Didot, etc., ont eu leur vogue et ont encore leur valeur; mais ils datent de loin déjà, et ne sont plus à jour[1].

Mentionnons encore la *Biographie universelle ancienne et moderne* de Michaud, dont la seconde édition (45 volumes in-4, 1843-1865) est bien préférable à la première; la *Nouvelle Biographie générale* du docteur Hoefer; le précieux *Dictionnaire historique de la France* de Ludovic Lalanne; le *Dictionnaire universel des contemporains* de Vapereau, etc., et n'oublions pas le *Dictionnaire historique et critique* de Bayle, œuvre de génie, d'une si intéressante lecture; ni le volume de Jal, son *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire, errata et supplément pour tous les dictionnaires historiques*[2].

1. A propos de l'*Encyclopédie* de Diderot et de d'Alembert, que j'aurais également pu rappeler ici, on connaît l'irrévérencieuse boutade, plus drolatique que judicieuse, de lord Chesterfield à son fils : « Oui, mon fils, vous achèterez l'*Encyclopédie*, et vous vous assoirez dessus pour lire *Candide* ». (Cf. Henri Mazel, *Ce qu'il faut lire dans sa vie*, p. 126.)

2. Sainte-Beuve, tout en rendant hommage au travail de Jal, qui le pressait, en 1867, de faire un article sur son

Pour la langue française, l'historique et l'emploi des mots, rien, — pas même le récent ouvrage d'Hatzfeld, Darmesteter et Antoine Thomas : *Dictionnaire général de la langue française*, — rien ne remplace l'admirable dictionnaire de Littré, qui n'a qu'un défaut, c'est d'avoir trop restreint ses alinéas,

Dictionnaire, ne lui a pas ménagé les reproches. « ... M. Jal n'a justifié qu'en partie tous ces éloges anticipés. L'auteur, en effet, si estimable par ses patientes recherches, manque trop souvent de critique.... En même temps qu'il redresse quantité d'erreurs en circulation, lui-même il en commet bon nombre à côté. » (*Nouveaux Lundis*, t. X, p. 419, note 1.) Et, dans la lettre qu'il adresse à Jal le 24 mars 1867 (*Correspondance*, t. II, pp. 150-152), Sainte-Beuve relève les erreurs suivantes : « Vous faites querelle à je ne sais qui d'avoir dit *de* Trousset Valin*court*, et non *du* Trousset Valin*cour*, et d'avoir mis un *t* à Valincour ; or, dans votre même livre, ailleurs, Valincour est écrit avec un *t*.... A tout moment, au lieu de vous borner à des faits certains, vous donnez vos jugements et vos conjectures. Vous dites, à propos de H. de Latouche, qu'il a donné *la meilleure* édition d'André Chénier ; puisque vous alliez sur ce terrain-là, vous aviez à dire qu'il avait donné la première et *la moins bonne* édition de ce poète.... Je reproche donc à votre excellent livre de manquer à sa propre méthode ; de ne pas s'en être tenu aux faits rectificatifs et positifs ; et, là où vous sortez du document précis, d'introduire presque autant d'erreurs que de conjectures.... Excusez, mon cher Jal, » etc. (Voir toute la lettre.) Le « cher Jal » ne dut pas « excuser » cette franchise ni ces topiques arguments, et, encore plus mécontent peut-être du silence de Sainte-Beuve, — qui, trop occupé sans doute et de plus en plus souffrant, ne fit pas l'article demandé, — il supprima, dans la seconde édition de son *Dictionnaire* (1872), le nom de Sainte-Beuve. — Voir aussi les notes d'Assézat, dans son édition des *Œuvres complètes de Diderot* (Paris, Garnier, 1875), t. I, pp. XXXIX, XLVI, LXIII, qui contiennent de justes critiques à l'adresse de Jal.

de les avoir supprimés notamment dans ses citations de vers, ce qui fait ressembler ceux-ci à de la prose[1]. Au dictionnaire de Littré ajoutez celui de notre ancienne langue et de ses dialectes du IXe au XVe siècle de Frédéric Godefroy, ainsi que des vocabulaires grecs, latins (Ducange, — basse latinité, — et Freund ou Quicherat, par exemple), et des principales langues vivantes.

Nous nous occuperons tout à l'heure des « Classiques français ». Pour les « Classiques latins », — je laisse de côté les éditions savantes, — vous avez le choix entre la *Bibliothèque latine* de Firmin-Didot, avec la traduction de Désiré Nisard, dont les 29 volumes grand in-8 à deux colonnes sont malheureusement d'un format peu commode; la *Bibliothèque latine-française* de Panckoucke, 211 volumes in-8, qu'on rencontre assez facilement d'occasion, et qui, d'ailleurs, existent encore en librairie chez Garnier; et la *Nouvelle Bibliothèque latine-française*, 81 vo-

1. Il aurait été également bien préférable, au lieu de mettre des initiales en tête de chaque page, dans le titre courant, pour indiquer les articles (AIM, ANO, BAR,... par exemple), d'écrire en entier, dans ce titre, le mot auquel est consacré le dernier article de la page (AIMABLE, ANOBLISSEMENT, BARBE, BARBILLON, BARBURE, BARGUIGNER, BARON, BARRE...). On comprend sans peine combien cette dernière disposition typographique, adoptée, du reste, en général, par tous les nouveaux dictionnaires, toutes les récentes nomenclatures, facilite les recherches, surtout lorsque les mots commençant par la même syllabe sont en très grand nombre.

lumes in-18, publiée par ce même éditeur. Pour les « Classiques grecs », je ne vois guère que les traductions éparses chez Hachette, Garnier, Didot, Charpentier, Lemerre, etc., à moins que vous ne préfériez les 70 volumes in-8 à deux colonnes de la *Bibliothèque grecque*, avec traduction latine et index, publiée chez Firmin-Didot.

Si vous vous occupez de bibliographie, le *Manuel du libraire* de Jacques-Charles Brunet, *la France littéraire* et les *Supercheries littéraires* de Quérard, le *Dictionnaire des anonymes* de Barbier, et le *Catalogue général de la librairie française* d'Otto Lorenz, continué par Jordell, vous sont indispensables.

L'*Histoire des Grecs* et l'*Histoire des Romains* de Duruy, l'*Histoire ancienne des peuples de l'Orient* de Maspéro, et les *Origines du Christianisme* de Renan ; l'*Histoire de France* d'Henri Martin, de Michelet, de Lavisse ; la collection des *Mémoires relatifs à l'Histoire de France* : de préférence, celle de Petitot et Monmerqué, la plus maniable, mais, si on le peut, complétée par celle (moins correcte et moins soignée) de Michaud et Poujoulat[1] ; l'*Histoire des Français*

1. Les mémoires dits historiques ne sont que trop souvent d'éhontées spéculations de librairie, dépourvues de toute authenticité, de tout intérêt et de toute valeur. Les considérations suivantes, empruntées à un historien contemporain, serviront à édifier nos lecteurs sur ce genre de commerce. « Il y avait à Londres une courtisane vieillie, connue sous le nom d'Ida Saint-Elme, qui, après avoir longtemps trafiqué de ses charmes en France, sous l'Empire, et dans les premières

des divers états d'Alexis Monteil; les quelques volumes, si remplis et si lumineux, d'Augustin Thierry, et les études, non moins savantes et fécondes, de Fustel de Coulanges; les curiosités historiques du docteur Cabanès et de M. G. Lenôtre; l'*Histoire de la Révolution*, par Thiers, Michelet, Louis Blanc, Lamartine (*Histoire des Girondins*), Carlyle, Quinet, etc.; les

années de la Restauration, était venue, après la chute de Charles X, échouer misérablement en Angleterre, où elle se livrait à une sorte de commerce de chantage en vendant des lettres ou pièces ayant trait à des personnages connus, et que ces personnages avaient tout intérêt à lui racheter. Déjà, en 1827, un libraire spéculateur, nommé Lavocat, avait publié d'elle, sous le titre de *Mémoires d'une Contemporaine*, des souvenirs que l'on disait pleins d'intérêt au point de vue historique. Or, cette compilation, où l'on voyait figurer tous les personnages un peu importants de la République et de l'Empire, était remplie d'inventions, de faussetés et de mensonges. Un écrivain de quelque talent, M. Malitourne, n'avait pas craint de s'associer à cette œuvre malhonnête de M. Lavocat et d'Ida Saint-Elme, en prêtant le concours vénal de sa plume à l'arrangement de ces mémoires, et en habillant de son style élégant et facile les souvenirs galants et politiques de la Contemporaine. Nous avons eu plusieurs fois déjà l'occasion d'appeler la méfiance de nos lecteurs sur tous les mémoires particuliers. Quand ils sont l'œuvre d'hommes consciencieux et honorables, ayant occupé une grande situation politique ou littéraire, ils peuvent quelquefois éclairer d'une vive lumière certaines parties de l'histoire contemporaine: mais encore doivent-ils être lus avec l'attention la plus scrupuleuse et un sévère esprit de critique, parce que, de la meilleure foi du monde souvent, leurs auteurs présentent comme l'expression de la vérité absolue ce qui n'est, la plupart du temps, que celle de leurs préjugés et de leurs passions personnelles. L'historien qui y puise presque tous les matériaux de ses livres

Origines de la France contemporaine de Taine ; l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* de Thiers, avec celle de la *Chute du premier Empire* (1814-1815) de Henry Houssaye ; sur la Restauration et la Monarchie de Juillet, les ouvrages de Vaulabelle, d'Ernest Hamel et de Thureau-Dangin, l'*Histoire de Dix Ans* de Louis Blanc, suivie de l'*Histoire de Huit Ans* d'Élias Regnault, et de la *Révolution de 1848* par Daniel Stern, Hippolyte Castille ou Garnier-Pagès; le *Second Empire* par Taxile Delord ou par Pierre de la Gorce ; l'histoire de la *Guerre de 1870-71* et de la *Troisième République* (Charles de Mazade, Albert Sorel, Jules Claretie, Théodore Duret, Louis Fiaux, Alfred Duquet, Lehautcourt, le lieutenant-colonel

ne peut faire une besogne sérieuse; son œuvre ne sera jamais qu'une œuvre de parti. Quant aux mémoires analogues à ceux de la Contemporaine, comme il en a tant paru sous la Restauration, ce sont les égouts de l'histoire, et aucun écrivain qui se respecte ne saurait y puiser. Ceux d'Ida Saint-Elme étaient tombés déjà dans l'oubli et le mépris public, lorsque, vers 1835, leur auteur se transporta à Londres pour y établir, hors d'atteinte des lois françaises, une véritable officine de chantage. Elle essaya d'extorquer de l'argent au roi Louis-Philippe en lui faisant proposer de lui vendre à gros prix les originaux des lettres qu'il avait écrites autrefois ou qui lui avaient été attribuées. Des négociations furent même ouvertes par M. Guizot avec cette intrigante, lorsqu'il était ambassadeur, pour débattre la question de prix : mais les prétentions de la Contemporaine furent si exorbitantes, et le nombre des lettres qu'elle disait avoir en sa possession était si considérable, qu'on prit le parti d'abandonner l'affaire. » (Ernest Hamel, *Histoire du règne de Louis-Philippe*, t. II, chap. xiii, pp. 243-245.)

Rousset[1], etc.), vous permettront de suivre, des origines du monde jusqu'à nos jours, — en étudiant plus particulièrement la France, — les événements et les progrès de l'humanité. Comme complément de cette bibliothèque historique, procurez-vous la collection des ouvrages de Paul Lacroix (bibliophile Jacob) sur les arts, sciences, lettres, institutions, usages, costumes, etc., au moyen âge, à l'époque de la Renaissance, au XVIIe et au XVIIIe siècle, sous le Directoire et le Consulat, avec le *Napoléon* de Roger Peyre, et le *XIXe siècle* de John Grand-Carteret, — collection remplie d'illustrations documentaires (gravures sur bois, photogravures, chromolithographies, etc.), formant un véritable musée des arts, sciences, lettres, costumes, etc.

Michelet est, sans conteste, bien plus intéressant et entraînant qu'Henri Martin[2]; mais celui-ci possède un avantage des plus appréciables pour les travailleurs et les chercheurs. Il a eu le bon esprit de joindre à sa grande histoire une table analytique et alphabétique, qui comprend tout un volume (le XVIIe) et permet de trouver instantanément le ren-

1. On a reproché à l'ouvrage de M. le lieutenant-colonel Rousset sur la guerre de 1870 de n'être qu'une compilation et parfois une copie textuelle des écrits de divers historiens : cf. le journal *le Matin*, 23 octobre 1906.

2. Par une singulière hyperbole, George Sand déclare (*Histoire de ma vie*, t. I, chap. VI, p. 232) « l'*Histoire de France* d'Henri Martin, le plus beau des livres d'histoire publiés jusqu'à ce jour, parce qu'il est le plus complet ».

seignement désiré. Michelet étant, par un très fâcheux et déplorable oubli, entièrement dépourvu de tables détaillées, les recherches sont presque impossibles à travers ses quarante ou cinquante volumes[1].

1. Il est vraiment inexplicable que ni Michelet, ni plus tard sa veuve, qui a fait paraître chez quantité d'éditeurs (Flammarion, Lemerre, Hetzel, Calmann Lévy, Rouff, etc.) quantité d'éditions de l'*Histoire de France* et *de la Révolution*, n'aient songé à cette table analytique générale. Jules Levallois,— qui avait été très lié avec le grand historien, et fut chargé par Mme Michelet de la revision des épreuves de plusieurs de ces éditions; qui, lui-même, a publié, sous le titre *De la Restauration à nos jours* : 1815-1900 (Paris, Rouff, s. d., grand in-8, 696 pages), une « Suite à l'*Histoire de la Révolution française* par J. Michelet », suite très soigneusement faite, écrite par une plume de lettré et d'homme de goût, travail amplement documenté et très personnel, qui n'a d'autre tort que d'être édité dans un format incommode, format dit populaire, — Jules Levallois m'a plus d'une fois conté que Mme Michelet s'était plutôt préoccupée de multiplier et de répandre les éditions des œuvres de son mari que d'en améliorer l'impression et d'en faciliter l'étude et l'emploi : voir à ce sujet la préface de l'ouvrage de Michelet, *Rome*, préface signée de Mme Michelet, pages 35 et suivantes (Paris, Flammarion, 1891). On sait d'ailleurs (cf. notamment l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 22 avril 1901, col. 668, et 22 juin 1901, col. 1071 ; et Michelet, *Ma Jeunesse*, p. 185 et *passim* [Paris, Lévy, 1884], où Mme Michelet a substitué son texte à celui de son mari) qu'elle ne se privait pas de retoucher, délayer et « tripatouiller » la prose de Michelet; certains volumes posthumes, parus sous ce nom illustre, sont manifestement et presque en entier de la main de ladite veuve. Quant à Michelet, qui a toujours beaucoup voyagé, écrit tantôt ici et tantôt là, travaillé sur toutes les routes, et forcément sans documents suffisants ni notes intégrales, ses ouvrages, malgré leur très haute valeur et de superbes et admirables envolées, se ressentent (surtout les derniers) de ce manque

Il serait d'ailleurs facile de citer nombre d'ouvrages où cette même lacune existe, au grand dam et désespoir des travailleurs et fureteurs. Qui ne regrette et ne déplore, par exemple, que les volumes consacrés par les frères Edmond et Jules de Goncourt

de précision, de ce défaut d'ordre, de ponctualité et de méthode. Les sources et références y sont très souvent vagues et trop peu nombreuses; et l'on comprend bien que Sainte-Beuve, qui avait l'horreur de l'inexactitude et de l'à peu près, ait toujours témoigné peu de sympathie pour le plus fantaisiste de nos historiens, « le fondateur de l'école *illuminée*, » comme il l'appelle (*Chroniques parisiennes*, XX, 28 juillet 1843, p. 86. Cf. aussi les *Nouveaux Lundis*, t. IX, p. 9 : « Il est tel homme de lettres des plus célèbres en ce temps-ci, tel éloquent écrivain et historien qui bien souvent pourtant a heurté mon goût, froissé mes habitudes, et que j'ai été tenté mainte fois de reprendre assez vivement. Mais, d'autre part, continue Sainte-Beuve, j'ai un jeune ami des plus distingués, [son secrétaire, Jules Levallois], à qui, dans un mouvement d'explosion sincère, il est arrivé de dire devant moi, à propos de ce même historien : « Le jour « où Michelet disparaîtrait, je sentirais une fibre se briser « dans mon cœur ». « J'ai compris dès lors que, pour être ainsi aimé et chéri, pour exciter en des âmes d'élite de tels tressaillements, il fallait que cet homme aux brillants défauts, à la parole pénétrante, eût quelque chose d'à part et de profond », etc.).

Les négligences, les erreurs, les bourdes, les enfantillages aussi, abondent dans Michelet, malgré, encore une fois, ses géniales qualités, ses merveilleux aperçus, son ardente passion pour le bien et le juste. Il place, par exemple, en Amérique, « dans les Antilles », l'île de Cabrera, qui se trouve sur les côtes d'Espagne, près des Baléares (*Histoire du* XIXe *siècle*, t. III, p. 266; Paris, Marpon et Flammarion, 1880). Il attribue à Benvenuto d'Imola une aventure arrivée à Boccace, dans le couvent du Mont-Cassin, et que Benvenuto ne fait que rapporter (*Histoire de France*, t. IX, Introduction,

au XVIIIe siècle (*la Femme au* XVIIIe *siècle*, *l'Art du* XVIIIe *siècle*, *Portraits intimes du* XVIIIe *siècle*, *Histoire de la société française pendant la Révolution*, etc.), volumes si nourris, si bourrés de faits, de portraits, d'anecdotes, où les noms propres fourmillent

p. 54). Dans ce même tome (p. 50, note), il annonce qu'il parlera des Juifs « à la fin du volume », et, à cette fin, il n'en souffle mot. Le célèbre navigateur Jacques Cartier devient pour lui « Jean Cartier » (*op. cit.*, t. X, p. 353). Il fait mourir en 1664 Molière, mort en 1673 (*op. cit.*, t. XV, p. 207). Il fait, sans preuve ni raison, naître Cartouche à Bar-le-Duc (*op. cit.*, t. XVII, p. 326), et naître de même à Cologne Rubens (*Sur les Chemins de l'Europe*, p. 231, note), qui est né à Siegen (Nassau) : cf. A.-J. Wauters, *la Peinture flamande*, p. 200 ; et Larousse, Michaud, Hœfer, *op. cit.*, etc. Il affirme, dans *l'Étudiant* (Conclusion, p. 291), avoir vu, en 1848, « des hommes misérables, et presque sans pain, qui donnaient du pain à manger aux chevaux des cuirassiers, » et « ces chevaux, dès ce moment, devenaient incapables de charger ». Il écrit (*Histoire de France*, t. XVIII, pp. 183-184), dans son style si volontiers haché et sibyllique : « Le roi, pendant ce temps, avait eu sa victoire. La victoire achetée, et que d'autres avaient eue. Les chiffres parlent. Il l'eut le 10. Du 17 au 27, notre armée fut gelée. Le 19, cette fille se montra triomphante à l'Opéra, qui l'applaudit.... » Quelle fille ? Impossible de le deviner. « Nos pères, lestes marcheurs, pouvaient quelquefois passer dans la boue.... Les nôtres, au contraire, que font-ils de leurs passions ? » (*Histoire du XIXe siècle*, t. I, préface, p. x.) Les nôtres, qui ? quoi ? Nos pères encore ? « Un volume dépareillé de Racine, acheté sur le quai, par hasard, a fait le poète de Toulon. » (*Le Peuple*, première partie, chap. III, p. 101.) Quel est-il, ce poète de Toulon, et pourquoi ne pas le nommer ? Il s'agit sans doute de Charles Poncy, né à Toulon en 1821 ; mais il n'est pas question de lui et son nom ne figure pas dans les lignes qui précèdent. Dans ses *Origines du Droit français* (Paris, Calmann Lévy, s. d.), Michelet emploie presque à

à chaque page, soient dépourvus d'index alphabétiques? De même pour l'*Histoire des Français* de Théophile Lavallée (encore celle-ci a-t-elle au moins une table des matières détaillée); pour l'*Histoire de France, d'après les documents originaux et les monuments de*

chaque page l'abréviation G., sans nous dire ce qu'elle signifie (probablement Grimm : cf. p. 4 : G. 461 ; p. 5 : G. 461 ; p. 6 : G. 459; etc.). Dans le même ouvrage, page 280, il dit en note : « ... Voyez l'extrait qu'en a donné M. Saint-Marc Girardin. » Mais où M. Saint-Marc Girardin a-t-il donné cet extrait? Dans *Nos Fils* (livre II, chap. VII, p. 112), il écrit : « Jusqu'en l'an 1200, le Père [Dieu le Père] n'a plus ni temple, ni autel, ni symbole. (V. Didron.) » Où « voir » [V.] Didron? Et plus loin (livre III, chap. V, p. 176) : « *Il ne s'aperçoit pas* que, par ce dur chemin, *sans s'en apercevoir*, il retourne au passé.... » (Voir d'autres exemples des inadvertances et incohérences de Michelet dans l'ouvrage de M. Émile FAGUET. *Études littéraires sur le* XIXe *siècle*, pp. 365 et suiv.) Presque jamais de références précises, chez lui, rien qui permette de vérifier les assertions, souvent étranges, de l'historien national. « Michelet, a fort justement dit Jules Levallois, dans son *Journal manuscrit*, cahier XXIII, 1889, p. 77 (inédit), m'apparaît comme un merveilleux artiste plutôt que comme un historien. Il peint les événements et les fait voir tels qu'il les voit, mais je ne suis pas du tout sûr qu'il les voie comme ils se sont passés. » Et nous ne saurions mieux résumer notre sentiment sur Michelet que par cette appréciation et cet hommage : « Avec tous ses défauts, qui sont peut-être inséparables de ses qualités, son *Histoire de France* est la seule que nous ayons, parce que, seul de tous les historiens qui ont tenté l'entreprise, il a eu l'imagination assez forte pour « personnaliser » la patrie, et ainsi donner à son histoire quelque chose de ce vivant intérêt qui est celui de la biographie. Toutes les autres ne sont que des compilations. » (Ferdinand BRUNETIÈRE, *Manuel de l'histoire de la littérature française*, p. 457.)

l'art de chaque époque, par Henri Bordier et Édouard Charton, etc., etc.

Rien de plus utile, rien de plus précieux qu'une table ou index alphabétique, « accessoire obligé de toute bonne, complète et commode édition, » et l'on comprend bien qu'un chancelier d'Angleterre, lord Campbell, ait voulu demander, en 1850, qu'on privât de ses droits de propriété littéraire tout écrivain qui publierait un livre sans index[1].

Les *Causeries du lundi* de Sainte-Beuve[2], ses *Portraits littéraires*, ses *Portraits contemporains*, ses *Nouveaux Lundis* et son chef-d'œuvre, *Port-Royal*, constituent la plus accessible et la plus vivante histoire de la littérature française que nous possédions, histoire biographique et monographique, mais suffisamment détaillée et complète. Ajoutez-y, comme complément ou correctif, sinon quelques gros ouvrages, tels que la monumentale *Histoire littéraire de la France*, entreprise par les Bénédictins de Saint-Maur, et continuée par des membres de l'Institut (Fauriel, Daunou, Victor Le Clerc, Paulin

1. Cf. A. DE BOISLISLE, *Mémoires de Saint-Simon*, Avertissement, t. I, p. LXXI. (Paris, Hachette, 1879; collection des Grands Écrivains de la France.) Sur l'utilité, « l'absolue nécessité » des index alphabétiques, voir notre tome II, pages 77-79.

2. « ... Ces admirables *Lundis*, qui sont comme l'*Encyclopédie des Lettres....* » (Jules CLARETIE, Un secrétaire de Sainte-Beuve [Jules Levallois], *le Figaro*, 18 septembre 1903.) Cf. notre tome I, pages 197 et suiv.

Paris, Renan, etc. [1]), bien lourde probablement pour votre humble collection d'amateur et de jouisseur littéraire, les « cours » de Villemain et de Saint-Marc Girardin [2], l'*Histoire de la littérature française* de Désiré Nisard, et d'agréables et consciencieuses études, inspirées par l'érudition et le goût modernes et mises au point (Taine, Émile Montégut, Paul Albert, Émile Deschanel, Gaston Paris, Petit de Julleville, Ferdinand Brunetière, Paul Stapfer, Émile Faguet, Anatole France, Jules Lemaître, Jules Levallois, Gustave Merlet, A. Gazier, René Doumic, Paul Bourget, Gustave Lanson, Georges Pellissier, Léo Claretie, Édouard Rod, etc.).

La *Bibliothèque de l'Enseignement des Beaux-Arts*, qui est d'un prix relativement minime, et compte actuellement (1906) 58 volumes, tous accompagnés de nombreuses illustrations, nous sera d'un grand secours pour tout ce qui touche la peinture, la

1. « Le premier volume de l'*Histoire littéraire de la France* par les religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur (dom Rivet, dom Tallandier et dom Clément) parut en 1733. Elle s'arrêta, lors de la Révolution, au douzième volume in-4; l'Institut de France en publie la suite.... » (Ambroise FIRMIN-DIDOT, *Essai sur la typographie*, col. 842.) L'*Histoire littéraire de la France* comprend actuellement (1906) 33 volumes et s'arrête au XVe siècle.

2. VILLEMAIN, *Cours de littérature française* : Tableau de la littérature du moyen âge, 2 vol., Tableau de la littérature au XVIIIe siècle, 4 vol., etc. (Paris, Librairie académique, dates diverses); — SAINT-MARC GIRARDIN, *Cours de littérature dramatique*, 5 vol. (Paris, Charpentier, dates diverses).

sculpture, l'architecture, la gravure, l'archéologie, le mobilier, la tapisserie, etc., etc. Je vous signalerai encore, dans ce même genre d'études, l'*Histoire de l'art dans l'antiquité* de Perrot et Chipiez; et le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de Charles Daremberg, Edmond Saglio et Edmond Pottier, en cours de publication (1906 : 3 volumes parus; le tome III, 2e partie, comprenant les lettres L.-M) ; mais que ces gros et savants ouvrages ne vous empêchent pas d'avoir sous la main le bon petit *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques* d'Anthony Rich. Puis *le Cicerone, guide de l'art antique et de l'art moderne en Italie*, de Burckhardt; l'*Histoire des peintres* de Charles Blanc; l'*Histoire de l'art pendant la Renaissance* d'Eugène Muntz; les ouvrages de M. Émile Gebhart sur l'Italie et la Renaissance, etc.

Les dix-neuf volumes de la *Géographie universelle* d'Élisée Reclus, le *Dictionnaire géographique et administratif de la France* de Paul Joanne, et une collection des *Guides* Joanne et Baedeker (Joanne pour la France surtout) vous rendront en maintes occasions de signalés services.

N'oubliez pas non plus le Code et quelques bons ouvrages de droit, un manuel ou dictionnaire de médecine usuelle, le *Bottin* avec l'*Annuaire Hachette*, et une collection complète d'un ou de plusieurs périodiques, — toujours selon la place dont

vous disposez : — *l'Illustration* ou *le Monde illustré*, par exemple, où sont consignés, retracés par la plume et le crayon, les faits marquants de chaque semaine, et qui offrent, dans leur ensemble, l'histoire écrite et illustrée de notre temps[1]; *la Nature*; *l'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, un des recueils les plus appréciés de tous les érudits et travailleurs; et le doyen de nos journaux à gravures sur bois, *le Magasin pittoresque* (fondé en 1833), que, dans ses « Matériaux de la bibliothèque », M. Guyot-Daubès place très justement en tête des collections à consulter, ce qui, ajoute-t-il, peut se faire aisément, grâce aux tables récapitulatives[2]. Ces tables s'arrêtent malheureusement à l'année 1882.

Rappelons enfin, — et c'est par là que nous au-

1. Mieux encore que ces deux grands périodiques, au point de vue qui nous occupe, au point de vue de la documentation et des bibliothèques, la *Revue encyclopédique* ou *universelle*, fondée en 1891 par M. Georges Moreau, de la maison Larousse, et dirigée par lui avec tant de compétence et de soin, offrait, au fur et à mesure des événements, l'histoire écrite et illustrée de toute la vie contemporaine. Chaque année avait son index alphabétique, et, tous les cinq ans ou au bout de dix ans, ces index étaient réunis et fondus ensemble. Les recherches étaient ainsi des plus faciles, et cette publication, belle et bonne entre toutes, était en état de rendre à tous les écrivains et à tout le monde les plus signalés services. A la fin de décembre 1905, la *Revue universelle*, au grand et très grand regret de tous, a cessé de paraître : on peut dire que rien ne la remplace.

2. GUYOT-DAUBÈS, *l'Art de classer les notes...*, pp. 108-109.

rions dû commencer, — rappelons une autre sorte d'ouvrages dont on ne devrait jamais se dessaisir, qui semblent destinés à devenir le point de départ et la base de toute bibliothèque particulière ; nous voulons parler des livres de classes, « de ceux qui ont servi à notre éducation, même depuis son début ; de tous les livres dont l'étude nous a été imposée dans les écoles primaires, secondaires ou supérieures ; en un mot, de toutes nos grammaires, nos dictionnaires, nos livres élémentaires d'histoire, de géographie, de sciences, de mathématiques. Ces ouvrages nous ont donné généralement assez de mal dans notre jeunesse, nous ont occasionné assez d'ennuis, de travail et de fatigue pour que nous les connaissions.

« Si plus tard, dans la vie, notre mémoire nous fait défaut, au sujet des connaissances acquises dans notre enfance, nous aurons près de nous le livre même dans lequel nous avions puisé ces connaissances, et nous saurons où retrouver rapidement la page, l'alinéa, se rapportant à notre recherche.

« Toute notre éducation première sera ainsi résumée, condensée dans nos anciens livres occupant quelques rayons de notre bibliothèque ; ce sera, en un mot, la représentation matérielle de toute la première période de notre vie intellectuelle[1]. »

1. GUYOT-DAUBÈS, *op. cit.*, pp. 106-107. Sur les livres de classes, les volumes d'écolier, « les bons vieux livres de

*
* *

Voilà une série d'ouvrages pouvant servir de fond à toute bibliothèque, une réunion d'excellents outils, précieux à tous ceux qui lisent, écrivent et étudient.

Mais ce ne sont là en quelque sorte que des *généralités*[1]. Or, chacun de nous a ses besoins et ses goûts particuliers, chacun de nous, par vocation ou nécessité, par plaisir ou devoir, est poussé vers tel ou tel genre de lectures et d'études[2], où il arrive peu à peu et forcément à se restreindre et se confiner; d'abord parce que nous nous plaisons tous à fréquenter de préférence les gens et les choses que nous connaissons déjà, à approfondir, goûter et savourer de plus en plus ce que nous savons: et parce que chaque coin de l'infini domaine de la science est à lui seul une immensité.

collège ». voir, dans notre tome II, page 160, des strophes empruntées à un volume de M. Jacques Normand.

1. « ... On doit rechercher, dans le choix de ses livres, deux choses principales : 1° un ensemble encyclopédique pouvant nous donner tout au moins un renseignement sommaire sur quelque sujet que ce soit; — 2° une collection d'ouvrages spéciaux aux études qui nous intéressent d'une façon particulière. » (Guyot-Daubès, *op. cit.*, p. 105.)

2. « ... les bibliothèques ne pouvant mieux estre comparées qu'au pré de Sénèque, où chaque animal trouve ce qui luy est propre : *Bos herbam, canis leporem, ciconia lacertum.*» (Gabriel Naudé, *Advis pour dresser une bibliothèque*, chap. iii, p. 24.) Cf. *supra*, t. I, p. 136.

Les uns se cantonnent ainsi dans l'histoire, dans une histoire spéciale, celle, je suppose, de leur province ou de leur ville natale ; d'autres s'adonnent à l'examen de questions scientifiques, voire d'une seule question ; d'autres s'attachent à une époque, à un groupe, une école, ou même à un personnage de notre littérature. Nous avons vu[1] que le législateur Sieyès et l'idéologue Destutt de Tracy « lisaient perpétuellement Voltaire : arrivés au dernier tome, ils reprenaient le premier et recommençaient[2] » ; que Guizot lisait chaque soir quelques sonnets de Pétrarque « pour se rasséréner l'esprit », qu'Alphonse Daudet, dans les dernières années de sa vie, avait arrêté son choix sur Montaigne et fait des *Essais* son unique livre de chevet : et combien partagent ce culte fervent pour l'incomparable moraliste, en qui revit, résumée et condensée, toute l'antiquité ! Combien se sont de même passionnés pour Horace, pour Dante ou pour Shakespeare, et à combien Rabelais, Regnier, Molière, La Fontaine ont ou auraient pleinement suffi ![3]

Tenez-vous-en donc, dans vos lectures, au précepte de Sénèque, de Pline et de Voltaire : ne vous prodiguez pas, ne vous gaspillez pas. Ce n'est qu'à la jeunesse qu'il convient d'aspirer à tout connaître,

1. *Supra*, t. I, pp. 278, 281 et 282.

2. SAINTE-BEUVE, *Portraits littéraires*, t. II, p. 437.

3. Cf. notre tome I, pp. 225 et suiv., Prédilections particulières et Auteurs préférés.

à tout voir et tout lire, et de s'espacer, *s'égailler*, courir çà et là, partout, au hasard des circonstances. Vous, votre choix est fait, votre cercle d'études est tracé, la liste de vos auteurs préférés est close... ou à peu près. Si vous voulez profiter et jouir de vos lectures, ne quittez pas ce champ, si restreint qu'il soit et que vous l'ayez fait; appliquez-vous à le creuser, à le fouiller et le retourner :

> Un trésor est caché dedans,

comme dans celui du vieux laboureur de La Fontaine, et

> C'est le fonds qui manque le moins.

* * *

Prenons un cas des plus habituels, le plus fréquent sans doute chez nous, en France. Supposons que ce soit vers nos grands écrivains, du xvie au xxe siècle, que se dirigent vos préférences, — quitte à vous d'opérer une sélection et de vous limiter dans ce vaste et glorieux patrimoine. Rappelons que ce sont des volumes de format moyen (in-18 jésus environ) qu'il nous faut[1], imprimés correctement sur

1. Nous ne saurions trop insister sur ce point, sur l'extrême importance de la commodité du format. *On ne lit pas* (surtout les myopes, et presque tous les fervents liseurs sont ou deviennent myopes) les volumes de grand format, les in-folio, les in-4 ni même les grands in-8, trop encombrants et trop lourds à la main; *on les consulte* sur une table

bon papier, en caractères bien lisibles, et de prix abordables, — ne dépassant pas, par exemple, le prix de la *nouveauté*, 3 francs ou 3 fr. 50. Quelles éditions allons-nous choisir?

Un de nos devanciers, Jules Richard, dans son traité de *l'Art de former une bibliothèque*, s'est déjà posé la question, et n'a pu la résoudre : aucune édition existant actuellement en librairie ne remplit les conditions requises.

« J'ai toujours, écrit-il[1], déploré le sans-gêne avec lequel on fabrique les livres pour le peuple. Généralement c'est honteux! Dans ce temps de doctrines humanitaires, où l'on parle tant d'instruction gratuite et obligatoire, je ne conçois pas qu'une *Société des bons livres*, ayant pour but de fournir à bon marché au peuple une édition convenable des classiques français et étrangers, ne se soit pas formée sous la protection ou en dehors du gouvernement. Le goût du livre est enfanté par le goût de la lecture, et il ne faut pas que le goût de la lecture soit entravé par les apparences repoussantes du livre. »

ou un pupitre : on ne lit que les livres faciles à tenir et à manier. Voilà pourquoi les publications dites populaires, ces romans illustrés publiés en livraisons de huit pages in-8 colombier (0,22 × 0,315) ou même in-8 jésus (0,175 × 0,275), destinées à être reliées, ne peuvent, sous cette dernière forme, réunies en énormes, épais et pesants volumes, que décourager les plus avides « bonnes volontés », et leur faire perdre le goût de la lecture. Cf. *supra*, t. III, pp. 116-117.

1. *Op. cit.*, p. 120.

« Mettre à la portée des petites bourses des éditions portatives, bien faites et agréables à l'œil, » tel est le but que Jules Richard[1], comme tant d'autres amis des livres et du peuple, aurait voulu voir atteint, et qui reste toujours éloigné, toujours à l'état de projet ou de rêve, malgré les plus pressantes, les plus légitimes et on peut dire aussi les plus patriotiques réclamations[2].

1. *Op. cit.*, p. 121.

2. Parmi ces réclamations, je rappellerai celle du bibliographe A.-A. Renouard, dans cette description de sa propre bibliothèque, qu'il a publiée sous le titre de *Catalogue de la bibliothèque d'un amateur* : « Il faudrait destiner nos imprimeries à l'emploi qui de tous me semble le plus utile et aussi le plus honorable, la fabrication très soignée d'éditions presque de luxe, quoique d'un prix à peu près ordinaire, de livres à l'usage de ceux qui, sans être curieux amateurs, ni possédés du démon de la bibliomanie, savent cependant très bien distinguer et préférer l'édition la plus nette et la plus élégante. » (RENOUARD, *ap.* Gustave MOURAVIT, *le Livre et la Petite Bibliothèque d'amateur*, p. 181.) Voilà un programme excellent en tous points : malheureusement ce n'est qu'un programme. Déjà au XVIIIe siècle, vers 1730, Voltaire écrivait : « Quel service l'Académie française ne rendrait-elle pas aux lettres, à la langue et à la nation, si... elle faisait imprimer les bons ouvrages du siècle de Louis XIV, épurés de toutes les fautes qui s'y sont glissées !... Les bons livres français, imprimés avec ce soin aux dépens du roi, seraient un des plus glorieux monuments de la nation. J'ai ouï dire que M. Despréaux avait fait autrefois cette proposition, et qu'elle a été renouvelée par un homme dont l'esprit, la sagesse et la saine critique sont connus; mais cette idée a eu le sort de beaucoup d'autres projets utiles, d'être approuvée et d'être négligée. » (VOLTAIRE, *Lettres anglaises*, XXIV : *Œuvres complètes*, t. VI, p. 60; Paris, édit. du journal *le Siècle*, 1869.) Cependant, en 1761, l'Académie parut revenir à

Certes, il n'y a que des éloges à décerner à la collection des *Grands Écrivains de la France*, entreprise, vers 1860, par la maison Hachette, sous la direction de l'érudit Adolphe Regnier. Mme de Sévigné, Malherbe, La Bruyère, La Rochefoucauld, Corneille, Racine, La Fontaine, Molière, le cardinal de Retz[1] figurent dans cette collection, entièrement terminés. Pascal et Saint-Simon sont en cours de publication. Par le contrôle et la pureté de leur texte, le soin et la science apportés à leurs nombreuses notes et à leurs volumineux lexiques, aussi bien que par le choix de leur papier et leurs qualités typographiques, ces éditions se recommandent entre toutes, méritent d'être citées en première ligne. C'est l'honneur de la librairie moderne et un véritable monument élevé à la gloire des lettres françaises. Mais ce sont des éditions savantes, de gros volumes in-8, cotés 7 fr. 50, et qui sont, par conséquent, en dehors et au-dessus de nos desiderata.

Une autre collection, éditée par la même librairie et commencée jadis par l'imprimerie Lahure, les *Œuvres des principaux écrivains français* (115 vo-

ce projet et vouloir le mettre à exécution : « elle décidait de faire une collection annotée des grands auteurs du XVIIe siècle; les académiciens devaient se partager entre eux le travail... ». (Georges AVENEL, Avertissement pour les *Commentaires sur Corneille* : VOLTAIRE, *Œuvres complètes*, t. IV, p. 371.)

1. Pour les *Œuvres* du cardinal de Retz, la table alphabétique et analytique des matières et la notice biographique ne sont pas encore publiées.

lumes in-16, aujourd'hui à 1 fr. 25), œuvres la plupart complètes, répondrait à nos vœux, si elle n'était imprimée en caractères trop fins, et, conséquence de son bas prix, sur papier de qualité inférieure. Les anciens volumes, parus antérieurement à 1862, et dont certains contenaient plus de pages que ceux d'aujourd'hui, ont été tirés sur papier meilleur : il est vrai qu'ils se vendaient presque le double, 2 francs. Selon une remarque plus d'une fois faite, et qu'on ne saurait trop répéter, les éditeurs ne sont pas seuls coupables du mauvais état présent de la librairie ; la faute en est surtout au public, qui exige avant tout et en dépit de tout du « bon marché[1] ». On lui en fournit, hélas !

Les quelques « classiques » publiés par Louandre dans le catalogue Charpentier[2] (volumes in-18 jésus, marqués 3 fr. 50 et vendus couramment à l'état de neuf 1 fr. 75) nous conviendraient assez, ainsi que les *Chefs-d'œuvre de la littérature française* de Firmin-Didot (environ 150 volumes in-18 jésus à 3 francs,

1. « Une bonne et consciencieuse fabrication est incompatible avec ce qu'on appelle aujourd'hui le bon marché, » etc. (Crapelet, *Robert Estienne et le roi François Ier*, p. 24, notes.) Sur cette question du bon marché des livres et de leur mauvaise fabrication, voir notre tome III, pp. 195 et suivantes.

2. Charles Louandre a qualifié ses éditions (Montaigne, Corneille, Racine, Molière, Pascal, etc.) d' « éditions *variorum* », abréviatif de *cum notis variorum scriptorum*, « avec des notes de plusieurs commentateurs » : cf. Littré, *op. cit.*, art. *Variorum*.

vendus de même 1 fr. 75 ou 1 fr. 50), ou encore la *Collection des meilleurs ouvrages français et étrangers, anciens et modernes*, éditée par Garnier (environ 280 volumes, même format, même prix) ; mais ces collections sont incomplètes d'abord, — ainsi Voltaire et Rousseau n'y figurent que très partiellement; — en outre, les derniers tirages, c'est-à-dire ceux qu'on trouve actuellement en librairie, sont généralement inférieurs aux anciens, aux tirages de 1850 ou 1860, qui étaient faits sur meilleur papier et avec des clichés non fatigués[1]. Quant à la *Bibliothèque française* de Didot, qui donne en forts volumes in-8 jésus à deux colonnes (54 volumes) les œuvres complètes, soigneusement revues et annotées, de la plupart de nos auteurs célèbres, elle est, par son format, et plus encore que la collection des *Grands Écrivains* d'Hachette, en dehors de notre programme.

La *Nouvelle Bibliothèque classique*, fondée par Jouaust en 1876, et qui se compose d'une soixantaine de volumes (in-16 elzevierien, à 3 francs), marque certainement un grand progrès sur les précédentes collections à bon marché. Le texte en est plus correct; les notices et les notes (celles-ci placées à la fin des volumes) sont mieux rédigées, le papier prin-

1. J'ai entendu plus d'une fois exprimer le vœu que des tirages de ces modestes éditions soient effectués, — à condition que les clichés se trouvent en parfait état, — sur beau et bon papier, sur hollande, par exemple.

cipalement est de beaucoup supérieur, l'impression est aussi plus nette et plus soignée; mais cette impression est faite en elzevier, et certains lecteurs n'aiment pas ce type de caractères et préfèrent le romain. D'autres aiment mieux avoir les notes et traductions de texte au bas des pages, près du texte même, ce qui, en effet, est plus commode dans bien des cas, pour Montaigne, par exemple, dont chaque page, chaque phrase est émaillée d'une citation latine. Quoi qu'il en soit, c'est Jouaust, — qui fut un éditeur de l'ancienne mode, lettré, érudit, laborieux, extrêmement soucieux de son œuvre, et passionné pour elle[1], — qui se rapproche le plus de notre

1. Damase Jouaust (1834-1893) « était de la famille des grands éditeurs, hommes de goût et véritablement hommes de lettres par le soin qu'ils prennent de faire valoir les œuvres qu'ils publient, et de les présenter aux amateurs sous le séduisant aspect qu'assurent un papier de choix, des types élégants et bien lisibles, une correction impeccable, illustrées de gravures finement en harmonie avec le texte, et d'autant plus précieuses qu'elles sont moins encombrantes. Son nom sera cité dans l'histoire de son art à la suite des maîtres qui en ont fait la gloire à travers les âges. » (G. Berardi, *l'Indépendance belge*, dans *Ultima, notes et chroniques*, p. 9; Paris, imprimerie D. Jouaust, 1891; in-18, 78 pp.) — « Pendant trente ans il (Jouaust) a fait la joie des lettrés; il leur a donné de fins joyaux, que les amateurs du siècle prochain se disputeront avec passion.... » (Adolphe Brisson, *les Annales politiques et littéraires*, ibid., pp. 14-15.) — « Il (Jouaust) a été un lettré et un artiste avant d'être un commerçant. Il avait recueilli et il a su continuer parmi nous les traditions des Elzevier et des Plantin Moretus.... » (J. Cornély, *le Matin*, ibid., p. 18.)

idéal. Malheureusement il n'a pas eu le temps de réunir dans sa *Nouvelle Bibliothèque classique* tous les chefs-d'œuvre dignes d'y entrer, et des noms illustres, Pascal, Mme de Sévigné, Buffon, Saint-Simon, etc., n'y figurent pas [1].

Je citerai encore la *Bibliothèque elzévirienne*, fondée par Jannet, et la *Nouvelle Collection Jannet-Picard* [2], consacrées surtout à nos anciens écrivains.

Tout récemment la maison Flammarion a entrepris une collection : *Les Meilleurs Auteurs classiques français et étrangers*, volumes de même format que ceux des collections Charpentier, Didot et Garnier, dont il vient d'être question, très soigneusement revus comme texte, et non moins soigneusement imprimés, cotés seulement au prix de 0 fr. 95, au lieu de 1 fr. 75. Une vingtaine de chefs-d'œuvre (Homère, Dante, Rabelais, Corneille, La Fontaine, Boileau, La Bruyère, Fénelon, Beaumarchais, etc.) ont déjà paru, et font on ne peut mieux augurer de la suite.

Il est juste enfin de ne pas oublier, dans cette sommaire énumération, la petite *Bibliothèque nationale, collection des meilleurs auteurs anciens et modernes*, créée en 1863, et destinée, comme le dit son sous-titre, « à faire pénétrer au sein des plus mo-

1. Cette très intéressante collection est continuée par l'éditeur Ernest Flammarion, qui y a dernièrement ajouté *les Confessions* de J.-J. Rousseau et *Paul et Virginie*.

2. Sur la collection Jannet-Picard, voir *supra*, t. III, p. 3.

destes foyers les œuvres les plus remarquables de toutes les littératures, les œuvres constituant le Trésor littéraire de l'Humanité ». « ... Une nation qui aurait franchement adopté cette Bibliothèque comme sienne serait à la fois lettrée et solide, » a écrit Sainte-Beuve, en remerciant les ouvriers typographes, fondateurs de la *Bibliothèque nationale*, qui lui avaient envoyé la collection complète de leurs publications[1]. Ces petits volumes in-16 à couverture bleue, cotés à 0 fr. 25 pièce, comparables à l'ancienne collection stéréotype entreprise en 1799 par Pierre Didot[2], ont rendu et rendent journellement à nombre d'écoliers, d'étudiants et de modestes et fervents lecteurs d'inappréciables services. Malheureusement, bien que comptant plus de quarante années d'existence, la petite *Bibliothèque nationale* ne comprend encore que le maigre chiffre de 344 volumes. Quantité d'œuvres françaises importantes et qui rentreraient d'elles-mêmes dans le cadre de cette libérale et démocratique collection, le *Dictionnaire philosophique* et l'*Essai sur les mœurs*, par exemple, *l'Esprit des lois*, etc., n'ont pu y prendre place : on les a jugées trop étendues, et il paraît que les ouvrages dépassant quatre ou cinq volumes se vendent bien moins que les autres. Puis, le format

1. Sainte-Beuve, *Nouvelle Correspondance*, p. 240, lettre du 5 juillet 1867.
2. Cf. notre tome III, p. 188, notes.

de ces petits livres, commode pour la poche, ne convient guère à une bibliothèque, et leur papier aussi bien que leur exécution typographique laissent parfois beaucoup à désirer.

Les Allemands, eux, sont, à cet égard, mieux partagés que nous[1]. Ils possèdent une excellente collec-

1. Je ne saurais trop protester cependant contre cette mode ou monomanie, si répandue en France, aujourd'hui plus que jamais, de toujours nous dénigrer nous-mêmes et nous engouer de l'étranger. Rien ne réussit mieux en France que ce qui n'est pas français : on l'a dit souvent et depuis longtemps : « Les Français ont toujours eu cela de bon (entre autres mauvaises grâces) de prester plus volontiers audience et faveur aux estrangers qu'aux leurs propres. » (Bonaventure DES PERIERS, *Nouvelles Récréations*, Nouvelle 88, p. 222; Paris, Delahays, 1858.) « Estimer ce qui se fait chez nous ! Eh ! où en serait-on, s'il fallait louer ses compatriotes ? Ils seraient trop glorieux, et nous trop humiliés. Non, non ; il ne faut pas donner cet avantage-là à ceux avec qui nous vivons tous les jours, et qu'on peut rencontrer partout. Louons les étrangers, à la bonne heure ! Ils ne sont pas là pour devenir vains.... On ne saurait croire le plaisir qu'un Français sent à dédaigner les meilleurs ouvrages nationaux, et à leur préférer des fariboles venues de loin. » (MARIVAUX, *l'Indigent Philosophe*, *ap.* Émile GOSSOT, *Marivaux moraliste*, pp. 245-246 ; Paris, Didier, 1881.) « Chose remarquable ! disait M. Chauvelin (ministre en 1754), ce sont les Français eux-mêmes qui avaient propagé cette opinion défavorable. Les Français se livrent volontiers aux étrangers, et même plus volontiers qu'à leurs compatriotes; ils font à l'étourdie les honneurs d'eux-mêmes, « de sorte que ce goût frondeur, « qui domine principalement dans la bonne compagnie, ayant « porté nos Français à dire mille maux de la faiblesse de la « nation... », en un mot de l'*abaissement* de la France, il n'était pas extraordinaire que les étrangers eussent rapporté dans leur pays ces impressions.... » (SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, t. XIV, p. 257.) « Nous nous chargeons volon-

tion à 20 pfennig (0 fr. 25) le volume, l'*Universal-Bibliothek*, de Philippe Reclam, éditée à Leipzig, qui compte actuellement près de 5000 volumes (mai 1906 : 4790), comprend les plus célèbres écrivains de tous les temps et de toutes les nations, et

tiers (en France) d'être nos propres *mépriseurs*.... Le mot de Philibert Delorme, qui s'en plaignait amèrement en son temps, est juste encore : « Le naturel du Français, disait-il, « est de priser beaucoup plus les artisans et artifices des « nations étranges [étrangères] que ceux de sa patrie, bien « qu'ils soient très ingénieux et excellents. » (Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis*, t. VII, p. 185.) « En France, on aime assez que les idées, comme les vins, nous reviennent de l'étranger. Un petit voyage d'outre-mer ou d'outre-Rhin ne fait pas mal pour mettre en vogue. C'est ainsi depuis longtemps dans les plus petites comme dans les grandes choses : Dufreny, avant Wathely, avait déjà tenté le genre des jardins dits *anglais*, qu'on a repris ensuite de l'Angleterre, tout comme Beaufort ou Pouilly nous est revenu par Niebuhr, comme le rationalisme de Richard Simon nous revient par Strauss. » (Sainte-Beuve, *Portraits contemporains*, t. III, pp. 447-448.) L'original et si curieux romancier anglais H. G. Wells, dont les œuvres nous ont été en quelque sorte révélées par les habiles traducteurs Henry-D. Davray et B. Kozakiewicz, trace le parallèle suivant entre la librairie anglaise et la librairie française : « Il existe, dans le monde, une prédisposition, que partagent les Français eux-mêmes, à dénigrer grossièrement ce qui est français et à douter de la durabilité des entreprises françaises ; et cela vient, semble-t-il, de ces deux faits : que les Français, en 1870, furent vaincus par les Allemands, et qu'ils ne possèdent pas les vertus prolifiques des lapins et des nègres. [Nous venons de voir que cette prédisposition dénigrante a des origines bien antérieures à 1870.] Mais ce sont là des considérations qui n'affectent que fort peu l'expansion de la langue française.... Le nombre des livres publiés en français dépasse celui des livres publiés en anglais, et un ouvrage français est ac-

ces volumes, de même format que ceux de notre petite *Bibliothèque nationale*, sont bien mieux imprimés et sur bien meilleur papier.

Une autre collection allemande, *Bibliothek der Gesamt-Literatur* (Bibliothèque de la littérature universelle), a été fondée postérieurement à l'*Universal-*

cueilli par un public intelligent et critique ; — or, c'est une des choses qu'apprécie le plus l'écrivain.... Il suffit de contempler une librairie parisienne, en se souvenant d'une librairie anglaise, pour se rendre compte que le français occupe une position exceptionnelle; les rangs serrés des volumes à couverture jaune embrassent tous les domaines de la pensée et de la curiosité humaines, sans aucune interdiction ni limites.... Je me rappelle avec quel étonnement je découvris, chez un libraire de l'avenue de l'Opéra, trois exemplaires d'une traduction des *Principes de psychologie*, ce merveilleux ouvrage du professeur William James, — trois exemplaires d'un livre que je n'ai jamais vu, en Angleterre, ailleurs que sur les rayons de ma bibliothèque, et je suis pourtant un explorateur attentif des vitrines de libraires.... Et les livres français, tous d'un aspect et d'un format si agréables, coûtent si bon marché ! Ils sont vraiment destinés à des gens qui achètent pour lire. Pensez ensuite à la boutique du libraire anglais, avec son étalage criard, aux couvertures gaufrées et dorées, ses romans horriblement imprimés et encore plus horriblement illustrés, la diversité inutile et exaspérante des formats et de l'épaisseur des volumes. Le livre anglais produit l'effet d'un objet vendu par un marchand de bric-à-brac, sincèrement navré que la chose soit un livre, et qui a fait de son mieux pour remédier à ce défaut. Et tout le contenu de la boutique se compose de romans tout battants neufs, ou de voyages illustrés, ou encore d'éditions dorées des classiques, fabriquées pour être vendues à vil prix, comme cadeaux. Au contraire, la boutique du libraire français exhale un parfum de vie intellectuelle contemporaine. Actuellement déjà ces différences sont à l'avantage du français, et, à l'avenir, la balance

Bibliothek, par l'éditeur Otto Hendel, à Halle-sur-Saale. Elle se compose présentement d'environ 2000 volumes, dont chacun coûte 25 pfennig (0 fr. 35), et qui sont consacrés aux chefs-d'œuvre de la littérature allemande et à des traductions des chefs-d'œuvre étrangers.

Je mentionnerai encore la célèbre collection Tauchnitz, exclusivement réservée aux auteurs anglais, américains et allemands. Cette collection, éditée à Leipzig, comprend, à l'heure qu'il est, environ 4000 volumes, à 2 francs l'un.

*
* *

Puisque la librairie « courante » actuelle ne peut nous fournir exactement et complètement ce que

penchera de plus en plus en sa faveur et contre l'anglais. Le français a aussi la supériorité sur l'allemand. Malgré le nombre plus important de livres publiés en Allemagne [nous verrons, dans notre tome V, Appendice, Additions et Corrections, que, d'après un rapport de M. H. Le Soudier, ce point est contesté, et que le nombre des livres publiés annuellement en Allemagne est de beaucoup exagéré], il est douteux que le lecteur allemand ait devant lui un festin aussi varié et aussi complet que le lecteur français. Il existe une masse de romans allemands probablement aussi dénués d'intérêt pour un étranger que l'est le roman populaire anglais ou américain. Comparé au français, l'allemand est une langue peu mélodieuse, difficilement maniable, et affligée d'un alphabet hideux et confus, que l'Allemand est trop patriote pour abandonner. » Etc. (H. G. Wells, *Anticipations*, pp. 271-273, trad. Henry-D. Davray et B. Kozakiewicz; Paris, Mercure de France, 1904.)

nous voulons, essayons de la librairie « d'occasion »; à défaut de livres récemment parus et « à l'état de neuf », voyons parmi les ouvrages édités jadis et échoués chez les bouquinistes.

Là, en effet, nous avons chance de rencontrer ce que nous cherchons : des volumes de format convenable, bien imprimés, de prix modique; nous pouvons espérer surtout, comme nous l'avons précédemment expliqué[1], que ces volumes seront tirés sur papier meilleur que celui de nos malheureux livres populaires d'aujourd'hui. En outre, presque toujours, nous trouverons ces ouvrages reliés ou cartonnés, puisque la coutume de vendre les livres brochés est relativement récente et ne remonte guère au delà du XIXe siècle[2]. Nous avons donc tout avantage à diriger nos recherches du côté de ce qu'on nomme en librairie « l'occasion ».

Comme il ne s'agit pas ici d'éditions princeps ni de livres rares, mais de volumes tout simples, « communs », propres et maniables, il est inutile de dresser une liste de nos éditions préférées : ces volumes abondent, et cette liste serait forcément très incomplète, forcément interminable[3].

1. Voir *supra*, t. III, chap. I, pp. 18-19. En ce temps-là, c'est-à-dire antérieurement à la seconde moitié du XIXe siècle, on ne savait en quelque sorte pas faire de mauvais papier.
2. Cf. *supra*, t. III, chap. V, p. 362, notes.
3. Je mentionnerai cependant, en bas de page tout au

Laissons donc chacun choisir à sa guise, sous réserve toutefois qu'il veuille bien se souvenir de ce que nous avons dit sur l'importance de la qualité du papier, de la commodité du format, et de la grosseur et netteté du caractère. Quant à cette autre essen-

moins, les mignonnes éditions Cazin, collection qui comprend plus de 500 ouvrages, parus vers la fin du xviiie siècle, et qui, bien que n'ayant pas un « format de bibliothèque » (format in-12 ordinaire ou in-8), méritent d'arrêter notre attention. Longtemps délaissés, les Cazins sont aujourd'hui très appréciés. « Cet engouement... a pour cause première le manque de place dans les appartements modernes, où l'on ne peut loger des bibliothèques spacieuses : une série complète des Cazins, comprenant la plupart des chefs-d'œuvre de l'esprit humain, tient, en effet, sur quelques rayons : le Cazin est un livre, et presque un bibelot. Ajoutons qu'ils méritent à tous égards d'être recherchés : choix parfait d'ouvrages des poètes et des littérateurs les plus célèbres; textes impeccables; le plus joli petit format in-18 qui existe; papier vergé d'une résistance à toute épreuve; impression mignonne d'une netteté remarquable; quand ils sont illustrés, vignettes ou portraits dus au crayon et au burin des Marillier, des Cochin, des Delvaux, des Duponchel, et de tant d'autres artistes connus. Enfin une des créations typiques du « Siècle gracieux ». Le célèbre libraire Cazin, né à Reims, en 1724, mort à Paris en 1795, d'une blessure reçue à la première décharge des canons placés par Bonaparte devant Saint-Roch, n'est pas, comme on le croit généralement, le créateur du genre de livres qui portent son nom : il en est le propagateur, et l'éditeur de la plus jolie des séries. Ses premières publications certaines datent de 1780 environ. Or, dès 1773, Lille, Lyon et Orléans donnèrent le jour aux premiers volumes de ce format publiés en France. L'identité du format et de la reliure, les indications fausses de lieu d'édition, et surtout le nombre considérable d'imitations et de contrefaçons ont rendu difficultueuse au possible la bibliographie des Cazins. En 1863,

tielle condition, l'authenticité et la pureté du texte. elle est le plus souvent, presque toujours, en harmonie avec le soin apporté à l'exécution typographique.

Mais que cette simplicité, cette « pauvreté » ne nous empêche pas de reconnaître et proclamer tout l'attrait, tout le délicat et suave plaisir, l'exquise jouissance que goûte un véritable ami des Lettres à lire un chef-d'œuvre dans une édition réellement belle, une édition qui soit elle-même un chef-d'œuvre[1].

« ... Ce n'est cependant pas que, s'attachant exclusivement au mérite intrinsèque d'un ouvrage, il faille, a écrit Gabriel Peignot[2], en négliger le matériel extérieur, c'est-à-dire la partie typographique. Au contraire, nous pensons qu'il est de la plus

un libraire bibliophile de Reims, Brissard-Binet, publia un *Cazin, sa vie et ses éditions* assez complet, mais rempli d'inexactitudes.... Vers 1876, le libraire Corroenne, chercheu. consciencieux, connaissant admirablement les Cazins qu'il « potassa » toute sa vie, entreprit, avec l'aide de cazinophiles distingués, des publications qui forment tout ce qu'il existe de plus complet sur Cazin.... » (*Bibliographie des éditions Cazin*, dans le *Catalogue de la librairie Lucien Dorbon*, 15 avril 1904.) Voir aussi, sur les Cazins et sur d'autres célèbres collections typographiques, Ferdinand Denis, P. Pinçon et de Martonne, *Nouveau Manuel de bibliographie universelle* (Manuels Roret), t. III, pp. 604 et suiv.

1. « Lire un *ouvrage excellent* dans une *condition parfaite*, cet idéal du plus délicat, du plus raffiné des bibliophiles classiques, Ustade de Sacy, n'était pas à l'usage de Napoléon.... » (Gustave Mouravit, *Napoléon bibliophile*, p. 115.)

2. *Manuel du bibliophile*, t. I, p. 12.

grande importance de toujours rechercher les éditions les meilleures, les plus correctes et les mieux imprimées; car, ainsi que le dit le sage Rollin, *une belle édition qui frappe les yeux gagne l'esprit, et, par cet attrait innocent, invite à l'étude.* C'est ce que l'on éprouve surtout quand on a le bonheur de rencontrer ces excellentes éditions d'auteurs anciens, si recherchées des amateurs. Il n'y a pas de doute que la beauté d'une impression très soignée contribue à faciliter l'intelligence du texte, et semble en insinuer le sens avec plus de charme et de développement dans l'esprit du lecteur. »

Et ailleurs[1] :

« ... Le matériel d'un livre est, pour les productions de l'esprit humain, ce que le corps est à l'âme; et y a-t-il, dans la société, quelque chose de plus attrayant, de plus enchanteur qu'une belle âme dans un beau corps, *in bel corpo anima bella*? N'en est-il pas de même pour les bons ouvrages dont le mérite est encore relevé par les avantages d'une belle impression? »

Mais en quoi consiste une belle édition?

Ici encore le créateur ou tout ou moins « le défricheur[2] » de la science bibliographique, le bon et érudit Gabriel Peignot, va nous répondre.

1. Gabriel PEIGNOT, *op. cit.*, t. II, pp. 127-128.

2. L'expression est de M. FERTIAULT, dans ses *Légendes du livre*, p. 39. Sur Gabriel Peignot, cf. notre tome I, pp. 176-181.

« Une belle édition consiste dans la netteté d'un beau caractère, et dans sa proportion avec le format; dans une sévère correction qui conserve le texte et chaque mot en particulier dans toute leur intégrité, et l'orthographe dans toute sa pureté[1]; dans l'élégante disposition du frontispice, des titres de chapitre, des notes, etc.; dans une justification (longueur des lignes) qui ne soit ni trop grande ni trop petite; dans de belles marges; dans l'uniformité du tirage, et surtout de la couleur de l'encre, qui, ni trop noire ni trop pâle, doit être de la même nuance pour toutes les pages; enfin, dans la beauté et la solidité du papier[2]. »

Quant aux premières éditions, aux éditions *princeps*[3], nul doute de leur importance, nul doute que, pour nombre de lettrés et de délicats, elles ne possèdent une saveur toute particulière, un charme des plus pénétrants, des plus captivants.

1. » La beauté des caractères, celle du papier, mais surtout la pureté du texte, sont les premières qualités qui constituent la bonté d'une édition, » dit, de son côté, un contemporain de Gabriel Peignot, un autre pionnier de la bibliographie, Étienne Psaume (1769-1828), dans son *Dictionnaire bibliographique*, t. I, p. 120.

2. Gabriel Peignot, *op. cit.*, t. I, p. 13; et *Traité du choix des livres*, pp. xv et xvi. Voir aussi, dans notre tome II, pp. 148 et 149, ce que dit d'un beau livre l'historien de l'imprimerie parisienne, André Chevillier : « Rien n'est plus agréable aux yeux.... On ne se lasse point de le regarder », et en quels termes il décrit une belle édition.

3. Sur ce mot, voir *supra*, t. III, p. 86.

Écoutons M. Jules Lemaître, qui, dans une récente « lecture » faite devant les membres de l'Institut, a très éloquemment, en bibliophile expert et fervent, traité cette question :

« ... Le contenu de ces vieux livres y semble bien meilleur que dans une réimpression moderne. Je songe surtout ici à certains textes du second rang, qui sont curieux, qui ont jadis paru beaux, qui ont encore leur prix, mais dont la lecture, dans une édition d'aujourd'hui, est tout de même un peu laborieuse. Eh bien! lisez-les dans un volume, sur du papier et dans des caractères qui leur soient contemporains, la lecture vous en deviendra facile. Ce sera comme si l'aspect et le toucher du vieux livre vous inclinaient à l'état d'esprit des ancêtres pour qui ces moralités et ces histoires furent écrites. Les locutions aujourd'hui vieillies vous surprendront moins, et vous entrerez plus aisément dans le genre d'affectation ou de pédantisme propre au temps où ce bouquin vénérable fut imprimé. J'irai plus loin; je crois que les grands écrivains eux-mêmes gagnent à être lus dans une édition de leur âge. Que sera-ce dans la première édition, dans l'édition originale!

« Ici, un homme sensé pourra dire : « Je com-
« prends que l'on recherche les vieilles reliures au
« même titre que les vieilles assiettes. Avec les
« vieilles reliures, d'ailleurs, on fait de très jolis
« sous-mains.... Mais qu'est-ce qu'une édition origi-

« nale a de si excitant? En quoi la première édition
« d'un ouvrage classique diffère-t-elle de la deuxième
« et des suivantes, sinon par une date sur le titre?
« Et cette différence justifie-t-elle des écarts de prix
« qui vont communément à quelques centaines
« d'écus? »

« Ah! messieurs, que voilà des propos superficiels! J'espère pour vous que si vous aviez entre les mains l'édition originale du *Cid*, d'*Andromaque* ou de *l'École des femmes*, vous sentiriez bien autrement. A coup sûr, vous entreriez en méditation et vous vous diriez :

« Ainsi, les caractères imprimés sur ce papier
« jauni sont les premiers, — les premiers! — qui
« aient traduit aux yeux tel chef-d'œuvre du génie
« humain. Ils sont les premiers où Corneille, Ra-
« cine, Molière aient reconnu leur pensée devenue
« visible, et détachée d'eux-mêmes. Auparavant, ces
« œuvres n'existaient que sur des feuilles manu-
« scrites disparues et sous le front de leurs au-
« teurs. J'en tiens dans mes mains la première
« expression matérielle, publique et durable. J'as-
« siste, pour ainsi parler, à leur naissance, qui fut
« un moment auguste de l'histoire littéraire. »

« Ah! ces vieux feuillets sont pleins de vie.... La veille, on ne les connaissait pas.... Un jour, ils ont paru tout à coup, sous leur modeste habit de veau ou de vélin, dans la boutique de Barbin, au *Signe*

de la Croix, ou de Ribou, à l'*Image Saint-Louis*, sur le perron de la Sainte-Chapelle. Tel bourgeois plein de prud'homie, tel gentilhomme ou telle dame — habillés comme on les voit encore aujourd'hui dans les pièces du répertoire — ont aperçu à l'étalage le volume tout neuf et l'ont acheté trente sols. Mme de Sévigné peut-être ou Mme de la Fayette l'a fait demander par son laquais, ou bien, passant par là, est descendue de sa chaise ou de son carrosse, et, après avoir échangé avec Barbin quelques phrases obligeantes, elle a acheté elle-même son exemplaire, — un exemplaire pareil à celui que je tiens, celui-là même peut-être, — et, remontée dans sa voiture, elle s'est mise à le feuilleter, en attendant la fin d'un de ces embarras de rues décrits par M. Despréaux.... »

Jamais on n'a mieux parlé des vieux livres, mieux exposé les raisons de les aimer, que ne l'a fait là M. Jules Lemaître[1].

Et ceci encore :

« Jadis, vous le savez, l'impression d'un ouvrage, même de proportions modiques, durait généralement de longs mois. On n'était pas pressé. Les ouvriers imprimeurs étaient, pour la plupart, assez ignorants. En outre, les auteurs n'étaient pas très attentifs à la correction de leurs épreuves, ou même

1. *Les Vieux Livres*, lecture faite à la séance publique annuelle de l'Institut du 26 octobre 1905 : Supplément au journal *le Temps*, 26 octobre 1905.

s'en remettaient à leur libraire. On tirait d'abord quelques exemplaires. L'auteur y jetait les yeux, et y découvrait des fautes qu'il faisait corriger dans le reste du tirage.

« Vous direz : « Ces exemplaires corrigés valaient « donc mieux, et ce sont ceux-là qu'il faut avoir. » Et vous répéterez de faciles railleries sur l'amateur qui achète à prix d'or, quand il peut le rencontrer, l'exemplaire avant les cartons, « l'exemplaire avec la faute ».

« Messieurs, la manie de cet amateur n'est peut-être pas si absurde. Il se dit que trouver et tenir l'exemplaire fautif, qui est vraiment le premier, c'est faire une petite conquête de plus sur le passé, puisque c'est se rapprocher encore un peu de l'heure émouvante où la pensée de l'auteur s'est exprimée pour la première fois par des signes typographiques.

« Et je ne parle point de ces cas où des corrections et des suppressions importantes et significatives ont été faites en cours de tirage, si bien que les exemplaires tirés d'abord sont réellement beaucoup plus intéressants que les autres, — comme il est arrivé, par exemple, pour les *Pensées* de Pascal ou pour le *Don Juan* de Molière. Ici, mon amateur d'exemplaires avant les cartons n'a presque plus besoin d'être justifié.

« Mais l'homme sensé reprendra : « Ces textes primitifs et complets, vous les trouverez à moins de

« frais dans quelque édition moderne. Vos plaisirs, « en somme, sont plaisirs de pure imagination. »

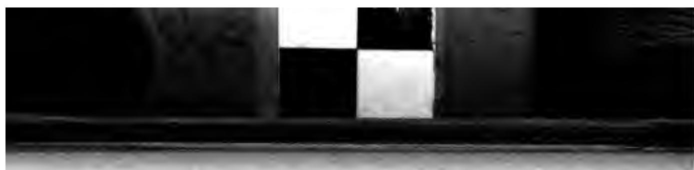
« Assurément; mais vous m'accorderez qu'ils sont innocents, et qu'ils ont même leur noblesse. Ils impliquent certains sentiments ou certaines dispositions fort louables : respect, curiosité, don de sympathie. Et si ce sont plaisirs d'imagination, celui qui se les crée est donc, lui aussi, à son rang, un modeste inventeur de voluptés, une manière de poète.

« Et enfin, à supposer que sa manie s'amortisse un jour, il ne sera jamais complètement déçu, s'il prend la peine de lire ce qu'il a collectionné. Ces bouquins, qu'il recherchait principalement à cause de leur date ou de leur habit, ce sont des livres dont le texte vaut par lui-même ; et ainsi la collection rare pourra bien être, par surcroît, la plus substantielle des bibliothèques.

« Je ne veux pas donner dans ce paradoxe banal que les derniers venus n'ont rien trouvé de nouveau, et que tout a été dit depuis qu'il y a des hommes. Il est toujours vrai que tout a été dit; mais ce n'est jamais tout à fait vrai. Il est possible que plusieurs écrivains du XIXe siècle aient été d'une intelligence plus souple et plus étendue que les classiques, et il est possible que certains autres aient eu une sensibilité plus affinée. Je crois, en tout cas, qu'ils ont singulièrement développé, enrichi et nuancé le con-

tenu des livres d'autrefois.... Mais il demeure fort probable qu'avec Corneille, Racine, Molière, La Fontaine, avec Rabelais, Montaigne, Descartes, Pascal, Bossuet, La Bruyère, on a déjà toutes les remarques essentielles sur la nature humaine, sur l'homme religieux, l'homme politique, l'homme social. Et il faut avouer que ces réflexions, ces observations, ces peintures, même ces lieux communs, ayant rencontré là, pour la première fois, une expression à peu près parfaite, gardent une fleur, une saveur, une plénitude, une grâce ou une force qu'on n'a guère retrouvées depuis. Il n'est donc pas déshonorant de s'en contenter, et il est au surplus délicieux d'y revenir par le plus long, — j'entends après avoir joui des enrichissements ajoutés par les âges récents à ce trésor primitif et essentiel.

« Et alors c'est une volupté complète de goûter, dans les dessins et les tons de la reliure que tant de mains ont maniée et polie, dans la couleur et le grain du papier, dans la date du privilège du roi, dans la forme des caractères typographiques, dans les sentiments ou les pensées que ces caractères expriment aux yeux, dans le tour même et l'accent de ces pensées et de ces sentiments, — et dans tout cela *à la fois*, — le charme mystérieux du passé. »



*
* *

Mais laissons ces trésors et splendeurs, et revenons aux livres plus humbles et bien moins chers, revenons aux volumes d'occasion.

Il n'est pas un ami des livres, sinon même pas un Parisien sachant lire, qui ne connaisse le plaisir de bouquiner le long des quais ou devant les étalages des libraires[1]. Il faut l'avoir goûté, ce plaisir, « pour — selon l'expression du bibliophile Jacob[2] — lui rendre grâce, comme à un génie bienfaisant et consolateur. Si, continue le même écrivain, ce

1. M. Gabriel Hanotaux, dans l'avant-propos de son livre *la Seine et les Quais, promenades d'un bibliophile* (p. III), a très justement et joliment dit : « Paris est la seule ville du monde qui ait sa bibliothèque en plein air. Les boîtes des quais font partie de nos perspectives. Elles accompagnent les profils du Louvre et font un premier plan aux galeries et aux tours de Notre-Dame. » Et Champfleury (*les Aventures de Mademoiselle Mariette*, p. 162; Paris, Michel Lévy, 1863) : « A partir du Pont-Neuf, une librairie considérable, à bon marché, s'étale sur le parapet pendant une demi-lieue; tout en feuilletant une brochure, il est facile de jeter un regard sur la Seine, qui coule derrière les rares grands arbres verts de Paris. » Etc. — Sur les bouquinistes des quais, leur commerce, leur clientèle, etc., voir l'ouvrage de M. Octave Uzanne, *Bouquinistes et Bouquineurs; Physiologie des quais de Paris, du Pont-Royal au Pont Sully* (Paris, May, 1893; in-8). Voir aussi notre tome II, chap. XI, Bibliomanes et Bibliolâtres, pp. 216-262.

2. P. L. Jacob (Paul Lacroix), *les Amateurs de vieux livres*, p. 56.

plaisir n'était pas plus doux et plus fidèle que tous les autres, plus fort de ses émotions diverses, plus favorable aux organisations tendres et pensives, plus réel, plus vrai, plus matériel, verrait-on des jeunes gens s'y livrer avec emportement, des hommes de talent et d'esprit s'y plaire sans cesse, des riches et des puissants s'y délecter de préférence à tous les jeux de la puissance et à tous les hochets de la richesse! »

Un autre amoureux des livres, Adolphe de Fontaine de Resbecq (1813-1865), a rédigé la relation de ses *Voyages littéraires sur les quais de Paris*[1], un intéressant petit volume, où il a rassemblé ses souvenances et résumé ses impressions de « voyageur » et de lettré. Une anecdote qu'il nous conte montre bien quelle ténacité et quelle puissance possède la passion du bouquinage. Un des confrères de Fontaine de Resbecq, M. H..., étant devenu aveugle, se faisait conduire par son domestique sur le quai Voltaire, sa promenade favorite. « On l'approchait des boîtes, il passait alors légèrement les mains sur les livres, parcourait ainsi quelquefois plusieurs mètres sans rien dire, puis, saisissant quelque mince volume, il disait à son guide : « N'est-ce pas de chez Barbin? » (ou tel autre nom de libraire célèbre). Il se trompait souvent sans doute, mais il lui est arrivé plus d'une fois de deviner juste; alors sa joie était inexprimable; il

1. Paris, Furne, 1857 (et 1864); 1 vol. in-16.

achetait, dans ce cas, ce qu'il avait déjà ou ce qui lui était indifférent. C'était, disait-il, sa manière de remercier le Créateur de lui avoir conservé l'ombre d'un sens perdu : cela fait vivre le marchand, Dieu sera satisfait ! Telle était sa pensée[1]. »

Et ces curieuses remarques, à propos du publiciste et historien Louis Teste (1844-?...) :

« ... De souffrant et chétif qu'il était, Teste est devenu « solide comme un chêne ». « Il nous livre son secret, dans ses *Notes d'histoire contemporaine*, qu'il a, je pense, bien souvent recueillies en passant les ponts, lorsqu'il faisait « sa cure sur les quais ».

« Mais il faut une passion qui vous soutienne et vous guide, pour répéter chaque jour la même promenade avec une ponctualité scrupuleuse : le simple souci de la santé purement égoïste n'y suffirait pas. Cette passion sera celle des bouquins, — non pas de tous les bouquins, mais d'une certaine espèce, quelle qu'elle soit, que l'on chasse et que l'on rechasse » le long des étalages. « Chacun doit choisir la sienne [sa passion] à son goût et s'y dévouer exclusivement, comme le naturaliste qui va chas-

1. *Op. cit.*, pp. 3-4. Glissons ici, à ce propos, cette touchante réflexion de S. de Sacy (*Variétés littéraires*, t. I, p. 250, Catalogue de la bibliothèque de feu J.-J. de Bure) : « Je deviendrais aveugle que j'aurais encore, je le crois, du plaisir à tenir dans mes mains un beau livre. Je sentirais du moins le velouté de sa reliure, et je m'imaginerais le voir. J'en ai tant vu ! »

sant des insectes, ou des plantes, ou des minéraux.

« Il est à remarquer qu'on trouve toujours ce qu'on aime. C'est peut-être une faveur du Ciel, mais c'est, en tout cas, un fait très positif et prouvé par l'expérience de tous les chercheurs. Ils trouvent toujours ce qu'ils aiment, et ils font des découvertes merveilleuses dans l'ordre des choses qu'ils préfèrent.

« Si vous n'avez pas un certain feu sacré, vous ne trouverez rien dans les boîtes des bouquinistes; mais si vous vous appliquez à collectionner tous les livres se rapportant à une certaine ville de France que vous aimez particulièrement et que vous portez dans votre cœur, ou les éditions d'une certaine époque, ou les ouvrages d'un certain auteur, alors vous faites des découvertes étonnantes, qui tiennent du miracle et qui vous transportent de joie au troisième ciel[1]. »

Cependant ce n'est pas du côté des bouquinistes échelonnés au bord de l'eau que je vous engagerai à effectuer le plus assidûment vos recherches. Vous pouvez certainement faire chez eux d'excellentes trouvailles, rencontrer dans leurs boîtes des « occasions » qu'il vous est loisible de qualifier, avec plus ou moins d'exagération, de « superbes »; mais ces ouvrages ont très souvent un défaut capital, une

1. *Revue bleue*, 23 juillet 1898, p. 126 : article intitulé *Autres Choses* et signé Paul ANDRÉ.

tare indélébile : continuellement exposés au vent et à la poussière, au soleil ou à la pluie, ils ont nécessairement souffert de ce manque d'abri, ils gardent des traces plus ou moins apparentes, mais immanquables, mais fatales, des intempéries de l'air.

Les livres en étalage extérieur, rangés sur des rayons fixés à une muraille, ne sont guère moins menacés, guère moins éprouvés[1].

C'est dans les magasins et arrière-boutiques des libraires d'occasion que vous avez, à mon sens,

1. Voir, dans *les Amateurs de vieux livres*, par P. L. JACOB, p. 34, un curieux portrait du marchand bouquiniste-étalagiste : « ... L'*étalagiste* est d'ordinaire Normand, comme le vendeur de salade ; il connaît mieux le prix des pommes que celui des livres ; il ne juge guère sa marchandise que d'après le premier venu qui la marchande ; il surprend dans vos yeux l'envie qui vous émeut à la vue de ce livre, et il le taxe à proportion de cette envie, qu'il démêle dans un geste d'empressement, même dans une indifférence composée. Le seul *Manuel du libraire* qu'il étudie, c'est la physionomie des acheteurs : l'un sourit, l'autre soupire, celui-ci fronce les sourcils, celui-là pince les lèvres ; un cinquième, plus exercé, touchera vingt volumes avant de mettre la main sur le volume qu'il lorgne ; tous enfin se trahissent d'une façon particulière, qui n'échappe pas à l'*étalagiste*, aussi fin, aussi astucieux qu'un diplomate du cabinet de Saint-James. » — En général, comme l'a remarqué L. DEROME (*le Luxe des livres*, p. 66), les livres anciens coûtent moins cher chez les libraires parisiens de la rive gauche que chez ceux de la rive droite, « qui ont une clientèle princière et la confiance des riches amateurs étrangers, tandis que les marchands de la rive gauche sont réduits à celle des savants et des lettrés, qui connaissent mieux la valeur des livres et ne peuvent se permettre certaines folies. » Etc.

intérêt à vous rendre et à fouiller; c'est là que vous découvrirez le plus de bons livres en bon état.

Mais n'oubliez pas qu'il n'y a rien d'absolu en ce monde, et n'hésitez pas à vous arrêter devant tout étalage de livres, à bouquiner partout où vous en aurez l'occasion : c'est d'ailleurs là une recommandation superflue, les livres, n'importe lesquels, attirant à eux irrésistiblement et comme par enchantement tous ceux qui les aiment.

*
* *

Beaucoup de libraires, de bouquinistes et d'étalagistes ont l'habitude de tasser et presser leurs livres tant qu'ils peuvent sur leurs tablettes ou dans leurs boîtes; ils trouvent à cela deux avantages : d'abord d'y faire tenir un plus grand nombre de volumes, puis d'empêcher la poussière de pénétrer à l'intérieur de ces volumes ou d'en ternir les plats. Malheureusement, ces deux avantages sont surpassés et de beaucoup par l'inconvénient qui résulte de ce système, la difficulté de retirer les volumes : brochés, on risque de déchirer les couvertures; reliés, d'abîmer la coiffe. Dans le cas particulier, cet indestructible et insupportable serrement, cette agglutination, présente un autre danger, c'est de faire déguerpir le client, qui aime à feuilleter et examiner avant d'acheter, et ne tient nullement à se casser

les ongles en essayant d'extirper de leur geôle ces infortunés prisonniers.

Certains bouquinistes ont une autre manie, c'est, dès qu'ils aperçoivent un passant arrêté devant leurs rayons ou leurs boîtes, de se précipiter sur lui, ou de s'avancer sournoisement, selon les tempéraments ou les circonstances, et de lui faire leurs offres de service, de lancer, en d'autres termes, le grappin sur lui. « Trouvez-vous ce qu'il vous faut, monsieur ?... Voyez donc, j'ai ici quelque chose... Si vous voulez entrer ?... Un instant seulement, monsieur... Vous vous rendrez compte... Une série d'ouvrages... tout ce qu'il y a d'avantageux.... » C'est encore là, paraît-il, un immanquable moyen de mettre en fuite l'amateur. Pour l'attirer, pour le retenir, le mieux est de ne pas le pourchasser ni le tarabuster, de le laisser libre.

Si vous désirez vous renseigner rapidement et succinctement sur le contenu et le mérite d'un livre, d'un livre mis en vente, par exemple, et exposé en rayon ou en étalage, ne vous bornez pas à jeter un coup d'œil dans l'intérieur de ce volume ; voyez plutôt s'il possède une table des matières et une préface, et parcourez-les : c'est là que vous trouverez le mieux et immédiatement un aperçu de l'ouvrage[1].

1. Cf. Jean Darche, *Essai sur la lecture*, p. 204. Sur l'importance des préfaces et des tables des matières pour connaître rapidement le contenu des livres, voir, dans notre

S'il s'agit d'un dictionnaire, d'une encyclopédie, d'un guide de voyage, etc., consultez les articles traitant de sujets, — personnages célèbres, questions littéraires ou scientifiques, descriptions de localités, etc., — qui vous sont particulièrement connus : si ces articles sont rédigés avec soin et vous paraissent bons, il y a évidemment des chances pour que les autres leur ressemblent.

Afin de vous assurer instantanément qu'il ne manque pas de pages à un livre *relié*, examinez la tranche de ce livre, et vérifiez les endroits où elle n'est pas unie, où des cahiers ou des feuillets dépassent. Ce moyen n'est pas infaillible; une page a pu être si délicatement et soigneusement enlevée, que la tranche n'accuse pas cette absence, ce vide ; mais quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent le procédé est efficace.

Lorsqu'un bouquiniste n'indique pas ses prix de vente sur ses boîtes ou sur ses volumes, c'est mauvais signe; c'est signe qu'il n'a pas de prix, qu'il établit ses chiffres et fait ses conditions selon les circonstances, « d'après la tête du client ». Il est des amateurs qui, pour réagir contre cette déloyale coutume, ont pris le parti de ne jamais acheter un livre dont le prix n'est pas marqué d'avance, et, aux propositions et instances du marchand, de répondre

tome II, pp. 59 et suiv., notes, d'humoristiques et intéressantes considérations empruntées à Théophile Gautier.

invariablement par la déclaration de cette formelle résolution[1].

Mais que ce prix de vente ne soit jamais inscrit à l'encre sur le volume, qu'il soit tracé au coin d'une des gardes de la couverture, sur le premier ou le dernier plat, et toujours au crayon, d'une main discrète et légère, de façon à pouvoir être enlevé aisément avec la gomme. J'ai plus d'une fois rencontré de beaux et bons livres, des volumes de valeur, détériorés et gâtés par les gros chiffres, les lourds, pénétrants et ineffaçables grimoires du marchand.

Un grand nombre de libraires d'occasion publient des catalogues mensuels, bimensuels ou trimestriels, qu'ils adressent à leurs clients, et ce procédé de vente est, paraît-il, des plus fructueux pour ces commerçants[2], d'autant plus fructueux que quelques-uns,

1. Certain bibliophile, « quand il voulait acheter des livres, disait que le meilleur temps était la veille ou le lendemain des principales fêtes. Et sa raison était que les libraires, si on leur achetait la veille, faisaient bon marché de leurs livres, pour avoir de quoi se réjouir pendant les fêtes; et que, le lendemain, ils se relâchaient de leurs prix pour se rembourser de l'argent qu'ils avaient dépensé. Bien des causes, aujourd'hui, et souvent aussi peu sérieuses, influent sur la valeur des livres. » (Le bouquiniste Laporte, *le Collaborateur des érudits et des curieux*, 1895, nº 6.)

2. D'après des renseignements verbaux, recueillis auprès de plusieurs libraires parisiens, les catalogues de livres d'occasion provoquent plus de demandes d'ouvrages parmi la clientèle de province que dans celle de Paris, et relativement plus encore à l'étranger qu'en province. A Paris, par suite de l'exiguïté des appartements, et en raison aussi de

sinon la plupart, ont contracté l'habitude de forcer la note, de surélever tous les prix. Ils partent de ce principe, très judicieux, il faut l'avouer, que, si vous avez vraiment besoin d'un ouvrage porté sur un de ces catalogues et en vain cherché par vous jusqu'alors, vous ne lésinerez pas sur la somme à débourser pour vous le procurer[1]. Et c'est ainsi que des livres tout ordinaires, cotés jadis trente ou quarante

la vie *en dehors*, — visites, dîners, théâtres, sorties de toutes sortes, — la vie agitée et de moins en moins intime qu'on y mène, il n'est, en général, pas facile de collectionner des livres, de rassembler une bibliothèque supérieure à un millier de volumes, ni de trouver le temps de lire, — de lire autre chose que des journaux ou des ouvrages dont on a besoin pour ses affaires, des livres pratiques ou techniques. De plus en plus, par exemple, les romans ne se lisent que dans les périodiques, les revues et magazines.

1. De même qu'il n'est pas un ami des livres qui ne soit magnétiquement attiré par un étalage de bouquiniste et ne succombe à la tentation de s'y arrêter, il n'en existe pas non plus qui ne soit tenté par un catalogue de librairie et puisse se résigner à ne pas le feuilleter. « Pour tout homme qui s'intéresse aux sciences ou aux belles-lettres, pour toute personne curieuse des choses de la littérature, pour celui, en un mot, qui aime le livre, un catalogue est tout autre chose qu'une liste banale de titres, qu'un vulgaire prix courant. En tombe-t-il un sous les yeux de l'amateur, il le feuillette avec curiosité et... il y voit non seulement l'effort de la pensée sous toutes ses formes, mais la quintessence de la pensée elle-même, qui doit servir de nourriture à son intelligence et l'aider dans ses travaux. On ne saurait donc apporter trop de soin à la rédaction d'un catalogue de livres.... » (H. Le Soudier, De la classification méthodique dans les catalogues de librairie, *Rapport au Congrès international des éditeurs*, Bruxelles, juin 1897, p. 63.)

sous, et qui se vendraient encore ce prix directement, sans l'intermédiaire des catalogues, sont tarifés sur ceux-ci à cinq francs, dix francs, voire davantage. Pour justifier cette hausse, le libraire ajoute volontiers à la suite de l'annonce du livre quelque audacieuse et fallacieuse mention : « Édition recherchée », « Épuisé », « Peu commun », « Devenu rare », « Rarissime », etc.[1].

1. Tous les acheteurs de livres ne sont pas dupes de ces catégoriques, tranchantes et banales déclarations, aujourd'hui si usées et ridicules, tant elles ont traîné à la suite de titres de volumes aussi peu « rares » que l'herbe des champs, aussi « communs » que les pavés des rues. On lit, par exemple, dans *l'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, du 20 septembre 1904, col. 425-426, l'avertissement suivant : « Dictionnaire de Richelet. — Les bibliophiles nous sauront gré de les mettre en garde contre une notice qu'ils voient passer périodiquement dans les catalogues de presque tous les libraires ; et, disant : presque tous, je n'en excepte pas les plus savants. Chaque fois qu'un libraire annonce la première édition du Richelet, il a soin d'ajouter : 1° que cette édition est rare ; 2° qu'elle est recherchée pour une quantité de traits satiriques que ne contiennent pas les éditions suivantes ; 3° que son entrée en France a été rigoureusement prohibée sous Louis XIV. Or, tout ceci est controuvé. 1° Rien n'est plus commun que cette édition originale de Genève, 1680 : elle est en vente chez vingt libraires. 2° Les fameux « traits satiriques » qu'elle contient sont reproduits dans *toutes les éditions suivantes* pendant un quart de siècle, et n'ont été expurgés que dans les dernières réimpressions. Il est même établi que l'édition de 1680 est *la moins satirique* de toutes les premières, et, dès 1855, le *Bulletin du bibliophile* signalait celle de 1710 comme plus complète à cet égard. 3° S'il est vrai que le livre ait été prohibé au moment de son apparition, il est évident que la mesure a été immédiatement rapportée, puisque *la même année* un libraire de Lyon,

En revanche, il faut reconnaître qu'il y a de ces catalogues qui sont très bien faits et dignes d'intéresser tous les amateurs de livres ; par exemple, les catalogues de la librairie ancienne A. Claudin, qui paraissent actuellement (1906, 20e année) tous les mois, sous le titre d'*Archives du bibliophile* ; ceux du libraire-expert A. Durel, publiés, aussi mensuellement, sous le titre de *l'Intermédiaire des bibliophiles, libraires, amateurs*, et dont Mme Renée Pingrenon, très initiée à toutes les questions d'impression et de librairie, est en ce moment le rédacteur en chef ; etc. Si les libraires appliquent ainsi, pour la plupart, à leurs catalogues un titre de journal, c'est dans l'espoir de profiter de l'énorme différence de taxe d'affranchissement qui existe entre les catalogues et les périodiques : jusqu'ici, hélas ! l'administration postale s'est absolument refusée à admettre cette assimilation.

Fréquemment, mus par un louable désir d'économie, certains libraires ou bouquinistes inscrivent en belle place, sur la couverture de leurs catalogues, une mention par laquelle ils daignent avertir leurs clients que l'envoi du catalogue leur sera supprimé,

Benoist Bailly, entreprenait la réimpression du *Dictionnaire*, avec permission donnée par le Roi, les 22 et 26 novembre 1680, et, loin de retrancher *aucune* des célèbres facéties qui parsemaient le premier tirage, il en ajoutait plusieurs, qui jusque-là s'étaient dissimulées dans les « Remarques » séparées du texte.... »

s'ils tardent trop longtemps à demander quelque article et à donner signe de vie. Ces libraires, s'ils exécutaient ponctuellement cette sentence, risqueraient fort d'être les premiers punis. Il est des clients, et ce ne sont pas les moindres, tant s'en faut! qui, pour épargner leurs pas et démarches et simplifier leurs opérations, ne veulent avoir affaire qu'à un seul libraire : c'est donc ce libraire intermédiaire, ce commissionnaire, qu'ils chargent d'effectuer tous leurs achats, et comme celui-ci ne donne pas le nom du client pour le compte duquel il opère, comme ce nom n'apparaît pas et ne peut être deviné par l'expéditeur du catalogue, il serait aussi inique que maladroit de mettre, sans preuve certaine, ladite menace à exécution.

Une très bonne habitude de la plupart des libraires et bouquinistes qui expédient des catalogues, c'est d'inscrire leur nom et leur adresse *sur chaque page* de ces catalogues, en tête ou en pied. C'est du reste ce que fait la *Bibliographie de la France* : dans ses annonces de librairie, comme titre courant de chaque page, figurent le nom et l'adresse du libraire que la page concerne. On comprend, en effet, que si un client désire acheter un des volumes annoncés, et, ayant besoin, pour effectuer ou faire effectuer cet achat, d'indiquer le titre du volume, enlève la page où ce titre est porté, il court risque de ne plus savoir chez qui le volume

est en vente, si le nom du libraire n'est pas mentionné sur la page.

Il est bon aussi, dans l'intérêt des libraires expéditeurs, que les catalogues de livres d'occasion ne soient pas trop volumineux et n'effraient pas le client : un catalogue de vingt ou trente pages ne manque jamais d'être lu par tout bibliophile entre les mains de qui il tombe ; un catalogue de l'épaisseur d'un dictionnaire est sûr d'être jeté au panier sans même avoir été feuilleté. Il ne faut jamais qu'un catalogue, — si attrayante que soit cette lecture pour tous ceux qui s'intéressent aux livres et les aiment, — entraîne un long dérangement et représente une fatigue. On cite le nom d'un bouquiniste parisien qui, au lieu de faire huit ou dix catalogues par année, croit être très habile en n'en faisant que trois ou quatre, « afin d'épargner les frais de poste », et qui ne cesse de s'étonner du peu de succès de ses envois et de s'en lamenter : « La librairie se meurt ! On ne lit plus ! On n'achète plus rien ! » Etc.

Par la même raison, MM. les libraires agiront sagement en faisant couper d'avance, — ainsi d'ailleurs qu'ils en ont presque tous l'habitude, — les feuillets de leurs catalogues : laisser ce soin au client, c'est trop compter sur sa complaisance et sur les loisirs dont il dispose.

MM. les libraires feront bien encore d'éviter, autant que possible, de rouler leurs catalogues ou les autres

papiers, brochures, plaquettes, etc., qu'ils expédient par la poste ou autrement. Le rouleau a le double inconvénient de donner au papier un pli très gênant, un enroulement qu'il a tendance à garder ; et, tout d'abord, d'exposer cette plaquette, et particulièrement sa couverture, à être déchirée, lorsqu'on la retire de son étui. Recommandez donc à vos libraires d'éviter le rouleau chaque fois qu'ils le pourront, et d'effectuer leurs envois *à plat*.

Méfiez-vous des ouvrages publiés par souscriptions : je vous dirai même : « Ne souscrivez jamais à un ouvrage inachevé ». Vous risquez — on n'en voit que trop d'exemples — de demeurer en panne et de perdre votre argent[1]. Je ne ferai d'exception que pour les publications entreprises par de *très grandes* maisons d'édition, dont la solvabilité et la solidité sont inébranlables. Mais ces maisons-là ne publient jamais ou presque jamais d'ouvrages par souscriptions.

1. « Règle générale qui a peu d'exceptions : Ne vous abonnez jamais à des souscriptions. Librairie, gravure, musique, tout est compris. 1° Quand la souscription est terminée, vous payez toujours l'ouvrage meilleur marché que les souscripteurs. 2° La plus belle entreprise, la mieux soutenue, peut manquer. » (H. DE BALZAC, *Code des gens honnêtes*, livre II, § 11, p. 63; Paris, Librairie nouvelle, 1854.) — Sur les souscriptions et la responsabilité des libraires qui en proposent au public, cf. le « Règlement pour la Librairie et l'Imprimerie de Paris, du 28 février 1723, rendu obligatoire... le 24 mars 1724, » titre III, *ap.* Edmond WERDET, *Histoire du livre en France*, t. II, pp. 233-234.

Quant aux industriels qui vous offrent, comme primes à des achats de livres, des pendules avec candélabres, des boîtes de couverts en ruolz, des jumelles pour théâtre ou campagne, etc., faites mieux que de vous méfier : n'achetez pas ! Ne vous mêlez pas à ces trafics : la pendule ne vaut rien, la jumelle non plus, et les livres — *soldes* ou *rossignols* — encore moins.

Nombre d'amateurs n'achètent jamais un livre de luxe dès le jour de sa mise en vente : ils attendent que l'ouvrage « soit au rabais »; tant de fois ils y ont été « pris », ils en ont tant vu, de ces ouvrages, et des plus artistiques, des plus beaux, catalogués, six semaines après leur apparition, à 60 ou 80 pour 100 au-dessous du prix fort[1] !

Remarquons encore que la plupart des collec-

1. D'après Jules Richard (*l'Art de former une bibliothèque*, p. 7), on comptait, en 1883, « tant à Paris qu'en France et à l'étranger, environ 1000 personnes qui collectionnent les beaux livres. Si l'on veut y ajouter les amateurs possédant une bibliothèque de plus de 3000 volumes reliés, on peut hardiment quadrupler ce chiffre » (soit 4000 amateurs dans le monde entier). D'après les renseignements que j'ai recueillis, — autant toutefois qu'on en peut recueillir en matière aussi fugace et difficile, — il paraît qu'on trouve aujourd'hui en France, 3000 possesseurs de bibliothèques, — non seulement de ces bibliophiles dont vient de nous parler Jules Richard, collectionneurs de beaux livres et amateurs de volumes reliés, — 3000 possesseurs de bibliothèques comportant 2000 volumes et au-dessus, et acheteurs plus ou moins assidus de livres, principalement de « nouveautés ».

tions de périodiques perdent de leur valeur en vieillissant; d'abord parce que le public se lasse de tout, et que lesdites publications vieillissent, puis parce que la place manque pour caser cette quantité de volumes qui s'accroît sans cesse, vous envahit de plus en plus. Aussi rencontre-t-on, dans maints catalogues d'occasion, des collections de la *Revue bleue*, de la *Revue scientifique*, de *l'Illustration*, du *Monde illustré*, etc., à des prix d'un bon marché dérisoire.

Pour certains volumes rares, une des causes de dépréciation est la réimpression.

« Un spéculateur, écrit le bibliographe Sylvestre Boulard[1], voit passer dans le commerce une pièce peu volumineuse, mais qui est portée à un prix excessif; il s'imagine que, s'il la réimprime, il fera une excellente affaire, et qu'en la vendant la vingtième partie du prix auquel elle s'élève ordinairement, on s'empressera de l'acquérir. Cependant il est bientôt détrompé; la plupart de ceux qui l'ont fait monter si haut n'en veulent plus à aucun prix, dès qu'ils savent qu'on peut se la procurer facilement; le prix de l'ancienne édition tombe prodigieusement, et la nouvelle ne se vend pas du tout. En voici un exemple : le livre intitulé *l'Enfer de la mère Cardine* s'est vendu de trois à quatre cents livres dans les ventes publiques, et j'ai vu refuser

1. *Traité élémentaire de bibliographie*, pp. 67-68.

des exemplaires de la nouvelle édition qu'on offrait pour un écu. »

*
* *

La multiplicité des livres aussi bien que l'exiguïté de nos appartements, surtout dans les grands centres comme Paris, obligent plus d'un lecteur à se contenter d'éditions partielles, d' « œuvres choisies ». Francisque Sarcey (1828-1899) se montrait partisan de ce genre d'ouvrages, de ces *compendia*, et il a émis à ce sujet les considérations suivantes[1] :

« ... En général, je ne suis pas pour les œuvres complètes, qui encombrent inutilement une bibliothèque. Je ne regarde pas sans mélancolie, dans la mienne, les soixante-dix volumes de Voltaire, les quatre-vingts de Victor Hugo, sans parler de tant d'autres, qui usurpent chez moi une si grande place, qu'après avoir acheté deux maisons pour les y loger, il ne me reste plus de coin de muraille où accrocher un dessin, une tablette d'armoire où caser un bibelot.... J'ai chez moi trois éditions des œuvres complètes de Corneille, des éditions savantes, avec force notes et commentaires historiques. Quand j'ai besoin ou envie de relire une des quatre ou cinq pièces qui sont demeurées chefs-d'œuvre, je vais les prendre dans un petit Corneille à l'usage des classes,

1. Dans la *Revue hebdomadaire*, 9 juillet 1898, pp. 282-283.

qui tient dans un joli volume. Il faudrait garder les éditions d'œuvres complètes pour les bibliothèques publiques, où les curieux et les lettrés viendraient les consulter. Mais, pour le commun des mortels, une demi-douzaine de volumes enfermeraient Voltaire, trois ou quatre suffiraient pour Chateaubriand. A combien réduirait-on Balzac? à combien George Sand? Nous péririons étouffés sous l'énorme amas des volumes à lire; et le vers de l'épigrammatiste me remonte à la mémoire :

Amis, rendons-les courts en ne les lisant point.

« Hélas! on ne lit plus guère que le journal. L'article de revue même paraît trop long aux lecteurs affairés et impatients de notre fin de siècle. Nous n'avons plus le temps de rien. Un jour viendra que nos fils ne liront plus que juchés sur une bicyclette et pédalant à toute vitesse. »

La grande objection à faire aux « œuvres choisies », c'est, on le devine, « l'embarras du choix ». Telle œuvre qui plaît à celui-ci n'agrée pas à celui-là. Dans Voltaire, par exemple, que vient de citer Francisque Sarcey, l'un voudra toute la *Correspondance*, l'autre le *Dictionnaire philosophique* et l'*Essai sur les mœurs* en entier; celui-ci ne tient pas à *la Henriade*, mais exige *la Pucelle*; celui-là place au premier rang les *Contes* et *Romans*, cet autre les *Poésies légères*, etc. C'est là surtout qu'il est impos-

sible de contenter tout le monde; et comme il est également impossible de prévoir de quel ouvrage, — de quel traité ou opuscule de Voltaire, pour nous en tenir à lui, — nous aurons besoin dans nos études et nos recherches, le mieux est certainement, — quand on le peut, quand la place vous le permet, — de posséder les œuvres complètes.

Ernest Renan est allé plus loin que Sarcey : il a déclaré que non seulement nous serions tôt ou tard contraints d'éliminer les « œuvres complètes » des grands écrivains, mais même leurs « œuvres choisies », qu'il faudra nous en tenir à la simple histoire littéraire : « l'histoire littéraire est destinée à remplacer en grande partie la lecture directe des œuvres de l'esprit humain[1] ».

« Cette phrase, riposte M. Gustave Lanson[2], est

1. Ernest RENAN, *l'Avenir de la science*, p. 226.

2. *Histoire de la littérature française*, Avant-propos, p. VI. Voir aussi les objections de M. Paul STAPFER (*Des Réputations littéraires*, t. I, p. 33) : « Cela n'est vrai (la théorie de Renan) que des œuvres qui ne tiennent pas de la forme et du style une portion essentielle de leur valeur.... Notre littérature du moyen âge, par exemple, peut être remplacée tout entière fort avantageusement par une analyse bien faite. L'art n'a pas tenu assez de place dans le travail littéraire du XVIIIe siècle pour que l'histoire, venant au secours du lecteur studieux, ne puisse lui résumer très suffisamment une partie considérable des deux cents volumes de Voltaire, de Diderot et de Rousseau lui-même.... Mais l'histoire littéraire pourra-t-elle jamais remplacer par aucune analyse les *Essais* de Montaigne, les *Fables* de La Fontaine, le théâtre de Racine, de Molière, de Corneille, les *Médita-*

la négation même de la littérature. Elle ne la laisse subsister que comme une branche de l'histoire, histoire des mœurs, ou histoire des idées. Mais pourtant, même alors, c'est aux œuvres mêmes, directement et immédiatement, qu'il faudrait se reporter, plutôt qu'aux résumés et aux manuels. On ne comprendrait pas que l'histoire de l'art dispensât de regarder les tableaux et les statues. Pour la littérature comme pour l'art, on ne peut éliminer l'œuvre, dépositaire et révélatrice de l'individualité. Si la lecture des textes originaux n'est pas l'illustration perpétuelle et le but dernier de l'histoire littéraire, celle-ci ne procure plus qu'une connaissance stérile et sans valeur. Sous prétexte de progrès, l'on nous ramène aux pires insuffisances de la science du moyen âge, quand on ne connaissait plus que les sommes et les manuels. Aller au texte, rejeter la glose et le commentaire, voilà, ne l'oublions pas, par où la Renaissance fut excellente et efficace. »

Outre les « œuvres choisies » d'un seul écrivain, il y a les recueils d'extraits de plusieurs auteurs, les chrestomathies et anthologies. Ces ouvrages, qui embrassent d'ordinaire toute une période littéraire, et sont le plus souvent destinés à la jeunesse[1], peu-

tions de Lamartine, les poèmes épiques et lyriques de Victor Hugo ? »

1. Bossuet n'était pas partisan des « morceaux choisis » à

vent, à l'occasion, être consultés avec plaisir et avec fruit par l'âge mûr. Parmi ce genre de livres, je citerai les trois remarquables volumes d'Alexandre Vinet (1797-1847)[1], *Chrestomathie française ou Choix*

l'usage de la jeunesse. Voici ce qu'il écrit, dans son opuscule *De l'instruction de monseigneur le Dauphin, fils de Louis XIV*, lettre au pape Innocent XI (*Œuvres diverses*, t. I, p. 5; Paris, Hachette, 1868) : « Nous n'avons pas jugé à propos de lui faire lire les ouvrages des auteurs par parcelles, c'est-à-dire, de prendre un livre de *l'Énéide*, par exemple, ou de César, séparé des autres. Nous lui avons fait lire chaque ouvrage entier, de suite, et comme tout d'une haleine, afin qu'il s'accoutumât peu à peu, non à considérer chaque chose en particulier, mais à découvrir tout d'une vue le but principal d'un ouvrage et l'enchaînement de toutes ses parties : étant certain que chaque endroit ne s'entend jamais clairement, et ne paraît avec toute sa beauté, qu'à celui qui a regardé tout l'ouvrage comme on regarde un édifice, et en a pris tout le dessin et toute l'idée. » — Victor Hugo partageait absolument, à cet égard, l'avis de Bossuet. Le chef d'une des principales maisons d'édition de Paris étant un jour allé lui proposer de publier un choix de ses œuvres, un recueil analogue aux *Lectures pour tous* de Lamartine, le grand Olympio lui répondit par cet apologue, aussi humoristique et péremptoire que dénué de modestie : « Vous voulez faire connaître à quelqu'un le Mont-Blanc, dont vous avez jadis fait l'ascension, et rapporté, comme souvenir, trois ou quatre des plus jolis cailloux rencontrés sous vos pieds. Ces cailloux, vous vous avisez de les étaler et de les montrer aux gens, pour leur donner une idée du Mont-Blanc. Vous leur dites : « Approchez ! Regardez ! Voilà le Mont-Blanc ! » Eh bien, non, non ! Ce n'est pas cela ! Ce n'est pas du tout le Mont-Blanc ! Aussi, malgré l'exemple que vous me citez de Lamartine, je refuse énergiquement votre offre. » (Renseignement personnel provenant de ladite maison d'édition.)

1. « M. Vinet, professeur à Lausanne,... cet homme si distingué, qui, placé à Paris, eût pris son rang dans la haute

de morceaux tirés des meilleurs écrivains français; et ceux de Gustave Merlet (1828-1891), *Extraits des classiques français* (Prose et Poésie, Cours supérieurs, Cours moyens, Cours élémentaires), dont les deux premiers tomes, consacrés aux *Origines de la littérature française du* IXe *au* XVIIe *siècle*, sont particulièrement dignes d'être signalés[1]; puis, comme s'adressant plus spécialement au grand public, les quatre volumes de Crépet : *les Poètes français, recueil des chefs-d'œuvre de la poésie française, depuis les origines jusqu'à nos jours* (notices par Charles Asselineau, Hippolyte Babou, Charles d'Héricault, Édouard Fournier, Louis Moland, A. de Montaiglon, Valery Vernier, Eugène Noel, Jules Levallois, etc.; introduction par Sainte-Beuve); — et l'*Anthologie des poètes français du* XIXe *siècle*, quatre volumes publiés par l'éditeur Alphonse Lemerre.

Mais que dire des livres expurgés et châtrés, en d'autres termes, altérés et falsifiés ?

Considéré au point de vue strictement commercial, le livre, force est bien de le reconnaître, est une étrange marchandise, qui ne ressemble vrai-

critique éloquente, tout aussitôt après MM. Cousin et Villemain, et non au-dessous d'eux. » (SAINTE-BEUVE, *Nouveaux Lundis*, t. VII, p. 213.)

1. Dans les nombreuses notes jointes par Gustave Merlet à ses morceaux choisis, on rencontre notamment de fréquentes et très intéressantes comparaisons des écrivains entre eux, des réminiscences et *parallèles* de leurs œuvres, etc.

ment à aucune autre. Sa valeur, par exemple, — valeur commerciale, encore une fois, — n'est jamais équitablement déterminée et ne peut pas l'être, puisque l'élément le plus important, le fond même de l'œuvre, n'entre pas en ligne de compte, et que la forme et l'extérieur : papier, impression, illustration, reliure, etc., règlent seuls le chiffre de vente. Si bien qu'on arrive à ce résultat singulier et d'une choquante injustice : tandis qu'un tableau de Rembrandt ou de Raphaël coûte toujours plus cher qu'une croûte quelconque, si bien encadrée soit-elle, un tome de Virgile, de Shakespeare ou de Molière peut se vendre et se vend couramment à bien plus bas prix que le plus inconnu des romans, que la plus plate et la dernière des inepties. C'est surtout en librairie qu'on ne juge les gens que sur la mine. D'où cette remarque, applicable non seulement aux libraires, mais aux écrivains, à tous les gens de lettres : « C'est la seule profession dans laquelle le salaire n'est pas proportionné à la bonté de l'œuvre accomplie[1] ».

1. Cf. le *Mémorial de la librairie française*, 11 février 1897, page 77. Ajoutons cette autre humoristique et souvent trop véridique constatation, faite par Balard de Lancy (....-1856), publiciste, administrateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève, touchant les écrivains, dont les gains, selon lui, sont toujours en sens inverse du mérite de leurs œuvres et du temps qu'ils y ont consacré : « Ainsi l'ouvrage sérieux écrit avec soin, qui a demandé de longues études, de profondes réflexions, un temps considérable..., et qui peut être d'une

En outre, et pour comble, il est admis qu'au bout d'un certain laps de temps, lorsque l'auteur n'est plus là pour se défendre, et que son œuvre est « tombée dans le domaine public », on peut tronquer, maquiller et sophistiquer cette œuvre, cette marchandise, comme bon semble. Personne n'a rien à y voir, et l'on aurait beau protester contre cette fraude et ce dol, réclamer contre ce dommage et ce préjudice, la plainte n'entraînerait aucune sanction légale et demeurerait lettre morte[1].

grande utilité, ne rapporte presque jamais d'argent à son auteur, ou lui en rapporte si peu, que ce n'est pas la peine d'en parler. Mais, à mesure que les œuvres perdent en valeur réelle, elles sont payées davantage, et les choses tout à fait grossières et grotesques ont plus de chances qu'aucune autre de valoir de l'argent à leur auteur. » (Mme Ancelot, *les Salons de Paris*, p. 161.) Dans les pages suivantes, Mme Ancelot conte la curieuse expérience que fit M. de Lancy pour vérifier cette *loi* : il s'amusa, avec un de ses amis, à composer une idiotie, la plus « stupide histoire » qu'on pût rêver, *Histoire merveilleuse du mari de la rue Mouffetard, qui a rendu trente-neuf corbeaux vivants*, et « ce joli ouvrage, qui se vendait deux sous, » rapporta, en une seule journée, et tous frais payés, neuf cents francs. « C'est tout ce que ma littérature m'a valu », répétait volontiers et en riant de bon cœur M. de Lancy, qui n'avait jamais touché un liard pour ses articles d'économie politique, pas plus que pour ses études administratives.

1. Ce qui est encore pis, il est même loisible d'attribuer à un écrivain, qui peut être un honnête et modeste érudit comme Jean Meursius (1613-1654), ou une vertueuse femme comme Louise Sigée (Aloysia Sigea, de Tolède : .... -1560), surnommée « la Minerve de son siècle », et « dont la pudicité égalait l'érudition » (Michaud, *Biographie universelle*), toutes les turpitudes et les ordures que l'on veut : per-

C'est ainsi qu'on trouve des Virgile et des Horace *ad usum Delphini*[1], des *Fables* de La Fontaine, des Boileau et des Racine même[2] « expurgés », des *Let-*

sonne, la victime et ses héritiers ayant disparu, personne n'a qualité pour protester et défendre l'honneur de ce nom, si indûment et perfidement sali.

1. On sait que de mutilations et d'interpolations furent infligées par les premiers chrétiens aux ouvrages de l'antiquité grecque et latine : je me borne à rappeler le fait. A propos de l'historien Tacite, dont pas un exemplaire n'a pu nous parvenir intact et complet, quoique l'empereur Tacite ait peuplé des œuvres de son parent toutes les bibliothèques du monde (cf. notre tome I, p. 227), Montaigne estime que ce zèle intolérant et destructeur, « ce désordre, a plus porté de nuisance aux lettres que tous les feux des barbares » (*Essais*, livre II, chap. XIX; t. III, p. 107). Les écrits de Flavius Josèphe, de Pline le Naturaliste, etc., furent tronqués et altérés de même : cf. Bernardin DE SAINT-PIERRE, *Études de la nature*, VIII, p. 119 (Paris, Didot, 1868; in-18); etc.

2. Oui, de saintes gens ont trouvé Racine trop libre, Racine obscène, et l'ont « épuré ». Dans sa tragédie d'*Alexandre le Grand* (acte V, sc. III), par exemple, au lieu de ces deux vers :

Aimez, et possédez l'avantage charmant
De voir toute la terre adorer votre amant,

ils ont mis :

Aimez, et possédez l'avantage *si doux*
De voir toute la terre adorer *votre époux*.

Dans *les Plaideurs* (acte II, sc. IX), ils ont supprimé le mot *bâtard* et l'ont remplacé par le mot *fils* :

Monsieur, je suis *le fils* de votre apothicaire.

Dans *Esther* (acte I, sc. I), ils ont remplacé ces deux vers :

Lorsque le roi, contre elle enflammé de dépit,
La chassa de son trône ainsi que de son lit,

tres de Mme de Sévigné et des *Siècle de Louis XIV* que Mme de Sévigné et Voltaire auraient bien de la peine à reconnaître.

Et cependant faire dire à un écrivain tout le contraire de ce qu'il a dit, substituer à ses mâles accents toutes sortes de veuleries et de sottises; le ranger ainsi, ce polémiste et cet apôtre, sous un drapeau opposé à celui qu'il a défendu toute sa vie, pour lequel il n'a cessé de combattre, pour lequel peut-être il a versé son sang, c'est bien de la plus cruelle ironie. Molière écrit *Tartuffe*, et certains prétendus éducateurs de la jeunesse font de notre grand comique l'intime compagnon et le suppôt des jésuites; ils publient ses œuvres « arrangées » : Célimène, du *Misanthrope*, y change de sexe, s'appelle Cléomène, et devient le neveu d'Alceste.

Ah! mon neveu, mon faible est étrange pour vous!

s'écrie l'oncle, qu'on croirait amoureux de ce jeune homme[1].

Vers le milieu du XVIII[e] siècle, l'abbé de Marsy s'avise d'émonder et de rajeunir Rabelais, et il convient lui-même charitablement, dans son édition,

par ceux-ci, où le mot « lit », trop suggestif, a disparu :

Lorsque le roi, contre elle *irrité sans retour*,
La chassa de son trône, ainsi que de *sa cour.*

(Cf. Edmond TEXIER, *les Choses du temps présent*, pp. 202-204; Paris, Hetzel, 1862.)

1. Cf. A. AULARD, *Revue Bleue*, 22 avril 1899, p. 484.

qu'on y trouvera bien « de l'insipide et de l'ennuyeux »[1].

Il y a quelques années, un autre « rajeunisseur » imagina de « traduire *les Contes drolatiques* de Balzac en français moderne ». — « Vous avez bien lu, n'est-ce pas ? écrit, à ce sujet, M. Octave Mirbeau, dans un vigoureux article[2], tout enflammé d'indignation et aussi d'amour pour notre patrimoine littéraire. Vous avez bien lu ? *Les Contes drolatiques* de Balzac, traduits en français moderne, par M.... Et le pauvre Balzac s'appelait Honoré ! Comme c'est bien ça !... La Censure, les neuf dixièmes du temps, est parfaitement inutile, et, pour le reste, qui ne comporte qu'un dixième, elle est nuisible. Eh bien ! ne pourrait-on l'utiliser à quelque chose, et même à quelque chose de bien ? Pourquoi ne l'emploierait-on pas à la préservation de notre domaine intellectuel ? Au lieu d'interdire, par à-coups et sans raison, des pièces d'une haute portée sociale..., pourquoi ne serait-elle pas quelque chose comme un tribunal qui empêcherait qu'on portât la main sur nos grands écrivains, aux œuvres desquels on n'a pas le droit de toucher, précisément parce qu'elles appartiennent à tous ? Pourquoi ne protégerait-elle pas contre les attentats du genre de ceux que je viens de dire le

1. Cf. A. Gazier, *Petite Histoire de la littérature française*, p. 73.

2. *Le Journal*, 9 mars 1902.

domaine intellectuel commun? Je livre cette idée pour ce qu'elle vaut. On peut y réfléchir et en tirer peut-être un bienfait. En tout cas, il est vraiment extraordinaire qu'une société capitaliste, fondée exclusivement sur le droit de propriété, se déclare impuissante, indifférente même, quand des cambrioleurs détroussent si allégrement, si impunément, le plus précieux trésor que nous possédions : notre histoire, notre langue, nos chefs-d'œuvre. »

En 1796, le fameux vicomte de Bonald « proposa sérieusement à l'Administration de faire faire des éditions châtiées et exemplaires des auteurs célèbres : on extrairait de chaque auteur ce qui est grave, sérieux, élevé, noblement touchant, et on supprimerait le reste »[1]. Restait à définir, par

1. Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. IV, p. 433. Dernièrement un éditeur publie des *Pages choisies* de Louis Veuillot, et il s'avise d'introduire, dans ce recueil, quantité de modifications de texte, uniquement dues à son ignorance ou à sa négligence. Se figurant, par exemple, que le mot *lion* est monosyllabique, au lieu de ces vers de Veuillot :

> Tous nos lions sont enragés...
> Soudain nos lions sont bergers...

il imprime :

> Nos lions paraissent enragés...
> Soudain nos lions se font bergers.

« Il change les titres. Il change la ponctuation, à laquelle Veuillot était si attentif. Dans la dernière pièce de vers qu'il reproduit : *Marsyas*, il n'y a pas moins de huit fautes, dont une donne un vers faux (par l'écriture *encore* au lieu d'*encor*), dont une autre, par la substitution d'un mot à un au-

exemple, ce qu'on entendrait par « grave, sérieux, élevé », etc. C'est là que les flûtes auraient cessé d'être d'accord!

Mais non, le concert a eu lieu, le système a été mis en pratique et exploité par l'industrie privée, notamment par la maison Mame, de Tours, dont les nombreuses collections, « revues et purgées avec soin par une société d'ecclésiastiques », sont connues de tout le monde. Et ces falsifications et mensonges, ces tromperies et escroqueries, ne scandalisent ni ne choquent personne; beaucoup même y applaudissent comme à œuvres pies, saintes et méritoires.

Inutile de vous exhorter à vous garer comme de la peste de ces « faux », de ces livres fabriqués et truqués à plaisir, qui ne pourraient que vous induire en erreur, et ne sont bons qu'à mettre au cabinet ou au pilon.

*
* *

Richard de Bury a consacré un chapitre de son *Philobiblion*[1] à cette question : « Comme quoi on doit toujours acheter les livres, si ce n'est dans deux

tre (*vie* pour *voix*), modifie fâcheusement le sens. Une troisième procure un véritable non-sens.... Peut-on s'imaginer la fureur de Veuillot, de ce puriste,

Du malheureux *li-on* languissant, triste et morne,

à voir son texte ainsi tripatouillé? » (*L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 10 et 20 novembre 1906, col. 672 et 761.)

1. Chap. III, pp. 27-30. Trad. Cocheris.

cas, » et ces deux cas réservés sont : 1° la crainte d'être trompé par le libraire; 2° l'espoir d'un moment plus opportun, d'une meilleure occasion.

« Il y a peu de dépenses, de profusions, je dirais même de prodigalités plus louables que celles qu'on fait pour les livres, écrit, de son côté, le savant jésuite bibliographe Claude Clément[1], lorsqu'en eux on cherche un refuge, les voluptés de l'âme, l'honneur, la pureté des mœurs, la doctrine et un renom immortel. »

Jules Richard[2] déclare qu' « un bibliophile ne conserve pas les livres qu'on lit une fois, mais seulement ceux qu'on *relit* avec plaisir, et que, par conséquent, on *relie* plus ou moins richement ». Sous sa forme humoristique et plaisante, l'avis a du bon, surtout pour les amateurs parisiens, logés toujours si à l'étroit, et il mérite d'être retenu.

Est-il raisonnable, — les ouvrages de référence à part, comme nous l'avons dit au début de ce chapitre, — d'acheter plus de livres qu'on n'en peut lire, et n'est-ce pas une excellente habitude de n'effectuer de nouveaux achats qu'après avoir terminé la lecture des acquisitions précédentes?

Il semble, à première vue, qu'il ne puisse y avoir

1. *Musæi, sive bibliothecæ...*, lib. III, p. 468 (Lugduni, 1635, in-4), *ap.* Gustave Mouravit, *le Livre et la Petite Bibliothèque d'amateur*, pp. 65-66. Cf. t. I, pp. 127-128, et *infra*, p. 310.

2. *Op. cit.*, p. 139. Cf. *supra*, t. III, p. 264, note 3.

doute à ce sujet, et qu'il faille répondre à cette dernière question par l'affirmative.

Un écrivain que l'à-peu-près n'effrayait pas et qui a commis bien des hérésies en bibliographie et ailleurs, Jules Janin, a émis ce conseil, dans un opuscule « fort joli et bien écrit, mais dont le principal mérite est d'être rare[1], » *l'Amour des livres* : « N'achetez aujourd'hui que si vous avez lu, d'un bout à l'autre, le livre acheté il y a deux mois, il y a six semaines. Furetière demandait un jour à son père de l'argent pour acheter un livre : — « Or çà, « répondait le bonhomme, il est donc vrai que tu « sais tout ce qu'il y avait dans l'autre, acheté la « semaine passée? » C'était bien répondre[2]. »

1. L'appréciation est de M. Jules LE PETIT, *l'Art d'aimer les livres*, p. 40. On pourrait appliquer à Jules Janin ce que Sainte-Beuve a dit de Charles Nodier : « Nodier avait le *don de l'inexactitude*. Comme érudit, il ne pouvait écrire deux lignes de suite sans qu'il y eût quelque erreur. » (SAINTE-BEUVE, *les Cahiers de Sainte-Beuve*, p. 55.) « Jules Janin, c'est de la crème fouettée. » (ID., *ap.* Louis NICOLARDOT, *Confession de Sainte-Beuve*, p. 81.) « ... Janin, qui donna tant d'entorses à l'histoire littéraire.... » (Octave UZANNE, *Zigzags d'un curieux*, p. 170.) Or, la bibliographie, dont Janin ainsi que Nodier étaient des adeptes, et non des moindres, est avant tout et plus que toute autre, selon la formelle déclaration d'Edmond WERDET (*Histoire du livre en France*, t. IV, p. 288), « une science d'exactitude et de détails minutieux ».

2. Jules JANIN, *op. cit.*, p. 14. — A propos des ouvrages nouveaux, Jules JANIN (*ap.* Gustave MOURAVIT, *op. cit.*, p.109) donne aussi ce conseil : « N'achetez que le livre dont vous avez fait la lecture cinq ou six semaines auparavant, » — c'est-

Non, car, avec ce système, vous vous priveriez de livres cherchés en vain par vous depuis longtemps et dont vous avez le plus grand besoin; vous laisseriez échapper les aubaines les plus belles, les plus inespérées. Encore une fois, rien d'absolu sur terre. Évidemment Jules Janin a eu raison de mettre en garde les bibliophiles contre les entraînements auxquels ils sont si tentés de succomber; il a eu raison de les dissuader d'encombrer leurs rayons de livres qu'ils ne liront jamais; très justement il conclut qu' « avec cette nécessité de lire entièrement ce qu'on achète, on y regarde à deux fois avant d'acheter; on se méfie un peu plus de ce qui est rare et curieux, pour se tenir aux chefs-d'œuvre honorés de l'assentiment du genre humain[1] ». Mais ce « bon gros critique, comme le remarque si bien M. Jules Le Petit[2], n'a jamais dû connaître à fond la passion des livres, ni la joie intime que nous procure l'acquisition d'un volume souhaité, ni le serrement de cœur qu'on éprouve à voir passer en d'autres mains l'objet qu'on espérait obtenir ».

« Le premier motif qui doit nous pousser à acquérir un ouvrage, dit encore M. Jules Le Petit[3], c'est

à-dire le livre dont vous avez eu loisir de vérifier et éprouver la valeur. « En ce temps de réclame, combien ont pu expérimenter la sagesse de ces paroles! » ajoute M. Mouravit.

1. Jules JANIN, *op. cit.*, p. 15.

2. *Op. cit.*, p. 40.

3. *Op. cit.*, pp. 40-41.

le désir de le lire, soit immédiatement, soit plus tard, dans des moments de loisir. Il arrive bien souvent, hélas! que ces moments-là ne viennent pas vite ou ne viennent jamais... »; du moins on a le volume sous la main, on sait qu'il est là, qu'on peut l'ouvrir, le consulter, le parcourir, et c'est ce qu'on finit toujours par faire un jour ou l'autre, ne fût-ce qu'un instant. « ... J'en jouis [de mes livres], comme les avaricieux des trésors, nous avoue Montaigne[1], pour savoir que j'en jouirai quand il me plaira : mon âme se rassasie et contente de ce droit de possession.... Il se passera plusieurs jours et des mois, sans que je les employe; ce sera tantost, dis-je, ou demain, ou quand il me plaira : le temps court et s'en va ce pendant sans me blesser; car il ne se peult dire combien je me repose et sejourne en cette consideration, qu'ils sont à mon costé pour me donner du plaisir à mon heure, et à recognoistre combien ils portent de secours à ma vie. C'est la meilleure munition que j'aye trouvé à cet humain voyage[2].... » Etc.

L'essentiel, c'est de ne pas acheter au hasard et au tas, comme ce fameux Boulard[3], qui avait fait em-

1. *Essais*, livre III, chap. III; t. III, p. 366. (Paris, Charpentier 1862.)

2. Cf. *supra*, t. I, p. 124.

3. Sur Antoine-Marie-Henri Boulard (1754-1825), cf. notre tome II, chap. XI, Bibliomanes et Bibliolâtres, pp. 251-259. Ne pas confondre, comme nous l'avons déjà dit, le biblio-

plette de plusieurs centaines de mille de volumes, dont il avait rempli cinq ou six maisons de Paris, de la cave au grenier. L'important, l'intéressant et l'attrayant, c'est d'avoir un but, de poursuivre une piste, — c'est d'avoir vos sujets d'étude préférés et vos auteurs attitrés, et de vous y tenir[1].

Et alors vous goûterez vraiment et savourerez pleinement vos livres; vous ferez partie de cette phalange d'hommes heureux dont parle Balzac[2], de

mane Antoine-Marie-Henri Boulard avec M.-S. [Martin-Sylvestre] Boulard, imprimeur, libraire et bibliographe, à qui est empruntée la note suivante.

1. « Un amateur, à moins que sa fortune ne soit considérable et ses ressources immenses, ne doit s'attacher d'abord qu'à un genre de livres, et même qu'à la classe dont la possession le flatte le plus; il sera toujours à même d'étendre ses jouissances, et de passer à une autre, lorsque la première sera portée au degré de perfection qu'il pouvait désirer. Je lui conseille, en outre, d'avoir toujours une somme en réserve pour les cas extraordinaires; en négligeant cette méthode il est quelquefois obligé de laisser passer l'occasion d'acquérir un objet unique, qu'il n'a jamais l'espoir de retrouver dans la suite, et il s'expose à des regrets qu'il n'aurait pas éprouvés en prenant la précaution que j'indique. » (M.-S. BOULARD, *Traité élémentaire de bibliographie*, p. 11.)

2. Cf. *le Cousin Pons*, principalement chap. II, p. 11 (Paris, Michel Lévy, Librairie nouvelle, 1870) : « ... Il possédait son musée pour en jouir à toute heure, car les âmes créées pour admirer les grandes œuvres ont la faculté sublime des vrais amants ; ils éprouvent autant de plaisir aujourd'hui qu'hier, ils ne se lassent jamais, et les chefs-d'œuvre sont, heureusement, toujours jeunes.... Vous tous qui ne pouvez plus boire à ce que, dans tous les temps, on a nommé *la coupe du plaisir*, prenez à tâche de collectionner quoi que ce soit

ces collectionneurs, qui, — dussent-ils, dans leur hôtel ou leur mansarde, ne s'ingénier qu'à réunir des affiches ou aligner des tabatières, — connaissent les moins précaires et les plus douces joies de ce monde.

(on a collectionné des affiches!), et vous retrouverez le lingot du bonheur en petite monnaie. » « ....Vous connaissez l'immense et riche collection du vieux Cayeux. Nous l'avons couchée en joue, mais infructueusement. Le bonhomme me dit : « Monsieur, je ne mets point de prix à mon bonheur. « Quand vous auriez rempli ma chambre de louis, il n'y en « aurait toujours qu'un. Celui-là vu, j'aurais vu tous les autres. « Au lieu que sur mes soixante mille estampes, il n'y en a « pas deux qui se ressemblent. » Que répondre à cela? rien; surtout quand un homme aime mieux boire de l'eau, manger des croûtes, et voir des estampes. » (DIDEROT, *Lettres à Falconet*, XIV, juillet 1767 : *Œuvres complètes* : t. XVIII, p. 249; Paris, Garnier, 1876.) « Les collectionneurs sont des gens heureux, ils savent toujours où placer leurs économies. » (Edmond ABOUT, cité dans *le Magasin pittoresque*, 15 mai 1902, p. 238.) « Aimez l'étude, les tableaux, la musique; faites-vous, s'il le faut, bibliomane (et collectionneur de papillons!); mais ayez un goût quelconque, une *manie* pour vos vieux jours, sans quoi vous périrez. » (Prince DE METTERNICH, *ap.* FERTIAULT, *les Amoureux du livre*, p. 257.) « Et ces deux citations, déjà mentionnées dans notre tome I, p. 213, note 3, et p. 212 : « Il est bon d'exercer son esprit pour se procurer des plaisirs à tous les âges; il est bon de se former des plaisirs intellectuels qui servent d'entr'actes aux plaisirs des sens. » (SÉNAC DE MEILHAN, *ap.* SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, t. XII, p. 473.) « ... Parmi les goûts si divers que la Providence a départis aux humains, l'amour des livres est celui qui, après avoir donné, pendant la prospérité, les plus grandes, les plus véritables jouissances, ménage, pour toutes les peines de la vie, les plus douces, les plus pures, les plus durables consolations. » (TENANT DE LATOUR, *Mémoires d'un bibliophile*, pp. 250-252). Cf. *supra*, t. I, p. 212.



« Pourquoi achète-t-on un livre? »

Cette question a été récemment posée par un libraire anglais, qui a eu l'idée de joindre à un volume tout nouvellement paru une carte postale, où il priait l'acheteur de vouloir bien lui faire connaître le ou les motifs qui l'avaient poussé à effectuer cet achat.

Environ 500 réponses lui parvinrent, nous apprend la *Vossische Zeitung*[1]. Sur ces 500 acheteurs :

2 déclaraient s'être laissé séduire par la couverture;

2 par les illustrations;

25 par le titre du volume;

49 par la réclame;

59 par les annonces (qui pourraient se confondre avec la réclame);

69 par la recommandation d'amis ou de parents;

76 parce qu'ils avaient déjà lu d'autres ouvrages du même auteur;

et 126 parce que le commis ou le patron de la librairie leur avait chaleureusement vanté l'ouvrage.

Restent 92 acheteurs dont le mobile ne nous est pas révélé.

1. La *Gazette de Voss* (de Berlin), citée dans le *Mémorial de la librairie française*, 24 décembre 1903, pp. 711-712, et dans le *Courrier du livre*, 1er janvier 1904, p. 11.

D'autre part, Stendhal a remarqué que, pour bien se vendre, un livre doit remplir trois conditions :

1° Avoir un joli titre ;

2° Être écrit sur un sujet à la mode ;

3° Être facilement compris[1].

Laissons de côté cette dernière clause, qui paraît être, au contraire, et en bien des cas, un obstacle à la vente, le public, comme on l'a maintes fois constaté, semblant trop souvent admirer de confiance et rechercher de préférence ce qu'il comprend le moins.

L'actualité, le sujet à la mode, est un attrait plus certain et très puissant.

Mais le titre, — le titre et le nom de l'auteur, — voilà ce qui arrête le mieux le passant, ce qui amorce le plus sûrement l'acheteur. Aussi ne saurait-on trop recommander à un débutant, — puisqu'il ne peut compter sur son nom, qui est ignoré de la foule, — d'apporter tous ses soins au choix du titre de son volume. « Souvent d'un titre dépend le sort d'un livre. Il faut un titre dont la disposition flatte l'œil, dont la consonance chatouille l'oreille, pas trop long, quelque chose de précis, de vif, de sympathique[2]. » La remarque date de loin, d'ailleurs :

1. STENDHAL, article sur l'ouvrage de M. Jouy, *De la morale appliquée à la politique*, *ap.* Albert COLLIGNON, *l'Art et la Vie de Stendhal*, p. 221.

2. Charles DE BOIGNE, *Petits Mémoires de l'Opéra*, Préface, page II.

un écrivain qu'on peut considérer comme un des pères du roman moderne, Antoine Furetière (1620-1688), l'a très justement dit : « Un beau titre est le vrai proxénète d'un livre, et ce qui en fait faire le plus prompt débit[1] ». Tel était aussi l'avis de Sainte-Beuve, dont l'autorité est si grande en la matière : « Les libraires [éditeurs] veulent avant tout aujourd'hui de *bons titres* aux livres qu'ils achètent, des titres sonores... et alléchants;... en notre république des lettres, un livre bien titré fait son chemin aussi sûrement que le faisait jadis à l'armée un gentilhomme de bonne maison[2] ».

1. Antoine FURETIÈRE, *le Roman bourgeois*, t. II, p. 100. (Paris, collection Jannet-Picard, 1878.) Et ce distique et jeu de mots du bon LA MONNOYE (*ap.* Gabriel PEIGNOT, *Essai... sur la reliure*, p. 41, note 1) :

> Ut titulum vidi, libri sum captus amore;
> Ut librum legi, liber amore fui.

2. SAINTE-BEUVE, *Premiers Lundis*, t. II, pp. 197-198. Et l'importance des titres n'est pas moins grande, est plus grande même peut-être, pour les pièces de théâtre que pour les œuvres de librairie. Eugène Scribe disait à ce sujet : « Rien n'est difficile comme de trouver un bon titre de pièce, un titre qui sonne bien à l'oreille, qu'on retienne bien, et qui plaise à l'œil sur l'affiche. J'ai deux ou trois moyens pour arriver à ce résultat. Comme dernière ressource, on peut toujours mettre le nom du héros ou de l'héroïne; mais c'est bien dangereux avec les jalousies des comédiens : tous veulent être titulaires; avec un nom : *Louise*, *Pierre* ou *Paul*, on a tous les acteurs contre soi; avec *les Huguenots*, *les Diamants de la Couronne*, on a la paix assurée. Reste à satisfaire le public avec son titre. Voici comment je procède : quand j'en ai à peu près trouvé

Mais quelles difficultés de trouver un bon titre, surtout pour les romans et avec l'énorme et immense surproduction de ce genre d'ouvrages qui se fait depuis trente ans ![1] C'est le cas, ici plus qu'ailleurs, plus que jamais, de remarquer que tout a été dit et pris, qu'on vient trop tard.... Pour comble, tel titre convient à une classe de lecteurs ou à une région, et non à une autre. Ainsi, paraît-il, le mot *amour* (*les Amours d'une grande dame*, *Amour*

deux ou trois dans mon esprit, je prie le directeur de les faire imprimer en affiches ; mon domestique va les piquer dans mon cabinet, et, quand je rentre, mes yeux se portent forcément sur l'une d'elles ; c'est celle-là qui me donne le titre de ma pièce ; on ne sait pas la force de l'assemblage des lettres ; le succès du *Lorgnon* a peut-être tenu à ce qu'il y a deux *o* dans le mot ! Ce titre a l'air de vous regarder. » (H. de Villemessant, *Mémoires d'un journaliste*, t. VI, p. 59.)

1. Déjà au xviie siècle, on se plaignait de la quantité de romans qui encombraient « le marché ». Dans la préface de son *Berger extravagant*, Charles Sorel (1597-1674) fait les remarques suivantes : « Aujourd'hui, le recours des fainéans est d'écrire et de nous donner des histoires amoureuses et d'autres fadaises, comme si nous étions obligés de perdre notre temps à lire leurs œuvres, à cause qu'ils ont perdu le leur à les faire.... Cela fait que l'imprimerie nous est à charge, et, grâce à nos beaux écrivains, le peuple, voyant tant de recueils de folie que l'on lui donne pour des livres, en a tellement ravalé le prix des lettres, qu'il ne met point de différence entre un auteur et un bateleur ou un porteur de rogatons, et que, si un honnête homme vient à écrire, il ne saurait plus voir son nom qu'à regret sur le frontispice de son ouvrage, et est contraint de désavouer son enfant légitime. » (Cité en note par Émile Colombey, dans son avant-propos à *la Vraie Histoire comique de Francion*, par Charles Sorel, p. 3 ; Paris, Delahays, 1858.)

et Mariage, etc.) est excellent pour attirer les lecteurs parisiens, tandis qu'il effraye et met en fuite certains clients de province[1].

Dans bien des cas aussi, le nom de l'éditeur, « sa couverture », peut servir de recommandation, d'indication tout au moins. On sait que telle maison se montre difficile sur le choix de ses auteurs, qu'elle ne publie que de bons ouvrages, et l'on achète de confiance. On sait que telle autre, au contraire, édite n'importe quoi et volontiers aux frais des auteurs; il en résulte que les volumes adressés aux libraires par celle-ci ne sont fréquemment pas même mis en étalage : « La place nous manque.... Nous ne pouvons la gâcher »; que les ballots expédiés par elle ne sont même souvent pas ouverts, et lui sont retournés tels quels. Un livre de médiocre valeur, mais revêtu de la firme d'une bonne et puissante maison d'édition, a de fortes chances de bien se vendre; publié dans une petite et piètre maison, dans une *cave*, un chef-d'œuvre court grand risque de n'obtenir aucun succès et de tomber à plat[2].

1. C'est surtout des livres de fond, et non des *nouveautés*, que je m'occupe dans ce travail. Je ne fais donc qu'effleurer ici la vente des romans, qui, par suite de cette incalculable surproduction et de cet encombrement inouï, par suite aussi de la concurrence des journaux et périodiques à bas prix, de l'engouement pour la bicyclette, l'automobile, les sports, etc., subissent de plus en plus la loi de l'offre et de la demande, c'est-à-dire se vendent de moins en moins.

2. Sur le sort des livres, voici, à titre simplement docu-

Quant aux articles de journaux, annonces et réclames, leur action sur la vente des livres, notamment des *nouveautés* à 3 fr. 50, semble s'affaiblir de jour en jour, et cela à cause même de la quantité de ces volumes et de l'abus et de l'outrecuidance de ces réclames. On en a tant lancé, de ces « échos »,

mentaire, une statistique, publiée par un journal anglais, dont j'ignore le nom, et reproduite par *le Petit Journal* et par *le Journal des Amateurs de livres* (janvier 1904, p. 50; Paris, Librairie H. Daragon). On remarquera que, dans ces calculs, le total des ouvrages parus dans le cours des XVII[e] et XVIII[e] siècles (50000 et 80000) ne correspond guère aux totaux donnés par nous, d'après Gabriel Peignot, dans notre tome II, page 87. « Un journal anglais vient de se livrer à un curieux travail de statistique, d'où il résulte que, sur 1000 livres, il y en a 600 qui ne font pas leurs frais, 200 qui joignent tout juste les deux bouts (*looping the loop*), et 100 qui rapportent un bénéfice insignifiant. Le reste, soit une centaine, représente un profit plus ou moins considérable. Sur ce même nombre (1000) de volumes nouveaux, 750 sont, avant la fin de l'année de leur publication, tombés dans l'oubli; 100 environ tiennent bon pendant un an ou deux; 100 autres résistent pendant trois années; 40 environ survivent plus longtemps; mais, au bout de vingt ans, c'est à peine s'il en est 10 dont on se rappelle encore le titre dans certains milieux. Sur les 50 000 ouvrages édités au cours du XVII[e] siècle, il n'en a pas surnagé 50. Sur les 80 000 édités pendant le XVIII[e] siècle, qui fait pourtant époque dans l'histoire de la pensée humaine, c'est tout le bout du monde si, sur 500 environ qui n'ont pas totalement disparu de la mémoire des lecteurs, 300 mériteraient les honneurs d'une réimpression. Depuis les débuts de l'écriture, c'est-à-dire depuis quelque chose comme 33 ou 34 siècles, il n'y a pas 600 ouvrages, en comprenant dans ce maigre total les œuvres des plus grands écrivains de toutes les races et de tous les pays, qui aient pu résister impunément à l'action dévorante du temps. Voilà qui est plutôt pour rabattre la superbe des gens de lettres! »

où les mots : chef-d'œuvre, gloire, génie, etc., où les épithètes : admirable, incomparable, unique au monde, impeccable, impérissable, etc., se répercutent à outrance et à satiété, que le public, — le public intelligent, tout au moins, — a fini par n'y plus croire, à ces sornettes et billevesées, par ne plus même les lire, ces dithyrambiques, folles et dispendieuses petites notes. Elles l'écœurent et le dégoûtent. Quand il en rencontre quelqu'une sous ses yeux, il hausse les épaules et la saute bien vite : « Encore une! Oh! assez! Grâce![1] »

1. Il ne messiérait peut-être pas de donner ici quelques échantillons de ces drôleries. Un écho du *Journal* (15 novembre 1902) nous informe qu'« un critique (lequel?) a écrit : Ce livre puissant et artiste, *le Fumiste*, s'il était de Balzac, SERAIT SON CHEF-D'ŒUVRE.... *Le Fumiste* est LE MISSEL D'UN SIÈCLE TOUT ENTIER. » « Depuis cinquante ans, affirme un autre (qui aurait aussi bien pu dire cinq cents ans, et dont il faut admirer la modestie), AUCUNE ŒUVRE aussi émouvante et empoignante, aussi forte, aussi grandiose et sublime n'avait vu le jour.... » « On sait la place CONSIDÉRABLE qu'a prise Tartempion dans notre littérature, » déclare sans rire un troisième. Et un quatrième : « Du premier coup, l'auteur (Tartempion II) vient de se classer parmi LES MAITRES du roman moderne... » «...EN TÊTE des écrivains contemporains, » proclame plus carrément un cinquième, « X..., le maître styliste que nous connaissons tous (un autre illustre inconnu), vient, par ce livre, de se classer AU PREMIER RANG DES ÉCRIVAINS DE CE TEMPS ET DE TOUS LES TEMPS.... JAMAIS, DANS AUCUN PAYS NI DANS AUCUNE LANGUE, pareil livre ne vit le jour..., MONUMENT élevé à toute une race, à toute une époque.... Les *Confessions* de Jean-Jacques ne sont qu'un pâle grimoire à côté de ces pages toutes chaudes de vie, » etc. (*Le Journal*, 12 mars 1906.) Et dire que toutes ces platitudes et ces sottises n'obtiennent d'autre

Les journaux ont, d'ailleurs, tous, ou presque tous, cessé de rendre compte des livres nouveaux, et n'insèrent plus que lesdites réclames payées, et payées très cher, vingt, trente, quarante francs la ligne souvent, et avec un minimum de lignes obligatoire. Ainsi, d'une façon générale, pour mériter et obtenir l'attention de la presse, l'argent est, non pas la condition première, mais la condition absolue, l'unique condition : « Silence au pauvre ! » encore une fois[1]. C'est là, du reste, une vérité de tous les temps, et il n'y a nullement lieu de s'étonner : je constate, voilà tout.

Oui, tandis qu'il n'est pas de gazette qui ne consacre soir ou matin plusieurs colonnes à toutes les choses du théâtre : analyse de la pièce, soirée pari-

récompense que le ridicule, et sont peine perdue ! A tous ces affamés de publicité et de célébrité on pourrait appliquer l'anecdote suivante contée par Barbier, médecin de Louis XV, dans son *Journal* (septembre 1726 ; t. I, p. 445) : « On rompit, il y a deux jours, un nommé La Haye, grand voleur dans la Bretagne, qui n'avait que trente ans, et qui avait assassiné ou vu assassiner plus de trente personnes. Il avait tout avoué dès la prison ; il s'attendait à être rompu, et avait la liberté de causer dans la prison du For-l'Évêque, où il avait été d'abord. On lui a entendu dire que son chagrin était que, deux jours après sa mort, on ne parlerait plus de lui, tandis qu'on parlerait toujours de Cartouche, qui n'était qu'un misérable voleur de maison. »

1. Sur ce mot de Lamennais, sur l'argent et son influence en littérature, cf. notre tome II, pp. 206 et suiv., et le présent tome, pp. 106 et suiv. Voir aussi P.-J. Proudhon, *De la Justice dans la Révolution et dans l'Église*, t. I, pp. 238 et suiv. (Bruxelles, Lacroix, 1868.)

sienne, échos de coulisses, racontars sur les artistes, etc., et aux nouvelles du sport, de tous les sports : courses hippiques, cyclisme, automobilisme, athlétisme, yachtisme, escrime, football, pelote basque, pêche à la ligne, etc., sur la littérature et les livres, plus rien, — rien que ce que l'argent permet ou impose[1].

Ce mercantilisme de la presse et cette infériorité du livre vis-à-vis de la comédie ou de l'opérette ont été maintes fois constatés et déplorés. « Le théâtre est le tyran du jour, disait Barbey d'Aurevilly.... Est-ce que le plus idiot vaudeville, pour peu qu'il soit représenté, ne trouve pas toujours à son service le compte rendu qu'un livre fort, réduit à sa seule force, ne trouverait jamais? Lisez les journaux et jugez! Les journaux, qui devraient être les éducateurs du public et qui n'en sont que les courtisans, quand ils n'en sont pas les courtisanes, ont créé des espèces de chaires de littérature théâtrale.... » « Jamais, reprend M. Octave Uzanne, après avoir cité ce passage[2], jamais on n'a

1. Sur les rapports du livre avec le journal, et sur la crise du livre, « crise que le livre subit dans le monde entier », voir un article très documenté du comte DE LAS NAVAS, *Bibliotecario mayor* de S. M. le roi d'Espagne, *Amis et Ennemis des livres*, dans *la España moderna*, 1er novembre 1904, pp. 40-53.

2. Octave UZANNE, *Zigzags d'un curieux*, pp. 7-9. Tout ce procès fait par Barbey d'Aurevilly à l'omnipotence théâtrale (dans la préface de son livre *Théâtre contemporain*) serait

exprimé plus nettement que d'Aurevilly l'incroyable envahissement du théâtre, ni fait aussi judicieusement germer une idée de révolte, qui devrait entrer logiquement dans la tête de tous ceux qui mettent du noir sur du blanc. »

Et cette remarque d'Edmond de Goncourt[1] :

« Pour être connu en littérature, pour être universellement connu, on ne sait pas combien il importe d'être homme de théâtre ; car le théâtre, pensez-y bien, c'est toute la littérature de nombre de gens, et de gens supérieurs, mais si occupés qu'ils n'ouvrent jamais un volume n'ayant pas trait à leur profession : l'unique littérature, en un mot, des savants, des avocats, des médecins[2]. »

Pas plus que des cyniques réclames de la presse[3],

à citer : il est plein d'intérêt et du plus vigoureux bon sens.

1. *Journal des Goncourt*, 1892, t. IX, p. 7.

2. « Le théâtre est ordinairement la littérature des gens du monde qui n'ont pas le temps de lire. » (SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, t. XI, p. 22.) Cf. notre tome II, p. 143.

3. Il y aurait une bien curieuse étude à faire sur la « publicité » dans les journaux, la « réclame » et ses mille formes, mais cette étude sortirait trop du cadre de notre travail. Qu'il nous suffise de dire qu'il n'y a guère plus de soixante ans qu'on ose imprimer couramment, dans un journal, le nom d'une femme autre qu'une femme de théâtre ou de lettres, ou une femme galante. Voir, par exemple, les *Lettres parisiennes* de Mme Émile DE GIRARDIN (Paris, Librairie parisienne, 1856; 3 vol.), — lettres originairement publiées dans le journal *la Presse*, de 1836 à 1848, sous le titre de *Courrier de Paris* et signées : le vicomte Charles DE LAUNAY ; il est très rare que l'auteur écrive en toutes lettres le nom d'une

le public n'est dupe de ces impudentes mentions qui s'étalent, le matin sinon la veille de la mise en vente, sur les couvertures de certaines nouveautés :

des grandes dames ou d'une des riches bourgeoises dont il dépeint les réceptions et les toilettes (cf. notamment t. III, pp. 75, 96, 107, 148, 149, 181, 215, 238, 257, 260...). Un quart de siècle auparavant, en 1818, le fameux bibliophile anglais Dibdin, voyageant en France et ayant été invité à dîner chez l'imprimeur G.-A. Crapelet, crut devoir, dans la relation qu'il publia de ce voyage, parler de cette invitation et faire l'éloge de Mme Crapelet : « Mme Crapelet, qui a maintenant (autant que je puis croire) à peu près vingt-cinq à vingt-six ans, et que l'on peut ranger dans la classe des plus jolies femmes de Paris, fit les honneurs de la fête de la plus agréable manière.... » (*Voyage bibliographique..., en France*, t. IV, pp. 101-102.) Or, voici la note que Crapelet, en traduisant cet ouvrage, épingla à la suite de cet endroit (p. 106) : « Comment M. Dibdin a-t-il pu oublier le respect que l'on doit aux lecteurs, jusqu'à leur faire le récit de dîners qu'il a reçus chez des particuliers, comme s'il rendait compte de dîners d'auberge? Comment n'a-t-il pas senti tout ce qu'il y avait d'inconvenant et de désobligeant à mettre en scène les personnes avec lesquelles il s'est trouvé, et même les maîtresses de maison? » Convenons qu'on est à présent moins timoré, et que c'est du contraire précisément que se plaindraient aujourd'hui nos maîtresses de maison et leurs dignes époux, c'est d'être oubliés par les reporters, de ne pas se voir imprimés tout vifs et tout au long dans les « échos » des « papiers publics ». De même, il y a quelque cinquante ans, les signatures des articles de journaux, qui s'étalent aujourd'hui en énormes caractères gras, surtout lorsque ces signatures sont celles des rédacteurs en chef ou coryphées du journal, ne s'imprimaient que très discrètement, en lettres microscopiques : voyez, par exemple, le journal *le Siècle*, années 1857, 1858, 1859... les articles signés : Léonor Havin, Émile de la Bédollière, Léon Plée, Louis Jourdan, Taxile Delord, etc. A présent, *quantum mutatus!*... Vers ce même temps (1855), Sainte-Beuve, qui détestait « le

Quinzième édition, *vingt-huitième édition*, *soixantième mille*, *cent cinquantième mille*, etc.[1].

Dans la préface de son historiette *Monsieur Tringle*,

boniment et la réclame », se fâcha tout rouge contre M. de Calonne, directeur de la *Revue contemporaine*, parce que celui-ci, pour annoncer la publication de certains articles du célèbre critique et faire ainsi « mousser » sa revue, avait eu l'incroyable audace d'imprimer le nom de Sainte-Beuve « en grosses lettres » sur les affiches placardées aux coins de rues. (Cf. Jules TROUBAT, *Sainte-Beuve intime et familier*, p. 19; Paris, L. Duc, 1903.) Il est des réclames, en apparence tout opposées aux précédentes, des réclames dissimulées, insidieuses et sournoises, « qui n'ont pas l'air d'y toucher », qui semblent même repousser et mépriser la réclame, et qui ne l'atteignent que mieux, *n'y touchent* que davantage. Voyez celle-ci, empruntée au *Journal*, n° du 27 novembre 1898 : « La modestie, a écrit La Bruyère, est au mérite ce « que les ombres sont aux figures dans un tableau : elle « lui donne de la puissance et du relief. » — « Forte de sa réputation, déjà si ancienne, la Maison *** évite tout ce qui pourrait ressembler à une réclame, et cette indifférence apparente fait plus pour sa prospérité, toujours croissante, que les moyens, si ingénieux soient-ils, employés sans succès pour la concurrence. » (Le texte exact de LA BRUYÈRE [*Caractères*, Du mérite personnel, p. 49; Paris, Dezobry, 1849] est : « elle lui donne de la *force* et du relief ».)

1. Ajoutons que les tribunaux eux-mêmes refusent toute créance et toute valeur à ces mentions. « Le tribunal civil de la Seine avait à juger naguère un poète, M. Billard, et deux éditeurs, Mme Saint-Yves-Michaud et M. Charles. M. Billard, auteur d'une *Ode au Drapeau*, avait vendu le droit de publication à Mme Saint-Yves-Michaud pour dix ans, moyennant 200 francs par édition, la première de 1500 exemplaires, les autres de 1000. Ce contrat ayant été résilié peu après le premier tirage, M. Billard vendit son droit de publication à un autre libraire, M. Charles. Quel ne fut pas l'étonnement de ce dernier d'apercevoir à la vitrine du premier éditeur des exemplaires portant : cinquième édi-

Champfleury se raille avec humour de ces farceurs qui font si rapidement monter le chiffre de leurs tirages. Lui, dit-il, il s'en tiendra pour ce conte à six éditions seulement, « six éditions spontanées pour commencer.... La première est tirée à 200 exemplaires.... Une faute typographique est intercalée à un certain endroit de la troisième[1].... »

Victor Hugo s'entendait à merveille à « lancer » et faire « mousser » ses volumes, à mettre en branle toutes les cloches et carillons de la réclame. « Il savait la vertu des prospectus, des mirifiques annonces, et, l'avant-veille du procès qui suivit la première représentation du drame *le Roi s'amuse*, il écrivait à Renduel : « Je crois, mon cher éditeur, « qu'il est important pour vous, pour moi, pour le

tion ! Il assigna en dommages-intérêts le poète, qui assigna Mme Saint-Yves-Michaud en garantie. Celle-ci affirma — et prouva — qu'il n'y avait eu de sa part qu'un seul et unique tirage à 1500 exemplaires. Seulement, pour « parer » la brochure et fixer l'attention du public, elle enflait sur la couverture le chiffre des éditions. Le tribunal a fait bon accueil à cette « parure ». Il a déclaré Charles mal fondé en sa demande de dommages-intérêts, et Billard, pris dans le carambolage, a été condamné aux dépens de son action en garantie. De sorte que voici la jurisprudence qui s'établit : la mention d'un certain chiffre d'édition sur la couverture d'un volume ne constitue plus une présomption sérieuse que le tirage du livre ait été recommencé un nombre de fois égal à ce chiffre. » (Journal *la République française*, 1er juillet 1897, art. signé Ryp.) Cf. notre tome III, pp. 84 et suiv., sur le chiffre de tirage des éditions.

1. CHAMPFLEURY, *Monsieur Tringle*, Préface, pp. VII et suiv. (Paris, Dentu, 1866.)

« retentissement du drame et de l'affaire, que la « chose soit énergiquement annoncée la veille par « les journaux. *Voici sept petites notes que je vous « envoie*, en vous priant d'user de toute votre in- « fluence pour qu'elles paraissent demain dans les « sept principaux journaux de l'opposition [1]. »

Et Lamartine? A des amis, qui lui reprochaient un jour d'user de la réclame, il répondait spirituellement et magnifiquement : « Dieu lui-même a besoin qu'on le sonne [2] ».

Ce qui, avec le titre du livre et le nom de l'auteur, et plus efficacement que les articles et les échos des journaux, peut aider à la vente et déterminer le succès, ce sont les recommandations verbales, « les conversations, les : *Avez-vous lu tel livre?* qui vont de la rue au salon, du café au boudoir. C'est surtout, continue M. Octave Uzanne, à qui j'emprunte ces très judicieuses considérations [3], c'est surtout ce *je ne sais quoi* qui fait qu'un ouvrage arrive à son heure, qu'il se fraye un passage dans l'air ambiant et les idées du moment.... D'un bout à l'autre de la France, des acheteurs gogos flairent les livres d'après cette banalité des *on-dit*, et corroborent par cette légèreté le trop véridique aphorisme

1. Paul STAPFER, *Des réputations littéraires*, t. II, p. 176.
2. ID., *op. cit.*, t. II, pp. 177-178; et Édouard GRENIER, Souvenirs littéraires : *Revue bleue*, 20 août 1892, p. 234.
3. Octave UZANNE, *Nos amis les livres*, pp. 255-257.

de Chamfort : « Le succès attire le succès comme « l'argent attire l'argent ».

Et le même expert bibliographe et très sagace et impitoyable observateur ajoute, en forme de conclusion :

« Ah! si l'on pouvait analyser le lancement d'un livre, on verrait tout ce qu'il entre parfois de grotesques et ignobles éléments, de viles servitudes, dans cette manifestation éclatante dont rêvent tous les écrivains, et qu'on nomme triomphalement *le succès* ! »

Le succès! « De combien d'infamies se compose un succès? » se demandait un jour Balzac par la voix d'un de ses personnages[1]. « Cette réputation tant désirée, disait-il encore[2], est presque toujours une prostituée couronnée. »

La vérité est que, d'une façon générale et *exceptis excipiendis*[3], au point de vue de la morale stricte et

1. *Le Faiseur*, acte II, scène IV.

2. *Illusions perdues*, Un grand homme de province à Paris, t. I, p. 263. (Paris, Librairie nouvelle, 1857.)

3. Sainte-Beuve a même fait cette remarque qu'*à part deux hommes seulement*, Épaminondas et Washington, *aucun grand homme d'État* n'est arrivé et n'a gouverné par des moyens honnêtes et irréprochables. Et plus l'homme d'État est considérable. . et considéré, admiré et célébré, plus, d'ordinaire, il s'est montré fourbe et traître, perfide et gredin, plus il est et devrait être odieux. Voyez Louis XI, Richelieu, Mazarin, Frédéric le Grand, Catherine la Grande, Napoléon le Grand, Talleyrand, Bismarck, etc. Combien de forçats sont des innocents et des anges, en comparaison de

de la pure vertu, *on n'arrive pas* sans se compromettre et sans se salir, sans déchoir; pour nous servir du mot de Saint-Just, on n'arrive pa *innocemment*[1].

ces criminels! « Depuis et avant César jusqu'à Napoléon, tout ce qui a brillé et influé en tête des nations, grand roi ou grand ministre, n'a songé et n'est parvenu à réussir qu'à l'aide d'une dose de machiavélisme plus ou moins mal dissimulée; tellement qu'on est en droit de se demander si le contraire est possible, et si l'entière vertu n'apporte pas son obstacle, son échec avec elle. On n'a, pour opposer véritablement à cette triste vue que le nom de Washington, qui va rejoindre, à travers les siècles, ces noms presque fabuleux des Épaminondas et des héros de la Grèce. » (SAINTE-BEUVE, *Portraits littéraires*, t. II, p. 161.) « ... Tous les grands politiques ont été plus ou moins de grands dissimulateurs, pour ne pas dire un autre mot.... Osons bien nous l'avouer, oui, c'est au prix de cette connaissance et aussi de cet emploi du mal que le monde est gouverné, qu'il l'a été jusqu'ici. » (ID., *Portraits contemporains*, t. V, pp. 248-249.) Socrate a même été jusqu'à dire qu' « il est impossible de vaquer aux choses publiques en honnête homme et de s'en tirer sain et sauf. » (*Ap.* ID., *op. cit.*, t. IV, p. 397.) « Rappelez-vous qu'en révolution, il ne faut jamais se mettre du côté des honnêtes gens : ils sont toujours balayés. » (Le général MENOU, *ap.* ID., *Causeries du lundi*, t. XIII, p. 337.)

1. Complétons et corroborons, par quelques autres témoignages, cette sévère mais équitable appréciation du SUCCÈS : « La gloire, c'est douze mille francs d'articles (à payer aux journaux), et mille écus de dîners : demandez à l'auteur du *Solitaire*! » (H. DE BALZAC, *Illusions perdues*, t. I, p. 292.) « ... A Paris, il y a des impôts sur tout, on y vend tout, on y fabrique tout, même le succès! » (ID., *op. cit.*, t. II, p. 38.) « ... Ce Paris, où tout est cabotinage, jusqu'à l'œil en coulisse de la Renommée, cette première grande sauteuse des féeries en carton de la Gloire. » (Octave UZANNE, *Zigzags d'un curieux*, p. 12.) « Dans ce monde, en fait de bonheur et de succès, le premier rang est au flatteur, le second au

* * *

Il faut abandonner au vulgaire cette douce, consolante et réconfortante illusion que la vertu est toujours et forcément récompensée, que le mérite est toujours et inévitablement reconnu, qu'un chef-d'œuvre est toujours et immanquablement et nécessairement

sycophante ou calomniateur, les gens de mœurs corrompues viennent en troisième lieu. » (Ménandre, *ap.* Sainte-Beuve, *Portraits contemporains*, t. V, p. 259.) « ... Tout appartient aux impudents : les honneurs, les espérances et les richesses. » (Pétrarque, *Mon Secret*, trad. Victor Develay, p. 156.) « Il ne faut qu'estre effronté pour obtenir des faveurs. » (Béroalde de Verville, *le Moyen de parvenir*, ap. H. de Balzac, *Contes drolatiques*, Premier Dixain, Épilogue; t. I, p. 305; Paris, Librairie nouvelle, 1859.) « L'estimation vulgaire et commune se voit peu heureuse en rencontre; et, de mon temps, je suis trompé si les pires escrits ne sont ceux qui ont gagné le dessus du vent populaire » (obtenu le plus de renom). (Montaigne, *Essais*, livre III, chap. ix; t. IV, p. 81; Paris, Charpentier, 1862.) « ... Il faut faire connaître votre talent.... Prenez un fiacre, et courez de porte en porte : c'est ainsi qu'on acquiert la célébrité.... Comptez qu'il importe plus d'être charlatan qu'habile....» (J.-J. Rousseau, *Émile*, livre III; t. I, p. 576; Paris, Hachette, 1862.) « Le vrai talent, plus simple et moins charlatan, n'y fait point fortune (en France). La modestie y est la vertu des sots. » (Id., *op. cit.*, livre II; t. I, p. 518, note 1.) « Au ton qui règne depuis dix ans dans la littérature..., la célébrité littéraire me paraît une espèce de diffamation qui n'a pas encore tout à fait autant de mauvais effets que le carcan; mais cela viendra. » (Chamfort, *Œuvres choisies*, t. II. p. 24; Paris, Librairie des bibliophiles, 1879.) « Si vous voulez parvenir dans le monde, tuez votre conscience. » *Mirabeau*, Conseils à un jeune homme; *ap.* Louis Blanc;

prôné, proclamé et magnifié; qu'à défaut des vivants, la postérité, « l'équitable postérité », ne se dérobe jamais à son devoir, qui est de tirer de l'ombre tous les génies méconnus, et de leur demander grâce en fanfarant leurs noms et érigeant au pinacle et en pleine lumière leurs images taillées dans le marbre ou coulées dans le bronze. Hélas non! il n'en va pas ainsi; et, pas plus que les honneurs et les richesses

Histoire de la Révolution française, t. III, p. 110.) « Il se fait, dans la société, un *brigandage de succès*, qui dégoûte d'en avoir. » (Prince DE LIGNE, *ap.* SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, t. VIII, p. 270.) « Les habiles en littérature sont ceux qui, comme les jésuites de Pascal, *ne lisent point, écrivent peu et intriguent beaucoup.* » (P.-L. COURIER, Lettres à M. Renouard, *Œuvres*, p. 277; Paris, Didot, 1865; — et PASCAL, *Lettres provinciales*, III : *Œuvres complètes*, t. I, p. 40; Paris, Hachette, 1860.) « ... Les jeunes gens quelquefois se passionnent pour l'étude; c'est la perte assurée de quiconque aspire aux emplois de la littérature.... L'étude rend paresseux; on s'enterre dans ses livres, on devient rêveur, distrait, on oublie ses devoirs, visites, assemblées, repas, cérémonies.... » (P.-L. COURIER, Lettre à Messieurs de l'Académie, *op. cit.*, p. 307.) « ... Selon vous, on s'élève toujours par la fortune, jamais par le mérite. — Franchement, le mérite a fort peu de part à tout cela. » (ID., Conversation chez la comtesse d'Albany, *op. cit.*, p. 322.) « Jeunes gens, ne m'imitez pas; ne passez pas tout votre temps dans votre cabinet de travail. Courez, trottez chez les libraires, chez les journalistes : ne laissez pas chômer votre nom. Notre siècle est encombré de grands hommes; la renommée s'enroue à les proclamer. Malheur à ceux qui se laissent oublier! » (VIENNET, *ap.* STAAFF, *la Littérature française*, t. II, quatrième cours, p. 667, note.) « Rien ne m'a plus donné un absolu mépris du succès que de considérer à quel prix on l'obtient. » (Gustave FLAUBERT, *Correspondance*, t. I, p. 204.) « Pour réussir dans les lettres, il faut un peu de talent et beaucoup de va-



ne sont l'apanage infaillible du zèle pour le bien public, du travail, du savoir et du talent, la gloire n'est pas et ne peut pas être le couronnement assuré du génie. Toute l'histoire est là pour nous le démontrer.

Des poètes aussi célèbres, sinon même plus célèbres, qu'Homère et que Virgile, ont vécu à Athènes et à Rome, et leurs écrits ont disparu, sans qu'on

nité. » (Jules SIMON, *les Derniers Mémoires des autres*, le Péché originel, p. 200.) « J'aime l'obscurité. Les absurdes gloires qu'on nous fait en quatre jours avec les trompes (et les tromperies!) des journaux me font trouver l'obscurité une chose charmante.... » (BARBEY D'AUREVILLY, *Bas-Bleus*, p. 179.) « Pour que nous en soyons si fiers, qu'est-ce que la gloire? — Le bruit du concert des aveugles, s'ils étaient, par-dessus le marché, des sourds. » (ID., *Pensées détachées*, pp. 8-9; Paris, Lemerre, 1889.) « Toujours, toujours, lorsqu'il y a quelque chose à donner, une place, une croix, une faveur, grande ou petite, et que deux candidats sont en présence, d'un côté, un brave homme, pas bien fort, mais modeste et méritant, et, de l'autre, quelque farceur qui n'a pour lui que son savoir-faire; toujours c'est le farceur qui l'emporte et le bon monsieur qui est blackboulé. » (Henry BECQUE, *la Parisienne*, acte II, sc. VII.) « On pense à moi pour une place; mais, par malheur, j'y étais propre : il fallait un calculateur, ce fut un danseur qui l'obtint. » (BEAUMARCHAIS, *le Mariage de Figaro*, acte V, sc. III.)

Le mérite se cache, il faut l'aller trouver.

(FLORIAN, *Fables*, livre I, XIX.)

« Ce n'est que dans les contes de fées que l'homme obtient ce qu'il mérite ou mérite ce qu'il obtient. » (COLERIDGE, cité dans *le Magasin pittoresque*, septembre 1857, p. 319.) Et, pour conclure, cette sentence de *l'Ecclésiaste* (IX, 11): « ... J'ai vu que, sous le soleil, le prix n'est point pour ceux *qui* sont les plus légers à la course, ni la victoire à la guerre

puisse en démêler nettement la cause, — peut-être parce que ces livres n'étaient pas, comme *l'Iliade* ou *l'Énéide*, en usage chez les écoliers de l'époque ; — leur mémoire est quasiment abolie parmi nous. Connaissez-vous « Panyasis, que les critiques plaçaient très haut, à la suite d'Homère ; — Varius, qu'on ne séparait pas de Virgile ; — Philetas, que Théocrite désespérait jamais d'égaler ; — Euphorion, etc. ?... Combien, s'écrie Sainte-Beuve, après avoir tracé les lignes précédentes, combien, et des meilleurs et des plus charmants, qui ont ainsi succombé sans retour, et n'ont laissé qu'un nom que les érudits seuls remuent encore parfois aujourd'hui ![1] »

« Entre le ve siècle avant l'ère chrétienne et le vie siècle après Jésus-Christ, — remarque M. Paul Stapfer, dans un ouvrage des plus instructifs, des

pour les plus vaillants, ni le pain pour les plus sages, ni les richesses pour les plus habiles, ni la faveur pour les meilleurs ouvriers, mais que tout se fait par rencontre et à l'aventure ». Ce que notre vieux Mathurin Regnier (*Satires*, III, vers 23-24) a traduit en ces termes :

> Le monde est un brelan où tout est confondu :
> Tel pense avoir gagné qui souvent a perdu ...

Et Voltaire (*Nanine*, acte I, sc. ix) :

> Ce monde-ci n'est qu'une loterie
> De biens, de rangs, de dignités, de droits,
> Brigués sans titre, et répandus sans choix.

1. Sainte-Beuve, *Portraits contemporains*, Euphorion ou De l'injure du temps, t. V, p. 447.

plus suggestifs, et à citer en première ligne pour l'étude qui nous occupe en ce moment[1], — on compte, seulement en Grèce, plus de *six cents* historiens, parmi lesquels, au dire du savant Egger, une trentaine étaient de premier ordre, soit par le talent, soit par l'érudition. Des *deux cent trente-trois* discours authentiques de Lysias il en reste une trentaine ; des *six cents* tragédies grecques mentionnées tout à l'heure, trente-deux; et des *trois cent cinquante* poètes tragiques, trois. Mais qu'est devenu Stésichore, grand poète épique et lyrique? Simonide, cinquante-six fois vainqueur dans les concours?

1. Paul STAPFER, *Des Réputations littéraires*, Essais de morale et d'histoire; nouvelle édition : Paris, Fischbacher, 1901; 2 vol. in-16; t. I, pp. 224-226. « Le livre de M. Paul Stapfer vaut le plus beau sermon du monde sur la vanité de la gloire. » (Émile FAGUET, *Journal des Débats*, 22 décembre 1893.) « ... Les *Réputations littéraires*... livre digne d'être médité, appris par cœur, et que peu de personnes ont lu. » (Gaston DESCHAMPS, *le Temps*, 22 novembre 1896.) « ... *Des Réputations littéraires*, un des meilleurs livres de ces trente dernières années. » (J. CORNÉLY, *le Figaro*, 25 juillet 1898.) « Max Nordau n'hésite pas à placer le livre de Paul Stapfer sur les *Réputations littéraires* parmi les chefs-d'œuvre de la critique moderne. » (*La Revue* [ancienne *Revue des Revues*], 1er novembre 1904, p. 55.) Sur les bizarreries et iniquités de la gloire littéraire, principalement sur son inanité, voir Remy DE GOURMONT, la Gloire et l'Idée de l'immortalité, *Mercure de France*, novembre 1900 : bon article, copieusement documenté, dont il existe une analyse dans la *Revue encyclopédique*, 8 décembre 1900, p. 1015. Voir aussi l'article du marquis R. PAULUCCI DI CALBOLI, les Grands Inconnus dans la littérature, *la Revue* (ancienne *Revue des Revues*), 1er novembre 1904, que nous venons de citer.

Corinne, qui remporta cinq victoires sur Pindare lui-même, et qu'on nommait la dixième Muse?... Parthenius, maître de Virgile? Euphorion, mort deux fois, puisque Gallus, son imitateur latin, en qui il put espérer revivre, comme Ménandre revit chez Térence, a, lui aussi, péri tout entier?

« Le témoignage de Virgile, d'Ovide et de Properce ne laisse subsister aucun doute sur le rare talent de Gallus et sur la grande réputation dont jouit ce poète, tant que ses ouvrages vécurent pour l'entretenir et la justifier. Quel ne devait pas être le génie de Varius, dont Virgile, à ses débuts, avouait la supériorité, qu'Horace proclamait, à son tour, le premier parmi les épiques?... Pollion, à la fois poète, orateur et historien, fréquemment loué, ou, pour mieux dire, chanté par Virgile et par Horace en termes émus et respectueux, était un des hommes les plus célèbres de son temps. Calvus disputa à Cicéron l'empire du barreau, et, meilleur poète que Cicéron, il écrivit des vers qui lui valurent l'honneur d'être constamment nommé à côté de Catulle par Ovide, Horace et Properce.... Le vénérable chef des poètes latins, *summus poeta noster*, comme l'appelait Cicéron, Ennius, a péri, avec Nævius, avec Cinna, avec Varron de Narbonne, avec tant d'autres.... »

Et pourquoi, je vous le demande, pourquoi Philetas, le maître et le modèle de Théocrite, dispa-

rait-il, tandis que surnage et triomphe son disciple et son inférieur? Pourquoi Corinne sombre-t-elle, et non Pindare, à qui elle était supérieure? Pourquoi Parthenius, et non Virgile; Varius, et non Horace; Calvus, au lieu de Cicéron, etc.? Que les partisans de « la justice immanente » veuillent bien nous donner la clé de ces énigmes[1].

Le plus curieux exemple peut-être des bizarreries que nous offre l'histoire des fortunes et infortunes littéraires, c'est le sort du fabuliste Phèdre. Il vivait à Rome, sous l'empereur Auguste, dont il avait été l'esclave, et qui l'avait affranchi. Il meurt en l'an 44, après avoir joui de quelque renom, mais d'un renom bien moindre que celui qu'il pensait mériter, et après avoir, en conséquence, lancé, lui aussi, un énergique appel à l'impartiale, souveraine et vengeresse postérité[2]. Il meurt, et tombe dans l'oubli, le néant,

1. D'après Max BONNET (*la Philologie classique*, p. 47; *ap.* Paul STAPFER, *op. cit.*, t. I, p. 227, note 1), « si Homère, Sophocle et Euripide, si Thucydide, Démosthène et Lucien ont survécu, c'est principalement parce qu'on en faisait un objet d'études pour la jeunesse, le véhicule de la connaissance du grec ancien et de l'antiquité classique en général. » Cf. Jean FINOT, *la Revue* (ancienne *Revue des Revues*), 1er janvier 1906, p. 66.

2. Si livor obtrectare curam voluerit,
Non tamen eripiet laudis conscientiam....
Fatale exitium corde durato feram,
Donec fortunam criminis pudeat sui.

« S'il plaît à l'envie de critiquer mon ouvrage, elle ne saurait détruire en moi le juste sentiment de son prix.... Je

disparaît totalement pendant *quinze siècles*. En 1562, un hasard, le pillage d'une abbaye catholique par une bande de protestants, fait choir le manuscrit de ses fables, manuscrit perdu dans la poussière d'une bibliothèque, entre les mains du jurisconsulte François Pithou. Celui-ci le communique à son frère Pierre, un des auteurs de la *Ménippée*, qui le fait imprimer, en 1596. Et voilà Phèdre ressuscité; on le traduit et on le commente dans toutes les langues et dans tous les collèges : *Phædri fabularum libri quinque!* Il devient le rival d'Ésope et l'un des fournisseurs attitrés de La Fontaine[1].

Pro captu lectoris habent sua fata libelli.

Le mot de Terentianus Maurus[2] est toujours de circonstance, éternellement vrai : les livres ont leur destinée, leur *fatum*, « leur fatalité ».

Que de fois j'ai entendu des éditeurs, et des plus habiles, des plus experts, déclarer qu'il leur était de toute impossibilité de connaître d'avance le sort d'un livre, — du livre qu'ils allaient *lancer*; et que

supporterai d'un cœur ferme une si cruelle destinée, jusqu'à ce que la fortune rougisse de ses torts. »

(PHÈDRE, *Fables*, livre II, Épilogue; trad. Nisard, p. 724.)

1. Cf. *Notice sur Phèdre*, pp. 687 et suiv., dans la collection des auteurs latins, trad. Nisard; — Gustave MERLET, *Études littéraires*, t. II, La Fontaine, p. 179, note 1; — Alexis PIERRON, *Histoire de la littérature romaine*, pp. 462-470.

2. *Ap.* H. GÉRAUD, *Essai sur les livres dans l'antiquité*, épigraphe.



c'était cela même, cette incertitude et ces émotions, comparables à celles du joueur, qui faisaient le charme de leur métier!

Un sujet en vogue et tout à fait bien choisi pour piquer et exciter la curiosité des lecteurs, un scandale du moment, par exemple[1]; puis de l'argent, la forte somme[2], pour acheter toutes les trom-

1. Cf. *supra*, p. 83, les trois conditions qu'un livre doit remplir, d'après Stendhal, pour bien se vendre. « Le goût public se compose d'un élément passager, qui est la *mode*, et d'un élément stable, qui est la *médiocrité*. Par ce dernier mot, j'entends que le public aime et qu'il aimera toujours les choses et les qualités *moyennes* : des idées claires, généralement reçues; un style aisé, banal; l'artifice d'une intrigue faisant régulièrement jouer les cordes de la pitié et de la crainte, sans déconcerter ni la morale, chère au cœur, ni la logique voulue par l'esprit; » etc. (Paul STAPFER, *op. cit.*, t. I, p. 191.) En d'autres termes, ce qu'on pourrait appeler une *médiocrité de premier ordre*.

2. « L'argent, l'argent, on ne saurait dire combien il est vraiment le nerf et le dieu de la littérature d'aujourd'hui. » (SAINTE-BEUVE, *Portraits contemporains*, t. III, p. 431.)

L'argent, l'argent, dit-on ; sans lui tout est stérile :
La vertu sans l'argent n'est qu'un meuble inutile;
L'argent en honnête homme érige un scélérat;
Etc, etc.

(BOILEAU, *Épîtres*, V, vers 85-87.)

Et quelle affaire ne fait point
Ce bienheureux métal, l'argent, maître du monde ?

(LA FONTAINE, *Contes*, la Coupe enchantée, vers 312-313.)

Je l'ai jà dit, et le redis encor :
Je ne connais d'autre premier mobile
Dans l'univers que l'argent et que l'or.

(ID., *op. cit.*, Belphégor, vers 98-100.)

« L'argent est le premier mobile des affaires de ce

pettes de la renommée, faire résonner de toutes parts et à satiété les mille voix de la presse, — si blasé

monde. » (VOLTAIRE, *l'Ingénu*, chap. VIII : *Œuvres complètes*, t. VI, p. 222.) « Pour moi, ouvrant les yeux autour de moi, au sortir de l'enfance, je vis que l'argent et l'intrigue sont presque la seule voie pour aller à tout. » (André CHÉNIER, *ap.* SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, t. IV, p. 146.)

L'argent, mon cher, l'argent, c'est la seule puissance.

(François PONSARD, *l'Honneur et l'Argent*, acte IV, sc. v.)

Il n'existe
Qu'un mérite ici-bas, c'est d'être riche; il n'est
Qu'un esprit, et qui rend charmant le plus benêt,
C'est d'être riche; il n'est, et ce siècle l'affiche,
Qu'une beauté, toujours, partout, c'est d'être riche;
Etc.

(Victor HUGO, *l'Ane*, l'Homme vis-à-vis de lui-même, p. 156; Paris, Hetzel-Quantin, s. d.; in-16.)

« Rien ne déconsidère, fors la pauvreté. » (Paul ADAM, *les Cœurs utiles*, p. 326.) « En tous pays, on arrive avec de l'argent, des protections et du savoir-faire. Cela est naturel; il n'y a pas là de quoi s'indigner ni s'étonner. » (Albert COLLIGNON, *Notes et Réflexions d'un lecteur*, p. 40.)

« Comme il [Sylla] se vanta et glorifia, à son retour de la guerre d'Afrique, il y eut un personnage de bien et d'honneur qui lui dit : « Et comment serait-il possible que tu « fusses honnête homme, ayant si bien de quoi comme tu as « [ayant tant d'argent aujourd'hui], vu que ton père ne t'a « rien laissé? » (PLUTARQUE, Vie de Sylla : *Œuvres*, trad. Amyot, t. IV, p. 68; Paris, Bastien, 1784.) *Omnis dives aut iniquus est, aut hæres iniqui* : « Tout homme riche est un malhonnête homme ou l'héritier d'un malhonnête homme ». (Saint JÉRÔME, cité dans *l'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 10 mars 1907, col. 336.) Le janséniste Domat, — qui « était infatigable au travail, ennemi de toute distraction et de tout relâche : « Travaillons, disait-il, nous nous reposerons « dans le Paradis », — appréciait un jour en ces termes l'argent et les puissants de la terre : « Cinq ou six pendards partagent la meilleure partie du monde et la plus riche. C'est

que soit le public sur l'outrecuidance et les mensonges de la réclame ; enfin, les relations de l'au-

est assez pour nous faire juger quel bien c'est devant Dieu que les richesses. » (SAINTE-BEUVE, *Port-Royal*, livre VI, t. V, p. 522 ; et P.-J. PROUDHON, *De la Justice dans la Révolution et dans l'Église*, troisième étude, chap. II, t. I, p. 247 ; Bruxelles, 1868.) « Il y a si peu de grandes fortunes innocentes, que je pardonne à vos pères de ne vous en avoir point laissé. » (Mme DE LAMBERT à son fils, *ap.* SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, t. IV, p. 222.) « ... Le peuple n'estime et ne loue plus que ceux qui font fortune. S'il porte encore quelque respect aux talents et aux vertus, c'est qu'il les regarde comme des moyens de s'enrichir. Ce qu'on appelle même la bonne compagnie ne pense guère autrement. Mais je voudrais bien savoir s'il y a quelque moyen honnête de faire fortune, pour un homme sans argent, dans un pays où tout est vénal. Il faut au moins intriguer, plaire à un parti, se faire des protecteurs et des prôneurs ; et, pour cela, il faut être de mauvaise foi, corrompre, flatter, tromper, épouser les passions d'autrui, bonnes ou mauvaises, se dévoyer enfin par quelque endroit. J'ai vu des gens parvenir dans toutes sortes d'états ; mais, j'ose le dire publiquement, quelques louanges qu'on ait données à leur mérite, et quoique plusieurs d'entre eux en eussent en effet, je n'ai vu les plus honnêtes s'élever et se maintenir qu'aux dépens de quelques vertus. » (Bernardin DE SAINT-PIERRE, *Études de la nature*, Réponses aux objections..., p. 91 ; Paris, Didot, 1868 ; in-18.) « Si je ne vous paraissais pas trop outrée, je vous dirais que je hais, que j'abhorre l'argent, quand je viens à penser qu'il est le prix de tout. Fi ! » (Mlle DE LESPINASSE, *Lettres*, CXLII, 27 octobre 1775 ; t. II, p. 135 ; édition annotée par Gustave Isambert : Paris, collection Jannet-Picard, 1876.)

Sachez que, dans un temps si funeste au devoir,
Où rien n'enrichit mieux que le crime et le vice,
La pauvreté souvent est un heureux indice.

(FABRE D'ÉGLANTINE, *le Philinte de Molière* ou *la Suite du Misanthrope*, acte I, sc. VI.)

teur, sa situation et sa notoriété : tels sont, comme nous l'expliquions tout à l'heure, les plus sûrs éléments du succès[1].

Le talent, qu'on est si désireux et qu'on serait si tenté de considérer comme le souverain promoteur, l'unique artisan de la réussite, n'y a souvent qu'une part très minime, souvent même aucune part. Supposez encore une fois un livre de génie publié dans une de ces maisons d'édition appelées *caves*, qui ira le déterrer là ? Comment le découvrir ? Par quelle grâce du Ciel s'apercevra-t-on de son existence[2] ? Un

1. « Paris reste bien la grande fabrique centrale des réputations littéraires, et c'est à Paris que doit se rendre tout écrivain français qui veut parvenir. Qu'il fasse sa cour aux dames, comme autrefois ; aux puissances et aux hommes en place, comme de tout temps ; mais surtout à Sa Majesté la Presse, reine des reines, impératrice du monde ! C'est elle qui désormais est le seul grand organe des autorités qui mènent le public.... » (Paul Stapfer, *op. cit.*, t. II, pp. 120-121.)

2. « ... Plus ma confiance diminue dans les réponses prudhommesques de la sagesse officielle : *Le monde n'a pas de longues injustices ! — Le temps remet enfin chaque chose à sa place !* O sainte candeur que celle qui se repose sur ces sentences pompeuses ! Bon jeune homme, laisse-moi t'embrasser ! Alors, tu crois que, du seul fait que ton œuvre est bonne, elle est assurée de la vie future ? Mais vivre, malheureux, c'est sonner dans la mémoire des hommes, et, pour sonner, il faut bien que quelqu'un attache le grelot. Comment peux-tu donc être si sûr de trouver un jour cet officieux ami de ta gloire ? Pour qu'il ne surgisse jamais, il n'est point nécessaire de supposer la noire envie et je ne sais quelle horrible conspiration du silence : l'ignorance et la paresse suffisent. » (Paul Stapfer, *op. cit.*, t. II, pp. 188-189.)

chef-d'œuvre de peinture ou de sculpture a la chance de pouvoir être remarqué du premier coup, d'un clin d'œil; mais, un livre, il faut « prendre la peine » de l'ouvrir, « prendre la peine » de le lire. Aussi est-ce très justement et tout à fait exactement qu'Alfred de Vigny a comparé le sort d'un livre à celui d'une bouteille jetée à la mer, avec cette étiquette : « Attrape qui peut![1] »

Quant à la gloire littéraire, pour revenir à elle, rien, encore une fois, de plus inconsistant et de plus fuyant, de plus aléatoire, de plus aveugle et de plus trompeur.

« Le royaume de la gloire est aux violents et aux habiles d'abord; il appartient aussi à quelques heureux, que choisit le hasard, pour se moquer de nous.

« Qu'on le sache bien : l'histoire des réputations littéraires et de toutes les autres réputations n'est qu'un long répertoire d'erreurs, de méprises, de jugements ignares, injustes et faux, toujours sujets à revision[2]. »

1. Alfred DE VIGNY, *Journal d'un poète*, p. 185. (Paris, Charpentier, 1882.) Voir aussi, dans le même livre de ce noble poète et de ce sage, pages 94 et 99, de remarquables considérations sur *les succès de la médiocrité* : « ... J'ai peu d'estime pour une pièce qui réussit, c'est signe de médiocrité ; il faut au public quelque chose d'un peu grossier ; » etc.

2. Paul STAPFER, *op. cit.*, t. II, p. 50. « La gloire.... déesse plus aveugle que la fortune, que le destin et que l'amour! »

Nous avons parlé des anciens, cité nombre de noms jadis illustres, retentissants entre tous, et qui ne nous disent plus rien du tout aujourd'hui, Panyasis, Varius, Philetas, Gallus, Parthenius, Euphorion, etc.; passons aux modernes, et parlons du plus célèbre de nos contemporains, de Victor Hugo, dont nous admirons tous le génie, et dont vous avez peut-être vu les grandioses funérailles, qui se déroulèrent, durant toute une journée, le lundi 1er juin 1885, de l'Arc de Triomphe au Panthéon. Eh bien, les funérailles de Delille, qui eurent lieu en 1813, furent bien plus pompeuses encore et offrirent mieux encore l'aspect d'une antique apothéose : « ... Son corps resta exposé plusieurs jours au Collège de France, sur un lit de parade, la tête couronnée de laurier et le visage légèrement peint. Tous ceux qui habitaient Paris à cette époque ont mémoire de son convoi[1].... » Delille eut, de son vivant, une renommée

(LEOPARDI, *Poésies*, XIX, Au comte Carlo Pepoli, p. 201, trad. Eugène Carré; Paris, Charpentier, 1887.) « La postérité est une grande indifférente, qui prend son bien et son plaisir partout où elle le trouve, qui cueille çà et là à son gré.... » (SAINTE-BEUVE, *Correspondance*, t. II, p. 232, lettre à M. Jules Claretie, 18 novembre 1867.) « La prétendue justice de la postérité est une chimère. » (Henry MARET, *le Journal*, 7 novembre 1906.)

1. SAINTE-BEUVE, *Portraits littéraires*, t. II, p. 103. Et plus loin (p. 104) : « L'abbé Delille, dans un voyage qu'il fit, en 1786, à Metz, à Pont-à-Mousson, à Strasbourg, fut reçu dans chaque ville par les gouverneurs, par les colonels à la tête de leurs régiments, par les maréchaux de Stainville et de Contades au sein de leurs états-majors, et commanda

aussi bruyante, sinon plus, que celle de Victor Hugo. On l'avait surnommé « le prince des poètes » ; on le portait en triomphe, comme Voltaire à *Irène*[1]. Que reste-t-il aujourd'hui de Delille ? Un nom, un nom qui est l'expression d'un genre littéraire, l'étiquette ou le symbole de l'école descriptive du XVIIIe siècle, — et c'est tout. Encore est-ce quelque chose, tandis que de quantité d'autres écrivains, non moins glorieux, non moins vantés, adulés et prônés de leur vivant, il ne reste — en dehors des érudits et spécialistes — absolument rien.

« Aucune gloire éteinte n'a surpassé en durée ni en étendue celle de Jean de Meung et du *Roman de la Rose*. Au commencement du XVIe siècle, « Monseigneur Crétin » était considéré comme « souverain poète français, surpassant Homère, Virgile et Dante par l'excellence de son style[2] ».... « Au temps de Henri II, c'est-à-dire alors que Ronsard et ses amis brillaient dans toute leur splendeur, François Habert était surnommé le Poète royal, faisait échec à la gloire de la Pléiade et l'emportait sur elle[3]. » Qui se souvient aujourd'hui d'Habert, de Guillaume Crétin, de Jean de Meung ?

lui-même *les petites guerres.* » Jamais, ingrats que nous sommes, jamais nous n'en avons fait autant pour Victor Hugo.

1. Cf. SAINTE-BEUVE, *op. cit.*, pp. 66 et suiv. et p. 102.

2 Paul STAPFER, *op. cit.*, t. II, p. 265.

3. C.-D. D'HÉRICAULT, *op.* Paul STAPFER, *op. cit.*, t. II, pp. 265-266.

Du Bartas a de même éclipsé Ronsard, joui d'une gloire sans rivale, d'une gloire européenne : « Nul poète n'a peut-être eu, de son vivant et après sa mort, plus de renom, en son pays et à l'étranger, que du Bartas[1]. »

Et L'Hôpital, du Vair[2], Bodin, La Noue,... « quand on songe combien ils sont peu connus aujourd'hui, et combien la *Satire Ménippée* est, sinon lue, au moins connue, on ne peut s'empêcher de trouver un peu d'injustice dans cette inégale répartition de la gloire[3]. »

Si l'on classait les orateurs sacrés du siècle de Louis XIV d'après le nombre de stations que ce prince leur fit prêcher à la cour, et qui devait vraisemblablement correspondre à l'estime que l'opinion publique faisait d'eux, voici, selon M. A. Gazier[4],

1. SAINTE-BEUVE, *Tableau de la Poésie française au* XVIe *siècle*, p. 381. (Paris, Charpentier, 1869.) Cf. aussi Paul STAPFER, *op. cit.*, t. II, pp. 246 et suiv.

2. Sur Guillaume du Vair (1556-1621), que Richelieu considérait comme un des meilleurs écrivains de son temps, cf. *supra*, t. I, p. 233, notes.

3. Gustave LANSON, *Histoire de la littérature française*, p. 313. « Les traités de Guillaume du Vair, écrit encore M. Gustave LANSON (*op. cit.*, pp. 336 et 337), sont la grande œuvre de la philosophie morale de ce temps-là. Il y eut peu d'âmes plus belles, plus fortes que celle de ce magistrat, qui mourut évêque.... Si l'on rassemble la belle suite des harangues de du Vair, son curieux *Traité de l'Éloquence française*, ses œuvres morales et ses discours chrétiens, on se convaincra que ce remarquable orateur n'a pas encore reçu la place à laquelle il a droit. »

4. A. GAZIER, *Petite Histoire de la littérature française*, p. 350. Cf. Paul STAPFER, *op. cit.*, t. II. p. 264.

dans quel ordre ils se présenteraient : « Le roi des orateurs serait le Père Gaillard, jésuite, qui prêcha devant Sa Majesté quatorze avents ou carêmes; ensuite viendraient, sur la même ligne, Bourdaloue et Mascaron; puis le Père La Rue, jésuite, et l'oratorien Le Boux, évêque de Périgueux. Bossuet occuperait seulement le sixième rang, avec quatre stations, deux avents et deux carêmes, et il serait suivi de près par le Père Quinquet, théatin, par les oratoriens Soanen et Massillon. »

Bossuet, lui, est à présent, et depuis longtemps, au pinacle, considéré comme une des lumières et des gloires de la France. Sainte-Beuve a même été jusqu'à dire que « la gloire de Bossuet est devenue l'une des religions de la France; on la reconnaît, on la proclame, on s'honore soi-même en y apportant chaque jour un nouveau tribut; ... on ne la discute plus[1] ». Si, on la discute encore, et Sainte-Beuve, lui-même, le grand juge littéraire, Sainte-Beuve le reconnaît et l'établit tout le premier : « Les esprits curieux et libres, les esprits délicats et fins, sont enclins à ne pas goûter Bossuet, et ils ont leurs raisons pour cette antipathie[2] ». Combien, en effet, ont prétendu et prétendent que cette gloire est usurpée, que l'auteur du *Discours sur l'histoire universelle* aussi bien que des *Oraisons funèbres* n'est

1. *Causeries du lundi* (29 mai 1854), t. X, p. 140.
2. *Nouveaux Lundis* (19 mai 1862), t. II, p. 339.

qu'un pompeux rhéteur, qu'un creux et sonore phraseur! S'ils se plaisent encore avec Bossuet, c'est avec le Bossuet des *Sermons*, — de ces sermons que La Harpe déclarait « médiocres[1] », et que la critique moderne a tirés de l'oubli et mis en valeur.

Nous avons vu[2] en quels termes Renan apprécie l'aigle de Meaux et ses écrits : « ... Montrez hardiment ce qu'il a fallu de naïveté et de confiance dans les rhéteurs pour accepter comme des chefs-d'œuvre un ouvrage aussi puéril que l'*Histoire universelle*, qui, de nos jours, mériterait à peine de figurer parmi les ouvrages destinés à un pensionnat de religieuses ; la *Politique tirée de l'Écriture*, ignoble parodie de la Bible au profit de Louis XIV ; » etc. « Quel livre, grand Dieu! que l'*Histoire universelle*, objet d'une admiration conventionnelle, œuvre d'un théologien arriéré, pour apprendre à notre jeunesse libérale la philosophie de l'histoire ! » s'écrie ailleurs Renan[3].

« Bossuet est sans doute un homme à citer parmi les écrivains qui ont illustré le règne de Louis XIV; mais, déclare Grimm[4], sa gloire périra et ne pourra résister aux efforts des siècles. Car, *amen, amen, dico vobis*, ce n'est ni par la contro-

1. Cf. Gustave Merlet, *op. cit.*, pp. 269 et 254.
2. Dans notre tome I, pp. 279-280, notes.
3. *L'Avenir de la science*, pp. 226-227.
4. *Correspondance littéraire*, octobre 1772; t. X, p. 79. (Paris, Garnier, 1879.)

verse, ni par un tableau rapidement tracé d'un peuple barbare et malpropre, tel que les Juifs, ni par des sermons, ni par des oraisons funèbres[1], que

1. « ... La plupart des sermons, des oraisons funèbres,... sont des amplifications ennuyeuses, des lieux communs cent et cent fois répétés. » (VOLTAIRE, *Dictionnaire philosophique*, art. Amplification: *Œuvres complètes*, t. I, p. 91; Paris, édit. du journal *le Siècle*, 1867.) « Une oraison funèbre n'est qu'une déclamation, » dit encore VOLTAIRE (*Siècle de Louis XIV*, chap. xxv : *Œuvres complètes*, t. II, p. 441). Les oraisons funèbres, en outre, ne sont guère, et c'est forcé, que des tissus de « mensonges », ou, si vous préférez, d' « erreurs voulues ». Il n'est pas une oraison funèbre de Bossuet qui ne justifie cette assertion. D'Anne de Gonzague, par exemple, femme de mœurs ultra-faciles, héroïne de nombreuses et très scandaleuses aventures, qui, abbesse d'un couvent, n'avait d'autres soucis que ses amoureuses équipées (cf. le cardinal DE RETZ, qui a dit d'elle [*Mémoires*, seconde partie, t. II, pp. 186-187; édit. des Grands Écrivains de la France] « qu'elle estimait autant la galanterie qu'elle en aimait le solide » ; — Mme DE MOTTEVILLE, *Mémoires*, passim ; — TALLEMANT DES RÉAUX, *Historiettes*, t. III, pp. 26 et suiv.; — *Carte géographique de la Cour* ou *Carte du pays de Bracquerie*, dans l'*Histoire amoureuse des Gaules*, de BUSSY-RABUTIN, t. I, p. 274 [Paris, Delahays, 1858]; — la *Revue encyclopédique*, 6 mai 1899, p. 353, où on lit : « A l'abbaye d'Avenay, près d'Ay, l'archevêque de Reims, Henri II de Lorraine, duc de Guise, retrouva ses deux belles cousines, les princesses Anne et Bénédicte de Gonzague, et le trio se livrait à toutes les folies imaginables. Un soir, entre autres, renonçant à retourner à Reims, l'archevêque se fit dresser un lit dans le parloir de l'abbaye, et la princesse Anne coucha de l'autre côté de la grille; cette plaisanterie les amusa aux larmes.... Bref, l'archevêque eut une passion pour les deux cousines; mais, Bénédicte étant morte, il épousa Anne, le 4 mai 1658, en présence d'un prêtre, chanoine de l'Église de Reims, » etc., etc.), — de cette « bonne robe », comme on disait alors, Bossuet nous fait, sans éclater de rire et le

vous vaincrez le temps, et que vous vous assurerez l'admiration constante de la postérité. »

« On a dit, il y a longtemps, que Bossuet était inégal ; mais on n'a point dit assez combien il est long et froid, et vide d'idées dans quelques parties de ses discours[1]. »

« Bossuet.... Qu'est-ce que son *Histoire universelle*? Une puérilité. Écrire ce grand mot : l'*Histoire de l'Univers*, et faire tourner cet univers, avec ses

plus sérieusement du monde, *un modèle de vertu* : « La jeune abbesse (au couvent d'Avenay) devint un modèle de vertu! » (BOSSUET, *Oraisons funèbres*, p. 165; Paris, Dezobry, s. d.). La reine Henriette d'Angleterre meurt subitement, sans sacrements : « Elle était si bien préparée, s'écrie Bossuet, que la mort n'a pu la surprendre, encore qu'elle soit venue sous l'apparence du sommeil. » Tout se justifie et se sanctifie avec ce système. « La vérité, ajoute SAINTE-BEUVE (*Port-Royal*, t. IV, p. 537, note 1), justement à propos de cette oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre, est presque toujours (chez Bossuet) couverte d'une draperie ou d'un voile. » Et l'oraison funèbre de Michel Le Tellier! « Si Bossuet, écrit encore SAINTE-BEUVE (*Causeries du lundi*, t. XV, p. 271), s'oublie jusqu'à faire de l'ancien secrétaire d'État Le Tellier, de cet homme d'esprit doucereux et fin, une majestueuse figure de chef de justice et un pendant de L'Hôpital, on n'est pas fâché d'entendre l'abbé de Saint-Pierre réduire la figure à ses justes proportions, et mettant, comme on dit vulgairement, les pieds dans le plat, nous dire crûment : « Le Tellier n'eut, durant sa vie, que le même but,... et ce but fut d'enrichir sa famille et d'augmenter son pouvoir tous les jours par des charges, par des emplois, par des alliances, par des richesses, par des dignités et surtout par la faveur du roi. » Etc., etc.

1. THOMAS, *ap.* cardinal MAURY, *Essai sur l'éloquence de la chaire*, chap. LXVIII, p. 369. (Paris, Didot, 1877.)

quatre mille ans d'existence, avec tous les événements qui les ont remplis, ... faire tourner tout cela autour d'une misérable tribu perdue dans un coin du monde.... Savez-vous ce qu'il fait, votre Bossuet? Il rapetisse Dieu! Il rapetisse le monde! Il rapetisse les hommes! » Etc.[1].

« Parmi les grands esprits, il n'en est peut-être pas un chez qui l'incapacité d'entrevoir l'avenir ait été aussi profonde que chez Bossuet[2]. »

« ... Bossuet ne possède à aucun degré le sens historique. Son *Discours sur l'histoire universelle* n'est qu'une thèse religieuse des plus contestables; l'*Histoire des Variations* n'est qu'un pamphlet et même une diatribe[3].... »

« Bossuet... n'a fait, en somme, que chanter toute sa vie, d'une voix pontificale et sonore, la grand'-messe du lieu commun[4]. »

Ce qui n'empêche que ce grand « chantre », — mais surtout, encore une fois, et de plus en plus, le « chantre » des *Sermons*, — conserve nombre d'admirateurs.

Il est fort probable que si Voltaire n'avait pas gravé dans son *Temple du goût* les petits vers mé-

1. Daniel MANIN, *ap.* Ernest LEGOUVÉ, *la Lecture en action*, pp. 330 et suiv.
2. LITTRÉ, *ap.* Jules LEVALLOIS, *Journal manuscrit*, cahier XIV, p. 13.
3. Jules LEVALLOIS, *loc. cit.*, cahier XXIII, p. 165.
4. Paul STAPFER, *op. cit.*, t. I, p. 112.

diocres de Mme Deshoulières, le nom de cette muse serait vite tombé dans l'oubli[1].

Et Jean-Baptiste Rousseau, « en qui ses contemporains voyaient le Pindare, l'Horace de la France[2], » et qui certainement aujourd'hui est bien déchu de cette gloire, méritait-il de surnager, est-il vraiment digne de figurer parmi les « classiques français » ? Il est permis d'en douter.

Que d'écrivains ainsi surfaits, vraiment trop fortunés, nous pourrions citer encore !

Au contraire, il en est d'autres à qui plus de renom et meilleure chance semblaient réservés.

« O Richardson ! si tu n'as pas joui de ton vivant de toute la réputation que tu méritais, s'écrie Diderot[3], combien tu seras grand chez nos neveux, lorsqu'ils te verront à la distance d'où nous voyons Homère ! Alors qui est-ce qui osera arracher une ligne de ton sublime ouvrage (*Clarisse Harlowe*, où

1. Cf. Paul STAPFER, *op. cit.*, t. II, p. 238.

2. A. GAZIER, *op. cit.*, p. 460. Voir aussi le portrait de J.-B. Rousseau par SAINTE-BEUVE (*Portraits littéraires*, t. I, p. 143) : « ... Son style a de la gravité, quelque noblesse, mais peu d'images, peu de consistance, nulle originalité.... Le pire, c'est que l'auteur manque d'idées et qu'il se traîne pour en ramasser de toutes parts. » Etc.

3. Éloge de Richardson : *Œuvres choisies*, t. I, p. 303. (Paris, Didot, 1847.) Voir aussi p. 292 : « O Richardson, Richardson, homme unique à mes yeux.... Tu me resteras sur le même rayon avec Moïse, Homère, Euripide et Sophocle, et je vous lirai tour à tour. » Sur Richardson, cf. notre tome II, p. 192, note 2.



« l'auteur ne fait pas un pas qui ne soit de génie »)?... Siècles, hâtez-vous de couler, et d'amener avec vous les honneurs qui sont dus à Richardson ! » Etc. Qui actuellement, en France, lit Richardson (1689-1761)? *Clarisse Harlowe*, aussi bien que *Paméla*, autre chef-d'œuvre du même génie, ne figure même plus dans aucun catalogue d'éditeurs, — d'éditeurs français, — et ne se rencontre plus que d'occasion.

Et Ramond? Qui lit, qui connaît aujourd'hui Ramond de Carbonnières (1755-1827), l'auteur de pages si remarquables, notamment sur les Pyrénées? « Ramond, qui est un Volney bien autrement éloquent et ému, qui n'est pas seulement un dessinateur, qui est un coloriste et parfois un Claude Lorrain ou un Carle du Jardin des montagnes (il y a de quoi justifier ces rapprochements), ne fut apprécié que de quelques-uns. Depuis lors, la critique littéraire, qui, aux mains des maîtres, ne s'est guère appliquée qu'à des époques plus éloignées, n'a pas daigné regarder ou du moins signaler ce qu'elle n'ignorait pas, ce que pourtant, je crois, elle ne prisait point assez et à sa valeur. *On hésite toujours à se mettre en avant quand l'opinion de la foule ne nous a pas frayé le chemin : il faut même, pour cela, une espèce particulière de courage*, ce que j'appelle le courage du jugement[1]. » Ce qui n'empêche pas, encore une fois et au point de vue de la stricte

1. SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, t. X, p. 476. MICHELET

équité, de se demander pourquoi Volney nous reste, et pas Ramond, qui lui est si supérieur.

Et Mme de Duras (1778-1829) et son roman *Édouard*, un de ces livres « que les cœurs oisifs et cultivés aiment tous les ans à relire une fois, et qu'ils veulent sentir refleurir dans leur mémoire comme le lilas ou l'aubépine[1], » etc. Y a-t-il, à l'heure qu'il est, beaucoup de cœurs, « oisifs et cultivés » ou non, pour relire une fois par an, ou même une fois par dix ans, pour avoir même jamais lu ce livre « immortel »?

Et Casimir Delavigne (1793-1843), dont Lamartine faisait tant de cas, au point de le comparer à Térence et à Molière[2], Delavigne, pour qui Ernest Legouvé professait une si vive admiration et dont il a si joliment parlé dans ses *Soixante ans de souvenirs*?[3] J'en connais plus d'un qui estime qu'il ne

(*la Montagne*, pp. 92 et suiv.) fait aussi grand éloge de Ramond, « notre éloquent Ramond ».

1. SAINTE-BEUVE, *Portraits de femmes*, p. 73.

2. ... Nous relisons ces vers
Où brille en se jouant ta muse familière,
Qu'eût enviés Térence et qu'eût signés Molière.

(LAMARTINE, Épître à M. Casimir Delavigne, *Nouvelles Méditations poétiques*, p. 246.)

3. « ... Je l'avoue, je ne puis parler froidement de Casimir Delavigne, tant son nom se lie pour moi aux plus chers souvenirs de ma jeunesse, tant l'âme et le talent, l'homme et le poète, formaient en lui un rare assemblage. C'était vraiment une nature exquise. La simplicité va bien avec la gloire.... S'il vivait de notre temps, un seul de ses succès



« l'auteur ne fait pas un pas qui ne soit de génie »)?... Siècles, hâtez-vous de couler, et d'amener avec vous les honneurs qui sont dus à Richardson ! » Etc. Qui actuellement, en France, lit Richardson (1689-1761)? *Clarisse Harlowe*, aussi bien que *Paméla*, autre chef-d'œuvre du même génie, ne figure même plus dans aucun catalogue d'éditeurs, — d'éditeurs français, — et ne se rencontre plus que d'occasion.

Et Ramond? Qui lit, qui connaît aujourd'hui Ramond de Carbonnières (1755-1827), l'auteur de pages si remarquables, notamment sur les Pyrénées? « Ramond, qui est un Volney bien autrement éloquent et ému, qui n'est pas seulement un dessinateur, qui est un coloriste et parfois un Claude Lorrain ou un Carle du Jardin des montagnes (il y a de quoi justifier ces rapprochements), ne fut apprécié que de quelques-uns. Depuis lors, la critique littéraire, qui, aux mains des maîtres, ne s'est guère appliquée qu'à des époques plus éloignées, n'a pas daigné regarder ou du moins signaler ce qu'elle n'ignorait pas, ce que pourtant, je crois, elle ne prisait point assez et à sa valeur. *On hésite toujours à se mettre en avant quand l'opinion de la foule ne nous a pas frayé le chemin : il faut même, pour cela, une espèce particulière de courage*, ce que j'appelle le courage du jugement[1]. » Ce qui n'empêche pas, encore une fois et au point de vue de la stricte

1. SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, t. X, p. 476. MICHELET

équité, de se demander pourquoi Volney nous reste, et pas Ramond, qui lui est si supérieur.

Et Mme de Duras (1778-1829) et son roman *Édouard*, un de ces livres « que les cœurs oisifs et cultivés aiment tous les ans à relire une fois, et qu'ils veulent sentir refleurir dans leur mémoire comme le lilas ou l'aubépine[1], » etc. Y a-t-il, à l'heure qu'il est, beaucoup de cœurs, « oisifs et cultivés » ou non, pour relire une fois par an, ou même une fois par dix ans, pour avoir même jamais lu ce livre « immortel »?

Et Casimir Delavigne (1793-1843), dont Lamartine faisait tant de cas, au point de le comparer à Térence et à Molière[2], Delavigne, pour qui Ernest Legouvé professait une si vive admiration et dont il a si joliment parlé dans ses *Soixante ans de souvenirs*?[3] J'en connais plus d'un qui estime qu'il ne

(*la Montagne*, pp. 92 et suiv.) fait aussi grand éloge de Ramond, « notre éloquent Ramond ».

1. SAINTE-BEUVE, *Portraits de femmes*, p. 73.

2. ... Nous relisons ces vers
Où brille en se jouant ta muse familière,
Qu'eût enviés Térence et qu'eût signés Molière.

(LAMARTINE, Épître à M. Casimir Delavigne, *Nouvelles Méditations poétiques*, p. 246.)

3. « ... Je l'avoue, je ne puis parler froidement de Casimir Delavigne, tant son nom se lie pour moi aux plus chers souvenirs de ma jeunesse, tant l'âme et le talent, l'homme et le poète, formaient en lui un rare assemblage. C'était vraiment une nature exquise. La simplicité va bien avec la gloire.... S'il vivait de notre temps, un seul de ses succès



« l'auteur ne fait pas un pas qui ne soit de génie »)?... Siècles, hâtez-vous de couler, et d'amener avec vous les honneurs qui sont dus à Richardson ! » Etc. Qui actuellement, en France, lit Richardson (1689-1761)? *Clarisse Harlowe*, aussi bien que *Paméla*, autre chef-d'œuvre du même génie, ne figure même plus dans aucun catalogue d'éditeurs, — d'éditeurs français, — et ne se rencontre plus que d'occasion.

Et Ramond? Qui lit, qui connaît aujourd'hui Ramond de Carbonnières (1755-1827), l'auteur de pages si remarquables, notamment sur les Pyrénées? « Ramond, qui est un Volney bien autrement éloquent et ému, qui n'est pas seulement un dessinateur, qui est un coloriste et parfois un Claude Lorrain ou un Carle du Jardin des montagnes (il y a de quoi justifier ces rapprochements), ne fut apprécié que de quelques-uns. Depuis lors, la critique littéraire, qui, aux mains des maîtres, ne s'est guère appliquée qu'à des époques plus éloignées, n'a pas daigné regarder ou du moins signaler ce qu'elle n'ignorait pas, ce que pourtant, je crois, elle ne prisait point assez et à sa valeur. *On hésite toujours à se mettre en avant quand l'opinion de la foule ne nous a pas frayé le chemin : il faut même, pour cela, une espèce particulière de courage*, ce que j'appelle le courage du jugement[1]. » Ce qui n'empêche pas, encore une fois et au point de vue de la stricte

1. SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, t. X, p. 476. MICHELET

équité, de se demander pourquoi Volney nous reste, et pas Ramond, qui lui est si supérieur.

Et Mme de Duras (1778-1829) et son roman *Édouard*, un de ces livres « que les cœurs oisifs et cultivés aiment tous les ans à relire une fois, et qu'ils veulent sentir refleurir dans leur mémoire comme le lilas ou l'aubépine[1], » etc. Y a-t-il, à l'heure qu'il est, beaucoup de cœurs, « oisifs et cultivés » ou non, pour relire une fois par an, ou même une fois par dix ans, pour avoir même jamais lu ce livre « immortel »?

Et Casimir Delavigne (1793-1843), dont Lamartine faisait tant de cas, au point de le comparer à Térence et à Molière[2], Delavigne, pour qui Ernest Legouvé professait une si vive admiration et dont il a si joliment parlé dans ses *Soixante ans de souvenirs*?[3] J'en connais plus d'un qui estime qu'il ne

(*la Montagne*, pp. 92 et suiv.) fait aussi grand éloge de Ramond, « notre éloquent Ramond ».

1. SAINTE-BEUVE, *Portraits de femmes*, p. 73.

2. ... Nous relisons ces vers
Où brille en se jouant ta muse familière,
Qu'eût enviés Térence et qu'eût signés Molière.

(LAMARTINE, Épître à M. Casimir Delavigne, *Nouvelles Méditations poétiques*, p. 246.)

3. « ... Je l'avoue, je ne puis parler froidement de Casimir Delavigne, tant son nom se lie pour moi aux plus chers souvenirs de ma jeunesse, tant l'âme et le talent, l'homme et le poète, formaient en lui un rare assemblage. C'était vraiment une nature exquise. La simplicité va bien avec la gloire.... S'il vivait de notre temps, un seul de ses succès



« l'auteur ne fait pas un pas qui ne soit de génie »)?... Siècles, hâtez-vous de couler, et d'amener avec vous les honneurs qui sont dus à Richardson ! » Etc. Qui actuellement, en France, lit Richardson (1689-1761)? *Clarisse Harlowe*, aussi bien que *Paméla*, autre chef-d'œuvre du même génie, ne figure même plus dans aucun catalogue d'éditeurs, — d'éditeurs français, — et ne se rencontre plus que d'occasion.

Et Ramond? Qui lit, qui connaît aujourd'hui Ramond de Carbonnières (1755-1827), l'auteur de pages si remarquables, notamment sur les Pyrénées? « Ramond, qui est un Volney bien autrement éloquent et ému, qui n'est pas seulement un dessinateur, qui est un coloriste et parfois un Claude Lorrain ou un Carle du Jardin des montagnes (il y a de quoi justifier ces rapprochements), ne fut apprécié que de quelques-uns. Depuis lors, la critique littéraire, qui, aux mains des maîtres, ne s'est guère appliquée qu'à des époques plus éloignées, n'a pas daigné regarder ou du moins signaler ce qu'elle n'ignorait pas, ce que pourtant, je crois, elle ne prisait point assez et à sa valeur. *On hésite toujours à se mettre en avant quand l'opinion de la foule ne nous a pas frayé le chemin : il faut même, pour cela, une espèce particulière de courage*, ce que j'appelle le courage du jugement[1]. » Ce qui n'empêche pas, encore une fois et au point de vue de la stricte

1. SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, t. X, p. 476. MICHELET

équité, de se demander pourquoi Volney nous reste, et pas Ramond, qui lui est si supérieur.

Et Mme de Duras (1778-1829) et son roman *Édouard*, un de ces livres « que les cœurs oisifs et cultivés aiment tous les ans à relire une fois, et qu'ils veulent sentir refleurir dans leur mémoire comme le lilas ou l'aubépine[1], » etc. Y a-t-il, à l'heure qu'il est, beaucoup de cœurs, « oisifs et cultivés » ou non, pour relire une fois par an, ou même une fois par dix ans, pour avoir même jamais lu ce livre « immortel »?

Et Casimir Delavigne (1793-1843), dont Lamartine faisait tant de cas, au point de le comparer à Térence et à Molière[2], Delavigne, pour qui Ernest Legouvé professait une si vive admiration et dont il a si joliment parlé dans ses *Soixante ans de souvenirs*?[3] J'en connais plus d'un qui estime qu'il ne

(*la Montagne*, pp. 92 et suiv.) fait aussi grand éloge de Ramond, « notre éloquent Ramond ».

1. SAINTE-BEUVE, *Portraits de femmes*, p. 73.

2. ... Nous relisons ces vers
Où brille en se jouant ta muse familière,
Qu'eût enviés Térence et qu'eût signés Molière.

(LAMARTINE, Épître à M. Casimir Delavigne, *Nouvelles Méditations poétiques*, p. 246.)

3. « ... Je l'avoue, je ne puis parler froidement de Casimir Delavigne, tant son nom se lie pour moi aux plus chers souvenirs de ma jeunesse, tant l'âme et le talent, l'homme et le poète, formaient en lui un rare assemblage. C'était vraiment une nature exquise. La simplicité va bien avec la gloire.... S'il vivait de notre temps, un seul de ses succès

« l'auteur ne fait pas un pas qui ne soit de génie »)?... Siècles, hâtez-vous de couler, et d'amener avec vous les honneurs qui sont dus à Richardson ! » Etc. Qui actuellement, en France, lit Richardson (1689-1761)? *Clarisse Harlowe*, aussi bien que *Paméla*, autre chef-d'œuvre du même génie, ne figure même plus dans aucun catalogue d'éditeurs, — d'éditeurs français, — et ne se rencontre plus que d'occasion.

Et Ramond? Qui lit, qui connaît aujourd'hui Ramond de Carbonnières (1755-1827), l'auteur de pages si remarquables, notamment sur les Pyrénées? « Ramond, qui est un Volney bien autrement éloquent et ému, qui n'est pas seulement un dessinateur, qui est un coloriste et parfois un Claude Lorrain ou un Carle du Jardin des montagnes (il y a de quoi justifier ces rapprochements), ne fut apprécié que de quelques-uns. Depuis lors, la critique littéraire, qui, aux mains des maîtres, ne s'est guère appliquée qu'à des époques plus éloignées, n'a pas daigné regarder ou du moins signaler ce qu'elle n'ignorait pas, ce que pourtant, je crois, elle ne prisait point assez et à sa valeur. *On hésite toujours à se mettre en avant quand l'opinion de la foule ne nous a pas frayé le chemin : il faut même, pour cela, une espèce particulière de courage*, ce que j'appelle le courage du jugement[1]. » Ce qui n'empêche pas, encore une fois et au point de vue de la stricte

1. SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, t. X, p. 476. MICHELET

équité, de se demander pourquoi Volney nous reste, et pas Ramond, qui lui est si supérieur.

Et Mme de Duras (1778-1829) et son roman *Édouard*, un de ces livres « que les cœurs oisifs et cultivés aiment tous les ans à relire une fois, et qu'ils veulent sentir refleurir dans leur mémoire comme le lilas ou l'aubépine[1], » etc. Y a-t-il, à l'heure qu'il est, beaucoup de cœurs, « oisifs et cultivés » ou non, pour relire une fois par an, ou même une fois par dix ans, pour avoir même jamais lu ce livre « immortel »?

Et Casimir Delavigne (1793-1843), dont Lamartine faisait tant de cas, au point de le comparer à Térence et à Molière[2], Delavigne, pour qui Ernest Legouvé professait une si vive admiration et dont il a si joliment parlé dans ses *Soixante ans de souvenirs*?[3] J'en connais plus d'un qui estime qu'il ne

(*la Montagne*, pp. 92 et suiv.) fait aussi grand éloge de Ramond, « notre éloquent Ramond ».

1. SAINTE-BEUVE, *Portraits de femmes*, p. 73.

2. ... Nous relisons ces vers
Où brille en se jouant ta muse familière,
Qu'eût enviés Térence et qu'eût signés Molière.

(LAMARTINE, Épître à M. Casimir Delavigne, *Nouvelles Méditations poétiques*, p. 246.)

3. « ... Je l'avoue, je ne puis parler froidement de Casimir Delavigne, tant son nom se lie pour moi aux plus chers souvenirs de ma jeunesse, tant l'âme et le talent, l'homme et le poète, formaient en lui un rare assemblage. C'était vraiment une nature exquise. La simplicité va bien avec la gloire.... S'il vivait de notre temps, un seul de ses succès

mérite pas le discrédit et l'oubli où il est tombé.

Et Théodore Leclercq (1777-1851), dont les *Proverbes* ont eu tant de succès, il y a moins d'un siècle, Théodore Leclercq qui « a sa place... dans cette liste brillante qui, depuis et avant la *Satire Ménippée*, se continue jusqu'à Beaumarchais et au-delà. Il a été l'un des plus remarquables de cette élite[1], » etc.

Et Lefèvre-Deumier (1797-1857), l'auteur des *Martyrs d'Arezzo* et de *Sir Lionel d'Arquenay*, « un roman qui pourrait, à bon droit, figurer parmi les meilleurs et les plus profonds de ce siècle, et que je placerai, à mon sentiment, au premier rang des ouvrages de psychologie publiés depuis soixante ans.... *Sir Lionel d'Arquenay!* Connaît-on, à cette heure, le titre seul de ce livre singulier?... J'ignorerais, certes, moi-même, ce roman hors ligne,... si un esprit d'élite, M. Barbey d'Aurevilly, ne me l'avait maintes fois signalé comme une œuvre réservée aux plus fins gourmets littéraires.... Lefèvre eut du génie dans ce roman, proclamait Barbey d'Aurevilly[2]. »

d'autrefois suffirait à le rendre riche ; vingt ans de triomphe lui assurèrent à peine une modique aisance... (*Op. cit.*, t. I, pp. 57-58.)

1. SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, t. III, p. 544.

2. Octave UZANNE, *Nos amis les livres*, p. 239. « Lefèvre-Deumier... bel exemple du naufrage complet d'une grande réputation littéraire, » écrit, de son côté, M. Gustave LANSON (*op. cit.*, p. 927, note 2).

Et Théophile Gautier (1811-1873) : « Pourquoi de ce beau talent partout si égal à lui-même, si correct, si éclatant, si pur, semble-t-il ne devoir rester qu'un très petit nombre de monuments, quelques vers, conservés dans les anthologies, et, de sa splendide prose, peut-être encore moins? Pourquoi l'œuvre si amusante du romancier... est-elle déjà presque toute oubliée?[1] »

Et Ferdinand Fabre (1830-1898), dont nous vous avons déjà parlé[2], ce profond observateur des mœurs ecclésiastiques, ce probe et magistral écrivain, est-ce que tout le monde n'est pas d'accord pour reconnaître qu'il méritait plus de renom de son vivant, et moins d'oubli depuis sa mort? Lui-même ne semble-t-il pas avoir protesté, dans l'aveu suivant, contre ce déni de justice? « J'avais rêvé la vie littéraire ainsi que la réalisèrent nos ancêtres des deux derniers siècles, pleine de convenance et de dignité.... Aujourd'hui, la notoriété, la réputation, la gloire ne viennent pas à celui qui, dans la retraite, mûrit son œuvre, et, par la lenteur qu'il met à la produire, prouve le respect de son art[3]. »

Qui se doute que le polémiste socialiste Proudhon (1809-1865) est un des plus puissants et des plus

1. Paul STAPFER, *op. cit.*, t. I, p. 155.
2. *Supra*, t. I, p. 212.
3. *Ap.* C.-M. SAVART, le Monument de Ferdinand Fabre : *le Magasin pittoresque*, 15 mai 1903, p. 222.

grands écrivains que la France ait produits [1]? Qui, à cette heure, lit Proudhon? qui l'achète?

N'avez-vous pas aussi ouï dire, comme moi, que les romans de George Sand (1804-1876), si goûtés jadis, ne se lisent plus à présent, pas plus que ceux de Zola (1840-1902), qui, il y a quelques années, cinq ou six ans à peine, se vendaient d'emblée à 100000, 150000 exemplaires? Et croyez-vous que la postérité, à qui la gloriole humaine en appelle si volontiers, sur qui nous nous déchargeons si allégrement, l'omnipotente et complaisante postérité [2], aura le loisir et le courage de lire des volumes, trente ou quarante

1. « Notre grand discuteur [Proudhon], cet homme de bras fort et terrible, qui, secouant le pour et le contre, fait partout jaillir l'étincelle. » (MICHELET, *la Femme*, p. 271; Paris, Hachette, 1860.) « ... Proudhon a de lui-même une bonne langue, forte et saine, puisée aux meilleures sources; il sait bien le latin; il écrit avec analogie et propriété dans le sens direct de l'étymologie et de la racine. Toutes ses acceptions des mots sont exactes et justes.... Dans les corps à corps de la lutte et de la polémique, il a des expressions trouvées et de la plus neuve vigueur.... » (SAINTE-BEUVE, *P.-J. Proudhon*, pp. 89-90.) « Le XXe siècle, espérons-le, ne s'écoulera pas sans reconnaître que Proudhon est, avec Renan et Michelet, l'un des plus grands prosateurs et des plus profonds penseurs de la France. » (Jules LEVALLOIS, *De la Restauration à nos jours*, p. 669.) « Proudhon... nous voyons en lui un des plus grands travailleurs, un des plus grands écrivains. » (LAROUSSE, *Grand Dictionnaire*, t. XIII, p. 319, col. 4.)

2. Juste postérité, à tesmoin je t'appelle,
Toy qui sans passion maintiens l'œuvre immortelle,
Etc....

(REGNIER, *Satires*, II, vers 187-188.)

volumes, renfermant chacun, comme *Lourdes*, *Rome*, *Paris*, *Travail*, de sept à huit cents pages compactes?[1]

Et combien d'autres noms nous pourrions rappeler encore! Combien d'écrivains qui ont eu leur temps de vogue, leurs années de splendeur et de gloire même, qui ont pu s'imaginer, eux aussi, assurés de l'immortalité, et aujourd'hui, un demi-siècle ou un quart de siècle à peine après leur mort, ne sont plus connus que des littérateurs et spécialistes, — et encore!

Maurice de Guérin (1810-1839), l' « immortel » auteur — jadis — de l' « immortel » *Centaure*, de qui Jules Levallois, le critique si influent et si autorisé de *l'Opinion nationale*, disait, en soulignant sa phrase : « Maurice de Guérin a pris rang parmi l'élite des écrivains de ce siècle; *il est de ceux qui resteront*[2] »; — Charles de Bernard (1804-1850),

1. « On ne va point à la postérité avec un si gros bagage », disait VOLTAIRE (*Mémoires de Voltaire*, in fine; et *Satires*, Dialogues de Pégase et du Vieillard: VOLTAIRE, *Œuvres complètes*, t. VI, pp. 33 et 623; Paris, édit. du journal *le Siècle*, 1869). « Une des premières conditions du succès est d'avoir écrit en tout un petit volume, » opinait Théodore DE BANVILLE (*ap.* Paul STAPFER, *op. cit.*, t. I, pp. 122 et 145). Et l'on cite, à l'appui de ce dire, *la Princesse de Clèves*, *Manon Lescaut* (bien que l'abbé Prévost ait produit quantité d'autres volumes), *Paul et Virginie*, *Adolphe*, etc. Mais M. Paul STAPFER (*ibid.*) démontre que cette assertion est inexacte et qu'ici comme ailleurs il n'y a rien d'absolu.

2. Jules LEVALLOIS, *la Piété au* XIXe *siècle*, p. 40. (Paris,

l'« immortel » auteur de *Gerfaut*; — Émile Souvestre (1806-1854), qui a publié plus de quarante romans ; — Méry (1798-1866), le spirituel Marseillais ; — Léon Gozlan (1803-1866); — Ernest Feydeau (1821-1873), l'« immortel » auteur de *Fanny* ; — Amédée Achard (1814-1875), l'« immortel » auteur de *Belle-Rose*; — Louis Reybaud (1799-1879), l'« immortel » auteur de *Jérôme Paturot*; — Jules Noriac (1827-1882), l'« immortel » auteur du *101e Régiment*; — Louis Ulbach (1822-1889), l'« immortel » auteur de *Monsieur et Madame Fernel*; — et tant d'autres « immortels ».

Et je ne vous parle pas du théâtre, où, parmi les pièces de Shakespeare, une des moins bonnes, *Périclès*, obtint le plus de succès[1] ; — où *le Misanthrope* fut froidement accueilli[2]; — où, « avant *la Folle journée* [*le Mariage de Figaro*], les fastes de la scène

Michel Lévy, 1864.) C'est George Sand qui révéla au monde le *génie* de Maurice de Guérin. « Le 15 mai 1840, la *Revue des Deux Mondes* publia, avec une notice de George Sand qui y servait de préface, un magnifique fragment d'un poète mort l'année précédente à vingt-neuf ans, George-Maurice de Guérin. Ce morceau capital, intitulé *le Centaure*, révélait une nature de talent si neuve, si puissante, si vaste, que le mot de *génie* semblait naturellement s'y appliquer. » (SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, t. XII, p. 231.)

1. Cf. l'avertissement en tête de *Périclès* : SHAKESPEARE, *Œuvres complètes*, trad. Émile Montégut, t. VIII, p. 141.

2. Cf. la notice en tête du *Misanthrope* : MOLIÈRE, *Œuvres*, t. V, pp. 359 et suiv. (Collection des Grands Écrivains de la France.)

française » n'ont offert « qu'un seul exemple d'une réussite aussi extraordinaire, c'est celui de *Timocrate*, tragédie faible de Thomas Corneille[1] » : vous pourriez fort judicieusement me répliquer que la postérité n'a fait ici que remettre les choses au point ; mais, à mon tour, je vous objecterais que, de tous les ouvrages du savant historien Anquetil (1723-1806), c'est le plus mauvais, ou plutôt le seul mauvais, qui est demeuré debout et a sauvé de l'oubli le nom de l'auteur, — sa pitoyable *Histoire de France*, qui a eu des milliers d'éditions[2]. Encore une fois, voyez-vous,

... habent sua fata libelli[3].

1. L.-S. AUGER, Notice sur Beaumarchais, p. XIV, en tête du *Théâtre de Beaumarchais*. (Paris, Didot, 1863.) « J'ai déjà cent fois, au théâtre, fait cette remarque : plus un *clou* est absurde, plus il y a chance de réussir, si son absurdité va dans le même sens que l'absurdité du public. » (Francisque SARCEY, *le XIXe Siècle*, 18 février 1887.) Et il en est de la chanson comme du théâtre : des refrains ineptes, absolument idiots (*J'ai un pied qui r'mue Et l'autre qui ne va guère*, etc. ; — *Oh ! Eh ! les p'tits agneaux, Qu'est-ce qui casse les verres*, etc. ; — *Rien n'est sacré pour un sapeur !* — *Sur le bi du bout du banc* ; — *Viens, Poupoule, viens !* — etc., etc.) réussissent, triomphent, se propagent instantanément d'un bout de la France à l'autre et jusqu'au fin fond des campagnes, s'implantent dans toutes les mémoires et vibrent sur toutes les lèvres, tandis que de charmants couplets, d'une jolie facture, pleins de grâce et de talent, tombent à plat aussitôt envolés, et meurent dans le plus prompt et le plus irrémédiable oubli.

2. Cf. Augustin THIERRY, *Lettres sur l'histoire de France*, IV, pp. 49 et suiv.

3. Terentianus MAURUS : cf. *supra*, p. 105. « Maisie, artiste

Quant à « l'immortalité » académique, écoutons ce que disaient un jour entre eux deux philosophes et académiciens, deux « immortels », Caro et Jules Simon :

« La réputation d'un académicien, quand cet académicien n'est pas Corneille ou Victor Hugo, dure *deux ans*, » déclarait Caro. Jules Simon paraît trouver cette moyenne encore exagérée : « Il faut, remarque-t-il, trois mois au secrétaire perpétuel pour composer l'éloge du dernier mort. Quand il commence à l'écrire, la mémoire de son héros est présente à tous les esprits ; elle est partout effacée, trois mois après, quand il écrit les dernières lignes[1]. »

A propos de « la docte Compagnie », pourquoi — on se l'est demandé souvent[2] — pourquoi y rencontrons-nous Montazet, Villar, Lacuée de Cessac, Molé, Carné, Campenon, Champagny, Roger, Tissot, Féletz, Empis, etc., qu'on ne lit plus, qu'on n'a jamais

peintre, demande à Dick, dans un roman de Rudyard Kipling (*The night that failed*) : « Ai-je tort de tâcher d'obtenir un peu de succès ? — Oui, répond Dick, *parce que vous tâchez*. Un bon ouvrage est une chose, le succès en est une autre. *Elles n'ont point de rapport nécessaire.* Le succès n'appartient pas à l'auteur d'un bon ouvrage comme sa conséquence forcée ; c'est *un pur accident heureux* qui tombe sur lui *on ne sait d'où*. » (Paul STAPFER, *op. cit.*, t. II, p. 222.)

1. *Ap.* Paul STAPFER, *op. cit.*, t. II, p. 281.

2. Voir notamment l'agréable et spirituel volume d'Arsène HOUSSAYE, *Histoire du 41e fauteuil de l'Académie française*, nouvelle édit., Paris, Calmann Lévy, 1884.

lu, si tant est qu'ils aient jamais écrit quelque chose, — plutôt que Pascal, Molière, La Rochefoucauld, Le Sage, Jean-Jacques Rousseau, Diderot, Beaumarchais, Paul-Louis Courier, Stendhal, Balzac, Michelet, Théophile Gautier, Gustave Flaubert, Maupassant, Daudet, Zola, etc. ?

Et pourquoi, à tous nos carrefours, des statues d'illustres inconnus, de politiciens ignares et bavards, et rien, — à Paris du moins, — rien à Pascal, rien à Racine, rien à Montesquieu, rien à André Chénier, etc. ?

*
* *

Je ne fais qu'effleurer ici cette question du Succès et de la Gloire littéraire, qui se rapporte bien directement à mon sujet, le commerce de la librairie, l'« Achat des livres, » mais exigerait, je le sens, beaucoup d'autres développements[1].

Une remarque encore cependant, avant de conclure : Ne croyez-vous pas que, dans quelques mil-

1. J'aurais dû, par exemple, expliquer pourquoi l'invention de l'imprimerie n'épargnera pas aux écrivains la disparition de leurs œuvres et le naufrage de leurs noms, — pourquoi la vente des romans et ouvrages d'imagination va toujours en décroissant, atteinte qu'elle est de plus en plus par l'énorme surproduction de ce genre d'écrits et par la concurrence des innombrables périodiques; — etc. : je renvoie, encore une fois, pour la démonstration complète de la thèse, aux deux volumes de M. Paul Stapfer, *Des Réputations littéraires*.

liers ou même seulement quelques centaines d'années, il y aura tant et tant eu d'Homères, d'Eschyles, de Platons, d'Aristotes, de Virgiles, d'Horaces, de Lucrèces, de Cicérons, de Tacites, de Dantes, de Le Tasses, de Shakespeares, de Miltons, de Cervantes, de Camoëns, de Rabelais, de Montaignes, de Pascals, de Corneilles, de Molières, de Racines, de La Fontaines, de Voltaires, de Rousseaux, de Montesquieux, de Diderots, de Gœthes, de Schillers, de Byrons, de Chateaubriands, de Balzacs, de Dickens, de Lamartines, d'Hugos, — je ne cite que les coryphées, les plus grands parmi les plus grands, — qu'on ne saura plus auquel entendre, qu'on n'aura plus le loisir de lire une page, une seule page de chacun d'eux? ce sera matériellement impossible[1], et tous ces sublimes penseurs, maî-

1. Cette remarque paraît être en désaccord avec ce qui a été dit ci-dessus, pp. 65 et suiv., à propos des œuvres choisies et anthologies; c'est que précédemment j'envisageais l'état actuel de la littérature, et qu'à présent je parle de ce qu'elle sera dans sept, huit ou dix siècles. — « Au bout de cent ans, — cent ans seulement, — un génie de premier ordre est réduit à deux ou trois pages.... On s'imagine que l'immortalité en littérature consiste à *se faire lire* des générations futures. C'est là une illusion à laquelle il faut renoncer. Nous ne serons pas lus de l'avenir; nous le savons, nous nous en réjouissons, et nous en félicitons l'avenir. Mais nous aurons travaillé à avancer la manière d'envisager les choses, nous aurons conduit l'avenir à n'avoir pas besoin de nous lire. » Etc. (Ernest RENAN, *l'Avenir de la science*, pp. 224-225.) « ... Pour entrer dans la morale vraie et dans l'art vrai, il faut reconnaître que le moi n'est rien. Il faut accepter, sans

tres prosateurs ou divins poètes, se trouveront étouffés et noyés dans la masse ; leurs noms, aujourd'hui retentissants entre tous, finiront par s'abolir de la mémoire humaine, bien obligée, selon la menace et sentence de Sainte-Beuve, de faire faillite, lorsqu'elle sera trop chargée[1]. C'est ce qui faisait dire à Proudhon que « rechercher la gloire littéraire est un anachronisme[2] ».

réserve et sans arrière-pensée, l'humble rôle d'ouvrier *gratuit* de l'œuvre divine et de serviteur *anonyme* du genre humain.... « Celui qui, dans son temps, a fait sa besogne, « écrit Schiller, a eu sa part dans la création de choses qui « sont éternelles. Que de livres, perdus aujourd'hui dans « les bibliothèques, ont fait, il y a trois siècles, la révolution « que nous voyons de nos yeux! Nos pères nous sont inconnus à nous-mêmes, mais nous vivons par eux. » Lacordaire disait : « Quand personne ne nous lirait plus dans « cent ans, qu'importe? La goutte d'eau qui aborde à la « mer n'en a pas moins contribué à faire le fleuve, et le « fleuve ne meurt pas. » (Paul Stapfer, *op. cit.*, t. II, pp. 393-394.)

1. Cf. Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. XI, p. 515.

2. *Ap.* Eugène Noel, *Rouen, promenades et causeries*, p. 24. « Ah! que le sage Huet avait raison quand il démontrait presque géométriquement quelle vanité et quelle extravagance c'est de croire qu'il y a une réputation qui nous appartienne après notre mort! » (Sainte-Beuve, *op. cit.*, t. II, p. 164.) Cf. aussi Cicéron, Songe de Scipion, *De la République*, livre VI, chap. xiv, xv et xviii (*Œuvres complètes*, t. IV, p. 346 et suiv.; trad. Nisard) : « Tu enim quam celebritatem sermonis hominum, aut quam expetendam gloriam consequi potes ?... » Etc. (« Quelle renommée, quelle gloire digne de tes vœux, peux-tu acquérir parmi les hommes? Tu vois quelles rares et étroites contrées ils occupent sur le globe terrestre.... Retranche toutes les contrées où votre gloire ne pénétrera pas, et vois

Où sera donc, en fin de compte, la récompense de l'écrivain? Quel fruit retirera de son labeur l'ami des livres et des lettres?

Cette récompense, elle sera toute dans le travail même, dans l'œuvre longuement mûrie, patiemment et passionnément exécutée, religieusement enfantée. « Mon cœur s'est réjoui de mon travail, et c'est tout ce que j'ai eu de mon travail, » dit, à peu près en ces termes, un verset de *l'Ecclésiaste*[1]. Cette récompense, elle se trouvera surtout dans l'influence

dans quelles étroites limites est renfermé pour elle cet univers qu'elle croit remplir. Ceux mêmes qui parlent de vous en parleront-ils longtemps?... La plus belle renommée est tenue captive dans ces bornes étroites où votre monde est réduit; elle n'a pas le don de l'immortalité, elle périt avec les hommes et s'éteint dans l'oubli de la postérité. ») Ce qui n'a pas empêché Edmond DE GONCOURT d'émettre dans son *Journal* (1888, t. VII, p. 277), cette bien naïve et drolatique réflexion : « L'idée que la planète la Terre peut mourir, peut ne pas durer toujours, est une idée qui me met parfois du noir dans la cervelle. Je serais volé, moi qui n'ai fait de la littérature que dans l'espérance d'une gloire *à perpétuité*. Une gloire de dix mille, de vingt mille, de cent mille années seulement, ça vaut-il le mal que je me suis donné, les privations que je me suis imposées? Dans ces conditions, n'aurait-il pas mieux valu... paresser imbécilement et délicieusement, en fumant les plus capiteux cigares? » Non, et l'amour des lettres, nous l'avons déjà dit et allons le dire encore, comporte bien autre chose, et quelque chose de bien plus sensé, de bien plus appréciable, de bien plus digne et de bien plus relevé, que cette enfantine et vaniteuse chimère, cette sotte et impossible immortalité.

1. Chap. III, vers. 22.

qu'exerce sur chacun de nous la fréquentation des grands esprits, des sages de tous les temps et de toutes les nations; dans les perfectionnements de culture, d'observation et de méthode qui en résulteront pour nous; dans la force, le courage, la bonne humeur, la bonté, le jugement, l'expérience, tous les enseignements et les sentiments que nous puiserons à cette merveilleuse source; dans les pures, profondes et inlassables joies que les livres et l'étude réservent à leurs adeptes[1]. « Ni les années, atteste, dans une de ses *paroles d'or*, un des plus nobles penseurs de notre temps, le moraliste américain Emerson (1803-1882)[2], — ni les années, ni la lecture des

1. Cf. le portrait de l'*homme heureux* et de l'*homme sage*, par BUFFON (Sur la nature des animaux : *Œuvres complètes*, t. III, p. 492; Paris, Furne, 1837) : « Le bonheur est au dedans de nous-mêmes, il nous a été donné; le malheur est au dehors, et nous l'allons chercher. Pourquoi ne sommes-nous pas convaincus que la jouissance paisible de notre âme est notre seul et vrai bien; que nous ne pouvons l'augmenter sans risquer de le perdre; que moins nous désirons, et plus nous possédons?... Considérons l'homme sage... : maître de lui-même, il l'est des événements;... se suffisant à lui-même, il n'a qu'un faible besoin des autres, il ne peut leur être à charge; occupé continuellement à exercer les facultés de son âme, il perfectionne son entendement, il cultive son esprit, il acquiert de nouvelles connaissances, et se satisfait à tout instant sans remords, sans dégoût; il jouit de tout l'univers en jouissant de lui-même. »

2. EMERSON, *ap.* Jules LEVALLOIS, *Journal manuscrit*, cahier XXIII, 1887, p. 13. « Si j'avais à demander un goût capable de m'être en aide en toutes sortes de circonstances, d'être pour moi une source de bonheur et de joie à travers

livres n'ont pu enlever ce préjugé, enraciné en moi, qu'un lettré est un favori du Ciel sur la terre, l'honneur de son pays, le plus heureux des hommes. »

la vie, et une défense contre ses maux, quand tout irait mal et quand le monde serait contre moi, ce serait le goût de la lecture. Donnez à un homme ce goût et les moyens de le satisfaire, et vous ne manquerez guère de faire un homme heureux. Vous le mettez en contact avec la meilleure société de toutes les époques de l'histoire, avec les personnages les plus intelligents, les plus spirituels, les plus sensibles, les plus braves, les plus purs, qui aient fait l'ornement de l'humanité. Vous le faites citoyen de toutes les nations, contemporain de tous les âges. Le monde a été créé pour lui. » (John RUSKIN [1819-1900], *ap.* Édouard ROUVEYRE, *Connaissances nécessaires à un bibliophile*, t. III, p. 20.) Cf. aussi le mot de GOLDSMITH, l'auteur du *Vicaire de Wakefield*, cité dans notre tome I, p. 172 : « La littérature est un sujet qui me fait toujours oublier mes misères » ; et, dans le même tome : p. 128, une citation de Gassendi ; p. 167, une de Mme du Châtelet ; pp. 218-219, une de Balzac et une d'Augustin Thierry. Voir, d'ailleurs, sur le réconfort, les joies et le bonheur que procure l'amour des lettres, tout le présent ouvrage, *passim*, et principalement notre tome I, consacré à « l'Amour des livres et de la lecture ».

II

DE L'AMÉNAGEMENT D'UNE BIBLIOTHÈQUE ET DU RANGEMENT DES LIVRES

Comment les livres étaient rangés autrefois. — Livres enchaînés : *catenati*. — Meubles *en épis*. — Conditions d'une bonne installation pour une bibliothèque : exposition, emplacement, local, meubles, etc.— Rayonnage, « partie essentielle de la bibliothèque » : 1° à supports fixes ; 2° à supports mobiles ; 3° à supports hybrides, les uns fixes, les autres mobiles. — Crémaillères et tasseaux. — Clavettes-supports. — Bibliothèques métalliques ; — à supports à coulisses ; — extensibles ; — tournantes ; — de table ; etc. — Appui-livre. — *Fantôme*. — Pupitres, lutrins, chevalets-liseuses, roues d'étude, etc. — Divers modes de rangement et de classement des livres. — « Un homme de lettres ne devrait jamais déménager. » — Méthode normale : classement horizontal, de gauche à droite, par ordre alphabétique de noms d'auteur. — Méthode *serpentante*. — En bas, les livres de grand format ; au milieu, les moyens ; en haut, les petits : la fable *le Gland et la Citrouille*. — Classement par ordre chronologique. — Faut-il commencer le rangement par les rayons du bas ou par ceux du haut ? — Classement vertical, par ordre de matières. — Classement *ad libitum* : les plus beaux livres ou les plus aimés sur le devant, par derrière les vilains ou les moins appréciés.

Ainsi que d'anciens documents, notamment d'anciennes images ou gravures, nous l'apprennent, les livres se plaçaient autrefois à plat, couchés les uns à la suite des autres, sur des rayons le plus souvent inclinés et garnis de rebords. En raison de cette disposition, les titres des volumes étaient inscrits sur

les plats, et l'on ne donnait aux dos, qu'on voyait à peine, aucun ornement. Des clous de cuivre à large tête, fixés aux quatre coins des plats, préservaient ceux-ci du frottement contre le bois des rayons[1].

Le nombre des livres augmentant, on se décida à

1. Cf. Ludovic LALANNE, *Curiosités bibliographiques*, p. 146 : — Paul LACROIX, Édouard FOURNIER et Ferdinand SERÉ, *Histoire de l'imprimerie*, p. 42; — Henri BOUCHOT, *le Livre, l'Illustration, la Reliure*, pp. 79, 258 et 268; — P. LOUISY, *le Livre et les Arts qui s'y rattachent*, p. 191 ; — *la Grande Encyclopédie*, art. Bibliothèque, t. VI, p. 667, fig. 7; — etc. Pour tout ce qui concerne les anciennes conditions du livre et les bibliothèques d'autrefois, consulter avant tout l'ouvrage de H. GÉRAUD, *Essai sur les livres dans l'antiquité, particulièrement chez les Romains* (Paris, Techener, 1840; in-8, 232 pp.; où il est question aussi des livres au moyen âge: cf. pp. 226 et suiv., et *passim*), que j'ai déjà mis amplement à contribution; — et celui de M. John Willis CLARK, secrétaire de l'Université de Cambridge, *the Care of Books*,... (le Soin des livres. Essai sur le développement des bibliothèques et sur leurs installations, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle; 2[e] édit., Cambridge, Imprimerie de l'Université, 1902; grand in-8, 352 pp.). M. Clark a parcouru presque toutes les contrées de l'Europe, examiné, étudié et « mesuré » lui-même toutes les célèbres bibliothèques dont il parle, c'est-à-dire, outre les bibliothèques d'Angleterre, celles d'Italie : Vatican, Laurentienne, Ambrosienne, Mont-Cassin, Monte-Oliveto, Urbin, Cesena, Saint-Marc; puis celles de Hollande : Leyde et Zutphen; celles de France, etc.; sauf, nous dit-il (p. VIII), celle de l'Escurial, qu'il n'a pas visitée. 164 photogravures représentant ces anciennes bibliothèques ou tout ce qui s'y rapporte (plans des établissements, casiers, rayons, supports, sièges, pupitres, lutrins, chaînes de *catenati*, etc.) accompagnent le texte de M. Clark, qui, bien qu'il intitule modestement son livre *Essai*..., a étudié à fond et avec un soin extrême la question si complexe de l'aménagement et du mobilier des anciennes bibliothèques.

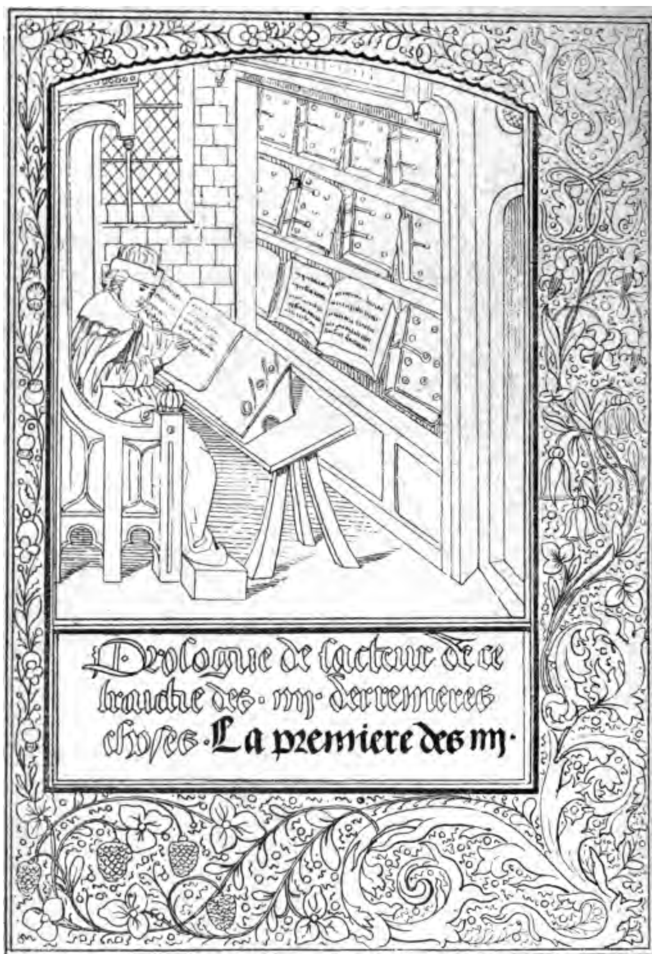
les placer les uns sur les autres, et, pour cela, on dut commencer par supprimer l'inclinaison des rayons et les rendre tous horizontaux. On cessa alors d'inscrire le titre sur le plat supérieur, et l'on mit cette inscription en longueur au dos du volume. Puis, au lieu d'empiler les livres, qui abondaient de plus en plus, on trouva plus commode de les ranger debout sur la *queue*, alignés et serrés les uns contre les autres[1]. C'est encore ainsi qu'on procède.

Dans certaines bibliothèques publiques, à la bibliothèque du chapitre de la cathédrale d'Hereford (Angleterre, pays de Galles ; fondée en 1394)[2] ; à la bibliothèque Malatestienne de Cesena (Italie, près de Ravenne ; fondée, en 1452, par Dominique Malatesta) ; à la Laurentienne de Florence (1571)[3], à la

1. Cf. Henri BOUCHOT, *le Livre, l'Illustration, la Reliure*, p. 268.

2. Cf. John Willis CLARK, *op. cit.*, pp. 168 et suiv.

3. Nous avons dit, dans notre tome II, pp. 92-93, que la Laurentienne ou bibliothèque *Mediceo-Laurenziana* avait été fondée en 1444. C'est à cette date, en effet, que Cosme de Médicis, Cosme l'Ancien (1389-1464), constitua le premier noyau de cette collection, qu'accrut et enrichit Laurent Ier de Médicis, Laurent le Magnifique (1448-1492), petit-fils de Cosme. Mais la Laurentienne n'était, au début, qu'une bibliothèque particulière ; elle ne devint publique qu'au siècle suivant. (Cf. *la Grande Encyclopédie*, art. Florence, t. XVII, p. 628 ; — MICHAUD, *Biographie universelle* ; — BÆDEKER, *Italie septentrionale*, 1899, p. 454 ; — etc.) « Après la mort du pape Léon X [Jean de Médicis], en 1521, son exécuteur testamentaire, le cardinal Jules de Médicis, qui fut plus tard le pape Clément VII, rendit à Florence les livres que leurs ancêtres avaient réunis, et chargea Michel-Ange de construire

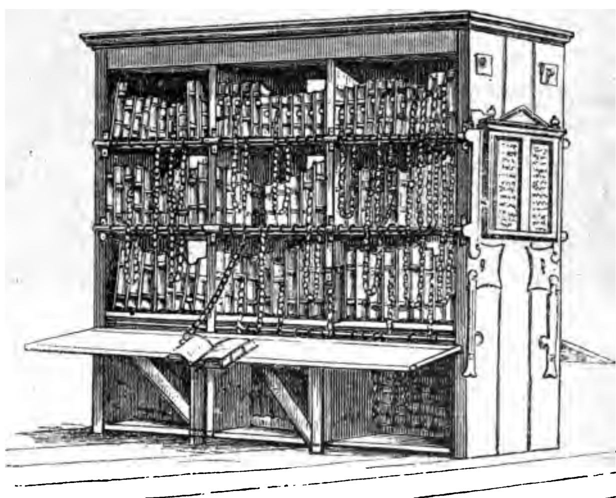


ANCIENNE BIBLIOTHÈQUE (fin du XVe siècle) où les livres sont rangés à plat.

D'après un manuscrit des *librairies* de Bourgogne.
(Bibliothèque royale de Bruxelles.)

(Extrait des *Connaissances nécessaires à un bibliophile*, par Édouard ROUVEYRE.)

bibliothèque de Leyde (1575), etc., les livres étaient attachés par des chaînettes de fer à leurs rayons ou à leurs pupitres, de façon qu'on pût les consulter sur place, mais non les emporter. Ces livres, — *catenati*,



BIBLIOTHÈQUE DU CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE D'HEREFORD (ANGLETERRE).
Livres enchaînés.
(D'après l'ouvrage de M. John Willis CLARK, *the Care of Books*.)

enchaînés, — dont les plats étaient en bois revêtu de peau ou d'étoffe, et garnis de fermoirs et de coins, étaient parfois très lourds; on montre encore

une salle pour les recevoir. Les travaux furent fréquemment interrompus, et ce ne fut qu'en 1571 (11 juin) que la bibliothèque fut ouverte officiellement. » (John Willis CLARK, *op. cit.*, p. 228.)



INTÉRIEUR DE LA BIBLIOTH

(D'après une gravure



UNIVERSITÉ DE LEYDE (HOLLANDE).
(... WOUDANUS datée de 1610.)



BIBLIOTHÈQUE MALATESTIENNE, À CESENA (ITALIE).

Livres enchaînés.

D'après l'ouvrage de M. John Willis Clark, *the Care of Books*)



BIBLIOTHÈQUE LAURENTIENNE, À FLORENCE.
Livres enchaînés.

à la Laurentienne, ainsi que nous l'avons dit[1], un volumineux recueil manuscrit des épîtres de Cicéron, *Epistolæ ad familiares*, tout bardé de cuivre, qui, en tombant à plusieurs reprises sur la jambe gauche de Pétrarque, y engendra une grave maladie et faillit rendre l'amputation nécessaire.

A la cathédrale d'Hereford aussi bien qu'à Leyde[2], comme le font voir les gravures reproduites ci-dessus, les livres étaient non seulement rangés debout et enchaînés, mais ils avaient le dos tourné vers le fond du rayon, c'est-à-dire que la *gouttière* ou tranche latérale se trouvait en avant. On a dit que, comme conséquence de ce mode de rangement, les titres des vo-

1. *Supra*, t. I, p. 101, note 2.

2. « ... Gravure de Jean Cornelis Woudanus montrant la Bibliothèque de l'Université de Leyde en 1610. Les casiers ont été construits évidemment de façon à en loger le plus grand nombre possible dans la salle. Chacun d'eux contenait une simple rangée de livres enchaînés à une barre parallèle au casier; en outre, pour économiser l'espace ordinairement occupé par un siège, les lecteurs devaient consulter les livres en se tenant debout. Il y a onze casiers de chaque côté de la salle, chacun contenant de 40 à 48 volumes. A l'extrémité de la salle, se trouvent deux armoires, probablement destinées aux manuscrits. A sa droite, le spectateur peut voir une troisième armoire, portant l'inscription : *Legatum Josephi Scaligeri*. (Joseph Scaliger mourut en janvier 1609.) Enfin, comme exemple des dispositifs usuels consacrés à l'étude qui se rencontrent dans les bibliothèques de cette époque, et sont fréquemment mentionnés dans les catalogues et les livres de comptes, je crois devoir appeler l'attention sur les globes (terrestres).... » (John Willis Clark, *op. cit.*, p. 164.)

lumes devaient être inscrits sur cette tranche gouttière [1]; cependant, dans les gravures que nous possédons et qui représentent des bibliothèques ainsi rangées, ces titres n'apparaissent pas[2]. « Les livres (de la bibliothèque de Leyde) étaient disposés dans des meubles *en épis*[3], à deux parties; la partie inférieure se composait d'une tablette-pupitre sur laquelle on pouvait travailler debout; le haut comprenait le rayon sur lequel le livre était placé, et n'excédait pas la hauteur qu'un homme peut atteindre; enfin, à la partie supérieure, se trouvait un liteau en pente sur lequel était inscrite la section bibliographique à laquelle appartenait l'ouvrage[4] » : *Mathematici*, *Philosophi*, *Litteratores*, *Theologi*, etc.

1. Cf. Édouard ROUVEYRE, 5e édit., t. I, p. 110.
2. Outre les gravures données ci-dessus par nous, voir Paul LACROIX, *XVIIe Siècle*, Lettres, Sciences et Arts, p. 145, fig. 55, représentant un « jeune homme dans sa bibliothèque », — bibliothèque où les livres sont encore rangés (au XVIIe siècle) la tranche en avant : aucun titre ne se lit ou ne se devine sur les tranches.
3. « **Épi.** — On désigne sous ce terme un corps de rayonnage placé dans le milieu d'une salle et présentant deux surfaces pour loger les livres. » (Albert MAIRE, *op. cit.*, p. 328.) « Les rayonnages sont de deux sortes : fixés contre et tout le long du mur, ou posés en épis dans les salles, parallèlement entre eux. » (ID., *op. cit.*, p. 60.) Les architectes emploient fréquemment, avec le même sens, le mot *épine*. LAROUSSE (*Grand Dictionnaire*) dit : « **Épine**, s. f. Antiquité romaine : Mur bas, chargé de divers ornements, qui régnait dans le milieu du cirque, et dont les chars et les chevaux devaient faire le tour lorsqu'ils se disputaient le prix de la course ».
4. Édouard ROUVEYRE, *op. cit.*, 5e édit., t. I, p. 113.



Dans son célèbre *Katechismus der Bibliothekenlehre*, le docteur Jules Petzholdt (1812-1891)[1], « le vieux maître de la bibliographie allemande[2] », émet, à propos des bibliothèques publiques, des considérations qui ne sont malheureusement que trop exactes, et sur lesquelles on ne saurait trop appeler l'attention :

« On bâtit des écuries pour les chevaux et pour les vaches, et l'on n'oublie pas de rechercher si l'endroit choisi et les constructions projetées remplissent les conditions voulues : — pour ces chers animaux, on ne néglige rien ! Ne serait-il pas équitable de demander que l'on apporte la même attention et les mêmes soins à la construction de ces bibliothèques, où des milliers de savants viennent en quelque sorte puiser la substance de leurs travaux?

1. PETZHOLDT (docteur Julius), *Katechismus der Bibliothekenlehre ; Anleitung zur Einrichtung und Verwaltung von Bibliotheken.* (Leipzig, 1856.) Une deuxième édition de cet ouvrage parut en 1871, une troisième en 1877. En 1890, le docteur Arnim Graesel, bibliothécaire de l'Université de Halle (plus tard de l'Université de Berlin), en publia une nouvelle édition entièrement refondue et mise au courant des progrès accomplis dans la science bibliographique. C'est cet ouvrage, qui a pris le nom de *Manuel de bibliothéconomie*, que M. Jules Laude a traduit en français (Paris, Welter, 1897 ; in-8). Cf. GRAESEL, *op. cit.*, Préface, p. VIII ; et Victor MORTET, *la Grande Encyclopédie*, art. Petzholdt.

2. GRAESEL, *op. cit.*, p. 11.

Espérons que l'on finira par se persuader, dans un avenir prochain, que de semblables exigences n'ont rien que de raisonnable[1]. »

Même pour l'établissement d'une bibliothèque comme la nôtre, d'une bibliothèque privée et de modeste étendue, le vœu si légitime de Petzholdt méritait d'être rappelé, et il convient, toute proportion gardée, d'en tirer profit.

Du rangement rationnel et commode, du bon ordre de nos livres dépendent, en effet, en très grande partie, le plaisir et les services que nous tirerons d'eux : selon une ingénieuse comparaison formulée par Herder (1744-1803)[2], une bibliothèque bien organisée est comme « un capital dont les intérêts seraient perçus par l'intelligence » ; et, bien avant lui, un de nos premiers bibliographes, — premiers, par droit d'ancienneté et par rang de mérite, — le savant Gabriel Naudé (1600-1653), nous a prévenus qu'une collection de livres en désordre ne mérite pas le nom de bibliothèque, qu'une bibliothèque non rangée, c'est une bibliothèque qui n'existe pas[3].

1. *Ap.* GRAESEL, *op. cit.*, p. 41.
2. *Ap.* ID, *op. cit.*, p. 384.
3. « ... Sans cet ordre et disposition, tel amas de livres que ce peut estre, fust-il de cinquante mille volumes, ne mériteroit pas le nom de bibliothèque, non plus qu'une assemblée de trente mille hommes le nom d'armée, s'ils n'estoient rangez en divers quartiers sous la conduite de leurs

Bien que vieux de près de trois cents ans, les conseils rassemblés par lui dans son *Advis pour dresser une bibliothèque* sont encore pleins d'utilité et d'à-propos[1], et nous ne saurions mieux faire que de rappeler ici ceux qui ont trait à la question dont nous nous occupons, à l'emplacement et au rangement des livres :

« Pour ce qui est de la situation et de la place où l'on doit bastir ou choisir un lieu propre pour une bibliothèque, il semble que ce commun dire :

Carmina secessum scribentis et otia quærunt[2],

nous doive obliger à le prendre dans une partie de la maison plus reculée du bruit et du tracas, non seulement de ceux de dehors, mais aussi de la famille et des domestiques, en l'éloignant des rues, de la

chefs et capitaines, ou une grande quantité de pierres et matériaux celui de palais ou maison, s'ils n'estoient mis et posez suivant qu'il est requis pour en faire un bastiment parfait et accomply. » Etc. (Gabriel Naudé, *Advis pour dresser une bibliothèque*, chap. VII, pp. 86-87.)

1. Le docteur Graesel (*op. cit.*, p. 13, note 1) cite cette équitable et belle appréciation de Naudé et de ses écrits par le bibliographe allemand Schelhorn le Jeune (1733-1802) : « Un bibliothécaire qui ne connaît pas Naudé, qui ne connaît pas ses œuvres, pour rares qu'elles soient, et qui ne cherche pas à en tirer profit, ne mérite pas d'être regardé comme un bibliothécaire habile et possédant les connaissances nécessaires aux fonctions qu'il remplit. »

2. Ovide, *les Tristes*, livre I, élégie I, vers 41 : « Pour écrire des vers, il faut loisir et solitude. »

cuisine, salle du commun, et lieux semblables, pour la mettre, s'il est possible, entre quelque grande cour et un beau jardin où elle ait son jour libre, ses vues bien estendues et agréables, son air pur, sans infection de marais, cloaques, fumiers, et toute la disposition de son bastiment si bien conduite et ordonnée qu'elle ne participe aucune disgrace ou incommodité manifeste.

« Or, pour en venir à bout avec plus de plaisir et moins de peine, il sera toujours à propos de la placer dans des estages du milieu, afin que la fraischeur de la terre n'engendre point le remugle, qui est une certaine pourriture qui s'attache insensiblement aux livres; et que les greniers et chambres d'en haut servent pour l'empescher d'estre aussi susceptible des intempéries de l'air, comme sont celles qui, pour avoir leurs couvertures basses, ressentent facilement l'incommodité des pluyes, neiges et grandes chaleurs. Ce que s'il n'est pas autrement facile d'observer, au moins faut-il prendre garde qu'elles soient élevées de la hauteur de quatre ou cinq degrés, comme j'ay remarqué que l'estoit l'Ambroisienne à Milan, et le plus haut exhaussées que l'on pourra, tant à raison de la beauté que pour obvier aux incommodités susdites : sinon le lieu se trouvant humide et mal situé, il faudra avoir recours ou à la natte ou aux tapisseries pour garnir les murailles, et au poêle ou bien à la cheminée, dans laquelle on ne bruslera

que du bois qui fume peu, pour l'eschauffer et desseicher pendant l'hyver et les jours des autres saisons qui seront plus humides.

« Mais il semble que toutes ces difficultez et circonstances ne soient rien au prix de celles qu'il faut observer pour donner jour et percer bien à propos une bibliothèque, tant à cause de l'importance qu'il y a qu'elle soit bien esclairée jusques à ses coins plus éloignez, qu'aussi pour la diverse nature des vents qui doivent y souffler d'ordinaire, et qui produisent des effects aussi différents que le sont leurs qualitez et les lieux par où ils passent. Sur quoy je dis que deux choses sont à observer : la première, que les croisées et fenestres de la bibliothèque (quand elle sera percée des deux costez) ne se regardent diamétralement, sinon celles qui donneront jour à quelque table; d'autant que, par ce moyen, les jours ne s'esvanoüyssant au dehors, le lieu en demeure beaucoup mieux esclairé. La seconde, que les principales ouvertures soient tousjours vers l'Orient, tant à cause du jour que la bibliothèque en pourra recevoir de bon matin, qu'à l'occasion des vents qui soufflent de ce costé, lesquels estans chauds et secs de leur nature rendent l'air grandement tempéré, fortifient les sens, subtilisent les humeurs, espurent les esprits, conservent nostre bonne disposition, corrigent la mauvaise, et, pour dire en un mot, sont très sains et salubres : où, au contraire,

ceux qui soufflent du costé de l'Occident sont plus fascheux et nuisibles, et les Méridionaux plus dangereux que tous les autres, parce qu'estans chauds et humides ils disposent toutes choses à pourriture, grossissent l'air, nourrissent les vers, engendrent la vermine, fomentent et entretiennent les maladies, et nous disposent à en recevoir de nouvelles[1]; aussi sont-ils appellez par Hippocrate : *Austri auditum hebetantes*, *caliginosi*, *caput gravantes*, *pigri*, *dissolventes*[2], parce qu'ils remplissent la teste de certaines vapeurs et humiditez qui espaississent les esprits, relaschent les nerfs, bouschent les conduits, offusquent les sens, et nous rendent paresseux et presque inhabiles à toutes sortes d'actions. C'est pourquoy,

1. Ce que dit là Gabriel Naudé se trouve déjà dans VITRUVE, *De Architectura*, livre VI, chap. IV (ou VII) : « Cubicula et bibliothecæ ad orientem spectare debent; usus enim matutinum postulat lumen : item in bibliothecis libri non putrescent. Nam quæcunque ad meridiem et occidentem spectant, a tineis et humore libri vitiantur, quod venti humidi advenientes procreant eas et alunt, infundentesque humidos spiritus pallore volumina corrumpunt. » [« Les chambres à coucher et les bibliothèques doivent être tournées au soleil levant, parce que leur destination leur rend nécessaire la lumière du matin, et, en outre, parce que les livres ne se gâtent pas si facilement dans ces bibliothèques que dans celles qui regardent le midi et le soleil couchant, lesquelles sont sujettes aux vers et à l'humidité, parce que la même humidité des vents, qui fait naître et qui nourrit les vers, fait aussi moisir les livres. » Traduction Nisard, p. 98.]

2. « Les vents du sud paralysent l'oreille, répandent de l'humidité, alourdissent la tête, apportent l'indolence et la corruption. »

au défaut des premiers, il faudra avoir recours à ceux qui soufflent du Septentrion, et qui, par le moyen de leurs qualitez froide et seiche, n'engendrent aucune humidité, et conservent assez bien les livres et papiers[1]. »

* * *

Ainsi, placer la bibliothèque dans l'endroit le moins bruyant de la maison : — pas trop haut ni trop bas, c'est-à-dire ni dans les greniers ni dans les sous-sols et rez-de-chaussée ; — la bien éclairer : qu'il n'y ait pas de coins sombres ; — qu'elle soit autant que possible exposée à l'est, ou, à défaut de l'est, au « septentrion » : tels sont les principes formulés jadis par le sagace Naudé, et qui méritent encore d'être cités comme base essentielle de l'installation de toute bibliothèque.

A propos de l'exposition septentrionale, si la plupart des bibliographes se sont rangés à l'opinion de Vitruve et de Naudé, et préfèrent l'exposition orientale[2], il convient de rappeler cependant que la pre-

1. Gabriel Naudé, *op. cit.*, chap. vi, pp. 81-85.

2. « Pour ce qui est du nord, il a, lui, les bises sifflantes, les rigueurs persistantes de l'hiver, les brumes, qui donnent aussi l'humidité. Au contraire, l'orient apporte un air doux et fortifiant, pur, tiède et léger, suffisamment sec et tempéré par une suave fraîcheur : l'orient, c'est la vie en sa jeunesse : il donne la vigueur, égaie le cœur et rend à l'homme le travail agréable et facile. En même temps, cette exposi-

mière de ces expositions a eu et possède encore ses partisans. Louis Savot, médecin de Louis XIII et auteur d'un traité sur *l'Architecture française* (1579-1640), « pense qu'une bibliothèque serait mieux placée du côté du septentrion, parce que l'air du nord étant plus pur ne peut corrompre ni altérer le papier et la couverture des livres[1] » ; et un bibliographe moderne, Alkan aîné, estime également que « la disposition du franc nord est plus favorable aux livres que le midi ou le levant même.... Nous avons, ajoute-t-il, conservé, pendant un quart de siècle, dans une grande pièce située au nord, chauffée par un simple tuyau traversant, d'une chambre voisine, toute une bibliothèque, qui n'est pas, comme l'on sait, sans importance. Pas un volume endommagé![2] »

Si les meubles ou rayonnages destinés à contenir les livres devaient être adossés à un mur portant des traces persistantes d'humidité, il serait nécessaire de supprimer au préalable cette source de danger, et, pour cela, on pourrait recourir au procédé indiqué par M. Jules Cousin[3]. « Il consiste à

tion permettra de faire pénétrer souvent l'air à l'intérieur, et cet air, abondant et assez chaud, sans être brûlant comme celui du midi, sera toujours extrêmement avantageux à la conservation des livres. » (Jules Cousin, *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées, Manuel théorique et pratique du bibliothécaire*, p. 6.)

1. Namur, *Manuel du bibliothécaire*, p. 38.
2. Alkan aîné, *les Livres et leurs ennemis*, p. 9.
3. *Op. cit.*, p. 144.

donner au mur plusieurs couches d'huile bouillante, et à le recouvrir ensuite de feuilles de plomb laminé, que l'on fixe avec de petits clous. On peut alors, sans inconvénient, en approcher les rayons. Ce procédé, un peu dispendieux sans doute, est très sûr, et il serait opportun de l'employer lorsqu'on a de grandes surfaces atteintes par l'humidité. »

On préserve également les murs de l'humidité, en les enduisant de la composition suivante, conseillée par M. Jean Fugairon, architecte, dans son *Recueil de procédés pratiques à l'usage du bâtiment*[1] :

« Eau	1 litre;
Gélatine	500 grammes;
Bichromate de potasse. . .	50 grammes.

« En somme, c'est un badigeonnage à la colle forte, dans laquelle on a dissous une certaine quantité de bichromate de potasse. Ce procédé est fondé sur ce fait que la gélatine, qui contient du bichromate de potasse, devient insoluble dans l'eau quand elle a été exposée à la lumière ; on ne peut l'appliquer utilement que dans les lieux éclairés par la lumière du jour ; dans une cave, il serait absolument inefficace. »

Mais nous n'avons pas à nous occuper des caves.

Une autre composition indiquée par M. Jean Fu-

1. Page 527. (Paris, Ducher, s. d. [1906].)

gairon, pour arrêter l'humidité des murs crépis au plâtre, est la suivante :

« Cire jaune. . . . . . . 100 grammes.
Essence de térébenthine. 4 kilogrammes.

« On tient la composition sur des cendres chaudes, on chauffe d'abord avec une coquille pleine de charbons ardents une certaine surface du mur ; quand on juge que ce pan de mur est assez sec, on y étend la composition avec un gros pinceau ; elle pénétrera jusqu'à un centimètre dans le mur ; on recommence ainsi à la place suivante, en ayant soin d'observer que la cire ne s'arrête pas à la surface [1]. »

L'humidité, d'ailleurs, est la grande ennemie des livres, et l'on ne saurait prendre contre elle trop de précautions. Si solide et si sec que soit le parquet de la pièce où ils sont renfermés, les volumes — notamment ceux « du bas », c'est-à-dire appartenant à l'infime rangée de la bibliothèque, — ne devront jamais y reposer directement : cette rangée doit, comme les autres, posséder son rayon particulier, élevé d'au moins dix ou quinze centimètres au-dessus du parquet. Ils ne devront pas non plus toucher le mur contre lequel s'appuient leurs supports

1. Jean Fugairon, *op. cit.*, p. 528. On trouve, dans cet ouvrage, tout récemment paru et très amplement détaillé, plusieurs autres recettes ou procédés destinés à combattre l'humidité.

ou rayons, si indemne d'humidité que paraisse ce mur : il faut, comme nous le verrons surtout en parlant de l'entretien des livres[1], que l'air circule librement autour d'eux, qu'ils puissent en quelque sorte respirer à l'aise.

Quant au calme et à la solitude, si nécessaires à tous les amis de l'étude et des livres, et de prime abord recommandés par Gabriel Naudé, voici les sagaces réflexions, bien gracieusement exprimées, que ce double sujet suggérait à Ernest Renan :

« ... L'amour de la vérité rend solitaire : la province a la solitude, le repos, la liberté. J'y ajouterai l'agrément et le sourire de la nature. Pour ces austères travaux, il faut le calme et la joie de l'esprit, le loisir, la pleine possession de soi-même. Une jolie maison dans les faubourgs d'une grande ville : une longue salle de travail garnie de livres, tapissée extérieurement de roses du Bengale ; un jardin aux allées droites, où l'on peut se distraire un moment, avec ses fleurs, de la conversation de ses livres[2] : rien de tout cela n'est inutile pour cette santé de l'âme nécessaire aux travaux de l'esprit. A moins d'être millionnaire (ce qui est rare parmi nous[3]), ayez donc cela à Paris, à un quatrième étage,

1. Tome V, Usage et Entretien des livres.

2. Cf. le mot de Cicéron : « Si hortum in bibliotheca habes, deerit nihil. » (Voir *supra*, t. I, p. 12, note 2.)

3. L'auteur, comme nous allons le voir, s'adresse aux membres d'un Congrès des Sociétés Savantes.

dans des maisons banales, construites par des architectes qui, pas une fois, ne se sont posé l'hypothèse d'un locataire lettré ! Nos bibliothèques, où nous aimerions tant à nous promener dans la variété de nos livres et de nos pensées, sont des cabinets noirs, des greniers, où les livres s'entassent sans produire la moindre lumière.... La solitude est bonne inspiratrice, et les travaux valent en proportion du calme avec lequel on les fait[1]. »

*
* *

Si les meubles propres à renfermer les livres peuvent différer selon l'emplacement qu'ils occupent et le degré de fortune de leur propriétaire, il est néanmoins certaines règles qu'il convient de ne pas oublier.

D'abord, c'est que, comme nous le disions il y a un instant, et comme nous le verrons encore plus loin[2], dans les recommandations de l'Américain Harold Klett, « les livres, et surtout les reliures,

1. Ernest Renan, *Feuilles détachées*, VIII : Peut-on travailler en province? — Discours prononcé en Sorbonne, à la séance générale du Congrès des Sociétés Savantes, le 15 juin 1889, pp. 103-105. « Que chacun soigne sa propre bibliothèque comme une partie de lui-même, » dit encore Renan dans ce même discours (p. 101). Et plus loin (p. 103) : « Une des nécessités de l'érudition est un local vaste, commode, où l'on n'ait à craindre ni les déménagements ni les dérangements. »

2. Tome V, Usage et Entretien des livres.

ont besoin d'air. Un livre, dit Jules Richard[1], est un être vivant, il faut qu'il respire. Je suis convaincu, par expérience, qu'à la longue un volume relié s'abîme moins sur un rayon que dans un meuble hermétiquement fermé. Nos ancêtres, qui joignaient la prudence à la connaissance des choses, mettaient souvent des portes à leurs armoires-bibliothèques, mais elles étaient grillagées. Aujourd'hui les vrais amateurs ont des armoires ouvertes.... »

Oui, en règle générale, ni portes ni vitres à vos rayonnages.

Il est des livres cependant, livres précieux, livres somptueusement habillés, éblouissants de dorures, etc., qu'on peut tenir à mettre à l'abri de la poussière, à l'abri aussi et surtout des regards curieux et des mains indiscrètes. Il est donc bon de réserver une vitrine pour ces trésors. C'est le conseil que vous donne, avec moins d'exclusivisme et de rigueur que Jules Richard, M. Henry Havard : « L'absence de vitrage, écrit-il[2], laisse le livre à la portée de la main, ce qui est plus commode pour les travailleurs » ; mais « il est avec les bibliothèques, comme avec le ciel, des accommodements. Les livres de luxe pourront être serrés dans des casiers fermés, les livres de travail seront de préférence placés sur des rayons libres. »

1. *L'Art de former une bibliothèque*, p. 56.
2. *L'Art dans la maison*, p. 388.

Que le meuble destiné à loger vos livres soit aussi pratique, partant aussi simple que possible, un *rayonnage* encore une fois, c'est-à-dire des montants destinés à supporter des tablettes ou rayons, avec, dans le bas, une plinthe pas trop élevée, et, dans le haut, une corniche qui ne mange pas trop de place[1]; — car c'est la place qui, généralement et à Paris surtout, manque le plus dans nos appartements modernes.

Le chêne, le noyer, l'acajou, le palissandre, le poirier noirci, qui imite si bien l'ébène, sont les essences qui, si votre budget vous le permet, conviennent le mieux pour les montants, plinthes et corniches de vos bibliothèques[2]. Pour les rayons ou tablettes, contrairement à l'avis de Peignot, employez un bois moins dur, aussi bien pour ne pas donner un poids inutile à votre meuble qu'afin de vous épargner un non moins inutile surcroît de dépense : le pin ou le pitchpin passé en couleur, de façon à s'harmoniser avec les montants, et garni, sur le côté extérieur, d'une baguette de même essence qu'eux, suffira très bien et vous satisfera pleinement.

1. Voir la figure des pages 168-169.

2. Gabriel PEIGNOT y ajoute le cèdre, et écrit (*Manuel du bibliophile*, t. II, p. 419) : « Si l'on a une bibliothèque composée de livres précieux, il est à propos de prendre du bois de cèdre, ou au moins du chêne très sec et très sain, pour en faire le meuble et les tablettes destinées à recevoir les ouvrages. Le cèdre, par son odeur, le chêne, par sa dureté, sont plus propres à écarter les vers et autres insectes.... »

Si vos humbles ressources vous contraignent à la plus stricte économie, laissez de côté le chêne et autres bois compacts et coûteux, et n'employez, pour toute votre bibliothèque, — vous ne vous en trouverez pas plus mal, — pour les tablettes, aussi bien que pour les montants, la plinthe et la corniche ou simple saillie, que des bois résineux, ennemis des insectes, et de prix modique : pin, pitchpin, mélèze, etc., auxquels vous ferez donner la teinte qu'il vous plaira.

Qu'il n'y ait jamais guère plus d'un mètre d'intervalle entre vos montants; en d'autres termes, que vos tablettes n'aient jamais plus de 1 mètre à 1 m. 30 de longueur : avec une portée plus grande, elles risqueraient de fléchir sous le poids des livres[1]. Leur largeur sera naturellement subordonnée à la profondeur de votre bibliothèque, c'est-à-dire que cette largeur variera selon que vous vous proposez d'avoir ou de n'avoir pas plusieurs rangées de livres les unes derrière les autres. Avec une seule rangée vous pourriez donner à vos tablettes un peu plus de la largeur de vos plus grands volumes, de vos in-4, par exemple (0 m. 25), soit 25 centimètres. Pour l'épaisseur, 2 centimètres sont suffisants.

Il est important que la face antérieure des mon-

1. M. Albert Maire (*op. cit.*, p. 61) donne 1 mètre pour la longueur maximum de cette portée; M. Guyot-Daubès (*l'Art de classer les notes*, p. 88), 1 m.50. Cf. la figure pp. 168-169.



MEUBLE-BIBLIOTHÈQUE DÉFECTUEUX (ÉPOQUE ROMANTIQUE).

La face antérieure des montants est trop large, le rayon du bas mal placé ; les titres de plusieurs volumes sont masqués.

(Extrait des *Connaissances nécessaires à un bibliophile*, par Édouard Rouveyre.



tants ne déborde pas sur les rayons ou tablettes, qu'elle en laisse bien les deux extrémités à découvert, de façon à ne pas cacher les livres placés à ces extrémités, et à permettre de prendre et de remettre ces volumes aisément, sans risque de les froisser et endommager. Si vous possédiez un de ces casiers où la face des montants soit trop large et masque les livres placés aux extrémités des rayons, vous pourriez remplacer ces livres par des volumes inutiles, des volumes « de remplissage ». S'il s'agit d'une vitrine dont le cadre des vantaux de la porte cache les livres non seulement sur les côtés, c'est-à-dire aux extrémités des rayons, mais tout autour de ce cadre, en haut et en bas du meuble, il faudra, outre la précaution précédente, vous résigner, si vous désirez que tous vos volumes aient leurs titres bien apparents, à modifier la disposition de vos tablettes et à perdre bien de la place.

*
* *

Dans toute bibliothèque, le rayonnage est la partie essentielle[1]; le mode de supports des rayons a notamment une importance capitale. C'est de ce mode de supports que dépendent, en effet, non seulement la stabilité des rayons ou tablettes, mais le bon ran-

1. « La base du mobilier, dans toute bibliothèque, est le rayonnage. » (Albert Maire, *op. cit.*, p. 60.)

gement des livres, la quantité plus ou moins grande de volumes qu'on peut disposer dans un même espace, et surtout la facilité, aussi plus ou moins grande, avec laquelle on peut mouvoir les rayons, les rapprocher ou les écarter l'un de l'autre, et apporter ainsi aux rangées de livres toutes les modifications jugées nécessaires.

Cette question des *supports des rayons* a toujours été et est encore une des premières préoccupations de tout bibliothécaire, de tout bibliopole et de tout bibliophile. Il va de soi que tous ceux qui possèdent des livres, qui en ont le dépôt ou la garde, doivent chercher à les ranger le plus commodément et, au double point de vue de l'argent et de l'espace, le plus économiquement possible.

Le rayonnage d'une bibliothèque peut être : 1° à supports fixes ; 2° à supports mobiles ; 3° à supports hybrides, c'est-à-dire à la fois à supports fixes et à supports mobiles.

Dans le premier cas, les tablettes, dont la longueur, venons-nous de dire[1], ne doit jamais dépasser 1 mètre à 1 m. 30, sont, ou adaptées directement aux montants de la bibliothèque au moyen de mortaises, ou posées sur des tasseaux cloués de distance en distance à l'intérieur de ces montants. Ce dernier mode est inférieur au premier, aux mortaises, à cause des aspérités et saillies que présentent les tas-

1. Page 160. Cf. la figure des pages 168-169.

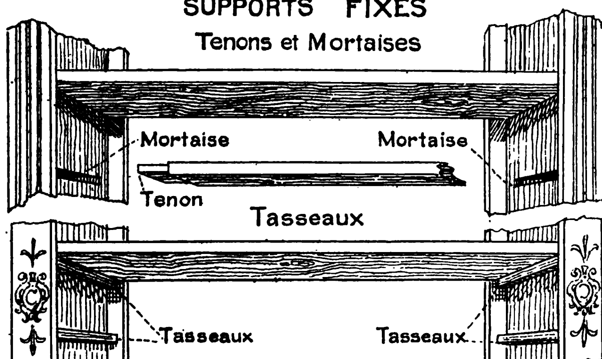


seaux et qui peuvent atteindre et détériorer les couvertures des volumes. Il est prudent, si on l'emploie, de clouer chaque tasseau par l'extérieur, c'est-à-dire en enfonçant le clou d'abord dans le montant, et de bien s'assurer ensuite qu'aucune extrémité de clou ne dépasse à l'intérieur et ne risque d'érafler les volumes.

Bien que, dans toute bibliothèque où les livres sont rangés par formats, — le meilleur mode de rangement pour chaque catégorie d'ouvrages, comme nous le verrons plus loin, — on puisse se contenter de rayons fixes[1], l'emploi des rayons mobiles est généralement préféré, en raison des avan-

1. « Les rayons mobiles n'ont, pour ainsi dire, plus leur raison d'être dans une bibliothèque universitaire et même dans la plupart de nos bibliothèques de France, où les livres sont posés selon leur hauteur. » (Albert MAIRE, *op. cit.*, pp. 61-62.) Il s'agit ici, il est vrai, de bibliothèques publiques seulement : mais la même remarque a été appliquée aux bibliothèques privées : « ... Les rayons s'appuient [dans notre humble bibliothèque de travailleur], soit sur des crémaillères, ou, plus pratiquement et plus économiquement, sur des tasseaux fixés à demeure sur les montants. » (GUYOT-DAUBÈS, *op. cit.*, pp. 88-89.) Quant au docteur GRAESEL (*op. cit.*, p. 151), il déclare que, même pour les bibliothèques publiques, « l'emploi des rayons mobiles a été reconnu comme préférable à celui des rayons fixes.... Ils sont, en effet, infiniment plus commodes, la mobilité des tablettes permettant, suivant les besoins, de diminuer ou d'augmenter leur hauteur sans aucune difficulté. » M. Édouard ROUVEYRE (*op. cit.*, 5 édit., t. I, p. 157) est d'avis, lui aussi, qu'on doit « ne se servir de tablettes fixes qu'à la dernière extrémité.... qu'il est toujours préférable d'adopter des tablettes mobiles ».

SUPPORTS FIXES

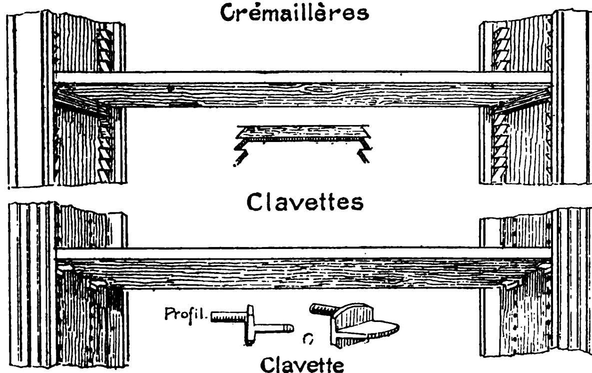


SUPPORTS HYBRIDES

Rayon fixe et Rayon mobile



SUPPORTS MOBILES



tages qu'ils offrent en cas de déménagement, par exemple, ou de simple changement de place.

Mais, avant de parler du rayonnage mobile, nous dirons rapidement en quoi consiste le rayonnage à supports hybrides, à supports qui sont les uns fixes, les autres mobiles.

Supposons une bibliothèque ou une travée de bibliothèque destinée à contenir des volumes in-4, soit d'environ 0 m. 25 de largeur sur 0 m. 31 de hauteur (in-4 cavalier) : il est évident que l'intervalle entre chaque rayon devra être au moins égal à la hauteur de ce format, c'est-à-dire ne pas avoir moins de 0 m. 31. Si ces rayons sont adaptés aux montants par des mortaises, ou s'ils reposent sur des tasseaux cloués à l'intérieur de ces montants, comme nous l'avons expliqué tout à l'heure, et qu'au lieu d'une rangée de volumes in-4, on veuille placer, dans chacun de ces mêmes intervalles ou cases fixes, deux rangées de volumes de dimensions moindres, des in-18 jésus, par exemple (0 m. 117×0 m. 185), on pourrait se servir, pour la seconde rangée, d'un rayon de même longueur mais moitié moins large que le rayon fixe, et qu'on placerait dans le fond de la case, sur deux petits supports en forme de trépieds (ou à quatre pieds), de quelques centimètres de haut, de façon que la tête des volumes rangés sur ce rayon du fond dépasse la tête des volumes de la rangée du devant, et que cette rangée-ci ne masque

pas les titres de celle qui se trouve derrière elle.

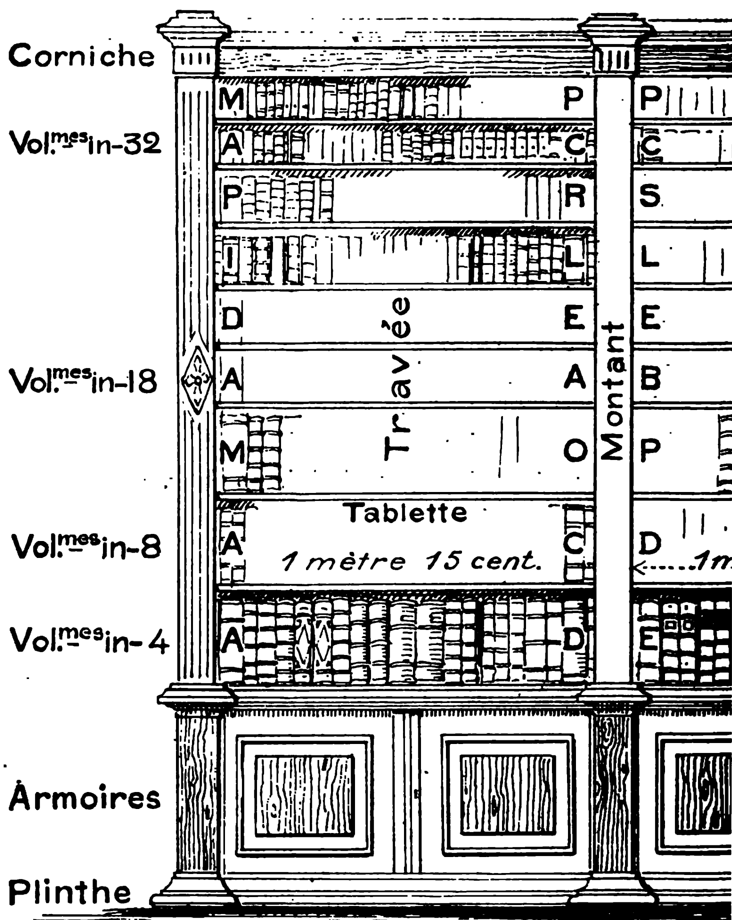
Au lieu d'être indépendants de leurs tablettes, ces petits trépieds pourraient y être cloués et former ainsi avec elles une sorte de long chevalet qu'on place ou qu'on retire à volonté ; mais, afin toujours d'éviter le plus possible les aspérités, il est préférable de se borner à poser, sans les clouer, les tablettes ou rayons sur les trépieds.

L'emploi de rayons mobiles, alternant ainsi avec des rayons fixes, permet de varier les rangements sans grande peine, et donne, dans nombre de cas, d'avantageux résultats. La bibliothèque de M. Jules Mary, le romancier populaire bien connu, est ainsi disposée, et il n'a, nous disait-il un jour, qu'à se louer de ce système.

Passons aux rayons mobiles, aux rayons à supports mobiles, pour mieux préciser, dont l'usage est recommandé par la grande majorité des bibliographes.

Ces supports mobiles sont de deux sortes : ou des tasseaux de bois reposant sur des crémaillères, ou des clavettes ou chevilles métalliques introduites dans des trous alignés le long des montants.

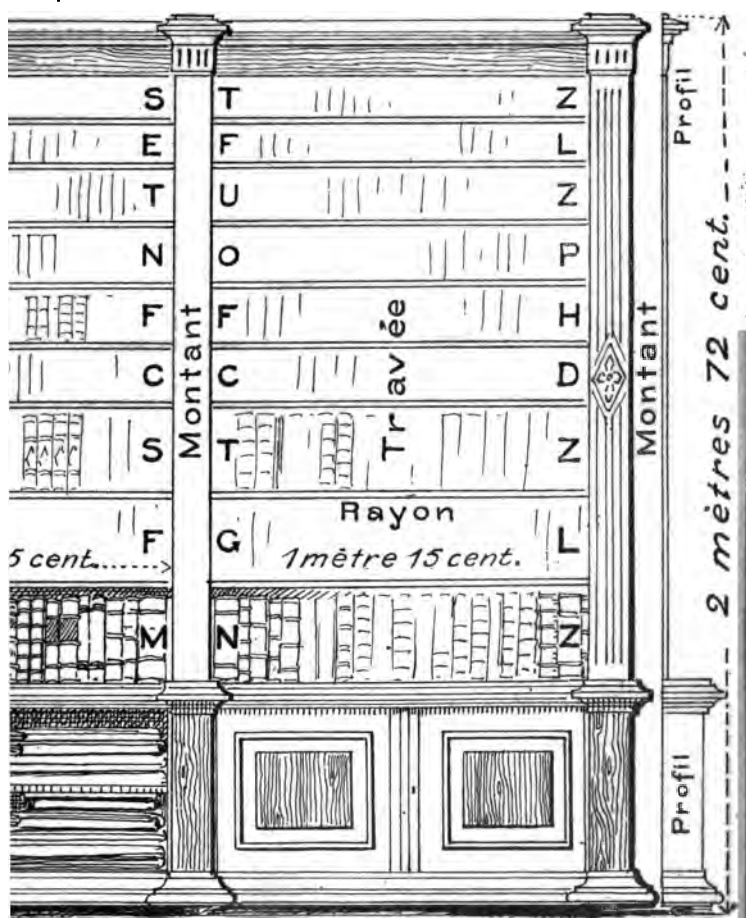
Le système des crémaillères a été longtemps en honneur et est encore — ce qui est regrettable — le plus généralement employé. On sait en quoi il consiste. A l'intérieur des deux montants d'une bibliothèque, ou de toute *travée* de bibliothèque, sur le



ENSEMBL

Noms des diverses

Nous supposons que cette bibliothèque, où les livres sont rangés par ordre



THÈQUE.

ngement des livres.

e renferme qu'un seul genre d'ouvrages, ouvrages d'histoire, par exemple.)

bord antérieur et sur le bord postérieur de chacun de ces montants, sont fixées de longues bandes de bois taillées en dents de scie et placées, autant que possible, de telle sorte que les dents de ces crémaillères soient exactement en face les unes des autres. On prend des tasseaux, sorte de réglettes de bois dont les bouts sont coupés en biseau, et on les encastre, deux par deux, à la hauteur que l'on désire, dans les crans de ces crémaillères, en ayant soin que ces crans se correspondent, se trouvent bien vis-à-vis, sur le même plan horizontal. S'il en était différemment, si l'un des tasseaux était plus bas ou plus haut que l'autre, la tablette qu'on y poserait suivrait évidemmnent cette inclinaison. On pourrait, il est vrai, remédier à cet inconvénient en plaçant sur le tasseau trop bas un tasseau supplémentaire, — tasseau d'épaisseur variable, au besoin même taillé d'un côté en languette, — un peu moins long que les autres, puisqu'il n'a pas besoin d'entrer dans les dents des crémaillères et est toujours destiné à être soutenu par un autre tasseau, qui, celui-là, est encastré dans lesdites dents. De même, si, pour un motif quelconque, on voulait surélever un rayon sans déranger les tasseaux qui le soutiennent, on n'aurait qu'à se servir de deux tasseaux supplémentaires de même hauteur, qu'on glisserait sous ce rayon, et qu'on ferait reposer sur les deux tasseaux entrés dans les crémaillères. Ajoutons qu'il est indis-

pensable que les bandes de bois dans lesquelles les dents sont entaillées aient une épaisseur convenable, un centimètre au moins, et que ces dents soient profondes et régulières, « toutes du même pas », comme on dit[1].

Outre que la pose et la stabilité des tasseaux sont souvent contrariées par le perpétuel jeu du bois, nous retrouvons, avec ce système, le même inconvénient, voire un inconvénient pire, que dans un des systèmes précédents, où les tasseaux étaient cloués aux montants, puisque à la saillie des tasseaux s'ajoute maintenant celle des quatre crémaillères, de toute cette quantité de crans et de dents de scie, d'aspérités, disposées à souhait pour rayer ou déchirer les couvertures des volumes placés dans leur voisinage, c'est-à-dire aux extrémités de chaque rayon. Aussi ferez-vous bien, si vous employez ce mode de support, d'appliquer à ces extrémités, contre chaque couple de crémaillères, une feuille de carton assez épais, destinée à protéger le livre menacé.

Le système des clavettes ou chevilles métalliques, que nous allons examiner maintenant, — système adopté par la Bibliothèque nationale, — est, sans comparaison, de beaucoup préférable à celui des crémaillères.

Au lieu d'être munis, sur chacun de leurs bords

1. Cf. le Père A. Pourcelet, *le Guide du bibliothécaire dans les collèges et les communautés*, pp. 9 et 10.



... bande de bois taillée en ... montants de la bibliothèque ... revêtus d'un panneau de bois ... centimètre et demi ou deux cen... percé, dans toute sa hauteur et ... bords, d'une suite de petits trous, ... trois centimètres, et qui se correspondent exactement. C'est dans ces trous, sou... d'une petite gaine ou douille de cuivre, ... l'opération, qu'on introduit les che... en cuivre, qui doivent supporter les ... Pour cela, la tête de ces chevilles est aplatie ... surface saillante d'environ un centimètre et demi carré. Il faut évidemment quatre chevilles pour chaque rayon, deux de chaque côté, comme il fallait tout à l'heure quatre crans de crémaillère, deux par tasseau : et, de même qu'on devait avoir grand soin de choisir ces quatre crans bien en face les uns des autres, il est indispensable que les quatre trous destinés à recevoir les clavettes se correspondent bien, soient bien sur le même plan horizontal [1].

1. Les quatre rangées de trous destinés aux clavettes, au lieu d'être percées parallèlement dans des panneaux de bois blanc appliqués contre les deux montants, pourraient se trouver — ce qui serait peut-être plus solide et vaudrait mieux — sur les montants mêmes, dans l'angle du fond et dans l'angle du devant, au même endroit et dans le même sens que seraient placées des dents de crémaillères. Les clavettes seraient ainsi, par couples, du même côté, disposées *en face* l'une de l'autre, et le rayon, au lieu de reposer

Quoique l'épaisseur de la tête des clavettes soit relativement minime et ne dépasse guère trois ou quatre millimètres, il est bon, afin d'empêcher la clavette d'accrocher ou d'écorner la tête des livres, de ménager dans l'épaisseur du rayon, à ses deux extrémités, quatre échancrures où viendront librement s'emboîter les têtes des quatre clavettes : le rayon n'en sera que plus solidement assis, et toute aspérité, toute saillie, sera supprimée. On remplace même parfois les clavettes métalliques par des clavettes de bois, auxquelles naturellement on donne plus d'épaisseur et plus de longueur, des espèces de *tenons*, auxquels correspondent des *mortaises* pratiquées deux à deux aux extrémités et dans la surface inférieure des rayons. C'est le système employé, probablement depuis longtemps, dans certaines sections de la Laurentienne de Florence : il est moins élégant que le précédent, plus primitif, mais je ne le crois pas plus solide ni même plus économique.

Il serait certainement très avantageux de ne pas donner à votre bibliothèque-meuble une hauteur supérieure à celle où peut atteindre la main, hauteur qui dispense de l'emploi des échelles ou escabeaux, et est actuellement adoptée pour les rayonnages des principales bibliothèques publiques[1]. Malheureuse-

sur elles par ses deux bouts, ses deux bords extrêmes, s'y appuierait par son bord antérieur et son bord postérieur, tout près, bien entendu, desdites extrémités.

1. L'emploi des échelles et escabeaux présente de conti-

ment, comme nous l'avons déjà maintes fois noté, nous sommes presque toujours logés très à l'étroit; dans les grandes villes surtout, la place nous est mesurée avec la plus extrême parcimonie : d'où la nécessité de n'en pas perdre un brin. La hauteur de votre bibliothèque dépendra donc de celle de votre appartement, et de la quantité de livres que vous possédez ou avez l'intention d'acquérir.

De même pour la profondeur du meuble. Il vaudrait mille fois mieux sans nul doute ne pas mettre de livres les uns derrière les autres; mais... toujours le manque de place! Du moins, si vous êtes contraint de doubler ou même de tripler la profondeur de vos casiers, d'y installer, l'une derrière l'autre, deux, voire trois rangées d'in-16 ou d'in-18, ayez soin de les échelonner, de façon que les volumes placés sur le premier rang ne masquent pas les titres des volumes du second rang, et ceux-ci les titres du troisième. Surélevez d'un ou deux crans, ou d'un ou deux trous, — selon que votre rayonnage sera à crémaillères ou à clavettes, — le deuxième rayon et d'autant le troisième. Il va de soi que, si vous employez le rayonnage à clavettes, vous devrez, pour pouvoir disposer deux rangs de rayons en profondeur, avoir fait

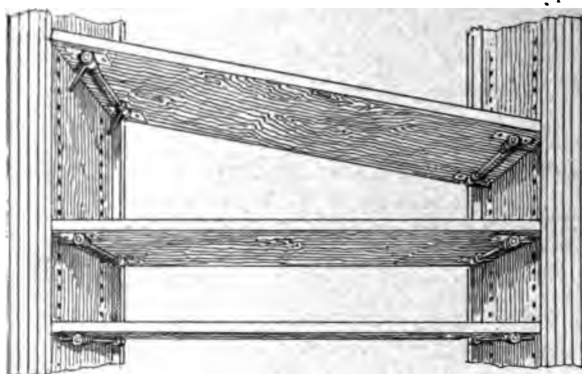
nuels inconvénients, et même de sérieux dangers, surtout lorsque les parquets sont cirés. Sur les savants morts des chutes qu'ils ont faites dans leurs bibliothèques, voir notre tome II, pp. 231-232.

préalablement percer, entre les deux rangées de trous qui bordent chacun des montants intérieurs de votre bibliothèque, une troisième rangée, dont les trous seront destinés à recevoir les clavettes supports du devant du deuxième rayon, — du rayon du fond. Si, au lieu de deux rayons, vous en vouliez trois, il est clair de même qu'il vous faudrait une quatrième rangée de trous pour les clavettes du devant de ce rayon du fond.

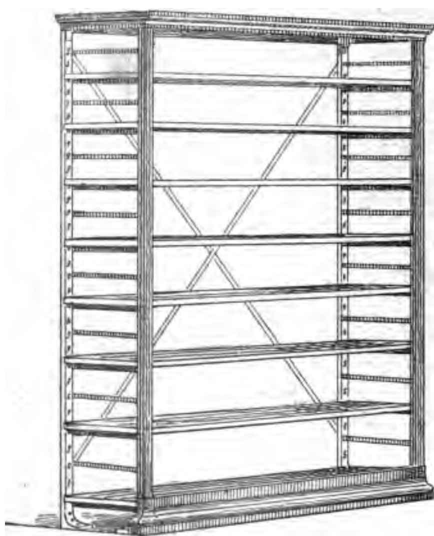
On a cherché, dans ces derniers temps, à supprimer ou amoindrir le plus possible la difficulté que présente le changement de place (abaissement ou exhaussement) d'un rayon chargé de livres, que ce rayon soit appuyé sur des tasseaux ou supporté par des clavettes. Plusieurs systèmes ont été imaginés dans cette intention. M. le docteur Staender, directeur de la Bibliothèque royale et universitaire de Breslau, est notamment l'inventeur d'un rayon « muni à ses deux extrémités de pitons en métal montés sur tourillons mobiles. Ces pitons pénètrent dans des trous carrés percés dans les montants de chaque travée. On peut aussi remplacer, à l'une des extrémités du rayon, les pitons mobiles par des pitons fixes[1]. »

1. Graesel, *op. cit.*, p. 134. Pour plus de détails sur les divers systèmes de rayons mobiles, voir ce même ouvrage du docteur Graesel, pp. 131 et suiv.





Rayons mobiles STAENDER



Bibliothèque à échelles en fer

*
* *

On fabrique actuellement divers systèmes de bibliothèques dont les montants, et parfois même les rayons, sont en métal, en tôle vernissée ou émaillée, par exemple, qui présentent ainsi de grandes garanties contre les risques d'incendie, et sont, en outre, bien plus faciles à démonter, à transporter et à nettoyer que les bibliothèques à montants de bois.

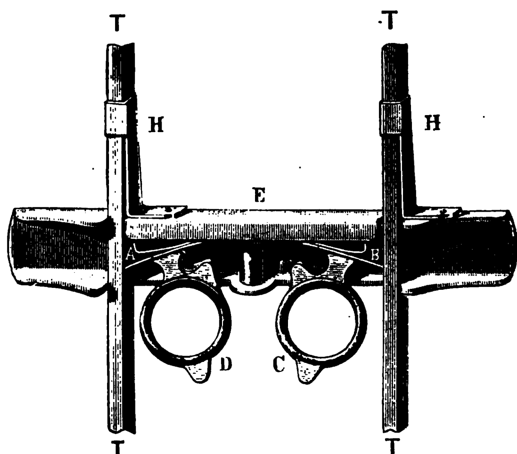
Telle est la « Bibliothèque à échelles en fer », qui se compose de quatre tringles ou montants en fer, reliés entre eux et consolidés, non plus par un compact fond de bois, — un de ces fonds si inutiles et toujours si incommodes à cause du continuel jeu du bois et des dislocations qui en résultent, — mais par un simple croisillon, un X en fer. Ces montants sont percés de trous dans toute leur hauteur, et, dans ces trous, entrent les tasseaux qui supportent les rayons.

Un autre système, le système Galante, — du nom de son inventeur, — remplace les tasseaux ou les chevilles par des supports à *coulisses* ou *coulissants*, c'est-à-dire pouvant s'arrêter où l'on veut, et offrant le double avantage de supprimer toute aspérité à l'intérieur de la bibliothèque, et de permettre ensuite de disposer les rayons à la hauteur *exacte* qu'on désire, ce qui n'est possible ni avec les crans des

crémaillères ni avec les trous destinés aux chevilles. ou clavettes.

Voici quelques détails sur cette ingénieuse et très pratique invention.

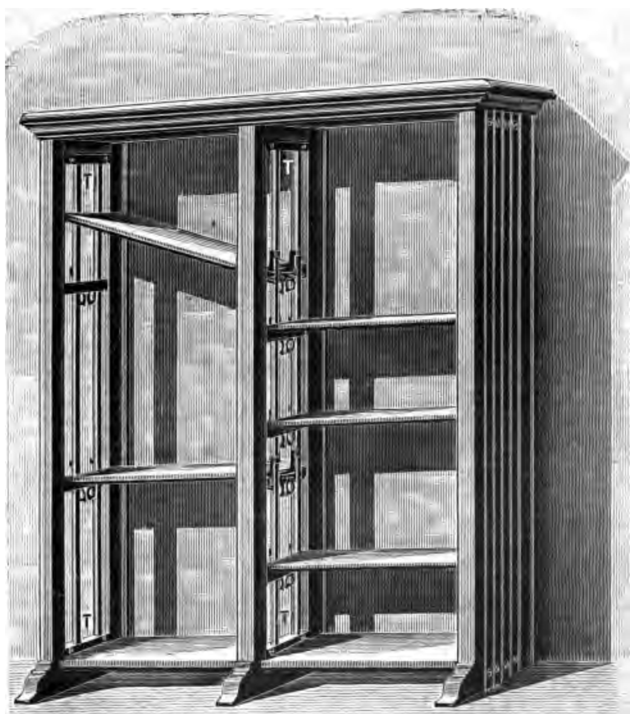
Au lieu de crémaillères pour tasseaux ou de bandes à trous pour clavettes, deux longues tringles



SUPPORT À COULISSES (SYSTÈME GALANTE).

métalliques et lisses TT, TT, fixées à la base et au sommet du meuble, sont disposées parallèlement le long de chaque montant : c'est sur ces tringles que s'appuient et glissent les supports ou tasseaux dont la figure ci-dessus montre le mécanisme. Grâce aux deux guides II, II, qui surmontent la traverse métallique E, et sont engagés sur les

tringles, cette courte traverse, véritable tasseau de métal, peut se mouvoir à volonté le long des deux



BIBLIOTHÈQUE À SUPPORTS À COULISSES (SYSTÈME GALANTE).

tringles; mais une lame d'acier AB, courbée en arc de cercle et dont les extrémités viennent s'arc-bouter

contre les tringles TT et TT, empêche tout glissement vers le bas. Pour faire glisser le support vers le haut, il suffit de le pousser; pour le descendre, on se sert des anneaux D, C, fixés en dessous de la lame d'acier au ressort AB : en tirant sur ces anneaux, le ressort quitte le contact qu'il a avec les tringles; le support peut alors descendre, et, pour l'arrêter, il n'y a qu'à lâcher les anneaux.

Ainsi, sans qu'il soit nécessaire d'enlever les livres rangés sur un rayon, ce rayon peut être aisément haussé ou baissé avec ce système de supports coulissants.

Si, au lieu d'une seule rangée de livres, le manque de place nous obligeait à placer deux rangées l'une derrière l'autre, on procéderait, avec le système Galante, absolument comme tout à l'heure avec les crémaillères et les tasseaux de bois. A quelques centimètres au-dessus des deux supports métalliques destinés au rayon des livres du premier rang, on placerait un autre couple de supports identiques aux précédents, destinés au rayon du second rang ou rayon du fond, rayon de même longueur, mais, bien entendu, moitié moins large que le rayon du premier rang ou rayon du devant.

Il va sans dire que les montants de la bibliothèque, au lieu d'être des panneaux pleins, peuvent être à claire-voie, de simples bandes de bois ou de métal, comme dans le système précédent. De même, le

lourd et inutile fond de bois est supprimé, et le meuble se trouve ainsi réduit à sa plus rudimentaire expression, à l'indispensable; il y gagne, la question d'économie à part, aussi bien en élégance qu'en solidité et en légèreté.

Ajoutons que le système des supports coulissants, le système Galante, peut s'adapter sans difficulté à tous les genres de bibliothèques, et aussi que, par suite d'un autre perfectionnement imaginé par le même inventeur, grâce à une feuillure fixée à la partie postérieure des montants, feuillure peu épaisse, en bois tendre et facile à découper, la bibliothèque peut s'appliquer exactement contre la muraille ou la cloison, en épousant toutes les moulures des boiseries.

Mentionnons encore le système des « Bibliothèques extensibles », composées d'éléments, — casiers ouverts ou fermés, — pouvant s'adapter les uns aux autres et permettant ainsi d'agrandir ou de restreindre ces bibliothèques, selon les besoins?[1]

Il existe certains petits casiers pivotants, de différentes tailles, dits « Bibliothèques tournantes »,

1. Un autre système de *bibliothèque extensible*, dû à M. Jamati, se compose de tablettes trouées aux quatre angles et qu'on engage dans des tringles servant de montants. L'espacement des tablettes se règle à volonté, grâce à des rondelles de bois ou de métal, évidées en leur milieu, et qu'on enfile dans les tringles-montants. Cf. Édouard Rouveyre, *op. cit.*, 5e édit., t. I, pp. 149-150.

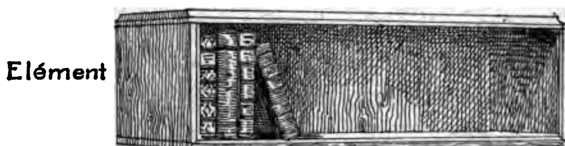
qu'on peut installer à portée de la main, près de la table ou même sur la table de travail, et qui vous donnent ainsi le moyen d'alléger vos rayons et d'accroître l'espace consacré à vos livres. On y logera naturellement de préférence les ouvrages dont on se sert le plus : dictionnaires, annuaires, manuels, etc.

D'autres « bibliothèques de table » sont plus simples encore : elles se composent d'une base à coulisses, longue de quelques décimètres, avec montants aux deux extrémités, pour retenir les volumes, et avec ou sans séparations intérieures.

Pour obvier à l'insuffisance de place, M. Gladstone, le célèbre homme d'État anglais, avait imaginé de disposer sa bibliothèque comme une bibliothèque publique, de diviser son cabinet de travail par de « petits murs de livres à hauteur d'appui, perpendiculaires aux grands côtés de la salle et y marquant de véritables demi-cloisons[1]. Chacun de ces petits murs à tablettes était accessible de [des] deux côtés, et, par conséquent, donnait place à deux rangées de volumes présentant chacune le dos. Ces deux cloisons formaient, en avant des fenêtres, autant de réduits favorables à la solitude et au travail; elles laissaient le haut des surfaces disponible pour les

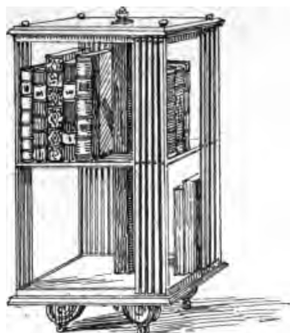
1. Ces panneaux ou « demi-cloisons » isolés, perpendiculaires aux grands côtés de la salle, et présentant deux surfaces pour loger les livres, portent, comme nous l'avons dit, (p. 145), le nom d'*épis* ou d'*épines*.



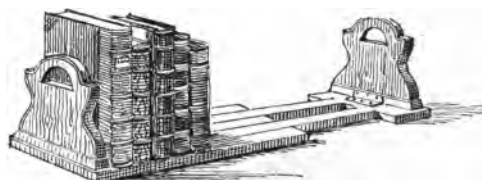




Bibliothèque extensible



Bibliothêque tournante



Bibliothèque de table

tableaux, gravures et objets d'art; enfin, elles supprimaient l'emploi des échelles ou des marchepieds. M. Gladstone s'est étendu avec beaucoup de verve sur les avantages de cet arrangement; il a démontré que, par son système, 18000 à 20000 volumes pouvaient trouver place dans une salle de 10 à 12 mètres de long sur 6 de large, et cela sans lui ôter l'aspect d'un salon ou lui donner celui d'un magasin de librairie[1]. »

Mais tout le monde ne dispose pas d'une salle de 10 à 12 mètres de long sur 6 de large, et ce procédé, si ingénieux et élégant qu'il soit, serait inapplicable dans nos étroites petites pièces.

Si vous désirez ne pas laisser tous vos volumes ou documents exposés aux regards de vos visiteurs, si vous possédez des livres rares, des incunables, des manuscrits enluminés, que vous tenez à mettre en réserve[2], à abriter contre les indiscrets et contre la poussière, au lieu de la vitrine fermée dont nous

1. Édouard ROUVEYRE, *op. cit.*, 5e édit., t. I, pp. 134-136.

2. La *Réserve*, c'est le nom qu'on donne, dans notre Bibliothèque nationale, et dans nos autres grandes bibliothèques publiques, à ces raretés et trésors bibliographiques. « La Réserve est le *trésor* de la Bibliothèque [nationale]; elle abrite ses livres les plus précieux, et il y en a quatre-vingt mille. » (Henri BERALDI, *Voyage d'un livre à travers la Bibliothèque nationale,* p. 42.) GRAESEL (*op. cit.*, pp. 51 et 182) appelle les œuvres rarissimes, les *Cimelien* (*sic* : rien n'empêcherait d'écrire au pluriel : *Cimeliens*) (de κειμήλια, joyaux; — « Cimelia, Cimilia, Thesauri, vasa... » [DUCANGE, *Glossa-*



BIBLIOTHÈQUE DU TRINITY COLLEGE, À CAMBRIDGE.

Intérieur de l'angle nord-est : rayons *en épis*, tables avec pupitres, sièges, etc.

(D'après l'ouvrage de M. John Willis CLARK, *the Care of Books*.)

rium]), « terme assez fréquemment employé dans les bibliothèques allemandes », ajoute-t-il. Le même mot s'applique aussi aux anciens tableaux, aux manuscrits précieux, etc. « Pérouse... Galerie de peinture... Salle des vieux tableaux (*cimelii*) ou salle A.... » (BÆDEKER, *Italie centrale*, p. 58; Leipzig, 1900.) « Le *Bréviaire Grimani*... « cimelium » existant à la bibliothèque Marciana, de Venise.... » (*Bibliographie de la France*, 23 décembre 1905; III, Feuilleton, p. 5794.)

avons parlé précédemment[1], faites clore par des portes à panneaux plus ou moins ouvragés, des portes à charnières ou à coulisses, la partie inférieure de votre bibliothèque ou d'une de ses travées seulement. Que les montants en soient torsés ou cannelés, la corniche enrichie de moulures, si bon vous semble, soit! mais n'oubliez pas que plus ce meuble sera simple, plus il facilitera vos recherches, accélérera votre besogne, plus il vous sera commode[2].

Surtout, à aucun prix, ne vous servez de ces meubles dits « fantaisistes », de ces vitrines « galbées », de ces bahuts rocaille et Pompadour, de ces baroques échafaudages et stupides japonaiseries, où les rayons s'interrompent brusquement ou s'enchevêtrent les uns dans les autres : je m'occupe d'une bibliothèque d'homme de lettres ou de sciences, d'homme d'étude, de travailleur, et non des étagères à bibelots d'une petite-maîtresse.

*
* *

D'autres meubles ou accessoires de bibliothèques méritent aussi quelques explications : tels les appuis-livres, les pupitres, lutrins, chevalets-liseuses, etc. Quant aux fiches et boîtes à fiches, nous en parlerons plus loin, en traitant de la Classification et des Catalogues.

1. Page 158.
2. Cf. la figure des pages 168-169.

L'*appui-livre* est un petit appareil destiné à retenir les livres à leur place sur les rayons. Il se compose ordinairement de deux courtes plaques métalliques perpendiculaires l'une à l'autre : la plaque horizontale se glisse sous les volumes à soutenir, du côté du vide, et la plaque verticale, en venant butter contre le premier de ces volumes, l'empêche de choir, et retient ainsi debout et serrés les uns contre les autres les livres de toute la rangée. Il faut avouer néanmoins que cet appareil n'a guère d'efficacité que pour les volumes de très petit format : les in-4 et les in-8, les in-18 mêmes, réussissent aisément, par leur poids, à pousser l'appui-livre, à le faire céder, et à le rendre en conséquence inutile.

On emploie, dans certaines bibliothèques publiques des États-Unis, un appui-livre tout à fait primitif et bien plus pratique : « c'est une simple brique de construction, enveloppée de papier bulle, et dont le poids suffit à maintenir debout les in-8 et les in-4[1] ». Nombre d'amateurs ou de travailleurs ont sous la main un appui-livre encore plus simple et plus commode que ladite brique : pour retenir les livres rangés sur un rayon, ils se servent tout bonnement de quelque gros et lourd volume hors d'usage, d'un vieux *Bottin*, par exemple, ou d'un *Annuaire-Hachette* de l'année passée.

Dans beaucoup de bibliothèques publiques, pour

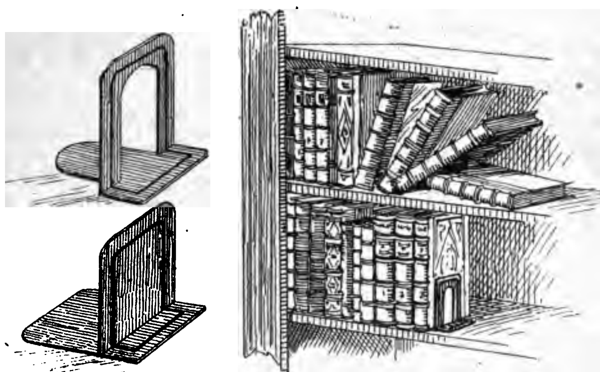
1. *Courrier des bibliothèques*, mars-avril 1901, p. 115.

remplacer sur les rayons les ouvrages manquants (prêtés, à la reliure, ou disparus), on se sert d'une planchette indicatrice, nommée *fantôme* : c'est, en effet, un véritable simulacre ou « fantôme » du livre absent. Ces planchettes sont du même format que les livres qu'elles remplacent; souvent, elles sont munies d'une rainure, de quelques centimètres de profondeur, destinée à recevoir une fiche, — ou plus exactement la partie inférieure de la fiche, car celle-ci doit dépasser la planchette, de façon à attirer aisément les regards, — où sont inscrits le titre du livre et sa cote au catalogue. On peut y ajouter le motif de l'absence, le nom de l'emprunteur, etc. D'autres bibliothécaires se contentent d'inscrire titre, cote et indications diverses sur une étiquette collée ensuite au dos de la planchette, au dos du fantôme ; d'autres encore affectent l'étiquette au titre et à la cote, et la fiche plantée dans la rainure au motif de l'absence[1].

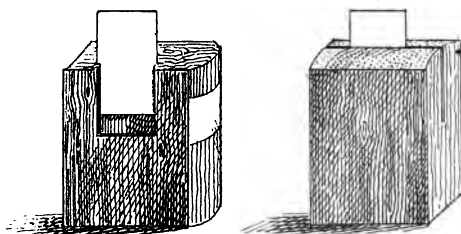
Les *pupitres*, *lutrins*, *chevalets-liseuses*, etc., sont parfois très utiles, lorsqu'il s'agit, par exemple, de supporter des volumes de grand format, qui fatigueraient la main; ou pour tenir largement et fixement étalé, à portée des yeux, un texte que l'on copie; ou encore lorsque des malades, obligés de demeurer couchés, désirent lire ou travailler.

Il y en a de toutes les formes, de ces petits meubles,

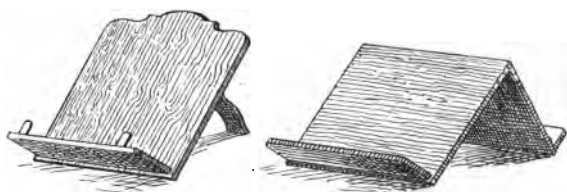
1. Cf. Albert Maire, *op. cit.*, p. 78.



Appuis-livres



Fantômes



Chevalet-liseuse Pupitre liseuse

dont on peut facilement, au moyen de crans, de chaînettes ou autrement, graduer l'inclinaison. Il est même des lecteurs, — et ce ne sont pas les plus mal avisés, — qui, en guise de pupitre, se servent d'un simple livre posé à plat sur la table, et plus ou moins épais, selon le degré d'inclinaison qu'ils désirent donner au volume à lire.

Voici, à propos des lutrins et pupitres, au point de vue historique, quelques renseignements empruntés au *Magasin pittoresque*[1], et très dignes d'intérêt :

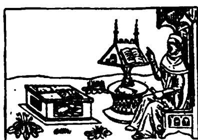
« ... Les lutrins destinés à l'usage privé et qui se trouvaient, soit dans les librairies (bibliothèques), soit dans les cabinets des personnes livrées à l'étude des lettres, des copistes, sont beaucoup plus variés de forme que ceux réservés aux chœurs des églises. Il ne faut pas les confondre avec les *scriptionalia*, qui étaient des pupitres sur lesquels on posait le vélin pour écrire. Dans les vignettes des manuscrits du moyen âge, à partir du XIIIe siècle, on voit souvent les personnages occupés à écrire ayant un *scriptionale* devant eux, quelquefois même sur leurs genoux, et un lectrin[2] à côté de leur siège. Le lutrin

1. Avril 1857, pp. 122-123.

2. Le mot *lectrin*, dont la signification spéciale ressort des détails qui vont suivre, manque dans LITTRÉ, dans HATZFELD et dans LAROUSSE. « **Lutrin, lectrin, leutrin ; poulpitre, pupitre** : Meuble en bois ou en métal, disposé pour recevoir un ou plusieurs livres ouverts, de manière à en faciliter la lecture. » (*Le Magasin pittoresque*, avril 1857, p. 122.) Cf. DUCANGE, *op. cit.*, art. Lectrinum. MONTAIGNE (*Essais*, livre III,













SPÉCIMENS D'ANCIENS LUTRINS ET PUPITRES, SIÈGES, ETC.

D'après divers manuscrits.

(Extrait des *Connaissances nécessaires à un bibliophile*, par Édouard Rouveyre.)

était donc uniquement destiné à porter les livres à consulter. Alors, les livres étaient fort chers et par conséquent fort rares; le lectrin à lui seul pouvait contenir la bibliothèque d'un homme lettré. A cet effet, outre la tablette propre à recevoir plusieurs livres ouverts, il était muni de petits casiers dans lesquels on rangeait les manuscrits. Un lectrin pouvait ainsi renfermer une vingtaine de volumes, et beaucoup de gens d'étude n'en possédaient pas autant.

« Afin de consulter au besoin un certain nombre de volumes à la fois, on donnait souvent à la tablette du lectrin de bibliothèque la forme circulaire, et elle tournait sur son axe au gré du lecteur. Le lectrin s'appelait alors *roë* (roue). Un plateau, porté sur trois pieds, surmontait la tablette aux livres et recevait au centre une bougie qui, pendant le travail de nuit, éclairait à la fois les pages des livres à consulter et la tablette de la personne qui écrivait. Nous savons par expérience combien il est fatigant d'avoir, sur la table où l'on écrit, plusieurs livres ouverts pour faire des recherches, le temps que l'on perd à placer

chap. III; t. III. p. 367; Paris, Charpentier, 1862) a employé le mot *pupitre* dans le sens de *rayons* ou *tablettes* de bibliothèque : « ... tous mes livres, rangés sur des pulpitres à cinq degrez tout à l'environ » (tout autour de mon cabinet de travail). « C'est-à-dire sur des *rayons* », ajoute Émile DESCHANEL, dans son volume *A bâtons rompus*, Quand on range sa bibliothèque, p. 138. (Paris, Hachette, 1868.)

ces volumes d'une façon commode, le danger qu'ils courent d'être maculés d'encre ou d'huile. Des lectrins placés sur les tables de nos bibliothèques publiques seraient, nous le croyons, fort appréciés par les personnes qui obtiennent la permission de consulter à la fois plusieurs ouvrages. Les lecteurs y trouveraient moins de fatigue, et les livres seraient préservés des taches d'encre.

« Les lectrins circulaires ne sont pas les seuls cependant qui aient été adoptés par les hommes d'étude vers les derniers temps du moyen âge ; il en est qui sont simplement composés de deux tablettes inclinées, ainsi que les lectrins d'église, ou de quatre tablettes formant comme un petit toit à deux croupes. Parmi ces derniers, on en remarque qui offrent cette particularité de pouvoir être plus ou moins rapprochés du lecteur, sans cependant déranger le meuble.

« On trouve encore, dans quelques-unes des bibliothèques des collèges d'Oxford, de ces meubles destinés à faciliter l'étude des livres ; mais ils ne remontent pas au delà du XVI[e] siècle. Il serait difficile de dire pourquoi ils ont cessé d'être en usage, chez nous, dans nos bibliothèques publiques ou privées, car ils présentent les plus grandes facilités aux personnes appelées à faire des recherches, aujourd'hui surtout que les études sur les livres anciens sont très répandues, et que nos bibliothèques, à Paris du moins, sont encombrées de lecteurs. »

On ne lira pas non plus sans intérêt la description suivante d'un vaste pupitre ou machine en forme de roue, permettant de consulter un grand nombre de volumes à la fois, — description tirée d'un ouvrage de Grollier de Servière, et que me fournit encore *le Magasin pittoresque*[1] :

« Par le moyen de cette machine, vous pouvez, sans changer de place et sans bouger de votre fauteuil, lire successivement plusieurs livres les uns après les autres, et, bien loin d'avoir la peine de les aller chercher, ou de vous les faire apporter, vous les faites facilement venir à vous. Les deux grandes roues sont solidement attachées l'une à l'autre par un axe qui les fait tourner ensemble sur les pieds-droits. Entre ces deux grandes roues, et autour de leur circonférence, il y a des tablettes ou pupitres qui y sont retenus par des espèces d'axes coudés et mouvants dans les grandes roues, en sorte que, lorsque les roues tournent, le poids des pupitres les tient toujours dans la même situation et les empêche de basculer et de perdre leur équilibre. Avant de travailler, on range sur les pupitres tous les livres dont on juge que l'on aura besoin. — A la place de cette machine, on peut ranger les livres autour d'une

1. Mai 1846, p. 144 : *Recueil d'ouvrages curieux de mathématique et de mécanique, ou Description du cabinet de M. Grollier de Servière*, par M. Grollier de Servière, ancien lieutenant d'infanterie, son petit-fils; Lyon, 1729. Voir aussi Édouard Rouveyre, *op. cit.*, 5 édit., t. I, pp. 147-149.

grande table ronde, dont le dessus tourne sur un pivot qui est au centre ; on fait ainsi venir facilement



PUPITRE TOURNANT OU ROUE D'ÉTUDE DE GROLLIER DE SERVIÈRE.
(Extrait des *Connaissances nécessaires à un bibliophile*, par Édouard ROUVEYRE.)

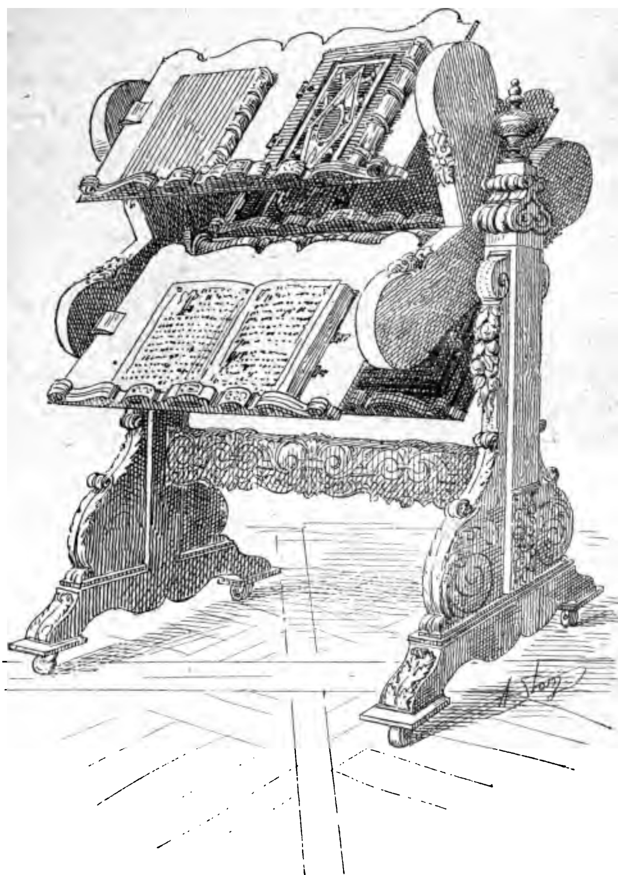
devant soi, en tournant la table avec la main, les livres dont on veut se servir. »

Un autre *pupitre tournant* ou *pupitre à roue*, analogue à la *roue d'étude* de Grollier de Servière, existe à la Bibliothèque de l'Arsenal. Il se compose de quatre longues tablettes, quatre grands pupitres, disposés en croix, et tournant autour d'un axe, mais de façon à rester toujours dans la même position inclinée. Sur chacune de ces tablettes, on peut étaler facilement un in-folio ou trois ou quatre in-8. Cet appareil, construit tout entier en bois (bois de poirier ?), et ayant environ 1 m. 60 en longueur et en hauteur, provient de l'ancien couvent des Capucins de la rue Saint-Honoré[1]. Il paraît dater du commencement du XVIII[e] siècle. Une légende, mal fondée d'ailleurs, absolument apocryphe, prétend que ce pupitre tournant a appartenu à Victor Hugo; peut-être a-t-elle pris naissance dans la mention suivante, dans ces deux vers du recueil de *l'Ane* :

> Quoique l'Arsenal fasse, alors qu'on le secoue,
> Tourner tant de néant sur son pupitre à roue[2].

1. Henry MARTIN, *Histoire de la Bibliothèque de l'Arsenal*, p. 595. « ... Le couvent des Capucins, dits de la rue Saint-Honoré, le plus ancien et le plus considérable que ces religieux eussent en France, fondé par Catherine de Médicis.... Le couvent des Capucins a été supprimé en 1790 et démoli. Sur son emplacement, on a construit une partie des rues Castiglione et Mont-Thabor. » (Fréderic LOCK, *Dictionnaire topographique et historique de l'ancien Paris*, p. 566.)

2. Victor HUGO, *l'Ane*, III, p. 104. (Paris, Hetzel et Quantin, s. d. In-16.)



PUPITRE TOURNANT OU ROUE D'ÉTUDE

Provenant de l'ancien couvent des Capucins de la rue Saint-Honoré, et qui se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque de l'Arsenal.



Passons à présent au rangement des livres sur les rayons d'une bibliothèque : mais tout d'abord disons un mot de leur déménagement, cette terreur des véritables gens de lettres, ce désespoir de tous les studieux amis des livres.

« Lorsqu'il ne s'agit que de meubles, trois déménagements, dit le proverbe, valent un incendie ; lorsqu'il s'agit de livres, deux déménagements équivalent à tous les incendies du monde....

« Les plus graves événements pour Bayle furent ses déménagements (en 1688 et 1692), qui lui brouillaient ses livres et ses papiers.

« Quelle débâcle, en effet, lorsque l'on est forcé de faire voyager une bibliothèque ! que de volumes perdus en route ! que d'exemplaires dépareillés ! quelle ruine ![1] »

C'est au point que Restif de la Bretonne déclare sans barguigner, et pose nettement en principe, qu'« un homme de lettres ne devrait jamais déménager, même pour être mieux[2] ».

A part même les pertes et avaries, inévitables

1. Émile Deschanel, *A bâtons rompus*, Quand on range sa bibliothèque, p. 151. (Paris, Hachette, 1868.)

2. *Monsieur Nicolas*, cinquième époque, t. VIII, p. 15, note. (Paris, Liseux, 1883.)

contre-coups des déménagements, il est certain qu'on ne jouit bien de ses collections de livres et de notes, qu'on n'en tire tout le profit désirable qu'à la condition expresse de bien connaître leur place, et, par conséquent, de ne pas changer souvent cette place.

Il n'est pas loisible à tout le monde, d'ailleurs, d'user du procédé si expéditif et si original imaginé jadis par Antoine-Alexandre Barbier (1765-1825), bibliothécaire du Conseil d'État sous l'Empire. Ayant reçu l'ordre de l'Empereur d'enlever sans aucun retard les trente mille volumes de la bibliothèque du Conseil d'État, et de les ranger dans un local peu éloigné, dont le rayonnage était déjà effectué, Barbier demanda cent vingt grenadiers « un peu intelligents », leur fit faire la chaîne, et, en deux jours, les trente mille volumes, passés de main en main tout le long de la chaîne, se trouvèrent transportés dans leur nouvelle résidence et remis exactement aux mêmes places qu'ils occupaient dans l'ancienne[1].

Supposons donc un de ces affreux déménagements, une de ces catastrophes : tous vos livres sont là, par terre, empilés au hasard, entassés et amon-

1. Cf. L.-A. CONSTANTIN, *Bibliothéconomie*, p. 46. Le Père A. POURCELET (*op. cit.*, p. 21) estime qu' « il faut tout au plus quinze jours à un homme seul pour classer dix mille volumes, pourvu qu'il ne perde pas de temps à lire ».

celés dans le plus lamentable désordre[1]. Comment les trier, par où commencer?

Occupez-vous d'abord de mettre ensemble tous

1. Citons encore cette humoristique et charmante description d'un déménagement de bibliothèque et d'un rangement de livres, empruntée à Émile Deschanel (*op. cit.*, pp. 154-156 et 144-145) : « ... Tous les autres [livres] sont là, en monceau, sur le parquet : comment s'y reconnaître? On les contemple longtemps ainsi, *mea regna*! Puis on commence à les trier peu à peu, à les grouper de-çà de-là. On fait le relevé de ses pertes. Pour aller des uns aux autres à travers la chambre, on en forme des plates-bandes, séparées par des allées. Ces allées n'ont pas la régularité ennuyeuse des jardins royaux de Le Nôtre; ce sont plutôt celles d'un jardin anglais plein de mouvement et de caprice. Dans cette première opération, dans ce débrouillement du chaos, où l'on joue le rôle du démiurge, on ressent déjà des plaisirs bien vifs. On revoit successivement toutes ces vieilles connaissances, tous ces vieux compagnons de misère ou de gloire. On leur dit un mot à chacun, chacun vous répond quelques lignes. Cela dure plusieurs jours. Mais combien, hélas! manquent à l'appel!... Les voilà groupés à peu près. Il faut, secondement, les ranger en bon ordre sur les rayons de la bibliothèque. Mais qu'appelle-t-on le bon ordre? et comment doit-on les classer? Sujet important de méditations, qui se représente à chaque déménagement, et dont la solution, à chaque fois, varie. Donnera-t-on le pas à la littérature ou à la science? La littérature enchante la vie; la science l'explique : laquelle des deux mérite le premier rang? Dans la littérature elle-même, qui placer d'abord? La poésie, ou bien l'histoire? Dans l'ensemble, quel ordre suivre? L'ordre chronologique, ou l'ordre logique? Mettrez-vous, par exemple, en vous asservissant aux dates et aux délimitations de pays, les Orientaux tout seuls, les Grecs tout seuls, les Latins tout seuls, les Français tout seuls, les Anglais tout seuls, et ainsi de suite, — rien que les textes? — Ou placerez-vous à côté de chaque texte les volumes modernes qui en renferment la traduction, l'interprétation, les commen-

les volumes de même format, ici les in-18, dans ce coin les in-8, dans cet autre les in-4, etc. Cette première opération terminée, vous n'aurez pas de peine

taires? Mais cela vous mènera loin! La littérature, en ce cas, a pour appendices la philologie et la critique, qui, à leur tour, tiennent par tant de côtés à l'histoire : où sera la limite de ces divers royaumes? Comment resterez-vous dans l'ordre chronologique, si l'ordre logique vous entraîne ainsi? Comment garderez-vous les limites des genres? Et, si vous ne les gardez pas, que deviendrez-vous? Mais, d'autre part, l'ordre chronologique pur et simple, c'est le morcellement, c'est l'isolement, c'est la mort, c'est le système cellulaire appliqué aux auteurs. En cela, comme en toute autre chose, il faut donc trouver la moyenne. Que faire? On hésite, on essaye, on recommence vingt fois, on change encore d'avis. Quand on a le temps, cette flânerie occupée est très agréable. Ranger une trentaine de volumes par jour, l'un portant l'autre, cela suffit : c'est un plaisir alors, et non une fatigue. On prend dans ses mains tour à tour chacun de ses livres chéris. On goûte à chacun; on voudrait les dévorer tous! Ah! si l'on avait du moins deux cerveaux, deux paires de mains et deux paires d'yeux! La vie est si courte! Combien de fois n'a-t-on pas formé ce souhait! On refait connaissance avec tous ses auteurs. Ce sont d'anciens amis qu'on avait perdus de vue et qu'on retrouve tout à coup réunis dans une fête! Quels serrements de mains! quelles effusions! Comme, en une minute, on répare le temps perdu! On prend, les uns après les autres, tous ses poètes, tous ses philosophes bien-aimés. En essuyant et en battant chaque volume avant de le placer sur les rayons, on l'ouvre malgré soi, quoiqu'on veuille aller vite. Un pied sur l'escabeau, l'autre par terre, on écrème ainsi bien des choses : une charmante comparaison d'Homère, le *Suave mari magno* de Lucrèce, le dernier discours de la Didon de Virgile, l'Ode de Sapho à une femme aimée, imitée par Catulle, délayée par Boileau, étriquée par Delille: une page de Cicéron par-ci, deux pages de Sénèque par-là. » Etc.... « Voilà les excursions que l'on fait

à rassembler les volumes appartenant aux mêmes ouvrages, ces volumes étant reconnaissables, outre leurs égales dimensions, à la couleur de leur reliure ou à leur titre.

voilà les pointes que l'on pousse à droite et à gauche. Les heures, dans ce doux passe-temps, s'envolent sans qu'on y pense. Rien n'est plus attachant que cette occupation : vous ne pouvez vous en déprendre; vous en perdez le boire et le manger: vous ne mangez que de la prose et vous ne buvez que des vers. — On veut en rester là pour aujourd'hui, le dîner est prêt, votre femme attend.... « Bah! classons encore cet ouvrage! Encore ces deux volumes-ci! « Encore celui-là!... » Perché sur l'escabeau, comme maître Corbeau tenant dans son bec un fromage, on passerait une semaine entière dans cette position délicieuse autant qu'incommode. Quelquefois on oublie qu'on est juché si haut, tant la lecture qu'on fait ainsi en l'air est captivante! En admirant un beau passage, tout à coup on perd l'équilibre, on ouvre un large bec, on laisse tomber sa proie, on tombe soi-même avec le volume; on veut se rattraper, on s'agrippe au rayon: le rayon, trop chargé sur le devant, chavire à son tour; tous les volumes déjà rangés s'écroulent! C'est à recommencer. On ne s'en plaint pas, au contraire! On se ramasse, on se reperche, on se remet à la besogne plus avidement que jamais! Tant les livres, nos livres à nous, ont de puissance pour nous fasciner. Mainte journée s'écoule ainsi. Comme vous pouvez croire, l'ouvrage ne va pas vite. C'est la tapisserie de Pénélope. Rien de plus épicurien que ce vagabondage littéraire, que cette école buissonnière à travers les lauriers sacrés, la douce prairie d'asphodèles, et les chastes bosquets des Muses, « qu'arrose la sainte pudeur », comme dit l'Hippolyte d'Euripide. Allons, allons! Encore un coup d'œil par-ci, encore un coup d'œil par-là! Encore ce passage, encore cette page! On furette de tous côtés, on flaire les choses curieuses; on acquiert une faculté singulière, celle de lire, en quelque sorte, par intuition, et de tomber précisément sur les pages intéressantes. »

C'est de même, en suivant l'ordre des formats, et, dans chaque format, par ordre de matières[1] et selon l'ordre alphabétique des noms d'auteurs, en allant de gauche à droite, que les livres doivent être rangés sur les rayons. Vous mettrez naturellement sur le ou les premiers rayons du bas vos plus grands volumes, vos in-folio, si vous en possédez une quantité suffisante pour leur attribuer un rayon, et vos in-4. Si vous n'avez que quelques in-folio, il serait fâcheux, pour quatre ou cinq volumes de cette taille, de hausser de plusieurs crans la tablette supérieure à ce premier rang, et de perdre ainsi une place précieuse. Vous joindrez donc ces quatre ou cinq in-folio à vos deux ou trois *atlantiques* (in-plano), format qui n'abonde pas non plus d'ordinaire dans une bibliothèque comme la nôtre, et vous les rangerez à part et à plat, vous les coucherez l'un sur l'autre dans une armoire, — dans cette armoire, par exemple, que vous avez installée au bas et comme en soubassement de vos rayonnages, et que vous aurez eu soin de faire assez large pour renfermer ces grands livres[2]. Ce rangement horizontal aura, en

1. Nous verrons, dans le chapitre suivant, en traitant de la Classification, quelles sont les principales de ces matières, — les grandes divisions bibliographiques d'abord : Théologie, Jurisprudence, Sciences et Arts, Belles-Lettres, Histoire, partagées ensuite elles-mêmes en subdivisions et sous-subdivisions.

2. Voir la figure des pages 168-169.

outre, l'avantage de ménager vos atlantiques, généralement peu épais et par suite peu résistants, qui risqueraient fort de se fatiguer et de fléchir en restant debout[1].

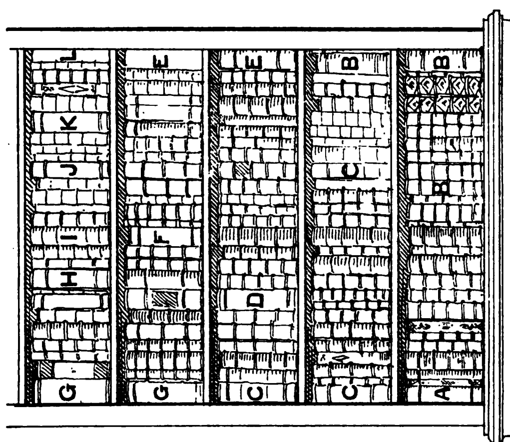
Au-dessus des in-4, viendront, toujours par ordre de matières et par ordre alphabétique de noms d'auteurs, et en allant toujours de gauche à droite[2], c'est-à-dire dans le sens de la lecture, les in-8, puis les in-12 et in-18, et enfin, près de la corniche, les plus petits formats[3].

Au lieu de l'ordre des matières et de l'ordre alphabétique, vous pourriez, si vous dressez un catalogue et tenez un ou plusieurs *registres d'entrée* de vos

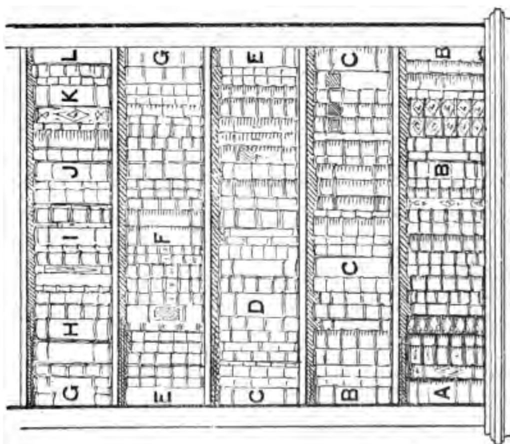
1. « **Formats atlantiques.**— Les grands formats de certains atlas nécessitent une travée spéciale sous la forme d'un comptoir, sur les rayons duquel ils seront placés horizontalement, dans l'intérêt de leur conservation. » (*Instruction générale relative au service des bibliothèques universitaires, ap.* Albert MAIRE, *op. cit.*, p. 441.)

2. On doit toujours placer les livres dans la même direction, c'est-à-dire en allant de gauche à droite, parce que c'est précisément dans ce sens que nous sommes accoutumés à lire. » (GRAESEL, *op. cit.*, pp. 303-304.) C'est la méthode *normale*. Quant à la méthode *serpentante*, préconisée par CONSTANTIN (*op. cit.*, p. 51), qui consiste à ranger les volumes du premier rayon de gauche à droite, ceux du second de droite à gauche, ceux du troisième de gauche à droite, etc., elle ne présente guère que des inconvénients, et, encore une fois, il est préférable de nous en tenir à cette règle : ranger toujours les livres dans le sens de la lecture, c'est-à-dire de gauche à droite.

3. Tel est aussi l'avis du docteur GRAESEL (*op. cit.*, p. 129) : « ... les rayons du bas pour le grand format, ceux du milieu pour le moyen format, et ceux du haut pour le petit format. »



Méthode serpentante



Méthode normale

livres (un pour chacun des quatre formats principaux : nous parlerons plus loin[1] de ces formats et de ces registres), les ranger simplement par formats, dans l'ordre d'inscription. Mais cette méthode, convenable aux bibliothèques publiques, où chaque recherche d'un livre dans les rayons exige au préalable la recherche du numéro d'inscription de ce livre au catalogue, numéro reporté sur une étiquette collée au dos de ce même livre, ne nous semble guère pratique pour une collection particulière et modeste ; et, justement afin de ne pas recourir sans cesse à notre catalogue, si restreint qu'il soit, nous préférons de beaucoup le classement par matières, formats et ordre alphabétique. Vos livres étant ainsi alignés par rangs de tailles, et ces tailles allant toujours en diminuant à mesure que les tablettes s'élèvent, la symétrique régularité de cette disposition plaira d'emblée à la vue et produira le meilleur effet.

M. Guyot-Daubès blâme cette méthode, et conseille de placer sur les rayons de hauteur moyenne, en face des yeux, soit à environ 1 m. 65 du sol, les volumes ayant le plus petit format. « La hauteur moyenne à laquelle se trouveront les yeux d'une personne se tenant debout près de la bibliothèque sera d'environ 1 m. 65 ; c'est donc sur un rayon à peu près à cette hauteur qu'on devra placer les livres

1. Voir, dans le présent tome, chap. III, pp. 229-230.

des plus petits formats : in-12, in-16, in-18. Les titres, généralement peu apparents, du dos de ces volumes pourront ainsi être lus avec facilité. Sur le rayon au-dessus, on placera les volumes d'un format un peu plus grand.... Au-dessus se placeront les grands in-8[1]; » etc.

Il y a là une singulière inadvertance. La force des caractères d'un titre de livre, la lisibilité de ce titre, en d'autres termes, ne dépend nullement du format de ce livre, mais de son épaisseur, de sa largeur de dos. Un petit in-18 ou in-32 de 500 pages pourra recevoir une inscription, faite dans le sens ordinaire, le sens horizontal, bien plus grosse, bien plus apparente que celle d'un in-8 de 50 pages ou d'une plaquette in-4 ou in-folio. Dans ce dernier cas même, on est obligé, faute de place horizontale, d'inscrire le titre verticalement sur le dos du volume, ce qu'on pourrait faire d'ailleurs aussi pour un petit in-18 ou un in-32; mais ces inscriptions mises *en longueur* ne

1. GUYOT-DAUBÈS, *op. cit.*, pp. 92-93. Consignons ici, dans ce bas de page, une plaisante comparaison, qui n'est pas aussi paradoxale qu'on pourrait le croire : « Les livres sont comme les hommes : les plus hauts perchés sont les moins utiles »; ou, en nous restreignant à une catégorie sociale : « Les fonctionnaires sont comme les livres d'une bibliothèque : les plus hauts placés sont ceux qui servent le moins. » D'après M. Henri MAZEL (*Ce qu'il faut lire dans sa vie*, p. 123), la paternité de cet ingénieux apophtegme ou apologue appartiendrait à feu Paul Masson, l'inlassable mystificateur qui avait pris pour pseudonyme et signait LEMICE-TÉRIEUX.

sont jamais bien lisibles ni bien commodes. C'est horizontalement que doivent s'inscrire les titres au dos des volumes, et, plus ce dos sera large, plus grosse et plus visible pourra être et sera cette inscription : cela est de toute évidence, et vous n'avez qu'à le constater sur vos volumes.

Il y a un autre motif pour ne jamais placer au sommet de votre bibliothèque vos plus grands formats, et c'est notre cher La Fontaine qui vous l'enseigne dans sa fable *le Gland et la Citrouille* : un livre, tout comme un gland qui se détache de l'arbre, peut choir de sa tablette, et mieux vaut recevoir sur la tête un mignon elzevier ou un minuscule cazin qu'un énorme potiron.

Gabriel Peignot conseille, lui, de ranger les livres, non par ordre alphabétique, mais par ordre chronologique. « Pour qu'une bibliothèque flatte l'œil et que l'on puisse y trouver sur-le-champ ce dont on a besoin, écrit-il[1], il faut avoir l'attention de réunir d'abord tous les formats de même espèce, c'est-à-dire mettre tous les in-folio ensemble, tous les in-4, tous les in-8, etc. ; ensuite il faut classer les ouvrages dans la série de chaque format, selon les cinq grandes divisions que nous venons d'exposer [Religion, Jurisprudence, Sciences et Arts, Belles-Lettres, Histoire], et enfin ranger par ordre chronologique, dans chaque division ou sous-division, les auteurs

1. *Manuel du bibliophile*, t. II, p. 445.

qui ont travaillé sur la même matière. C'est le moyen le plus sûr de savoir où chaque ouvrage et chaque volume est placé et d'être toujours au courant de ce que l'on possède, et de ce que l'on désire encore acquérir pour se compléter dans chaque partie, selon ses besoins ou selon ses goûts. »

Nous croyons que ce double but sera plus sûrement encore et bien plus promptement atteint par le rangement alphabétique : il est de toute évidence que personne ne peut avoir sans cesse présents à la mémoire les dates de naissance ou de mort de tous les écrivains grands ou petits, connus ou inconnus, ou le millésime de leurs innombrables publications, et les recherches continuelles à faire à ce sujet compliqueraient singulièrement l'opération.

*
* *

Faut-il, dans le rangement des livres d'une bibliothèque, commencer par les rayons du haut ou par ceux du bas?

Il peut sembler plus rationnel de commencer par le haut, d'abord parce que c'est le sens de la lecture, et que nous sommes habitués à lire de haut en bas; ensuite parce que si, à la fin du rangement, nous avons un excédent de place, cet excédent se trouvera forcément refoulé dans les rayons inférieurs, à l'extrémité même du dernier rayon, et que là, il

sera facile de dissimuler ce vide, en le comblant d'une façon quelconque. Au sommet de la bibliothèque, il resterait toujours et malgré tout plus apparent, ce qui nuirait à l'harmonie du coup d'œil, et au bon effet de l'ensemble.

Il est à considérer, d'autre part, qu'en commençant le rangement par le bas, c'est-à-dire par les volumes du plus grand format, on consolide tout de suite la bibliothèque, on fortifie la base du meuble, et l'on n'a pas à craindre de le voir basculer, dans le cas où il serait insuffisamment calé ou mal fixé au mur.

Aussi les bibliographes les plus autorisés sont-ils d'avis de commencer « par la plus basse tablette[1] ».

Le docteur Graesel dit, à ce sujet[2] : « L'opération de la mise en place des livres se fait ordinairement en commençant par les rayons inférieurs de chaque casier, c'est-à-dire que les premiers in-folio se mettent sur le rayon le plus bas de ceux qui sont réservés aux in-folio, les premiers in-4 sur le rayon le plus bas de ceux qui sont réservés aux in-4, etc. C'est du reste là une habitude et non une règle. Rien n'empêcherait, par exemple, de commencer le rangement des volumes par les rayons d'en haut : il semble même que ce serait plus logique, puisque nous lisons de haut en bas. Par contre, on doit toujours placer

1. Constantin, *op. cit.*, p. 51.
2. *Op. cit.*, pp. 303-304.

les livres dans la même direction, c'est-à-dire en allant de gauche à droite, parce que c'est précisément dans ce sens que nous sommes accoutumés à lire. »

Et M. Albert Maire[1] : « Dans la plupart des bibliothèques (publiques), les ouvrages sont placés dans les rayons en partant de la gauche de l'entrée des salles; dans les bibliothèques universitaires, c'est obligatoire. Chaque travée forme un tout, de bas en haut, comprenant les trois formats[2] : la première tablette réservée aux in-folio; les deuxième, troisième et quatrième, s'il le faut, seront pour les in-4; les autres tablettes, depuis la quatrième ou la cinquième jusqu'en haut, logeront les in-8. Les livres seront placés dans les rayons en partant de la gauche et ainsi de suite jusqu'en haut.... Si, dans la salle, il existe des épis[3], on les remplira après que tout le pourtour de la salle sera garni, mais toujours en commençant par la gauche. »

*
* *

La méthode de classement adoptée à la Bibliothèque nationale et dans les bibliothèques universi-

1. *Op. cit.*, pp. 111-112.
2. Cf. *supra*, t. III, pp. 107-108, et *infra*, p. 229, note 3, sur la division des livres en trois formats, grand, moyen et petit, établie dans les bibliothèques universitaires par la circulaire ministérielle du 4 mai 1878.
3. Sur ce mot, voir *supra*, p. 145, note 2, et pp. 182 et 185.

taires peut nous servir, sinon de base, du moins d'indication pour le rangement de nos volumes. Ainsi que nous l'avons vu[1], les livres sont répartis, d'après leurs formats, à la Bibliothèque nationale, en cinq catégories, et, dans les bibliothèques universitaires, en trois seulement. Ces trois catégories, avons-nous dit, sont les suivantes :

1° *Grand format* (comprenant tous les volumes dépassant 35 centimètres);

2° *Moyen format* (comprenant les volumes hauts de 25 à 35 centimètres);

3° *Petit format* (comprenant les volumes au-dessous de 25 centimètres).

Dans une bibliothèque privée et de composition normale, les volumes dépassant 35 centimètres de hauteur sont généralement peu nombreux; les volumes au-dessus de 25 centimètres sont même bien moins abondants que ceux du *format Charpentier* (18 centimètres[2]); ce sont ces derniers dont on publie le plus aujourd'hui, comme nous l'avons remarqué en traitant des formats, et qui ont chance de se trouver chez nous en majorité. Réservons-leur donc la plus large place, et, afin de la ménager le plus possible, cette place, de créer le moins de vide possible entre nos rayons, au-dessus de nos rangées de livres,

1. Tome III, pp. 109 et 107-108.
2. Théoriquement 183 millimètres (in-18 jésus).

établissons quatre sections[1], au lieu de trois, et espaçons nos rayons en conséquence[2] :

1° *Très grand format* : volumes in-4 cavalier ou in-4 jésus, c'est-à-dire volumes d'une hauteur à peu près égale à 31 ou 35 centimètres ; les volumes de format supérieur, les quelques in-folio et les atlantiques, étant, avons-nous dit tout à l'heure[3], rangés à part, couchés l'un sur l'autre, dans une armoire ;

2° *Grand format* : volumes in-8, ou, plus exactement et plus complètement, volumes supérieurs à l'in-18 jésus et inférieurs à l'in-4 cavalier, c'est-à-dire ayant de 19 à 31 centimètres de hauteur ;

3° *Moyen format* : volumes in-18 jésus, ou approximatifs (in-16 raisin, in-12 carré, etc.), c'est-à-dire ayant environ 18 centimètres de hauteur ;

4° *Petit format* : volumes dont la hauteur est inférieure à 16 ou 17 centimètres (in-24 écu, in-32 jésus, etc.).

Que ce désir, si légitime, d'utiliser le maximum de place dont nous disposons, ne nous empêche cependant pas de laisser, au-dessus de chaque rangée de livres, entre la tête de ceux-ci et la tablette supérieure, un peu d'espace, deux centimètres environ, afin de pouvoir aisément glisser la main dans cet

1. Correspondant à nos quatre formats décrits dans notre tome III, page 95.

2. Voir la figure des pages 168-169.

3. Page 205.

intervalle, et retirer ou replacer sans difficulté nos volumes.

Mais comment concilier le classement par formats avec le classement par matières ? Car tout le monde ne peut, à l'exemple, paraît-il, de M. de Talleyrand, ne garder dans sa bibliothèque que des volumes d'un seul et même format, ce qui évidemment simplifiait de beaucoup la question et supprimait toute difficulté. Et ce format, tant affectionné par l'illustre diplomate, inutile de vous prévenir que c'était l'in-8 : vous vous souvenez de ce que nous avons dit de la vogue de l'in-8 dans toute la première moitié du XIXe siècle ?[1] M. de Talleyrand, assure-t-on, ne voulait « souffrir » sur ses rayons « que des lignes immenses d'in-8, tous rangés en bataille comme des grenadiers prussiens[2] ».

Vous, qui n'êtes pas aussi exclusif, qui possédez des livres de toutes dimensions, comment donc ferez-vous pour que le rangement par formats se concilie avec l'ordre des matières ?

La difficulté n'a d'importance, à vrai dire, et selon la remarque de Tenant de Latour, que pour « les grands établissements publics, où la confusion d'ailleurs se mettrait trop aisément sans cela. Mais, dans une bibliothèque de quelques milliers de volumes,

1. Cf. notre tome III, pp. 113 et suiv.
2. Tenant de Latour, *Mémoires d'un bibliophile*, p. 36. (Paris, Dentu, 1861.)

où l'on n'est pas obligé, où il ne serait pas possible d'admettre tous les ouvrages qui se rattachent à chaque division, où l'on n'admet assez généralement que des livres plus ou moins utiles ou plus ou moins aimés, là où toute une matière peut être représentée par cent volumes de formats divers [1], » il est toujours relativement facile de ranger ces volumes avec régularité, élégance et commodité.

D'abord, si vous possédez plusieurs bibliothèques ou plusieurs travées de bibliothèque, vous n'avez qu'à affecter celle-ci à telle division bibliographique, à l'histoire, par exemple ; celle-là à telle autre division, aux beaux-arts, je suppose ; la troisième aux ouvrages scientifiques ; etc. Pour les divisions plus restreintes, dont vous ne possédez qu'un petit nombre de spécimens, n'hésitez pas à mettre dans une même travée plusieurs de ces divisions, deux, trois ou quatre catégories de livres.

Si vous n'avez à votre disposition qu'une seule bibliothèque-meuble, soit huit ou dix rayons compris entre les deux mêmes montants, afin de classer régulièrement par ordre de matières, et malgré les différences de formats, votre modeste collection, employez le *classement vertical*, préconisé par M. Guyot-Daubès. Vous voulez que tous vos ouvrages sur l'histoire de France se trouvent réunis ? Au-dessus de vos in-4 traitant de ce sujet, placez

1. Tenant de Latour, *op. cit.*, pp. 55-56.

vos in-8 consacrés à la même question; au-dessus de vos in-8, rangez vos in-12 et in-18 ayant trait pareillement à notre histoire nationale, et, au-dessus des in-12 et in-18, les in-24 et in-32 qui s'en occupent aussi. Vous rangerez de même, à la suite des précédents, les volumes relatifs à la littérature, à la linguistique, aux beaux-arts, etc. « Par ce moyen, la bibliothèque conserve son aspect de régularité et de bonne disposition; toute la place est bien utilisée, et il n'y a pas d'emplacement perdu par suite de la présence de petits volumes dans des rayons largement espacés; le *classement vertical* a donc une importance sur laquelle on ne saurait trop insister[1]. »

Mais, dans chacune de ces catégories : histoire de France, littérature, linguistique, beaux-arts, etc., n'oubliez pas de ranger toujours vos volumes par ordre alphabétique de noms d'auteurs, ce qui facilitera de beaucoup vos recherches, et toujours de gauche à droite sur chaque rayon, comme nous l'avons dit.

Un autre système de classement, applicable seulement aux bibliothèques particulières, se trouve mentionné, sinon préconisé, par l'auteur des *Mémoires d'un bibliophile*. Il est de beaucoup plus simple, et on peut le dire aussi original que rationnel pour certains lecteurs ou amateurs. C'est le système

1. Guyot-Daubès, *op. cit.*, p. 100.

employé par M. d'Herbouville, directeur général des postes de 1815 à 1816, « possesseur d'une magnifique bibliothèque, et l'un des hommes de France le plus en état de la bien classer[1] ». Il consiste tout bonnement à « mettre les plus beaux livres devant, et les plus laids derrière[2] ».

D'autres amoureux des livres placeront devant, bien à portée de la main, leurs volumes préférés, ceux qu'ils relisent ou consultent le plus fréquemment.

Tous ces systèmes ont du bon pour une collection particulière : vous n'êtes pas et ne pouvez être astreint, dans votre bibliothèque, qui ne sert qu'à vous seul, au même ordre, à la même rigoureuse méthode, qui doit régir un établissement public. Le

1. Tenant de Latour, *op. cit.*, p. 35. Le même bibliographe fait encore (p. 34), à propos du rangement des livres et du voisinage des anciens avec les nouveaux, cette observation qu'on peut mettre à profit : « Je remarquerai... que l'aspect d'une bibliothèque saisit beaucoup plus agréablement la vue par le mélange des vieux livres et des livres nouveaux (pourvu toutefois que les premiers soient d'une irréprochable conservation) que ne le ferait une réunion de livres entièrement neufs, trop semblable à un magasin de librairie. Certes, une reliure de Derome ou de Padeloup et de plus anciens qu'eux forme en même temps un agréable accord et un agréable contraste avec une reliure de Simier ou de Thouvenin. Je ne cite que les morts. Ces beaux vélins blancs (fussent-ils quelque peu fumés) des vieilles reliures de Hollande font merveilleusement à côté des maroquins ou des cuirs de Russie les mieux traités. »

2. Id., *op. cit.*, p. 35.

point capital pour vous, ou même le seul point à retenir, c'est que votre classement vous plaise et que vous le possédiez, — c'est le cas de le dire, — jusqu'au bout des doigts, *ad unguem*, de façon à aller querir sans lumière ou les yeux fermés n'importe lequel de vos volumes, c'est qu'il vérifie et confirme l'excellente règle posée par un bibliophile anonyme :

« Un livre doit être placé dans une bibliothèque de manière à n'être jamais cherché, mais tout simplement pris[1]. »

1. *Annuaire du bibliophile*, 1862, p. 105; et Édouard Rouveyre et Octave Uzanne, *Miscellanées bibliographiques*, t. I, p. 11.

III

DES CATALOGUES
et de la
CLASSIFICATION BIBLIOGRAPHIQUE

Différentes sortes de catalogues.

Catalogue alphabétique ou par noms d'auteurs. — Registres ou fiches? — Rédaction des fiches : *mot d'ordre*, cote, adresse, etc. — Timbrage et *rondage* des volumes. — *Ex-libris* et *ex-dono*. — Pour les fiches, comme sur les registres, l'écriture droite est préférable à l'écriture penchée. — Fiches imprimées. — Détermination du *mot d'ordre*, et classement des fiches : nombreux cas douteux et principales difficultés. — Particule nobiliaire : comment classer les noms précédés de *de*, *de la*, *du*, *des*, et de *von*, *zum*, *zur*, *van*, *ten*, *mac*, *da*, *di*, *della*, etc.? — Classement et cataloguement des homonymes, des noms de princes et de saints, des pseudonymes. — Cataloguement des ouvrages faits en collaboration, des ouvrages traduits, des pièces de procédure, etc. — Fiche complète ou principale et fiches de rappel ou de renvoi. — Encore les *recueils factices*. — *Boîtes-livres* ou *boîtes-reliures*. — Cataloguement des ouvrages anonymes : nombreux cas spéciaux. — Cataloguement des journaux et périodiques et des ouvrages publiés en livraisons : graves inconvénients de ce genre d'imprimés pour les bibliothèques. — Cataloguement des collections d'ouvrages, des œuvres complètes détaillées, des manuscrits, incunables et livres précieux. — Reliures mobiles : *biblorhaptes*, *grébiches*, etc.

Catalogue méthodique ou systématique, c'est-à-dire par ordre de matières. — Premiers essais de classification bibliographique : Conrad Gesner, Christophe de Savigny, Lacroix du Maine, Jean Mabun, Gabriel Naudé, Claude Clément, Jean Garnier, Gabriel Martin, etc. — Classification de Jacques-Charles Brunet. — Encore les fiches de rappel. — Titres trompeurs. — Autres systèmes de classification : Aristote, Bacon, d'Alembert, Auguste Comte, etc. — Classement des livres à la Bibliothèque nationale, à la Bibliothèque de la Sorbonne, à la Bibliothèque de la ville de Paris (Musée Carnavalet), etc. — Classification par *mots-souches* ou *Dictionary-Catalogue*. — Classification décimale.

« On ne jouit vraiment de ses livres qu'à la condition de les classer, de les garder et de les cataloguer, » a prétendu l'académicien Cuvillier-Fleury[1]. Et Jules Richard affirme, de son côté, que, dès qu'un « bibliophile amateur a commencé sa collection,... il lui faut tout de suite un catalogue; il le lui faut absolument; car il n'y a pas de vrai bibliophile ni de bibliothèque bien classée sans catalogue[2] ».

Sans être aussi certain de la rigoureuse et inflexible nécessité de cette condition, du moins pour une bibliothèque privée et d'importance modeste, occupons-nous donc de cette complexe et épineuse question du cataloguement[3] des livres et de leur classification.

Les livres peuvent se classer et se cataloguer soit par noms d'auteurs rangés dans l'ordre alphabétique : c'est le catalogue *alphabétique* ou *onomastique* (du grec ὄνομα, nom); — soit par ordre de matières, et, dans chaque matière, par ordre alpha-

1. *Ap.* Édouard Rouveyre, *Connaissances nécessaires à un bibliophile*, 5e édit., t. II, p. 161.

2. Jules Richard, *l'Art de former une bibliothèque*, p. 145.

3. Quoiqu'on dise aussi et couramment *catalogage*, ce mot ne se trouve ni dans Littré (*op. cit.*), ni dans Larousse (*op. cit.*), ni dans Larive et Fleury (*Dictionnaire des mots et des choses*), qui, tous les trois, ne donnent que « **Cataloguement** : Action de cataloguer, le résultat de cette action : le cataloguement de cette bibliothèque. » (Littré.) Quant au *Dictionnaire général de la langue française*, d'Adolphe Hatzfeld, Arsène Darmesteter et Antoine Thomas (fréquemment très incomplet), il ne donne ni l'un ni l'autre de ces termes.

bétique de noms d'auteurs[1] : c'est le catalogue *méthodique*, nommé aussi *systématique* ou *idéologique*; — soit selon la place que les volumes occupent sur les rayons : c'est le catalogue *topo-*

1. Tel est le conseil donné par M. Léopold DELISLE (*Instructions élémentaires et techniques pour la mise et le maintien en ordre des livres d'une bibliothèque*, p. 33) : « Catalogue méthodique... classer les productions... suivant l'ordre alphabétique des noms d'auteurs, ou des premiers mots des titres quand on est en présence d'ouvrages anonymes. » Tel est aussi l'avis du docteur GRAESEL (*Manuel de bibliothéconomie*, p. 222) : « ... Nous conseillons, pour plus de commodité, de l'employer partout (l'ordre alphabétique des noms d'auteurs). Le catalogue y gagne en clarté ; car, en général, l'œil parcourt plus rapidement une série de noms propres, d'autant plus distincts qu'ils sont écrits en caractères se détachant nettement et occupent une place déterminée, qu'une série de titres uniformes n'offrant aucun point de repère. Les travailleurs, de leur côté, y gagnent de pouvoir retrouver plus rapidement les titres des ouvrages qu'ils connaissent déjà, et qui leur servent ensuite de guides pour s'orienter parmi ceux qui leur sont inconnus. » D'autres bibliographes proposent, pour le catalogue méthodique, le rangement des fiches par ordre de matières d'abord, bien entendu, puis, dans chaque matière, par ordre alphabétique des titres d'ouvrages, ce qui est moins commode, comme vient de l'expliquer le docteur Graesel. De toutes façons, le classement par ordre alphabétique des noms d'auteurs pour le catalogue méthodique est le plus simple et le plus pratique : il permet d'abord, comme nous le verrons bientôt, de rédiger les deux fiches, — fiches du catalogue alphabétique et fiche du catalogue méthodique, — d'une façon absolument identique ; il dispense ensuite de chercher le *mot d'ordre*, le mot de classement de la fiche, dans le titre de l'ouvrage, ce qui ne se trouverait pas toujours facilement et du premier coup. — Ajoutons qu'on pourrait aussi ranger par ordre alphabétique les titres de tous les ouvrages que possède la bibliothèque, ce qui donnerait le catalogue *des titres*, catalogue peu usité. Cf. le

graphique, appelé par les Allemands *Lokal-Katalog*[1]. On peut aussi les classer d'après leurs dates de publication ou d'impression, et l'on a le catalogue *chronologique*; ou d'après leurs lieux d'impression, ce qui donne le catalogue *géographique*: ces deux dernières sortes de catalogues sont presque exclusivement réservées aux incunables, et nous ne nous occuperons que des deux premières, du catalogue alphabétique et du catalogue méthodique.

Le catalogue alphabétique, écrit M. Albert Maire[2], « est le plus important des catalogues d'une bibliothèque, celui qui est consulté sous toutes ses formes et à tous les instants ». Le catalogue méthodique ne lui cède guère en utilité et mérite, et rend aussi les plus grands services. Avez-vous à chercher le titre d'un livre dont vous connaissez le nom de l'auteur, vous le trouvez sans difficulté avec le catalogue alphabétique, pourvu que ce livre existe dans la bibliothèque et soit régulièrement porté au catalogue. Mais si vous ne connaissez pas le nom de l'auteur, ou encore si vous voulez vous rendre compte du nombre d'ouvrages publiés sur une matière et possédés par cette bibliothèque, c'est au catalogue méthodique qu'il faut recourir[3]. Tous deux sont donc,

Père A. Pourcelet, *le Guide du bibliothécaire dans les collèges et les communautés*, p. 43. (Paris, Adrien Le Clerc, 1856; in-8.)

1. Constantin, *Bibliothéconomie*, p. 117.

2. *Manuel pratique du bibliothécaire*, p. 118.

3. Il est évident que, ne connaissant pas le nom de l'au-

et à peu près au même degré, d'un usage essentiel dans les bibliothèques publiques et les grandes collections.

Un principe tout d'abord : ne vous servez pas de registres pour cataloguer vos volumes, mais de fiches ou cartes[1], faites en bon papier bien collé, épais comme du carton, et ayant de 8 ou 10 centimètres de large sur 12 ou 14 de haut. Écrivez sur ces fiches dans le sens ordinaire et normal, c'est-à-dire « dans le sens le moins large[2] », absolument comme sont

teur, et les fiches étant classées par ordre alphabétique de noms d'auteurs, vous ne trouverez pas du premier coup le titre du volume cherché ; mais ces recherches, localisées dans une section, dans la « matière » spécifiée, seront forcément courtes et faciles. Voir, à ce sujet, ce que vient de nous dire le docteur Graesel, dans la note 1, page 221.

1. Chose curieuse et qui démontre bien les progrès de la bibliothéconomie, le célèbre docteur Petzholdt, l'auteur du *Katechismus* (publié en 1856), condamne irrévocablement les catalogues sur fiches, les déclare incommodes, difficiles à consulter, nullement pratiques; selon lui, les fiches ne doivent servir qu'à préparer le catalogue en volumes, sur registres, le seul estimable et recommandable. (Cf. GRAESEL, *op. cit.*, p. 254.)

2. Le Père A. POURCELET, *op. cit.*, p. 28. Divers bibliographes belges, au contraire, comme nous le verrons plus loin (p. 385), inscrivent les titres et cotes des volumes sur les fiches « dans le sens de la largeur », c'est-à-dire dans le sens anormal, et ils ont omis de nous dire quels avantages ils trouvent à ce changement. Cf. OFFICE INTERNATIONAL DE BIBLIOGRAPHIE, *Classification décimale*, pp. 19 et 24 (Bruxelles, Office international de bibliographie, 1897); et Charles SURY, bibliothécaire de l'Université libre de Bruxelles, *le Catalogue de la bibliothèque...*, p. 8, (Bruxelles, Oscar Lamberty, [illegible])

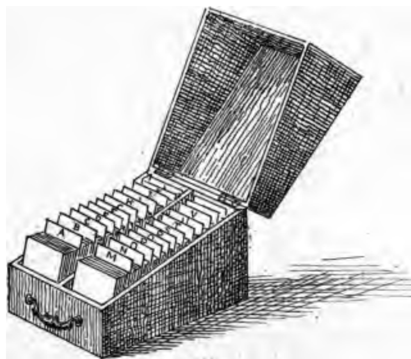
disposées les lignes d'un livre, et non celles d'un album. Vous rangerez ensuite ces fiches, par ordre alphabétique, dans une longue boîte en bois[1], ou,

1. Jules RICHARD (*op. cit.*, p. 146) donne à ces boites le nom de *cabriolet*, probablement parce que certaines d'entre elles, pour faciliter le maniement des fiches, sont plus élevées à une extrémité qu'à l'autre, et offrent ainsi quelque analogie avec un de ces véhicules surmonté de sa capote. Mais toutes les boites à fiches n'ont pas cet aspect, et la plupart sont de



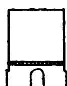
BOITE À FICHES (SYSTÈME GALANTE).

orme régulière. Il en existe aussi en métal et *à jour*, c'est-à-dire dont les deux faces latérales et le fond sont produits par des tringles métalliques adaptées à deux planchettes formant l'une le panneau de devant, l'autre celui d'arrière de la boîte. Ce système, imaginé par le constructeur Émile Galante, a le double avantage de rendre la boîte bien plus légère et d'empêcher la poussière de s'y accumuler. Une tige métallique, dite *tige d'articulation*, traverse la boîte dans toute sa longueur, et, si l'on se sert de fiches *perforées* à leur base, — comme celles qu'on emploie dans la *Classification déci-*



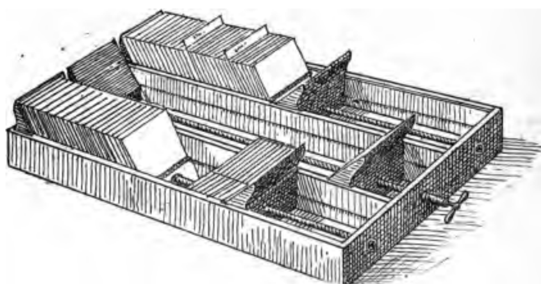
Boîte à fiches ordinaires (Cabriolet)





Fiches articulées
Système Bonnange





Boîte à fiches articulées.
Système Bonnange

si vos livres, et par conséquent vos fiches, sont en petit nombre, simplement en fort carton. En tête de chaque lettre, afin de séparer les lettres entre elles et de faciliter les recherches, placez une fiche, dite *vedette*, plus haute que les autres, de couleur différente, et portant à son sommet mention de cette lettre.

Si votre bibliothèque comprend beaucoup de volumes, cinq ou six mille au moins, il sera préférable d'employer des fiches articulées, qui se classent dans des boîtes en chêne, traversées, dans toute leur longueur, par une vis sans fin. Ces fiches, échancrées à leur partie inférieure ou talon[1], se placent à cheval sur la vis sans fin. Chaque talon est réuni, par une articulation en toile, au corps de la fiche, à la fiche proprement dite, ce qui donne à celle-ci une grande mobilité, et rend les recherches des plus faciles. Chaque talon possède, en outre, à droite et à gauche, un petit rebord en saillie qui vient s'engager sous une rainure tracée dans les parois latérales de la boîte. Pour le faire entrer, ce talon, le mettre sous la rainure, il faut le diriger obliquement, et, lorsqu'il est en place, il se trouve retenu par elle : la

male (pp. 386-387), — permet d'enfiler et immobiliser toutes les fiches. Si l'on se sert de fiches non perforées, on enlève la tige d'articulation, qui est pourvue à sa partie antérieure d'un gros bouton en métal et se manœuvre très aisément. Voir la figure de la page 224.

1. Voir des modèles de ces fiches pp. 225 et 244.

fiche est donc comme fixée, par sa partie inférieure, son talon, dans la boîte, et ne peut en être retirée verticalement. Il n'y a plus qu'à manœuvrer la vis au moyen d'une clef spéciale, qu'on ôte à volonté, et l'on fait ainsi avancer un écrou en bois, l'*écrou-presseur*, qui serre contre le fond de la boîte et immobilise les talons de toutes les fiches, par suite, empêche celles-ci de se déplacer ou d'être enlevées. Mais chacune d'elles, grâce à l'articulation de toile, peut se mouvoir en avant et en arrière, osciller sur son talon, et, par conséquent, être aisément consultée. On voit quels précieux avantages possède ce système, notamment pour les bibliothèques publiques, où le catalogue est mis à la disposition des lecteurs. Ils ne peuvent déranger l'ordre des fiches ni en retirer aucune, à moins de l'arracher de son talon, qui reste dans la boîte, toujours maintenu par l'écrou-presseur, et décèle la soustraction. Veut-on extraire de la boîte ou y insérer une ou plusieurs fiches? Il suffit de recourir à la clef et de desserrer la vis. Ce très ingénieux système de fiches et de boîtes, d'usage fréquent non seulement dans les bibliothèques publiques, mais dans les administrations, les établissements scientifiques, industriels, etc., partout où il y a un catalogue à feuilleter, porte le nom de son inventeur, Ferdinand Bonnange[1].

1. Cf. Ferdinand Bonnange, *Projet d'un catalogue universel des productions intellectuelles*, p. 11. Les fiches articulées



Sur chaque fiche on inscrit :

1° Le nom et le ou les prénoms de l'auteur; c'est ce nom qui devient le *mot d'ordre* de la fiche, c'est-à-dire qui en détermine le classement, aussi doit-il être écrit en tête et en gros caractères, bien détaché de la suite de l'inscription;

2° Le titre (autant que possible complet) du livre, et, s'il y a lieu, le chiffre de l'édition ;

3° L'*adresse*, c'est-à-dire le lieu de publication, le nom de l'éditeur[1] et la date de publication ou millésime;

4° L'indication du nombre de volumes, du format — beaucoup y ajoutent le nombre de pages, — et de l'état matériel du ou des volumes de chaque ouvrage[2] : brochés, reliés, non rognés, dorés sur tran-

Bonnange n'ont qu'un inconvénient, qu'on devine sans peine, c'est de coûter bien plus cher que les fiches ordinaires. Des fiches Bonnange de 10×14 centimètres valent de 50 à 60 francs le mille, tandis que des fiches ordinaires de cette dimension ne coûtent que 8 ou 10 francs.

1. « Quand il s'agit de livres modernes, on peut omettre dans les adresses bibliographiques les noms des imprimeurs ou des libraires » [éditeurs]. (Léopold Delisle, *Instructions élémentaires et techniques pour la mise et le maintien en ordre des livres d'une bibliothèque*, p. 20.)

2. Cf. Léopold Delisle, *ibid.* ; — Albert Maire, *op. cit.*, pp. 119 et suiv.; — Jules Cousin, *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées*, pp. 38 et suiv.; — etc. Il arrive fréquemment, dans les catalogues de librairie, par exemple, que l'indication du nombre de volumes et du format est placée avant l'adresse. L'ordre que nous indiquons a pour lui l'autorité des plus scrupuleux bibliographes et aussi la logique. Il procède de cette règle : in-

ches, etc., ou encore incomplet, couverture factice, etc., qui s'écrivent d'ordinaire en abrégé : *br.*, *r.* ou *rel.*, *n. r.*, *d. s. tr.*, *incompl.*, *couv. fact.*[1]. Si le titre ne mentionne pas la date de l'édition, on inscrit sur la fiche *s. d.* (sans date) ou *s. m.* (sans millésime), et si le lieu de publication n'y figure pas non plus, on le constate de cette façon : *s. l. n. d.* (sans lieu ni date) ou *s. l. n. m.* (sans lieu ni millésime)[2].

Si vous voulez procéder plus régulièrement encore et à l'instar des bibliothèques publiques, vous aurez un registre d'entrée[3] sur lequel vous inscrirez, en

scrire d'abord sur la fiche les mentions qui figurent sur la page de titre de l'ouvrage : nom de l'auteur, titre et adresse ; puis les mentions qui n'y figurent pas ou qui n'y figurent qu'accidentellement : nombre de volumes et de pages, format, état des volumes, etc.

1. Sur ces abréviations, voir *infra*, t. V, Appendice, I, Abréviations.

2. Le Père A. POURCELET (*op. cit.*, p. 25 [exemplaire annoté et corrigé par lui]) estime qu'« une seule personne peut faire environ 100 cartes ou fiches par jour, en travaillant 10 heures ». Mais ce chiffre ne peut être, bien entendu, que très approximatif : il dépend de la personne même et du plus ou moins de rapidité de son écriture, du plus ou moins de renseignements portés sur la fiche, etc.

3. Ou, mieux encore, plusieurs, un pour chacune des catégories de formats adoptées pour le rangement de vos livres sur rayons. Par économie de place, nous avons adopté quatre catégories (voir *supra*, pp. 211-212). Les bibliothèques universitaires en ont trois, auxquelles correspondent trois registres d'entrée ayant chacun leur numérotage spécial : par exemple, de 1 à 9999 pour les grands formats, de 10 000 à 29 999 pour les moyens formats, 30 000 et suivants pour les petits formats. (*Instruction générale relative au service*

lui donnant un numéro d'ordre, chacun de vos livres, à mesure qu'ils vous arriveront. Si l'ouvrage se compose de plusieurs volumes, il est préférable d'attribuer à chacun d'eux un numéro spécial : tous vos livres auront ainsi, en quelque sorte, chacun distinctement, un état civil, et le dernier numéro porté sur votre registre vous indiquera le nombre de volumes entrés dans votre bibliothèque, le total de vos richesses.

Sur les registres ou cahiers du catalogue méthodique, dont il sera question plus loin, vous ne donnerez, au contraire, qu'un seul numéro à chaque ouvrage, quelle que soit la quantité de volumes dont il se compose ; et cela se comprend, puisque là, dans le catalogue méthodique, chaque ouvrage n'est considéré qu'au point de vue du sujet qu'il traite, n'est envisagé que dans son ensemble, et ne doit, par conséquent, former qu'une unité.

Ces inscriptions effectuées, vous transcrivez, dans l'angle gauche supérieur de la fiche, le numéro du registre du catalogue méthodique, ainsi que les lettres ou chiffres indices affectés à la section de ce catalogue à laquelle cet ouvrage appartient, ce qu'on nomme la *cote*, comme nous le verrons aussi

des bibliothèques universitaires, ap. Albert MAIRE, *op. cit.*, p. 452.) Ainsi, dans ces bibliothèques, d'après le numéro d'entrée inscrit sur la fiche, on reconnaît instantanément le format du livre que représente cette fiche.

plus loin. Quant au numéro du registre d'entrée, au lieu de le porter pareillement en tête de la fiche, vous l'inscrivez au-dessous du titre et de l'adresse. Voici pourquoi. Un ouvrage peut se composer de nombreux volumes, qui, s'il est en cours de publication, par exemple, vous seront adressés successivement; et, comme vous devez assigner à chacun d'eux un numéro d'ordre, la place ne tarderait pas à vous manquer pour ces inscriptions; vous seriez arrêté, quelques centimètres au-dessous du bord supérieur de la fiche, par le nom de l'auteur, le *mot d'ordre*, qui, comme nous l'avons dit, doit être écrit en tête et en gros caractères. De plus, les mêmes ouvrages, quel qu'en soit le nombre d'exemplaires que vous possédez, devant respectivement figurer sur la même fiche, avec leurs numéros d'entrée, le chiffre et le format de leur édition, et ce qui caractérise chacune d'elles ou chaque exemplaire (illustrée [nombre de figures ou de planches], annotée, revue, etc.; — broché, cartonné, relié, etc.), il est indispensable de réserver pour ces inscriptions une place suffisante, et, cette place, vous ne pouvez la trouver qu'au-dessous du mot d'ordre, du titre et de l'adresse. Si elle venait à vous faire défaut, si votre fiche était complètement remplie, — ce qui peut arriver, même assez vite, spécialement pour les collections et les publications périodiques, dont vous recevez un ou plusieurs volumes par année, — vous prendriez une

seconde fiche, que vous réuniriez à la première par le talon, à l'aide de colle, et sur laquelle vous continueriez vos inscriptions. Ajoutons que numéro d'entrée et cote du catalogue méthodique doivent figurer sur l'*ex-libris* de chaque volume, étiquette ou vignette que vous collerez ou avez déjà collée au verso du premier plat de la couverture.

Les bibliothèques publiques remplacent les *ex-libris* par des empreintes à l'encre grasse et indélébile, faites sur le titre des livres au moyen du timbre même de ces bibliothèques, et elles inscrivent souvent, dans le champ de cette empreinte, la cote du livre. Le même cachet est reporté plus loin à deux endroits : à la dernière page du volume, et à une page conventionnelle, toujours la même pour chaque bibliothèque : page 97, anciennement page 101, pour la Bibliothèque nationale; page 41 pour la bibliothèque Sainte-Geneviève; page 99 pour les bibliothèques universitaires; etc. Si le volume n'atteint pas le chiffre de la page conventionnelle, après avoir apposé l'empreinte sur le titre et sur la dernière page, on timbre, — à la Bibliothèque nationale du moins, — la première page de la deuxième feuille. « La forme du timbre est d'une grande importance pour ne pas abîmer le livre, écrit le docteur Graesel[1]; c'est pour cette raison qu'en France, où le

1. *Op. cit.*, pp. 185-186.

timbrage triple est obligatoire dans toutes les bibliothèques publiques, une circulaire ministérielle[1] a recommandé d'employer des timbres oblongs et de faible diamètre, de telle façon qu'on puisse les appliquer sur les marges des volumes sans risque de couvrir le texte. »

C'est par ces marques indélébiles que les établissements publics attestent leur propriété et se précautionnent contre les détournements ou adirements de leurs livres. Afin qu'on puisse aisément reconnaître et trouver les volumes lorsqu'ils sont en place sur les rayons, la cote, ou simplement le numéro du registre d'entrée, — selon que les livres sont rangés sur les rayons par ordre de matières ou bien par formats[2], — est inscrit sur une étiquette de papier, en forme de menue rondelle (d'où le nom

1. Datée du 24 décembre 1884, signée de M. Fallières, alors ministre de l'Instruction publique, et adressée aux maires des communes de France. — Si l'on inscrit la cote dans le champ de l'empreinte apposée sur le titre, on peut, afin de rendre ce champ plus grand et d'avoir plus de place, se servir d'un timbre rond de 3 à 4 centimètres de diamètre, pour cette première empreinte, et d'un timbre oblong d'environ 0,04 × 0,02, pour les empreintes suivantes (page intérieure conventionnelle et page finale) dépourvues d'inscriptions. On pourrait aussi *scinder* l'inscription de la cote, mettre seulement, par exemple, dans le timbre apposé sur le titre, le numéro du registre d'entrée, et, plus loin, dans le timbre de la page conventionnelle, l'indice et le numéro du catalogue méthodique.

2. Cf. *supra*, pp. 204-205.

de *rondage* donné à cette opération [1]), que l'on colle au dos de chaque livre [2].

Mais vous, dont les volumes n'ont pas à redouter des mains étrangères et ne doivent pas sortir de votre cabinet de travail, gardez-vous bien de souiller et déshonorer de la sorte vos chers trésors : pas de rondelles sur leur dos, pas de timbres sur leurs feuilles de garde ou de titre, pas de cachets gras sur leurs pages, pas d'inscriptions à l'encre, si ce n'est des dédicaces d'auteurs étalées en belle place sur le recto du faux titre, un *ex dono auctoris* qui spécialise votre exemplaire et en augmente le prix [3].

1. Cf. *la Grande Encyclopédie*, art. Bibliothèque, t. VI, p. 661.

2. En haut du dos, et non au bas, comme le conseille NAMUR (*Manuel du bibliothécaire*, p. 65). Il est évident qu'en collant les étiquettes au bas du dos des livres, elles ne suivent pas les ressauts produits par les différences de formats et se trouvent toutes alignées au même point, ce qui donne à leur ensemble un bien meilleur aspect. Mais il est à remarquer aussi qu'on peut être obligé, faute de place, de mettre les livres sur deux rangs : dans ce cas, les livres du premier rang, si petits qu'ils soient, cachent les étiquettes des livres du second rang ; en outre, comme, en lisant un livre, on le tient d'ordinaire par la partie inférieure du dos, il y a grande chance, si l'étiquette est collée au bas, c'est-à-dire se trouve sous les doigts, pour qu'elle se déchire ou se décolle rapidement.

3. A propos des *ex-dono*, des dédicaces manuscrites, il est très important de ne pas les mettre trop en haut de la page et de toujours laisser du blanc au-dessus d'elles, plusieurs centimètres de blanc ; autrement, elles courraient grand risque d'être plus ou moins rognées et endommagées par le relieur.

Les aristocratiques amateurs d'autrefois faisaient graver, *pousser*, leurs armoiries sur les plats de leurs reliures. A défaut de cette somptueuse marque de propriété, vous avez de très artistiques vignettes destinées à servir d'*ex-libris*[1], et vous pouvez encore,

1. Quoique je m'occupe du LIVRE au point de vue *pratique*, au point de vue des lecteurs studieux et des travailleurs, plutôt que des bibliophiles et amateurs, quelques mots sur les *ex-libris*, dont on parle tant aujourd'hui, ne sembleront pas déplacés ici. L'ex-libris est, comme on le sait, une étiquette, d'ordinaire gravée ou imprimée, de dimensions variables, qui, régulièrement, « doit se coller sur le premier plat intérieur de la reliure » (Édouard ROUVEYRE, *op. cit.*, t. X, p. 141). Il sert à indiquer à qui appartient le volume qui en est revêtu, de quelle bibliothèque, de quelle collection de livres (*ex libris*) il sort. L'ex-libris est né en Allemagne, probablement à Nuremberg, au commencement du XVI[e] siècle. Il revêt des formes très variées. Au début, il représente le plus fréquemment le blason du propriétaire : c'est l'*ex-libris héraldique*; il se transforme ensuite en emblèmes, en allégories, monogrammes, initiales, etc. : c'est l'*ex-libris fantaisiste*; souvent même l'étiquette ne porte que les nom, titres et qualités du maître. Peu usité en France jusque vers le milieu du XVII[e] siècle, l'ex-libris acquit, sous le burin des vignettistes du XVIII[e] siècle, Boucher, Cochin fils, Eisen, Gravelot, etc., une élégance et une grâce charmantes, et devint un véritable bijou d'art. Retombé depuis lors dans la banalité, « l'ex-libris s'est relevé de nos jours sous la pointe spirituelle de quelques aquafortistes ». (*La Grande Encyclopédie.*) Cf. Joannis GUIGARD, *Nouvel Armorial du bibliophile*, nouv. édit., Paris, Rondeau, 1890, 2 vol. in-8; — Aglaüs BOUVENNE, *les Monogrammes historiques d'après les monuments originaux*, Paris, Académie des bibliophiles, 1870, in-18; — POULET-MALASSIS, *les Ex-Libris français depuis leur origine jusqu'à nos jours*, nouv. édit., Paris, Rouquette, 1875, in-8; — Henri BOUCHOT, *les Ex-Libris et les Marques de possession du livre...* Paris, Rouveyre, 1891;







SPÉCIMENS D'EX-LIBRIS.

(Ces deux spécimens, ainsi que les onze suivants, sont extraits de l'ouvrage de M. Edouard Rouveyre, *Connaissances nécessaires à un bibliophile*.)





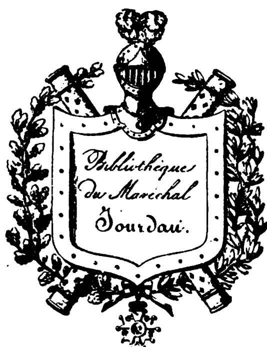
SPÉCIMENS D'EX-LIBRIS.





SPÉCIMENS D'EX-LIBRIS.

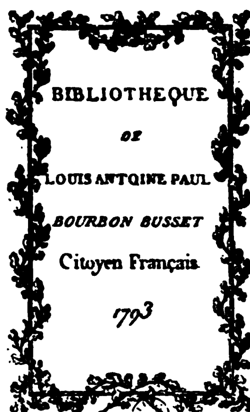
(Ces deux spécimens, ainsi que les onze suivants, sont extraits de l'ouvrage de M. Édouard Rouveyre, *Connaissances nécessaires à un bibliophile*.)





SPÉCIMENS D'EX-LIBRIS.







SPÉCIMENS D'EX-LIBRIS.







SPÉCIMENS D'EX-LIBRIS.

pour comble de précaution et à l'exemple du président Auguste de Thou[1], faire pousser vos initiales

in-18 : — *l'Intermédiaire des chercheurs et curieux,* passim ; etc. Le poète Roucher (1745-1794), l'auteur des *Mois*, avait, dans sa bibliothèque, trois espèces de livres : les brochures, sur lesquelles il mettait sa signature ; — les livres qu'il achetait tout reliés et où il collait, en guise d'ex-libris, une bande de journal portant son nom et son adresse ; — enfin les volumes qu'il faisait relier lui-même, avec son nom « imprimé en or, en toutes lettres : M. Roucher, tout à la fin de l'ouvrage, dans le haut de la dernière garde, sur le revers intérieur même du veau de la reliure. Pour arriver à l'y placer ainsi, ce nom, le relieur était obligé de couper légèrement, aux ciseaux, en cet endroit, le bord de la feuille de garde, en vieux papier de couleur, à escargots. » (*L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 20 octobre et 20 novembre 1905, col. 558 et 730.) Au lieu d'ex-libris, certains possesseurs de livres se sont servis de devises pour attester leur propriété. Le chansonnier Collé (1709-1783) inscrivait ce distique sur ses volumes :

A Collé ce livre appartint
Auparavant qu'il te parvint.

(Cf. Gustave Brunet, *Fantaisies bibliographiques*, p. 266.)

L'imagination des écoliers s'est donné carrière à ce sujet, et l'on connaît les sentences et macaronées *classiques* :

Aspice Pierrot pendu,
Quod librum n'a pas rendu.
Etc.

Ce livre est à moi
Comme Paris est au roi.

Si, tenté du démon, tu dérobes ce livre,
Apprends que tout fripon est indigne de vivre.

Sur un ancien volume, qui est en ma possession, on lit ce quatrain manuscrit :

Hic liber est meus ;
Post mortem nescio cujus.
Si forte reperias,
De Profundis pro me dicas.

1. Cf. Gustave Brunet, *op. cit.*, p. 168, note 1.

au bas du dos de vos livres, même de vos simples bradels.

*
* *

Supposons que nous ayons à rédiger la fiche d'un exemplaire de l'*Histoire de Paris* de Dulaure, composé de quatre volumes, inscrits sur notre registre d'entrée sous les numéros 3415 à 3418, et, sur le registre de la section de notre catalogue méthodique (**U** : Histoire; — **U** V 1 : Histoire de France; — **U** V 1 O*a* : Paris)[1] sous le n° 62; nous libellerons et disposerons, comme on le voit à la page suivante, nos diverses indications sur une des fiches à talon précédemment décrites, une fiche du système Bonnange.

Par abréviation, on pourrait réunir les quatre numéros, et se contenter d'écrire, après « 4 vol. in-8 » : N°s 3415-3418 ; mais l'affectation d'un numéro spécial à chaque tome sur la fiche même est préférable ; elle permet, comme on le constate dans notre exemple, de faire suivre cette mention de la désignation des caractères particuliers à chaque tome : relié (reliure pleine ou demi-reliure : maroquin, chagrin, veau, basane, etc.), broché, incomplet, etc., et de donner ainsi, encore une fois, à tous vos

1. Classification de Jacques-Charles Brunet; cf. *infra*, pp. 336-339.

U V 1 O*a*
N° 62.

DULAURE (J.-A.)

Histoire physique, civile et morale de Paris, 7e édit.

Paris, Librairie des Publications illustrées, 1864.
4 vol. in-8.

N° 3415.	Tome 1	demi-rel. bas.	
— 3416.	— 2	—	
— 3417.	— 3	—	
— 3418.	— 4	br.	Manque le titre.

livres, sur le registre d'entrée aussi bien que sur les fiches, une sorte de certificat d'identité ou d'état civil.

Dans les bibliothèques publiques, où, quand les livres sont classés par ordre de matières, la cote est inscrite sur l'étiquette, la rondelle de papier, collée au dos, et sur laquelle souvent la place est des plus

exiguës, on supprime d'ordinaire le mot N°, et l'on écrit :

$$\frac{\mathbf{U}\,V\,1\,O\,a}{62}.$$

Si cette cote **U** V 1 O *a* paraît, à juste titre, bien longue, bien encombrante, c'est que nous avons dû suivre ici la classification de Brunet, la plus répandue et la plus autorisée. La méthode de classification proposée par M. Léopold Delisle, et dont nous parlerons plus loin [1], nous aurait donné simplement (Q : Histoire de France; — e : Histoire provinciale et locale; — a : Paris) :

$$\frac{Qea}{62}.$$

Pour les tomaisons, employez toujours les chiffres arabes, de préférence aux chiffres romains, qui occupent trop d'espace et sont une source de confusion et d'erreurs [2].

De même, pour la fiche d'un exemplaire, revêtu d'un cartonnage bradel, du roman d'Alphonse Daudet, *Sapho*, nous aurions, — la cote du catalogue méthodique étant [3], avec le n° 515 : **O** : Belles-

1. Cf. pp. 361-364.
2. Voir *infra*, t. V, Appendice, IV, Chiffres romains.
3. Classification de Jacques-Charles Brunet : cf. *infra* pp. 330-333.

Lettres : — O IV : Fictions en prose ; — O IV 2 : Romans : — O IV 2 D : Romans français ; — et le numéro d'entrée supposé 4841 :

O IV 2 D
N° 515

DAUDET (Alphonse).

Sapho. mœurs parisiennes.

N° 4841. Paris, Charpentier, 1884. In-18. Cart. brad.

Si un ou plusieurs autres exemplaires de ce même roman venaient s'ajouter à votre bibliothèque, vous inscririez sur la fiche précédente, au-dessous du n° 4841 affecté à l'exemplaire que vous possédez déjà, les numéros d'entrée de vos nouveaux exemplaires, avec les mentions de rigueur :

N° 5507. Paris, Flammarion, s. m. In-18. Illustr. Rel. toile.
N° 6015. Paris, Lemerre, 1895. Pet. in-12. Br.

Vous pourriez même ajouter un chiffre devant chacun de ces trois numéros, pour mieux faire ressortir encore le nombre d'exemplaires de ce roman que vous possédez :

1 (*ou* 1er exempl.). N° 4841. Paris, Charpentier, 1884....
2 (*ou* 2e —). N° 5507. Paris, Flammarion, s. m....
3 (*ou* 3e —). N° 6015. Paris, Lemerre, 1895....

Pour un journal ou recueil périodique, nous aurions :

U JOURNAUX I*b*
N° 43

REVUE DES BIBLIOTHÈQUES. Mensuelle. In-8.

Directeurs : Émile Chatelain et Léon Dorez.
Paris, Émile Bouillon, édit.

N°	5 885.	4e année	1894.	Demi-rel. chagr.
—	7 921.	5e —	1895.	—
—	8 518.	6e —	1896.	—
—	9 302.	7e —	1897.	—
—	9 950.	8e —	1898.	—
—	10 217.	9e —	1899.	—
—	11 588.	10e —	1900.	—

Nous rappelons que, pour ces nombreuses inscriptions, une fois la première fiche remplie, on en prend une seconde, puis, s'il le faut, une troisième, une quatrième, etc., et on les réunit toutes par leur talon, qui, grâce à la charnière de toile, laisse indépendante et mobile la partie supérieure, la fiche proprement dite.

Il arrive très fréquemment que le nom de l'auteur figure, accompagné de mentions ou de qualités, à la suite du titre de l'ouvrage ; il est bon alors, quoique ce nom soit déjà placé comme mot d'ordre en tête de la fiche, de le maintenir à son rang dans la trans-

cription du titre. Souvent même il s'y trouve comme incorporé. Exemples :

CHARTIER (Alain).

Les Œuvres de feu messire Alain Chartier.

Paris, Galliot du Pré, 1529. In-8. Rel. en vélin.

PASCAL (Blaise).

Pensées de M. Pascal sur la religion et sur quelques autres sujets, qui ont été trouvées après sa mort parmi ses papiers.

Paris, Guillaume Desprez, 1670. In-8. Rel. en parch.

Il ne faut jamais modifier sur les fiches le texte du titre d'un ouvrage. Si ce texte est trop long, s'il semble diffus et chargé de détails inutiles, et qu'on juge à propos de l'abréger, on indiquera par des points (trois points suffisent, plus le signe de ponctuation du texte, point, deux points, virgule, etc., s'il s'en trouve : .... , ou :... , ou ,...) chaque endroit où une suppression a été opérée.

Si un ouvrage, composé d'un certain nombre de volumes ou de parties, a mis plusieurs années à paraître, a été, en d'autres termes, imprimé à des dates différentes, on inscrit sur la fiche les deux dates extrêmes, c'est-à-dire celle qui est portée sur le titre du premier volume et celle du dernier, et on les joint par un trait d'union. Ainsi : 1864-1867 indique que l'ouvrage a commencé à paraître ou à être imprimé

en 1864 (millésime du premier volume), et qu'il a été terminé en 1867 (millésime du dernier). Mais il vaut bien mieux, comme nous l'avons déjà dit, affecter une ligne spéciale à chaque volume, et mentionner l'adresse de ce volume et les autres particularités qui le concernent. Exemple :

N° 1 219.	Tome 1.	Paris,	Hetzel,	1864.	Rel. chagr.
N° 2 502.	— 2.	—	—	1865.	Br.
N° 3 909.	— 3.	—	—	1867.	Br.

Quand un ouvrage ne comprend qu'un seul volume, il suffit, comme nous l'avons fait, il y a un instant, pour les fiches Daudet, Chartier et Pascal, d'en indiquer le format : la mention 1 vol. se trouve sous-entendue.

Pour vos fiches ou cartes, comme pour vos registres, une écriture droite, du genre de la petite ronde, est de beaucoup préférable à l'écriture penchée, dite anglaise[1]. L'écriture droite permet de faire

1. « L'écriture ronde, ou tout au moins un peu relevée, est recommandée dans l'inscription des cartes ; elle est plus nette, plus lisible, et tient moins de place. » (*Instruction générale relative au service des bibliothèques universitaires*, *ap.* Albert Maire, *op. cit.*, p. 437.) De toutes parts, d'ailleurs, l'écriture droite, patronnée et « lancée pour la première fois, en 1872, par George Sand, dans ses *Impressions et Souvenirs* : « Écriture droite, sur papier droit, corps droit, » selon sa formule (*le Journal*, 25 janvier 1906, art. signé docteur Vidi), est signalée comme préférable, à tous les points de vue, à l'écriture penchée, notamment à l'écriture anglaise. Voir, à ce sujet, le docteur Émile Javal, *Physiologie de la lecture et de l'écriture*, pp. 152, 236 et suiv., 244, etc. Le *Manuel géné-*

tenir dans un même espace bien plus de texte que l'anglaise, et elle s'accommode mieux, par suite, avec les colonnes des registres. Écrivez toujours bien lisiblement, et, autant que possible, pas trop fin. Vous pouvez d'ailleurs et vous devez même tra-

val de l'instruction primaire, journal des instituteurs et des institutrices (années 1904 et suiv., *passim*) fait également campagne, et très vive campagne, en faveur de l'écriture droite. Voici un résumé des arguments qu'il invoque, par la plume de son rédacteur, M. C. Robquin (n° du 19 novembre 1904, pp. 565-566) : « Personne ne contestera, nous le croyons, que l'écriture droite n'est autre chose que notre vieille écriture française, et si, au nom de l'hygiène, nous demandons aujourd'hui aux instituteurs d'adopter pour leurs élèves cette forme de l'écriture, c'est en quelque sorte les prier de revenir à une tradition française, que la mode, l'engouement et, selon l'expression de M. le docteur Javal, « la hâte, qui ca- « ractérise l'époque actuelle », ont pu seuls faire abandonner d'une façon aussi rapide et aussi générale.... Or, nul ne peut nier que cette sorte d'écriture (l'écriture penchée connue sous le nom d'écriture anglaise) ne présente de graves et sérieux inconvénients pour les jeunes enfants. On oblige, en effet, ces pauvres petits à se tenir dans une position anormale. Le corps doit être penché et appuyé tout entier d'un seul côté ; le coude gauche doit être plus élevé que le droit, et celui-ci serré contre le corps. Comme conséquence, l'épaule gauche remonte, la colonne vertébrale, encore si fragile chez les jeunes enfants, dévie de la position verticale, et le côté gauche de la poitrine vient s'appuyer plus ou moins fortement contre le bord de la table. Cette position penchée force la tête à s'incliner en avant : les yeux se rapprochent du papier, s'accommodent peu à peu à une vision trop courte, et la myopie se développe tout à son aise. Les hygiénistes de tous les pays s'inquiétèrent de cette situation, recherchèrent et signalèrent la cause du mal, qui n'était autre que la tenue vicieuse du corps, nécessaire pour obtenir une belle écriture anglaise. Dès 1881, M. le ministre

cer en plus forts caractères certaines mentions, telles que le mot d'ordre ; en souligner d'autres : le titre du livre, par exemple; dans certains cas, il vous est loisible d'incliner légèrement votre écriture, en imitant l'italique : vous donnerez ainsi à vos

de l'Instruction publique avait, en effet, chargé une commission, composée de MM. Gariel, Gauthier-Villars, Gavarret, G. Hachette, Javal, G. Masson, Montmahou, Panas et Perrin, « de rechercher les causes du progrès de la myopie parmi « les écoliers, et d'indiquer les remèdes à une situation qui va « empirant de jour en jour ». Cette commission déclara, à l'unanimité, qu'on obtiendrait une très grande amélioration en exigeant, suivant la formule de George Sand, *une écriture droite, sur papier droit, corps droit,* et qu'on éviterait du même coup la scoliose (déviation de la colonne vertébrale) et la myopie. Il est certain qu'en plaçant le corps dans une symétrie parfaite, parallèlement au bord de la table, le papier placé devant le milieu du corps, les déviations latérales, qui sont actuellement si fréquentes, ne se produiraient plus. En rendant naturelle la position de la tête, on empêcherait son rapprochement continu vers le papier, et l'on ferait ainsi disparaître la principale cause de la myopie.... Examinons aussi la question, en nous plaçant à un autre point de vue que les hygiénistes. L'écriture droite est-elle moins lisible que l'écriture penchée? Assurément non ; le contraire serait plus vrai. Est-elle moins belle que l'écriture *anglaise*? Cela est très contestable, car une écriture bien formée, droite ou penchée, aura toujours un certain cachet d'élégance, dû à l'habileté de main de celui qui tient la plume. Est-elle moins rapide que sa concurrente? Non encore, et l'on peut affirmer que ceux qui pratiquent habituellement l'écriture droite arrivent à écrire avec autant et même avec plus de rapidité que les autres. Nous ajouterons que l'écriture droite est l'écriture naturelle. Examinez, en effet, de tout jeunes enfants auxquels vous donnez pour la première fois un crayon ou une plume. Vous verrez qu'aucun d'eux ne songe à pencher son cahier ou son ardoise d'un côté ou de

fiches toute la clarté désirable et le meilleur aspect possible.

Ajoutons qu'aujourd'hui, en Allemagne principalement, certains libraires ou éditeurs, tout à fait bien

l'autre, et que tous se mettent, sans hésitation, à écrire droit. Nous ne voyons donc pas les raisons, autres que l'habitude prise, qui militent en faveur du maintien de l'écriture penchée.... L'écriture que nous recommandons ne serait, en somme, ni la ronde, ni la coulée, ni la bâtarde, mais, comme le dit si bien le docteur Javal, dans son intéressante brochure intitulée : *la Physiologie de l'écriture* : « L'écriture « de l'avenir, l'écriture nationale, devrait être une écri- « ture encore non dénommée, une ronde dans laquelle les *n* « différeraient des *u*, comme dans la bâtarde, et où les *l*, « les *b*, etc., seraient bouclés. » D'ailleurs, il y a beau temps que les Anglais ont jeté par-dessus bord l'écriture *anglaise*. Les Américains en ont fait autant. Nous avons pu constater nous-même qu'à l'Exposition de 1900, les cahiers provenant des écoles anglaises ou des écoles américaines étaient tous en écriture droite. En Allemagne, la même réforme est préconisée partout au nom de l'hygiène et de la *belle prestance* du corps. Alors pourquoi ne suivons-nous pas le mouvement que nous avons été les premiers à provoquer?... » *Le Journal* dit, de son côté (nº du 11 août 1906, article signé G. Bourgougnon), — et ce sont surtout ces considérations qui nous intéressent ici et que nous tenons à rappeler tout particulièrement : « L'écriture droite est plus lisible que l'écriture penchée; — elle est aussi rapide pour ceux qui la pratiquent habituellement; — elle occupe moins d'espace et se prête plus commodément à la tenue des livres [et à celle des fiches bibliographiques]; — elle permet d'aligner les chiffres sans confusion. » Etc. (Voir tout cet article, où la question est bien résumée.) De même encore M. Guyot-Daubès (*la Méthode dans l'étude et dans le travail intellectuel*, p. 105) : « Les écritures droites sont plus lisibles, à dimensions égales et à formation équivalente, que les écritures penchées. »

inspirés d'ailleurs, font tirer des exemplaires de leurs catalogues, — exemplaires qu'ils adressent en double ou en triple aux bibliothèques publiques, — sur papier mince avec verso en blanc, et font même gommer ce verso : le bibliothécaire ou son employé n'a qu'à découper les articles ou énoncés relatifs à chaque ouvrage, articles très congrûment rédigés et composés : nom de l'auteur en caractère gras, titre en italique, etc., et à coller sur la fiche cette languette de papier. Plus n'est besoin d'écrire pour les volumes ainsi annoncés, et les fiches qui s'y rapportent revêtent toutes un aspect élégant et uniforme[1].

1. D'après le bibliographe allemand Burchard, « ... la première chose à faire serait d'adopter, dans toutes les bibliothèques,un *modèle de fiches uniforme*. Cette réforme une fois accomplie, il suffirait d'obtenir des libraires qu'ils intercalassent, dans chaque livre nouveau, entre la couverture et le titre,une fiche de catalogue imprimée, rédigée suivant des principes immuables..., et qui serait remise en cinq exemplaires à toutes les bibliothèques qui feraient l'acquisition de l'ouvrage. Le système de Burchard a été approuvé à l'unanimité par le comité bibliographique du Cercle scientifique de Vienne, dans sa séance du 22 janvier 1880, et la critique l'a accueilli favorablement...; mais il est resté, malgré tout, à l'état de projet et n'a pas réussi à passer dans la pratique. » (Graesel, *op. cit.*, pp. 467-468.) De leur côté, « l'Office et l'Institut international de bibliographie (de Bruxelles)... ont invité les éditeurs à joindre désormais à leurs livres nouveaux des fiches bibliographiques toutes préparées, les unes pour les répertoires d'auteurs, les autres pour les répertoires de matières. A cette même fin, ils ont demandé également aux directeurs de revues et aux sociétés scientifiques qui impriment des recueils périodiques de joindre,



Un grand nombre de difficultés peuvent se présenter dans la rédaction et le classement des fiches, dans la fixation et la transcription de ce *mot d'ordre* dont nous parlions tout à l'heure, ce mot à mettre en tête de la fiche, mot qui déterminera le classement et qu'il faudra chercher quand on recourra au catalogue.

Voici les plus fréquentes de ces difficultés et leurs solutions.

Les noms précédés de la particule nobiliaire *de* ou *d'* se classent à ce nom, abstraction faite de la particule. Ainsi Joseph de Maistre s'écrira, en tête de la fiche : MAISTRE (Joseph DE) ou Joseph DE MAISTRE[1], et se classera à MAISTRE;

Mme de Sévigné s'écrira SÉVIGNÉ (Mme DE) ou Mme DE SÉVIGNÉ, et se classera à SÉVIGNÉ;

aux fascicules de chaque publication, des feuilles volantes portant les sommaires de tous les articles et mémoires qui y sont contenus. » (OFFICE INTERNATIONAL DE BIBLIOGRAPHIE, *Classification décimale*, p. 20; Bruxelles, Office international de bibliographie, 1897.)

1. Nombre de bibliothécaires, — qui n'ont pas tort à notre avis, — trouvent plus pratique et plus simple, dans la rédaction des fiches, de ne pas séparer du nom de l'auteur les prénoms et la particule, et d'écrire ces mots dans l'ordre même où on les prononce. Ils écrivent, en conséquence : Victor HUGO, et non HUGO (Victor); George SAND, et non SAND (George); Honoré D'URFÉ, et non URFÉ (Honoré D'), etc., en classant, bien entendu, ces fiches à HUGO, SAND et URFÉ

Comte d'Houdetot s'écrira HOUDETOT (comte D') ou comte D'HOUDETOT, et se classera à HOUDETOT;

M.-A.-P. d'Avezac s'écrira AVEZAC (M.-A.-P. D') ou M.-A.-P. D'AVEZAC, et se classera à AVEZAC.

Évitez d'écrire SÉVIGNÉ (DE), CHATEAUBRIAND (DE), MAUPASSANT (DE), etc., aussi bien que DE SÉVIGNÉ, DE CHATEAUBRIAND, DE MAUPASSANT, etc., sans faire précéder cette particule DE, soit d'un titre, soit d'un ou plusieurs prénoms. Écrivez Mme DE SÉVIGNÉ, ou SÉVIGNÉ (Mme DE), ou bien SÉVIGNÉ tout court; — vicomte DE CHATEAUBRIAND, ou CHATEAUBRIAND (vicomte DE), ou CHATEAUBRIAND; — Guy de MAUPASSANT, ou MAUPASSANT (Guy DE), ou MAUPASSANT.

Rappelons d'ailleurs ici, au sujet de la particule nobiliaire, les règles suivantes, admises par Littré et par les lexicologues et écrivains les plus compétents[1] :

« Les particules *de*, *du*, *de la*, *des*, ne se placent jamais seules devant le nom. La politesse défend de signer, au bas d'un article de journal ou dans un acte

1. Cf. LITTRÉ, *op. cit.*, art. Nobiliaire, où les règles que nous allons indiquer, d'après l'ouvrage de Louis VIAN, *la Particule nobiliaire*, sont résumées. Ces règles sont également appliquées et patronnées par Sainte-Beuve. Voici le témoignage de son dernier secrétaire, M. Jules TROUBAT (dans les *Nouveaux Lundis*, t. XIII, p. 3, note) : « M. Sainte-Beuve m'a donné souvent cette leçon de goût à l'adresse de ceux à qui il voyait écrire *de* un tel, tout court, sans le faire précéder du mot *Monsieur* : « On dit *M. de* un tel, disait-il; ou bien on ne met ni *Monsieur* ni la particule. »

authentique : « de Montmorency, de Biron, de « Noailles, de Poli, » mais « Charles de Montmorency, duc de Biron, Paul de Noailles, vicomte de « Poli ».

« Si vous adressez un billet à un ami, si même vous avez l'honneur de prendre part à un traité international, mettez simplement: « Gramont, Richelieu, « Mortemart ». Ce serait d'un parvenu d'énoncer votre petite syllabe et votre titre dans l'intimité ou à la face de l'Europe, quand les empereurs et les rois signent : « Napoléon, François, Charles, « Louis ».

« La susceptibilité du langage exige qu'on ne dise pas non plus : « Mon parrain *de* la Rochefou- « cauld ; j'ai rencontré *de* Ségur ; *de* Noé m'a salué ; « Georges la Rochefoucauld, mon parrain ; M. Noé « m'a plaisanté ; j'ai rencontré le comte Ségur ». Car la préposition, placée après les titres de noblesse ou après ceux de Monsieur ou de Monseigneur, se retranche en même temps qu'eux : « Merci, que le « prince de Condé, le vigilant Turenne, n'ont jamais « surpris dans un mouvement irrégulier[1].... Mon « cher Grignan, je vous embrasse[2].... La Feuillade,

1. « C'est Merci, avec ses braves Bavarois,... Merci, que le prince de Condé, le vigilant Turenne, » etc. (BOSSUET, Oraison funèbre de Louis de Bourbon, prince de Condé : *Œuvres choisies*, t. IV, p. 422 ; Paris, Hachette, 1865.)

2. Mme DE SÉVIGNÉ, Lettre du 27 mars 1671 : *Lettres*, t. I, p. 212. (Paris, Didot, 1867 ; 6 vol. in-18.)

« de dedans la porte qu'il n'avait pas eu le loisir de « dépasser, ressortit sur-le-champ[1]... »

« Telles sont les traditions de l'ancien régime....

« Toutefois il y a deux exceptions.... L'une veut qu'on laisse le *de*, même sans prénom, qualification ou titre, absolument devant les noms d'une syllabe, et volontiers devant ceux de deux syllabes, dont la dernière est un *e* muet : « *de* Bruc, *de* Thou ont bien « écrit; j'ai vu *de* Sèze, *de* Rhodes, ou *de* Pène ». C'est une solution due à l'euphonie. Cette cause fait encore garder le *de* devant les noms qui commencent par une voyelle ou une *h* muette : « L'armorial de « d'Hozier.... A moi d'Auvergne!... Je vois le fils de « d'Orléans écrire comme Dumourier[2]. »

Quant aux noms propres précédés de l'article *le* ou *la*, ils se classent à la lettre L :

Jean Le Maire se classera à LE MAIRE (Jean);

Jean de la Fontaine à LA FONTAINE (Jean DE);

Duc de la Rochefoucauld à LA ROCHEFOUCAULD (duc de).

Notons, en passant, la règle typographique[3] qui veut

1. SAINT-SIMON, *Mémoires*, année 1706; t. III, p. 326. (Paris, Hachette, 1865; 13 vol. in-18.)

2. ROBESPIERRE, Séance de la Convention, 10 avril 1793, *Moniteur*. — Louis VIAN, *la Particule nobiliaire*, pp. 61-64. (Paris, Dentu, s. d.; in-16.)

3. Règle la plus généralement admise : cf. DAUPELEY-GOUVERNEUR, *le Compositeur et le Correcteur typographes*, pp. 272-275; — Émile LECLERC, *Nouveau Manuel complet de typographie*, p. 133; — *Règles typographiques adoptées dans*

que l'article simple prenne la majuscule quand il commence un nom de personne sans être précédé de la particule *de* : La Fontaine, La Bruyère, La Rochefoucauld, Victor Le Clerc; et la minuscule, lorsqu'il est précédé de cette particule : Jean de la Fontaine, le duc de la Rochefoucauld, Mme de la Sablière.

Mais on écrira : le Tasse, le Corrège, le Titien, l'Arétin, etc., avec la minuscule à l'article, parce qu'ici l'article ne fait pas partie du nom, mais provient d'un usage de la langue italienne de placer ce *le* ou *la* devant certains noms ou surnoms[1]. Remarquez

les publications de la librairie Hachette, pp. 43-44; — etc. Auguste TASSIS (*Guide du correcteur*, pp. 31-32), qui suit et recommande l'orthographe du *Dictionnaire de l'Académie*, écrit : la Fontaine, la Rochefoucauld, la Sablière, etc., aussi bien que : Jean de la Fontaine, duc de la Rochefoucauld, Mme de la Sablière, etc., toujours avec une minuscule à l'article. Cette orthographe « n'est autre, dit-il, que celle qui était en usage au XVII[e] siècle, c'est-à-dire à une époque où vivaient... la Fontaine, la Rochefoucauld, etc. Si l'on consulte les éditions françaises imprimées un siècle plus tard, on trouve encore la même invariabilité d'orthographe. Ainsi, dans le *Dictionnaire* de Moréri, 1759, comme dans les *Lettres* de Mme de Sévigné, 1775, on trouve : la Baume le Blanc de la Vallière..., la Fontaine, la Bruyère, la Rochefoucauld..., du Cange, et cent autres noms. » M. Léopold DELISLE (*Instructions élémentaires et techniques pour la mise et le maintien en ordre des livres d'une bibliothèque*, pp. 24, 61 et 56) écrit : La Fontaine et M. de La Fontaine; J. de La Barre, etc., avec la majuscule à l'article. M. Albert MAIRE (*op. cit.*, pp. 128-129) écrit : Jean de La Fontaine, E. de la Barre-Duparcq, et La Barre-Duparcq (E. de), Le Minihy de la Villehervé, etc., c'est-à-dire qu'il met tantôt une majuscule tantôt une minuscule à l'article.

1. Mais jamais devant un prénom : ne dites donc pas le

d'ailleurs que l'on dit : le pinceau du Titien, et non de Le Titien; la palette du Corrège, et non de Le Corrège; etc.; tandis qu'on dit : l'art de Le Nôtre, et non du Nôtre; les calculs de Le Verrier, et non du Verrier; etc.

On écrit de même : Louis le Gros, Philippe le Hardi, Charles le Simple, etc., avec l'*l* minuscule[1], parce que ces mots le Gros, le Hardi, le Simple, etc., ne sont pas des noms, mais des surnoms.

Pas plus qu'on ne dit : le pinceau de le Titien, de le Corrège, etc., on ne dit : aller à le Havre, venir de le Mans, etc.; mais aller au Havre, venir du Mans, etc. On écrira donc de même, avec l'*l* minuscule : le Havre, le Mans, la Rochelle[2], etc., et si des fiches portaient ces noms comme mots d'ordre, elles se classeraient à Havre, Mans, Rochelle, etc. C'est, du reste, à ce rang, — ce qui confirme bien la

Dante, mais Dante, ou bien l'Alighieri; Dante n'est que l'abréviatif de Durante, prénom du grand poète, dont le nom de famille était Alighieri. (Cf. Larousse, *op. cit.*, art. Dante.)

1. Et sans trait d'union : « C'est à tort que quelques correcteurs écrivent ces noms avec le trait d'union : Louis-le-Gros, Philippe-le-Hardi, etc. » (Daupeley-Gouverneur, *op. cit.*, p. 273.) Cf. aussi Auguste Tassis, *op. cit.*, p. 45. Mais si ces noms désignent des voies, places ou monuments, ils prennent des traits d'union : la rue Louis-le-Grand, la tour Jean-sans-Peur, etc. (Cf. Émile Leclerc, *op. cit.*, p. 150.) Nous reviendrons d'ailleurs bientôt (p. 268, n. 1) sur cette question.

2. Cf. Daupeley-Gouverneur, *op. cit.*, p. 272; et Émile Leclerc, *op. cit.*, p. 153.

règle susénoncée. — c'est à HAVRE (le), à MANS (le), à ROCHELLE (la), etc., que se trouvent les articles le Havre, le Mans, la Rochelle, etc., dans la plupart de nos dictionnaires et encyclopédies, dans ceux notamment qui sont les mieux désignés pour faire autorité sur ce point, dans le *Dictionnaire des Postes et des Télégraphes* et dans le *Dictionnaire géographique et administratif de la France* de Paul Joanne, par exemple, dans le *Grand Dictionnaire* de Larousse, dans le *Dictionnaire des mots et des choses* de Larive et Fleury, etc.

Ajoutons que, si l'on avait à classer deux fiches, l'une au nom de LA BÉDOYÈRE, en deux mots, l'autre au nom de LABÉDOYÈRE, en un mot, c'est celle-ci qu'on devrait placer la première.

En résumé :

1° L'article qui précède un nom de personne, s'il est précédé lui-même de la particule *de*, ne prend pas la majuscule, pas plus que cette particule;

2° L'article qui précède un nom de personne et qui n'est pas précédé de la particule *de* prend la majuscule;

3° L'article qui précède un nom de lieu ne prend jamais la majuscule[1].

Arrivons aux noms propres précédés de la particule *du* ou *des*.

Ces noms se classent à la lettre D :

1. Cf. DAUPELEY-GOUVERNEUR, *op. cit.*, p. 274.

Joachim du Bellay se classera à DU BELLAY (Joachim);

Jacques des Barreaux à DES BARREAUX (Jacques).

Du étant employé pour *de le*, *des* pour *de les*, il a été admis que c'est cet article contracté, qui, comme tout à l'heure l'article simple (Jean de la Fontaine classé à LA FONTAINE; duc de la Rochefoucauld, à LA ROCHEFOUCAULD), devait déterminer le classement.

Il y a des typographes qui mettent même ici volontiers une majuscule à la particule nobiliaire, écrivent Joachim Du Bellay, Jacques Des Barreaux, Guillaume Du Vair, Pierre Du Puy, Charles Du Cange, le Père Du Cerceau, Mme Du Barry, Maxime Du Camp, etc., comme s'ils supposaient ou voulaient faire entendre que la véritable orthographe du nom est Dubellay, Desbarreaux, Duvair, Dupuy, Ducange, Ducerceau, Dubarry, Ducamp, etc.

D'autres imprimeurs, jugeant disgracieux l'aspect de deux *de* identiques placés l'un à la suite de l'autre, mettent de même une majuscule au second : les lettres de De Thou, la bibliothèque de De Sèze, etc.

Il est évident que si l'on pouvait remplacer toutes ces minuties et ces chinoiseries, — que j'emprunte, d'ailleurs, aux traités de typographie les plus autorisés, aux meilleures *marches* d'imprimerie, — par une règle simple et uniforme, on éviterait bien des incertitudes, bien des contradictions et des

incohérences. Si, par exemple, on décidait que « les noms propres doivent se classer toujours à leur rang alphabétique, *abstraction faite de tout article*, de *de* aussi bien que de *le*, de *de la*, *du* et *des*, » on rendrait à l'onomastique et à l'onomatologie (ὄνομα, nom: science des noms propres, et science des classifications nominales), à la lexicologie et à la bibliographie, un signalé service. Ainsi, de même que l'on classe Joseph de Maistre à MAISTRE, Mme de Sévigné à SÉVIGNÉ, on classerait Jean Le Maire à MAIRE, Jean de la Fontaine à FONTAINE, duc de la Rochefoucauld à ROCHEFOUCAULD, Joachim du Bellay à BELLAY, Jacques des Barreaux à BARREAUX, et l'on ne verrait pas de ces anomalies : Henri de Verdier classé à VERDIER (Henri DE), et Henri du Verdier classé à DU VERDIER (Henri)[1].

1. Sur cette épineuse et pointilleuse question de la particule nobiliaire, voir un article de M. Émile Faguet, originairement paru dans le *Journal des Débats*, 14 juin 1905, et reproduit dans *l'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 20 juin 1905, col. 898-900. M. Émile Faguet me semble déclarer, en résumé, qu'il ne reconnait aucune des règles ci-dessus mentionnées (« Dieu sait si je m'en moque!... C'est absolument comme vous voudrez.... » Etc.) Cette belle insouciance serait évidemment le parti le plus commode, voire le plus sage; malheureusement, lorsqu'on a un catalogue à établir ou un dictionnaire à préparer, il faut bien, il faut *absolument* être fixé; on ne peut laisser au bon Dieu, pas plus qu'au bon plaisir, le soin de ranger les mots: *il faut* une méthode, une règle, qui indique à quel endroit, à quelle lettre, vous placerez les articles La Rochefoucauld, du Bellay, du Bartas, des Essarts, etc.

Les mêmes singularités et contradictions se retrouvent avec les particules étrangères : *von*, *zum*, *zur* (allemand); — *van*, *ten*, *ter*, *de* (hollandais); — *de*, *da*, *di*, *della*, *dalla*, *degli*, etc. (italien); — *de* (espagnol); — *de*, *da* (portugais); — *o'*, *mc*, *mac* (irlandais et écossais); — etc. *Von* se rejette toujours après le nom : Müller (Johann von); Sickel (Theodor von)[1]. Il en est de même des particules italiennes : Amicis (Edmondo de), Vecchio (Alberto del), Cambio (Arnolfo del *ou* di), Avanzi (Jacopo degli)[2]; — et de la particule espagnole : Olavarria (Marcial de). Mais on écrit[3] : Zum Bach (Karl. Ad.[4]), Zur Hellen (D. A.); — Van Praet (J.-B.-B.[5]), Van den Bergh (J.), Ten Brinck, De Dene (Ed.)[6]; — Da Cunha (Pedro); —

1. Cf. Léopold Delisle, *op. cit.*, p. 24; et Albert Maire, *op. cit.*, p. 129.

2. *Minerva, Jahrbuch der gelehrten Welt*, 1904-1905 (pp. 349, 352,...), écrit toujours, dans ce cas, la particule italienne avec une majuscule : Alberto Del Vecchio, Francesco De Sarlo, Riccardo Dalla Volta, etc. Le dictionnaire italien de Petrocchi (Milano, Fratelli Trèves, 1902) et celui de Buttura et Renzi (2e édit., Paris, Baudry, 1861) emploient toujours ou presque toujours la minuscule.

3. Cf. Léopold Delisle, *ibid.*, et Albert Maire, *ibid.*

4. Les prénoms étrangers ou leurs initiales ne se joignent pas par des traits d'union.

5. Van Praet (bibliographe) était naturalisé Français, c'est un auteur français : voilà pourquoi les initiales de ses prénoms sont accompagnées de traits d'union.

6. Les Hollandais et les Flamands écrivent d'ordinaire De, Ten, Ter, Van, Von, avec une initiale majuscule : le peintre Paul De Vos, Van Dyck, etc. (Cf. A.-J. Wauters, *la Peinture flamande*, p. 274 et *passim*.)

O'Brien (Matthew), Mac-Kain (D.), Mac-Laurin (C.), Mc-Crady, (J.) M'Craw (W.)[1]; — etc.

D'autres bibliographes classent, au contraire, van Aelbroeck à Aelbroeck (van), van Praet à Praet (van) et même von Schlegel à Schlegel (von)[2], etc.; ce qui devrait bien, encore une fois, être la règle générale et formelle : *classer tous les noms propres selon l'ordre alphabétique, abstraction faite de tout article.*

Ajoutons que, dans les noms allemands, les voyelles surmontées d'un tréma *ä*, *ö*, *ü*, sont considérées

1. En Angleterre et en Amérique, on écrit généralement en un mot Mackain, Maclaurin, etc., comme Mackenzie, Macdonald, Macaulay, etc. (Cf. *the Encyclopædia britannica.*)

2. Ainsi M. Jules Cousin (*De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées*, p. 44) écrit Van Mons (avec un V majuscule) et place ce nom à la lettre V; et van Aelbroeck et von Schlegel (avec des v minuscules), qu'il place respectivement aux lettres A et S. Il écrit de même De Bry (avec un D majuscule : pourquoi?), et classe ce nom à la lettre D, tandis que de Bris, de Bar, etc., se classent à Bris (de), Bar (de), etc. M. E.-D. Grand (*la Grande Encyclopédie*, art. Bibliographie, t. VI, p. 615) est d'avis que « la particule néerlandaise *van*, analogue au *von* allemand, doit être rejetée après le nom : par une anomalie singulière, elle est classée avant le nom, d'après les règles de la Bibliothèque nationale, qui porte, par exemple, [van Praet] à Van Praet, au lieu de Praet (van) ». A propos du classement alphabétique des noms d'auteurs, le docteur Graesel déclare très justement (*op. cit.*, p. 247) : « C'est là une source de discussions infinies, et le nombre des cas douteux qui peuvent se présenter est tellement considérable qu'il nous serait impossible de les examiner tous, même superficiellement, sans donner à ce chapitre une étendue démesurée, et sans risquer de nous perdre dans des détails par trop minutieux. »

comme l'équivalent de *æ*, *œ*, *ue*; de sorte que les noms Hänel, Löwenfeld, Dümmler seront placés comme s'ils étaient écrits : HAENEL, LŒWENFELD, DUEMMLER. C'est même sous ces dernières formes, conseille M. Léopold Delisle[1], qu'il sera bon d'inscrire ces noms au sommet des fiches.

* * *

Si un nom est composé de plusieurs mots, c'est généralement le premier mot qui est le mot d'ordre[2]. On écrira donc, et l'on effectuera le classement en conséquence :

ARNAULD D'ANDILLY, et non ANDILLY (Arnauld D');
LENAIN DE TILLEMONT, et non TILLEMONT (Lenain DE);
MALTE-BRUN, et non BRUN (Malte-);
BARBEY D'AUREVILLY, et non AUREVILLY (Barbey D').

De même, comte D'HOUDETOT DE LA LIVE DE BELLEGARDE se classera à HOUDETOT (de la Live de Bellegarde, comte D').

1. *Op. cit.*, p. 24.

2. Contrairement à cette règle et cet usage, le Père A. POURCELET (*op. cit.*, p. 29) déclare que, « quand un auteur a deux noms de famille, on traite le premier comme un simple prénom ou nom de baptême. Ainsi Guyard de Berville s'inscrira BERVILLE (Guyard DE) ». Il conseille toutefois de placer une carte ou fiche de renvoi à GUYARD (GUYARD de Berville ; voir BERVILLE). La plupart des bibliographes, et les plus autorisés (Léopold DELISLE, *op. cit.*, p. 28; — Albert MAIRE, *op. cit.*, pp. 127-128; — etc.), sont d'un avis contraire et classent Guyard de Berville à GUYARD.

Cependant Poquelin de Molière, François de Salignac de la Mothe-Fénelon[1], Arouet de Voltaire, Charles de Secondat de Montesquieu, Caron de Beaumarchais, etc., se classent à MOLIÈRE, FÉNELON, VOLTAIRE, MONTESQUIEU, BEAUMARCHAIS, etc., parce que ces noms, universellement connus, s'imposent comme mots d'ordre; et les fiches seront rédigées sous cette forme : MOLIÈRE (Poquelin de), FÉNELON (François de Salignac de la Mothe-), etc.

Les femmes auteurs sont désignées par le nom sous lequel elles ont publié leurs ouvrages :

DACIER (Anne Lefèvre, femme d'André);

SÉVIGNÉ (Marie de Rabutin-Chantal, marquise DE);

STAËL (Germaine Necker, baronne DE)[2];

SAND (George —; pseudonyme d'Aurore Dupin, baronne Dudevant).

Lorsque plusieurs auteurs portent le même nom, on les classe d'après leurs prénoms : CORNEILLE (Pierre) avant CORNEILLE (Thomas).

Si les prénoms sont les mêmes pour plusieurs homonymes, les qualités, grades ou professions, joints à ces noms par les auteurs eux-mêmes, ou ajoutés exceptionnellement par vous, détermineront

1. Ou mieux : « François de *Salagnac* de la Mothe-Fénelon ». (Gustave LANSON, *Histoire de la littérature française*. p. 604, note 1.)

2. C'est par une singulière inadvertance que M. Albert MAIRE (*op. cit.*, p. 130) considère les noms de SÉVIGNÉ et de STAËL comme des *pseudonymes*.

le classement. DUMAS (Alexandre) *fils* se classera alphabétiquement avant DUMAS (Alexandre) *père*[1]; MARTIN (Henri), *archiviste* paléographe, conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal, avant MARTIN (Henri), *historien*, membre de l'Académie française; et ce dernier avant MARTIN (Henri), *professeur*, membre de l'Académie des inscriptions[2].

Les homonymes dont les prénoms seraient inconnus se classeraient par ordre chronologique.

Certains personnages, tels que les princes souverains, les papes, divers prélats et écrivains, etc., n'ont point, à proprement parler, de noms de famille, et ne sont communément désignés que par leurs prénoms : c'est ce prénom qui sera le mot d'ordre, « et l'on distinguera, dit M. Léopold Delisle[3], les

1. Quelques bibliographes n'hésitent pas à préférer ici l'ordre chronologique à l'ordre alphabétique.

2. Cf. Léopold DELISLE, *op. cit.*, p. 22. Il est à remarquer que le *Catalogue général de la librairie française* d'Otto LORENZ et D. JORDELL (t. XII, p. 694, et t. XV, p. 318) écrit avec un *y* le prénom de M. Henry Martin, l'archiviste paléographe, aujourd'hui administrateur de la bibliothèque de l'Arsenal, ce qui, à l'égard de cet érudit écrivain, tranche la difficulté, Henry se classant après Henri. Mais il faut observer aussi que la véritable orthographe de ce prénom est Henri, avec un *i*, comme le donne M. Léopold Delisle, et de même qu'on écrit Henriette et non Henryette. Henry, avec un *y*, est une forme archaïque ou fantaisiste.

3. *Instructions élémentaires et techniques pour la mise et le maintien en ordre des livres d'une bibliothèque*, p. 22. (Lille, Danel, 1890; in-8, 76 pp.) Cet opuscule, auquel nous venons encore d'avoir recours, est un des meilleurs guides qu'on puisse consulter sur la question qui nous occupe, et nous

homonymes par le nom des États qu'ils ont gouvernés, des églises qu'ils ont administrées, des localités dont ils sont originaires. Dans la série des homonymes, les saints passent au premier rang. Les papes viennent à la place que l'ordre alphabétique assigne au mot *pape*. » Exemples :

CHARLES VIII, roi de *France*....
CHARLES, duc d'*Orléans*....
PAUL (saint).
PAUL *Diacre*.
PAUL d'*Égine*.
PAUL III, *pape*.
PAUL I, empereur de *Russie*.
PHILIPPE, abbé de *Bonne-Espérance*.
PHILIPPE le Bon, duc de *Bourgogne*.
PHILIPPE II, roi d'*Espagne*.
PHILIPPE III, roi de *France*.
PHILIPPE de *Thessalonique*.

« Pour les personnages qualifiés de *saints* ou de *bienheureux*, les mots *saint* et *bienheureux* doivent être mis de côté, tandis que ces mots font partie intégrante des noms de lieu ou d'institution dans la composition desquels ils sont entrés [1]. » On écrira donc :

le suivons ici presque mot à mot et pas à pas. Voir aussi l'*Instruction générale relative au service des bibliothèques universitaires*, du 4 mai 1878, *ap.* Albert MAIRE, *op. cit.*, pp. 425-449.

1. Léopold DELISLE, *op. cit.*, page 24. C'est à tort que

BENOÎT (saint), *Règle*....
LOUIS (saint), *Enseignements*....

Mais on mettra à la lettre S les articles :

SAINT-BENOIT-sur-Loire (Abbaye de)....
SAINT-LOUIS (Ordre de)....
SAINT-LOUIS-des-Français, à Rome (Église de)....

On classera aussi « à la lettre S les noms d'hom-

M. Albert MAIRÉ (*op. cit.*, p. 129) dit qu' « on peut adopter deux méthodes pour les noms de saints », et classer indifféremment saint Paul, par exemple, à PAUL (saint) ou à SAINT PAUL. En suivant ce dernier mode, saint Simon, apôtre, classé à SAINT SIMON, se confondrait (à part le trait d'union) avec SAINT-SIMON, historien; saint Victor, martyr, classé à SAINT VICTOR, se confondrait avec SAINT-VICTOR, littérateur et critique; saint Martin, évêque de Tours, avec SAINT-MARTIN, orientaliste; etc. Rappelons d'ailleurs ici ces deux règles typographiques : 1° « Les mots *saint* et *sainte* ne prennent ni majuscule ni trait d'union quand ils se rapportent aux personnages eux-mêmes; » 2° « Les noms composés qui désignent des pays, des villes, des rues, des églises, etc., prennent des traits d'union entre tous leurs mots ». Ainsi on écrit : le martyre de saint Pierre, et l'église Saint-Pierre; le supplice de sainte Catherine, et les tours de Saint-Sulpice ; les villes de Saint-Valery-sur-Somme et de Bar-le-Duc ; l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, la rue Vieille-du-Temple, l'église de Saint-Louis-des-Français, etc. Cf. *supra*, p. 259, n. 1.) Seuls, et seulement d'après certaines *marches* typographiques, les noms composés étrangers font exception : New York, San Francisco, Civita Vecchia, etc. (Cf. Émile LECLERC, *op. cit.*, pp. 134, 136 et 149-150; — Auguste TASSIS, *op. cit.*, pp. 42-43; — DESORMES, *Notions de typographie*, p. 309; — *Règles typographiques adoptées dans les publications de la librairie Hachette*, pp. 35-36; — etc.)

mes tirés d'un nom dans lequel le mot *Saint* entre comme partie intégrante[1] ». Exemples :

SAINT-FOIX (G.-F. DE), *Essais historiques sur Paris*....

SAINT-PIERRE (Bernardin DE[2]), *Paul et Virginie*....

SAINT-VICTOR (Paul DE), *Hommes et Dieux*...

1. Léopold DELISLE, *op. cit.*, p. 25. Jal, dans son *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, a eu la fâcheuse idée de mettre Jean-Bon Saint-André à ANDRÉ, Saint-Simon à SIMON, etc. Sainte-Beuve, qu'il avait, en conséquence, mis à BEUVE, dans la première édition, et dont le nom a disparu dans la seconde (1872), a vivement reproché à l'auteur ce classement baroque : « Vous coupez les noms propres arbitrairement et en dépit de la raison », lui écrit-il. (Lettre du 24 mars 1867 : *Correspondance*, t. II, p. 150.) Sur Jal et Sainte-Beuve, cf. *supra*, p. 2, note 4.

2. Beaucoup d'écrivains considérant ici Bernardin, non comme nom de baptême, mais comme nom de famille, écrivent : BERNARDIN DE SAINT-PIERRE, et classent par conséquent ce nom à la lettre B : cf. SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, tome dernier, Table générale et analytique, art. Bernardin de Saint-Pierre ; LAROUSSE, *op. cit.*, art. Bernardin de Saint-Pierre ; etc. — Quoique, comme il vient d'être dit, l'article sur Bernardin de Saint-Pierre soit classé à BERNARDIN dans la Table générale et analytique des *Causeries du lundi*, *Portraits de femmes*, etc., table due à M. Ch. Pierrot, nous trouvons, dans les *Causeries du lundi* mêmes, les renseignements suivants : « ... Si on lui donne, en lui écrivant (à Bernardin de Saint-Pierre), son prénom de Bernardin à côté du nom de Saint-Pierre, il s'en formalise également : « M. Panckoucke, dit-il en un endroit, est le pre- « mier de tous les hommes et le seul qui m'ait appelé « Bernardin. » (SAINTE-BEUVE, *op. cit.*, t. VI, p. 430.) « J'avais cru, comme tout le monde, que votre nom de famille était Bernardin. » (M. HENNIN, lettre à Bernardin de Saint-Pierre, *ap.* ID., *op. cit.*, p. 435.) « M. de Saint-Pierre, l'auteur de

Pour les auteurs dont on possède des exemplaires des œuvres complètes, des œuvres choisies et d'ouvrages séparés, on classe en premier lieu la fiche relative aux œuvres complètes, inscrites dans l'ordre chronologique des éditions [1]; puis la fiche concernant les œuvres choisies, rédigée de même; les fiches relatives aux ouvrages publiés séparément viennent après, rangées par ordre alphabétique des titres [2]. Exemples :

CHATEAUBRIAND, *Œuvres complètes....*
CHATEAUBRIAND, *Œuvres choisies....*
CHATEAUBRIAND, *Atala....*
CHATEAUBRIAND, *Martyrs* (*les*) ou *les Martyrs....*
CHATEAUBRIAND, *Natchez* (*les*) ou *les Natchez....*

Si un auteur a publié plusieurs de ses ouvrages sous des noms différents, on rédige la *fiche complète* ou *fiche principale* avec, pour mot d'ordre, le nom généralement le plus connu, et l'on met à chaque autre nom une *fiche de rappel* ou *de renvoi*. Ainsi Voltaire (qui est déjà un pseudonyme et représente

Paul et Virginie, portait comme noms de baptême Jacques-Henri-Bernardin...; il signait : De Saint-Pierre. » (*L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 10 juillet 1902, col. 29-30.) Il résulte de ces documents que c'est bien à SAINT-PIERRE, et non à Bernardin, qu'il faut classer Bernardin de Saint-Pierre.

1. Pour la rédaction détaillée d'une fiche relative aux œuvres complètes, cf. *infra*, pp. 293 et suiv.

2. Cf. CONSTANTIN, *op. cit.*, p. 125; et Léopold DELISLE, *op. cit.*, p. 31.

Arouet) a signé ses écrits de *cent soixante* noms différents[1]. Vous cataloguerez toutes ces publications à VOLTAIRE sous cette forme :

(Cote du catalogue méthodique.)

VOLTAIRE [François-Marie AROUET DE].
[Docteur RALPH].

Candide ou l'Optimisme, roman traduit de l'allemand du docteur Ralph....

(N° du registre d'entrée.)

(Cote du catalogue méthodique.)

VOLTAIRE [François-Marie AROUET DE].
[Docteur AKAKIA].

Diatribe du docteur Akakia....

(N° du registre d'entrée.)

1. On en trouve la liste dans LAROUSSE, *op. cit.*, art. Pseudonyme. Voir aussi J.-M. QUÉRARD, *la France littéraire*, t. X, art. Voltaire, pp. 437-439.

Et vous mettrez à RALPH (docteur) et à AKAKIA (docteur) une fiche de renvoi :

RALPH (docteur).
Voir VOLTAIRE.

Vous pouvez, mais ce n'est pas indispensable, ajouter, à l'angle gauche supérieur de la fiche de renvoi, la cote du catalogue méthodique inscrite sur la fiche principale, le plus valant mieux que le moins.

Les premières éditions des *Provinciales* de Pascal ont paru sous le nom de Louis de Montalte ; vous cataloguerez de la sorte un exemplaire d'une de ces premières éditions :

PASCAL (Blaise). [MONTALTE (Louis DE)].

Les Provinciales ou les Lettres écrites par Louis de Montalte à un provincial de ses amis, et aux RR. PP. Jésuites, 9e édit.

Cologne, Nicolas Schoute, 1685. In-12. Rel. v.

Et à MONTALTE vous placerez une fiche de renvoi :

MONTALTE (Louis DE).
Voir PASCAL (Blaise).

Quelques bibliographes font l'inverse, placent la fiche principale au nom porté sur le titre, soit à MONTALTE dans le dernier exemple, et la fiche de renvoi

à Pascal : mais la plupart sont d'un avis contraire et estiment qu'il faut prendre comme mot d'ordre le vrai nom ou le nom le plus connu. « C'est cette dernière manière de faire qui a été en général suivie, et avec raison selon nous, dit le docteur Graesel[1], parce qu'elle est plus conforme à ce grand principe qui veut que tous les ouvrages d'un même auteur soient autant que possible réunis sous son vrai nom[2], qu'ils aient paru sous ce vrai nom, sous un nom supposé, ou même sous le voile de l'anonymat. »

De même, s'il s'agit d'un nom traduit, d'une métonomasie : — Mélanchthon, traduction grecque de l'allemand Schwarzerd (ou Schwartzerde), terre noire ; Œcolampade, traduction grecque de l'allemand Hausschein, lumière de la maison ; Quercetanus, traduction latine du français Duchesne ; Castellanus, traduction latine du français Duchâtel ; etc., — il faut prendre pour mot d'ordre le nom traduit, qui est le seul connu, le seul inscrit sur les titres des œuvres, et l'on mettra, si l'on veut, au nom véritable et qui ne figure sur aucune œuvre, une fiche de renvoi. Contrairement à cette règle si rationnelle, la Bibliothèque nationale porte toujours l'auteur à son nom véritable[3] : c'est comme si, dans un diction-

1. *Op. cit.*, p. 237.
2. Son vrai nom littéraire : Voltaire, par exemple, et non Arouet ; George Sand, et non Aurore Dupin ou baronne Dudevant ; Champfleury, et non Fleury ; etc. (A. C.)
3. Cf. E.-D. Grand, *la Grande Encyclopédie*, art. Bibliogra-

naire biographique, il fallait chercher Mélanchthon à SCHWARZERD, ou Œcolampade à HAUSSCHEIN, et, pour cela, d'abord se rappeler — ou plutôt savoir, savoir précisément ce que l'on cherche, — les vrais noms de Mélanchthon et d'Œcolampade. Ajoutons que c'est aux dictionnaires, à vrai dire, et non aux fiches de catalogues, à donner ces renseignements d'état civil et d'histoire littéraire.

Pour les ouvrages faits en collaboration, vous rédigez une fiche complète ou fiche principale, que vous classez au nom du premier des auteurs, et des fiches de renvoi au nom de l'autre ou des autres.

phie, t. VI, p. 615, col. 2. — Voici ce que dit à ce sujet M. Léopold DELISLE, administrateur général honoraire de la Bibliothèque nationale (*op. cit.*, p. 23) : « Autant que possible les noms des auteurs doivent être relevés suivant la forme que ces noms affectent dans la langue maternelle des auteurs. Ainsi les ouvrages d'André Duchesne, de Henri Estienne et de Denis Godefroy seront mis sous les rubriques DUCHESNE, ESTIENNE, GODEFROY, et non sous les rubriques QUERCETANUS, STEPHANUS, GOTHOFREDUS. » Nombre de bibliographes repoussent, et avec raison selon nous, ce système de transcription et de classification. « Il serait absurde et contraire à tous les usages de cataloguer les ouvrages de Mélanchthon sous le nom inconnu de SCHWARZERD, » écrit le docteur GRAESEL, *op. cit.*, pp. 239-240. Le plus rationnel et le plus simple, encore une fois, nous semble de toujours s'en tenir *au texte de la page de titre du livre*, quitte à ajouter entre crochets sur la fiche le vrai nom à la suite du faux nom : VOLTAIRE [François-Marie AROUET] ou [François-Marie AROUET DE]; MÉLANCHTHON [Philippe SCHWARZERD]; SAND (George) [Armandine-Lucile-Aurore DUPIN, baronne DUDEVANT]; etc.

Exemple :

Fiche principale :

(Cote du catalogue
méthodique.)

ALEXANDRE, PLANCHE et DEFAUCONPRET.

Dictionnaire français-grec, composé sur le plan des meilleurs dictionnaires français-latins, et enrichi d'une table des noms irréguliers, d'une table très complète des verbes irréguliers ou difficiles, et d'un vocabulaire des noms propres.

Paris, Hachette, 1869. In-8. Cart. toile.

(Nº
du registre
d'entrée.)

Première fiche de renvoi :

PLANCHE.

Voir ALEXANDRE, PLANCHE et DEFAUCONPRET.

Deuxième fiche de renvoi :

DEFAUCONPRET.

Voir ALEXANDRE, PLANCHE et DEFAUCONPRET.

Si vous avez affaire à un ouvrage traduit, vous rédigez de même deux fiches, l'une — fiche complète ou principale — au nom de l'auteur, l'autre — fiche de renvoi — au nom du traducteur. Exemple :

Fiche principale :

(Cote du catalogue méthodique.)

HOFFMANN.

Contes fantastiques, trad. par X. Marmier.

Paris, Charpentier, 1869. In-18. Br.

(N° du registre d'entrée.)

Fiche de renvoi :

MARMIER (X.)

Voir HOFFMANN.

De même, les factums et pièces de procédure sont portés au premier nom inscrit dans l'énoncé du titre (demandeur ou défendeur), avec renvois au nom de la partie adverse, des avocats, etc. Exemple :

Mémoire pour Claude VERNEY *et Marguerite* FOLLEY, *sa femme, de la Chapelle, terre de Luxeuil, défendeurs originaires, contre M.* DE CLERMONT-TONNERRE, *abbé commendataire de l'abbaye de Luxeuil... demandeur*, et *Louis* MONTAGNON, *de Dambenoît, appelé dans la cause* (au sujet du droit de formariage; 1786. In-4).

La fiche principale doit être portée à VERNEY, et il faut placer des fiches de renvoi aux autres noms[1].

Il est un cas où la fiche de renvoi est particulièrement utile, c'est lorsqu'il s'agit d'un ouvrage de biographie, ou d'une publication relative à la correspondance, aux mémoires, etc., d'un personnage célèbre. Soit le volume intitulé *Champfleury inédit*, par Paul Eudel (Paris, Bureaux de la « Gazette anecdotique », 1905). La première fiche devra, bien entendu, avoir pour mot d'ordre le nom de l'auteur : EUDEL (Paul); mais c'est surtout la fiche de renvoi : « CHAMPFLEURY, voir Eudel (Paul) », qui est destinée, dans l'espèce, c'est-à-dire pour une étude sur Champfleury, pour des recherches sur cet écrivain ou sur ses œuvres, à rendre service. De même, l'ouvrage *les Correspondants de J. Joubert*, par Paul de Raynal (Paris, Calmann Lévy, 1885) : il est évident que, là encore, c'est la fiche de renvoi, placée à JOUBERT (J.), qui est de première importance.

1. Cf. E.-D. GRAND, *la Grande Encyclopédie*, art. Bibliographie, t. VI, p. 617.

Pour les ouvrages différents reliés ensemble, — accouplement toujours fâcheux, comme nous l'avons expliqué[1], — pour les *recueils factices*, les fiches de renvoi s'imposent également. Supposons un exemplaire de la *Nouvelle Prosodie latine* de Quicherat relié à la suite d'un exemplaire de la *Grammaire latine* de Lhomond. Au bas de la fiche de ce dernier ouvrage, nous ajoutons la mention : « Suivi de : QUICHERAT, *Nouvelle Prosodie latine*; Paris, Hachette, 1880; in-16 »; et à QUICHERAT nous ne manquons pas de placer une fiche de renvoi à LHOMOND, *Grammaire latine*....

Si, au lieu de deux ouvrages, nous en avions trois,

1. Cf. *supra*, t. III, p. 354. Même pour des opuscules, des brochures ou plaquettes de quelques pages, il vaut mieux, encore une fois, des reliures distinctes. Afin de grossir ces plaquettes et d'aider à leur reliure, leur donner plus de largeur de dos, plus de consistance et de force, les relieurs y ajoutent souvent des feuillets de papier blanc, en nombre plus ou moins élevé, selon la minceur de la plaquette. Mais le plus simple, comme nous l'avons dit dans le chapitre de la Reliure (t. III, p. 355), c'est de renfermer ensemble, dans une boîte ayant la forme d'un livre relié, les brochures traitant du même sujet, de faire *pousser* au dos de ce livre fictif le titre de cette collection (BIBLIOGRAPHIE, ESTHÉTIQUE, IMPRIMERIE, etc.), et d'inscrire sur une étiquette collée au-dessous ou au-dessus de ce titre, — du moins pour les bibliothèques publiques, — les numéros ou cotes des brochures renfermées dans la *boîte-livre*. Ces boîtes, dont il existe de nombreux spécimens, portent aussi les noms de *boîtes-reliures*, *boîtes à dos de livre*, *volumes classeurs*, *cartons classeurs*, etc. (Cf. Édouard ROUVEYRE, *op. cit.*, t. IX, pp. 117 et 118, et t. X, p. 117.)

quatre, cinq.... reliés ensemble, c'est de même la fiche du premier, la fiche de celui qui serait relié en tête, qui formerait la fiche principale, à laquelle se référeraient les autres.

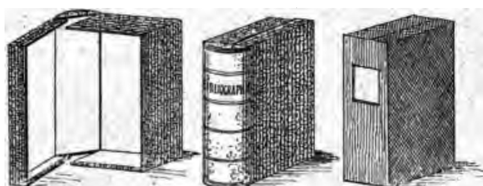
* * *

Les fiches des ouvrages anonymes se classent de plusieurs manières. On peut les grouper toutes ensemble, et les classer, par ordre alphabétique de titres, au mot Anonyme ou en tête de la lettre A; — ou bien placer en tête de chaque lettre celles qui commencent par cette lettre ; — ou bien prendre pour mot d'ordre le substantif principal du titre[1] : — ou encore prendre le premier substantif nominatif du titre : c'est ce dernier système que préconisent, sauf quelques cas particuliers, MM. Léopold Delisle, Jules Cousin et Graesel[2], et la plupart des bibliographes.

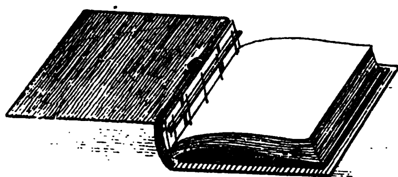
1. C'est le conseil donné par l'*Instruction générale relative au service des bibliothèques universitaires* (*ap.* Albert Maire, *op. cit.*, p. 458) : « Si les auteurs d'ouvrages ayant pour titres : *Éléments d'anatomie* et *Culture des bois* sont inconnus, le premier de ces ouvrages sera catalogué à Anatomie, le second à Bois. »

2. Léopold Delisle, *op. cit.*, pp. 25 et suiv., et id., *Introduction au catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale*, t. I, p. lxix ; — Jules Cousin, *op. cit.*, p. 42 ; — Graesel, *op. cit.*, p. 244. Cependant un volume dont les premiers mots du titre seraient : *Département de la Seine, Ville de Paris, Direction des Travaux. Notes du Directeur à l'appui du budget de l'exercice* 1872, se classera de préférence à Paris (Ville de) ; — *Ministère du Commerce, Lois et règlements sur...* se classera à Lois ; — etc. (Cf. Léopold Delisle,

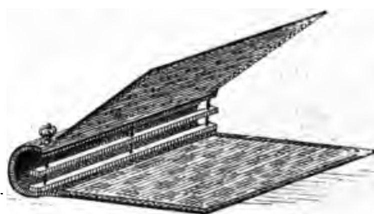
BOÎTES-LIVRES ou BOÎTES-RELIURES



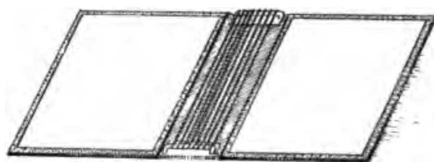
RELIURES MOBILES



Biblorhapte



Reliure de sûreté à vis sans fin



Reliure à fils (Grébiche)

Les explications fournies par le docteur Graesel à ce sujet sont très probantes et établissent bien la différence qui existe et doit toujours être maintenue entre les deux catalogues, l'alphabétique et le méthodique.

« En choisissant, dit-il, comme mot d'ordre, à l'exclusion de tout autre, le mot qui indique le mieux quel est le sujet traité dans l'ouvrage, on arriverait promptement à confondre le catalogue alphabétique des noms d'auteurs avec le catalogue alphabétique des matières (catalogue méthodique), bien qu'ils diffèrent l'un de l'autre du tout au tout.... Le catalogue alphabétique (des noms d'auteurs) n'est pas fait pour qu'on puisse y rechercher les livres dont on ne connaît que vaguement le titre, quand on ne l'a pas oublié tout à fait : dans ce cas, en effet, et pourvu qu'on se souvienne du sujet de l'ouvrage que l'on désire, il sera toujours possible de le retrouver au catalogue méthodique[1]. »

Supposons un ouvrage anonyme intitulé *Manuel de bibliographie*; le mot capital, le mot typique de ce titre est BIBLIOGRAPHIE, et c'est à la lettre B qu'on est de prime abord tenté de classer la fiche. Mais, au lieu de ce titre très simple, supposez celui-ci : *Manuel de bibliographie, bibliotechnie, typographie et reliure*; vous avez là quatre mots typiques, quatre

Instructions élémentaires et techniques pour la mise et le maintien en ordre des livres d'une bibliothèque, p. 25.)

1. GRAESEL, *op. cit.*, pp. 244 et 246.

mots d'ordre par conséquent, et équitablement il vous faudrait rédiger, pour votre catalogue alphabétique, quatre fiches complètes de classement. Au lieu de ces quatre fiches, on n'en fait qu'une en prenant le mot MANUEL pour mot d'ordre de ce catalogue. Il va sans dire qu'au catalogue de matières, on classera la fiche complète dans la section de la BIBLIOGRAPHIE, le mot MANUEL servant encore de mot d'ordre alphabétique, et qu'on mettra des fiches de renvoi à BIBLIOTECHNIE, TYPOGRAPHIE et RELIURE.

La détermination du mot d'ordre, fourni, non plus par le nom de l'auteur, mais par le titre de l'ouvrage, peut donner lieu à d'autres difficultés de classement. Où trouver, par exemple, le mot d'ordre dans ces titres de brochures ou de volumes : *les Cent Nouvelles nouvelles*[1], *la Grande Encyclopédie*, *C'est le secret de l'histoire*, *D'après nature*, *S'ensuit le discours de...*, *De Dijon à Brême*, *A mes amis les ouvriers*, *A Paris pendant le siège*, *A propos des égouts de Rennes*, *Une Vocation*, *Abrégé d'histoire de France*, etc. ?

M. Léopold Delisle[2] résout ainsi cette difficulté : « Pour le classement, il n'est tenu compte ni des

1. Orthographe suivie par le bibliophile Jacob dans son édition des *Cent Nouvelles nouvelles* (Paris, Delahays, 1858 ; in-18). *Nouvelles*, avec un *N* majuscule, indique que ce mot est employé substantivement ; celui qui vient ensuite, *nouvelles*, avec un petit *n*, est adjectif, le féminin pluriel de *nouveau*.

2. *Op. cit.*, pp. 31-32.

articles simples (*le*, *la*, *les*), ni des articles combinés avec la préposition *de* (*du*, *de la*, *de les*) ; mais on tient compte de la préposition *à*, soit seule, soit combinée avec les articles (*au*, *à la*, *aux*), et de la préposition *de* non suivie d'un article. On néglige les anciennes formules, telles que *Ci commence*... ou *S'ensuit*.... »

Nous classerons donc dans cet ordre les titres précédents proposés comme exemple :

A la mémoire de....

A mes amis les ouvriers.

A Paris pendant le siège.

A propos des égouts de Rennes.

Abrégé d'histoire de France.

Cent (les) Nouvelles nouvelles ou *Cent Nouvelles nouvelles (les).*

D'après nature.

De Dijon à Brême.

Discours (S'ensuit le) du siège et camp du....

Grande (la) Encyclopédie, ou *Grande Encyclopédie (la).*

Secret de l'histoire (C'est le).

Une Vocation.

« On remarquera, ajoute M. Léopold Delisle, que, dans ces exemples, l'ordre a été établi d'après la succession des mots, et non d'après celle des lettres, c'est-à-dire que le mot *Abrégé*... se trouve placé après tous les articles commençant par le mot *A*, tandis

que, si l'on tenait compte de la succession des lettres, le titre : *Abrégé d'histoire...* aurait été placé avant le titre *A la mémoire de....* »

On classerait pareillement, en prenant pour mot d'ordre le premier mot du titre, les ouvrages anonymes suivants :

Ah! Seigneur!
Cherchez la femme.
Chez les Indiens.
En jouant.
Haye (la)[1] *et Amsterdam.*
La Fontaine[2] *et nos fabulistes.*
Mes amis et moi.
Ni Dieu ni maître.
O mon Dieu!
Saint-Quentin[3] *et l'Armée du Nord.*
Selon l'Évangile.

Il arrive fréquemment, pour les livres antérieurs au XIXe siècle, que le nom de l'auteur n'est pas indiqué sur le titre, mais se trouve soit au bas de la préface ou de l'épître dédicatoire, soit à la fin du volume, dans le privilège ou la permission d'imprimer. L'ouvrage alors ne doit pas être considéré comme anonyme. Il faut inscrire sur la fiche le nom de l'auteur entre crochets et la classer à ce nom.

1. Cf. *supra*, pp. 259-260.
2. Cf. *supra*, p. 257.
3. Cf. *supra*, p. 260.

Si le titre de l'ouvrage ne porte que les initiales du nom de l'auteur, tâcher d'abord de restituer ce nom dans son entier, et, si l'on y parvient, inscrire, encore entre crochets, ce nom ou sa partie manquante, à la suite des initiales, et classer en conséquence. Exemples :

G. M. [ELZI] : classer à MELZI ;

L.-E. J. [LOUIS-ERNEST JEANDIN] : classer à JEANDIN.

Choix de petits romans de différents genres, par M. L. M. D. P.

Londres, 1789. 2 vol. in-18.

Ces initiales signifiant : M. le marquis de Paulmy, mettre en tête de la fiche, au-dessus du titre précédent, reproduit *in extenso* :

[PAULMY (M. le marquis DE)]

et classer à PAULMY.

Si le nom est inconnu, on peut : ou considérer l'ouvrage comme anonyme, — ou le classer à la dernière initiale qui figure sur le titre comme nom d'auteur, — ou, au contraire, selon d'autres bibliographes, à la première initiale ; c'est-à-dire que ceux-ci considèrent cette première initiale comme étant celle du nom de famille de l'auteur, l'autre ou les autres initiales étant celles de ses prénoms ; tandis que ceux-là estiment

que c'est la dernière initiale qui doit être celle du nom. Soit un ouvrage intitulé *Pensées chrétiennes*, par D. R. T., dont l'auteur est absolument inconnu; on classera la fiche ou comme celles des ouvrages anonymes[1], ou à la lettre T, ou à la lettre D[2].

Quelques écrivains, parmi ceux notamment dont les noms de famille sont très répandus, ont imaginé, pour éviter autant que possible toute confusion, de joindre, par un tiret ou trait d'union[3], ce nom à leur

1. Voir *supra*, p. 280.

2. A la Bibliothèque nationale, les auteurs désignés par leurs initiales sont toujours classés parmi les anonymes, à moins qu'on ne puisse les identifier; au Musée britannique, au contraire, les initiales sont classées dans l'ordre alphabétique. — En France, les prénoms de l'auteur (ou les initiales de ces prénoms) sont joints par un trait d'union; au Musée britannique, les prénoms ne sont pas accompagnés de traits d'union. (Cf. E.-D. Grand, *la Grande Encyclopédie*, art. Bibliographie, t. VI, p. 614.) Par ce que nous avons dit, il y a un instant, sur les incertitudes que présentent parfois les initiales, on voit de quelle utilité est ce trait d'union. Dans l'exemple donné ci-dessus : L.-E. J., nous sommes sûr, grâce au trait d'union entre L et E, que L.-E. sont les initiales des prénoms (Louis-Ernest), et, par conséquent, J celle du nom de famille de l'auteur (Jeandin). Cette certitude disparaît si vous écrivez L. E. J. De même, l'absence de trait d'union entre ces deux lettres : R. P. — R. P. Benoît, par exemple, — nous fait lire : Révérend Père Benoît; le trait d'union, au contraire, — R.-P. Benoît, — nous annonce deux prénoms : René-Paul Benoît. Le bibliophile Jacob (pseudonyme de Paul Lacroix) a signé un grand nombre de ses livres : P. L. Jacob, c'est-à-dire Paul Lacroix Jacob, sans trait d'union entre P et L, puisqu'on n'en met pas entre un prénom et un nom.

3. Quoique Littré, Larousse, Hatzfeld et tous les lexico-

prénom. Louis-Aimé Martin, par exemple, l'éditeur de Bernardin de Saint-Pierre, signait ses livres : L. Aimé-Martin : de même le romancier Fernand Lafargue a signé la plupart de ses volumes : Fernand-Lafargue. Il est nécessaire, dans ce cas, de rédiger deux fiches, l'une — principale — à MARTIN (L.-Aimé) et à LAFARGUE (Fernand) ; l'autre — de renvoi — à AIMÉ-MARTIN et à FERNAND-LAFARGUE[1].

* * *

Les journaux et périodiques se classent, comme les ouvrages anonymes, soit à part, — ce qui nous semble préférable, — soit à leur mot d'ordre[2], qui est, nous l'avons vu, le premier substantif nominatif du titre. Ainsi, au catalogue alphabétique, *le Magasin pittoresque* se classera à MAGASIN ; *le Moniteur du*

logues donnent ces deux mots *tiret* et *trait d'union* comme synonymes, il est préférable d'employer ici le mot *trait d'union*. Le *tiret*, appelé *moins* en typographie, est bien plus long que le trait d'union (—) : il sert à marquer le changement d'interlocuteur dans un dialogue, il tient lieu parfois de parenthèse, renforce la ponctuation, etc. Le *trait d'union* (-) est non seulement destiné à joindre les parties de certains mots composés ou de certaines locutions (contre-amiral, ex-ministre, cerf-volant, Bar-le-Duc, nous-mêmes, dit-il, dira-t-on, etc.), il s'emploie aussi pour couper les mots, à la fin des lignes : d'où son nom typographique de *division*. (Cf. Émile LECLERC, *Nouveau Manuel complet de typographie*, pp. 115, 145 et 149 ; — etc.)

1. Cf. E.-D. GRAND, *op. cit.*, t. VI, p. 614.

2. Cf. Albert MAIRE, *op. cit.*, p. 151.

Sport et de la Mode, à MONITEUR ; au catalogue méthodique, nous classerions ce dernier périodique à SPORT (fiche principale) et mettrions à MODE une fiche de renvoi. Ne craignez pas d'ailleurs de trop multiplier les fiches de renvoi : « un catalogue bien ordonné ne contient jamais trop de renvois », affirme très justement l'*Instruction générale*, du 4 mai 1878, relative au service des bibliothèques universitaires[1]. Comme nous l'avons dit[2], une seule fiche (fiche principale), — ou plusieurs soudées par le talon, de façon à n'en former qu'une, — suffit pour chaque journal ou périodique.

Remarquons, à ce propos, que les périodiques, aussi bien du reste que tous les ouvrages publiés par livraisons, sont une source d'ennuis pour les bibliothèques publiques, surtout, — ce qui est le cas général, puisque tout périodique est presque toujours œuvre d'actualité, — surtout si ces livraisons sont communiquées aux lecteurs au fur et à mesure de leur apparition. Des numéros s'égarent en route, d'autres disparaissent à la bibliothèque même ; d'autres, avant de reprendre place sur les rayons ou les tables où on les range à plat, par piles respectives, sont devenus subrepticement incomplets : on s'en aperçoit lorsqu'il s'agit d'envoyer le semestre ou l'année chez le relieur. On veut remplacer ces

1. *Ap.* Albert MAIRE, *op. cit.*, p. 438.
2. Pages 231-232 et 247.

manquants ou ces mutilés, mais il est trop tard, les numéros sont épuisés. Ou bien ce sont les couvertures et tables, qui ne sont pas jointes à la dernière livraison du semestre ou de l'année, qui paraissent en retard, qu'on ne retrouve pas, etc.

Même pour la bibliothèque d'un simple amateur, au point de vue strict du bon ordre et du rangement, les périodiques engendrent quantité de désagréments. Dans les établissements publics où l'on reçoit un grand nombre de ces imprimés, on a soin d'indiquer sur une feuille *ad hoc*, — portant, par exemple, dans la première colonne le titre des journaux ou revues, et dans les autres les dates du mois, du trimestre ou du semestre; à moins qu'on ne préfère se servir d'une feuille ou fiche spéciale pour chaque périodique, — l'arrivée des numéros dès le jour même de leur réception. On peut aussi n'inscrire que le numéro du fascicule, ce qui en indique la réception et ce qui est plus simple. On agirait de même pour un ouvrage publié en livraisons. Exemple :

Eugène Muntz, *Histoire de l'art pendant la Renaissance.* Hachette, éditeur.
Tome I. Livraisons 1, 2, 3, 4, 5, 6,...

Le numéro de chaque livraison, encore une fois, est porté sur la fiche au moment même de l'arrivée de la livraison[1].

Les fiches de collections d'ouvrages se rédigent comme celles des périodiques, c'est-à-dire qu'on inscrit sur une même fiche tous les volumes de la même collection, d'après leurs dates ou, s'ils n'ont pas de millésimes, dans leur ordre de publication, et au fur et à mesure qu'ils arrivent. Cette fiche devient la fiche principale, et l'on porte à chaque nom d'auteur qui y figure une fiche de renvoi. Exemple (**O** : Belles-Lettres; — IX : Collections d'ouvrages... de différents auteurs[2]; — N° 119 : numéro d'inscription sur le catalogue méthodique; — N°s 20915, 20916, 21203, 21204, 21300,... numéros d'inscription sur le registre d'entrée : ces numéros ne peuvent évidemment se suivre tous, puisque les volumes ne paraissent pas tous en même temps et n'entrent pas tous ensemble, du même coup, à la bibliothèque) :

1. Cf. Léopold Delisle, *op. cit.*, pp. 17-18 et 42; Albert Maire, *op. cit.*, pp. 157-158.
2. Classification de Jacques-Charles Brunet; cf. *infra*, pp. 230-235.

O IX
N° 119

AUTEURS CLASSIQUES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS (LES MEILLEURS).

Paris, Flammarion, s. d. — In-18. Demi-rel. chagr. tr. jasp.

1. N° 20 915. BOILEAU, *Œuvres.*
2. — 20 916. PASCAL, *Pensées.*
3. — 21 203. RACINE, *Théâtre*, tome 1.
4. — 21 204. RACINE, — — 2[1].
5. — 21 300. LA BRUYÈRE, *les Caractères.*
6. — 22 017. BEAUMARCHAIS, *Théâtre.*

Etc., etc.

A chacun de ces noms : BOILEAU, PASCAL, RACINE, LA BRUYÈRE, BEAUMARCHAIS, etc., on mettra une fiche de renvoi : Voir AUTEURS CLASSIQUES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS (LES MEILLEURS).

Les chiffres 1, 2, 3, 4, 5, 6,... qui indiquent le nombre de volumes parus dans la collection, peuvent, dans les bibliothèques publiques, afin de faciliter les recherches, être inscrits sur l'étiquette collée au dos du volume, lorsque cette étiquette porte, au lieu des numéros du registre d'entrée : 20 915, 20 916, 21 203,... la cote du catalogue méthodique $\frac{\text{O IX}}{119}$, c'est-à-dire

1. Nous avons dit (p. 245) qu'il était préférable, dans la rédaction des fiches, de se servir des chiffres arabes pour l'indication des tomaisons.

lorsque les volumes sont classés d'abord par matières, au lieu de l'être simplement par formats[1].

On pourrait agir de même pour les œuvres complètes d'un auteur, dont on détaillerait tous les titres d'ouvrages sur la fiche, avec un numéro d'ordre qu'on reporterait sur l'étiquette du dos du volume correspondant, afin de rendre les recherches plus faciles, surtout si ces volumes étaient en grand nombre. Exemple (**O** : Belles-Lettres; — VIII : Polygraphes; — 4 : Polygraphes français; — N° 921 : numéro d'inscription sur le catalogue méthodique; — N°s 15216, 15217, 15319,... numéros d'inscription sur le registre d'entrée) :

O VIII-4
N° 921

HUGO (Victor).

Œuvres complètes et *Œuvres inédites posthumes.*

Paris, Hetzel et Quantin, s. d. — 81 vol. in-18. Demi-rel. bas

Poésie.

1. N° 15216. *Odes et Ballades.*
2. — 15217. *Les Orientales.*
3. — 15319. *Les Feuilles d'automne.*
4. — 15503. *Les Chants du crépuscule.*
5. — 15504. *Les Voix intérieures.*
6. — 15602. *Les Rayons et les Ombres.*

Etc., etc.

1. Cf. *supra*, pp. 204-206.

Les divers ouvrages qui composent les œuvres complètes de Victor Hugo seront ainsi inscrits sur la fiche par genres : **Poésie, Drame, Roman, Philosophie, Histoire**, etc., et, dans chaque genre, selon l'ordre chronologique de leur publication, ordre suivi par l'éditeur.

C'est, du reste, toujours cet ordre de l'éditeur, toujours, en d'autres termes, les mentions portées par lui sur le titre des volumes, qui doivent vous guider dans la rédaction de vos fiches, quitte, si ces mentions ne sont pas exactes, à ajouter sur la fiche une courte note qui les rectifie. Exemple :

(Cote du catalogue méthodique.)

BALZAC (H. DE).
Œuvres complètes.

Paris, Librairie nouvelle, Bourdilliat et Cie, 1856 et suiv. — 45 vol. in-16 br.

(Malgré cette indication : *Œuvres complètes*, beaucoup d'œuvres de Balzac manquent dans cette édition.)

Scènes de la vie privée.

(N° du registre d'entrée.)

Tome 1. — *La Maison du Chat-qui-pelote.* — Le Bal de Sceaux. — La Bourse. — La Vendetta. — Madame Firmiani. — Une Double Famille.

(N° du registre d'entrée.) Tome 2. — *La Paix du ménage.* — La Fausse Maîtresse. — Étude de femme. — Autre étude de femme. — La Grande Bretèche. — Albert Savarus.

(N° du registre d'entrée.) Tome 3[1]. — *Mémoires de deux jeunes mariées.* — Une Fille d'Ève.

Etc., etc.

L'éditeur ayant eu soin d'inscrire un chiffre de tomaison sur chacun de ces volumes, — tomaison qui doit être indiquée sur la fiche, et en chiffres arabes, encore une fois, les chiffres arabes étant bien plus faciles à lire et à écrire que les chiffres romains, et ne prêtant pas comme eux à d'incessantes confusions,— il va de soi qu'il est inutile ici de mettre, comme dans l'exemple précédent (fiche des œuvres complètes de Victor Hugo) et comme dans le suivant (fiche des œuvres complètes de George Sand), un numéro d'ordre devant chaque volume.

La première des nouvelles figurant dans chacun de ces tomes de Balzac, et dont nous avons écrit le

1. Nous rappelons que nous nous servons toujours de chiffres arabes pour l'indication de la tomaison sur nos fiches.

titre en italique, donne son titre au volume : ce serait ce titre qu'il faudrait faire pousser au dos par le relieur, dans cette forme, par exemple :

BALZAC

1

LA MAISON

DU

CHAT-QUI-PELOTE

On pourrait encore, et c'est ce que l'éditeur a fait dans l'exemple suivant, ranger les œuvres complètes d'un écrivain par ordre alphabétique :

(Cote du catalogue méthodique.)

SAND (George).

Œuvres complètes.

Paris, Calmann Lévy, 1877 et suiv. — 102 vol. in-18, cart. brad.

1.	(Nº du registre d'entrée.)	*Adriani.*
2.	—	*Les Amours de l'âge d'or.*
3.	—	*André.*
4.	—	*Antonia.*
5.	—	*Autour de la table.*

Etc., etc.

Mais, dans la plupart des cas, il suffit, pour les fiches d'œuvres complètes, d'inscrire le chiffre de

chaque tome précédé du numéro du registre d'entrée afférent à ce volume. Exemple :

(Cote du catalogue
méthodique.)

MONTESQUIEU.

Œuvres complètes.

Paris, Hachette, 1865-1866. — 3 vol. in-18. Demi-rel. veau.

N° 2241. Tome 1.
— 2242. — 2.
— 2243. — 3.

On pourrait même, nous l'avons dit[1], grouper les trois dernières lignes en une seule et supprimer la mention : Tome 1, 2, 3, qui se trouve comprise dans l'énoncé : 3 vol.; et l'on aurait : N°s 2241-2243.

Ou bien, au contraire, on pourrait, en précisant davantage, libeller ainsi la fiche[2] :

(Cote du catalogue
méthodique.)

MONTESQUIEU.

Œuvres complètes.

N° 2241.	Tome 1.	Paris,	Hachette,	1865.	In-18.	Demi-rel. veau.
— 2242.	— 2.	—	—	1866.	—	—
— 2243.	— 3.	—	—	1866.	—	—

1. Cf. *supra*, p. 243.
2. Cf. *supra*, p. 249.

*
* *

Outre le double cataloguement de rigueur, alphabétique et méthodique, il est d'usage de cataloguer à part les manuscrits, les incunables, les volumes de grande valeur, tous les joyaux d'une bibliothèque, ce qu'on appelle à notre Bibliothèque nationale, ainsi que nous l'avons dit déjà, la *Réserve*[1]. Comme il est souvent utile de décrire ces ouvrages en détail, d'en reproduire même avec exactitude la disposition typographique du titre, de l'incipit ou du colophon, en signalant les particularités de l'exemplaire, le format de notre fiche habituelle (8 ou 10 centimètres sur 12 ou 14) peut être insuffisant pour de tels développements. On se servira donc, pour ce catalogue spécial, de feuilles de papier plus grandes (pot, tellière, etc.), qu'on renfermera dans des reliures mobiles, sortes de *biblorhaptes*[2], et l'on rédigera ces

1. Cf. *supra*, p. 184, n. 2. On pourrait se contenter d'inscrire et de classer les incunables, « soit en suivant l'ordre alphabétique des noms des auteurs, ou des premiers mots des titres quand les ouvrages sont anonymes, soit en suivant l'ordre chronologique des dates d'impression, et en rejetant à la fin les incunables non datés, auxquels un classement alphabétique peut seul être appliqué. La cote des incunables peut être l'abréviation *Inc.*, suivie d'un chiffre : *Inc.* 1, *Inc.* 2, *Inc.* 3, etc. » (Léopold Delisle, *op. cit.*, p. 8.)

2. « **Biblorhapte**, s. m. (Βίβλος, papier, livre, et ῥάπτω, coudre.) Couverture de livre dans laquelle on réunit les lettres ou les factures en les traversant d'un certain nombre de

descriptions dans le genre des modèles suivants, empruntés, sauf de légères modifications, au *Manuel du libraire* de Jacques-Charles Brunet et à son supplément[1].

CONTENANCES (Les) || de la Table. || *S. l. n. d.*, in-4, de 6 ff.

Le premier feuillet contient le titre, qui commence par une grande L historiée de Vérard ; les deux feuillets suivants sont signés *a*ii et *a*iii. Le reste de la pièce est sans chiffres ni réclames ; il n'y a pas de ponctuation.

Le 10e quatrain, qui finit le verso du 2e f. et commence le 3e, a cinq vers ; c'est-à-dire que le 2e vers se trouve répété en haut du 3e f., ce qui constitue une sorte de réclame.

Au verso du 5e f. commence une ballade de trois strophes octosyllabiques, plus un quatrain, et, à la suite,

pointes sur lesquelles elles sont maintenues par un ressort. Ces feuilles se trouvent alors reliées et constituent des volumes faciles à consulter. » (LAROUSSE, *op. cit.*, 2e Supplément ; cf. aussi LITTRÉ, *op. cit.*, Supplément.) D'autres reliures mobiles — il en existe un grand nombre de systèmes — portent les noms de *reliures de sûreté à vis sans fin*, *reliure électrique* (*à ressort*), *auto-relieur*, *classeur eurêka*, etc. (Cf. GRAESEL, *op. cit.*, pp. 264-265.) Mentionnons aussi les *reliures à fils*, les reliures *grébiches* (du nom de l'inventeur ?) : « **Grébiche**, s. f. Reliure volante, munie de fils tendus le long du dos pour pouvoir y passer des cahiers. » (LAROUSSE, *op. cit.*, et LITTRÉ, *op. cit.*) Voir les figures de la page 281.

1. Pour l'explication des abréviations et des signes contenus dans ces exemples, voir notre tome V, Appendice : Abréviations et Signes typographiques.

au bas du recto du 6e f., on lit : *Cy finissent les contenures de la table*[1].

CHRONIQUES DE NORMANDIE.

Les croniques de normendie || nouuellement jmprimees a || Rouen. Au verso du dernier f., 2e col., on lit : *Cy finissent... nouuellemēt īprimees a Rou || en pour Pierre regnault libraire de || luniuersite || de caē demourāt en froi || de rue a lenseigne saint Pierre.* (Sans date). Pet. in-fol. goth. à 2 col. de 46 lig.

Édition belle et rare, qui doit avoir paru vers 1500. Les feuillets n'en sont pas chiffrés, mais ils ont des signatures. Les six premiers feuillets contiennent le titre en trois lignes, et surmonté de la marque de l'imprimeur tirée en rouge, la table des chapitres, et, au verso du 6e f., une figure sur bois, avec le sommaire du texte imprimé en gros caractères. Ce texte commence avec le cahier a, et continue jusqu'au recto du 5e f. du cahier r, 2e col.; le 6e f. est blanc. Tous ces cahiers ont chacun 6 feuillets. A la seconde colonne du recto du feuillet qui suit la signature *O* ii, se lit cette rubrique : *Cy apres ensuit vng petit traicte leq̄l parle de la guerre cōtinuee entre francois et anglois depuis la mort du roy henri II. nōme de lenclastre* (sic) *iusques a lannee destreues donnees et accordees en lā mil cccc. xliiii*[2].

1. Jacques-Charles Brunet, *op. cit.*, Supplément, t. 1, col. 292.
2. Id., *op. cit.*, t. I, col. 1873.

AMBROISE (S.). Sensuyt le Traictie sainct Ambroise || du bien de la mort. Au recto du 39e f., lig. 6, on lit : ℂ cy finist le liure de sainct Ambroise du || bien de la mort. *S. l. n. d.* (vers 1510). Pet. in-8 goth., de 39 ff., sign. A-E, grav. en b. sur le titre[1].

PLAI || SANT Blason || (Le) de la teste de || Boys. || *S. l. n. d.* (Lyon, vers 1555). In-16, de 8 ff. non chiff., de 23 l. à la page, en lettres rondes, sign. A-B. par 4.

Pièce fort curieuse, que reproduisent MM. Anatole de Montaiglon et James de Rothschild au tome XIII de leur *Recueil de poésies françaises des* XVe *et* XVIe *siècles*, d'après l'exemplaire unique, qui est conservé à Aix, dans la bibliothèque Méjanes, n° 30 047, dans un recueil qui contient en outre la *Loittre de Tenot à Piarrot*, l'*Admonition contre la dissolution des Habitz*, etc.[2].

LESCARBOT (Marc). Histoire || de la novvelle || France || contenant les navigations, découvertes, & habi || tations faites par les François ès Indes Occiden||tales, & Nouvelle-France[3] souz l'avoeu et autho||

1. Jacques-Charles BRUNET, *op. cit.*, Supplément, t. I, col. 37. « Sign. A-E » signifie que les signatures des cahiers qui composent cet ouvrage vont de A à E. Voir, d'ailleurs, encore une fois, pour ces descriptions d'anciens livres et ces reproductions de titres, notre tome V, à l'Appendice : Abréviations, Chiffres romains, Signes typographiques, etc.

2. ID., *op. cit.*, Supplément, t. II, col. 247.

3. Bien « Nouvelle-France » quoiqu'on lise « Novvelle France » trois lignes plus haut et quinze et dix-huit lignes plus loin.

rité de noz Rois Tres-Chrestiens, & les diverses || fortunes d'iceux en l'exécution de ces choses, || depuis cent ans jusques à hui. || En quoy est comprise l'Histoire Morale, Naturele, et Geo || graphique de ladite Province : Avec les Tables & || Figures d'icelle. || Par Marc Lescarbot Aduocat en Parlement, Témoin oculaire d'vne partie des choses ici récitées. Multa renascentur quæ iam cecidere cadentque. *A Paris.* || *chez Iean Milot, tenant sa boutique sur les degrez* || *de la grand'salle du Palais.* || M. DC. IX. *Avec Privilége du Roy* (du 27 novembre 1608). In-8, de XXIV ff. lim. et 444 ff. chiff. A la page 207 se trouve la : *Figvre dv port de Ganabara av Brésil*; à a page 256 : *Figvre de la terre nevve, Grande Riviere de Canada, et côtes de l'Ocean en la Novvelle France*: à la page 480 : *Figvre de Port Royal en la Novvelle France.* Par Marc Lescarbot, 1609. (*Jan Svvelinck sculpsit. J. Millot excudit*)[1].

LE SAGE (Alain-René).

Histoire || de Gil Blas || de Santillanne (*sic*). || Par M. Le Sage. || Dernière édition, revue et corrigée. || *A Paris.* || *Par les Libraires associés.* || M. DCC. XLVII. || *Avec Approbation & Privilége du Roy.* || 4 vol. in-12, fig.

1. Jacques-Charles Brunet, *op. cit.*, Supplément, t. I, col. 846.

Édition définitive du chef-d'œuvre de Le Sage, publiée l'année même où il mourut à Boulogne-sur-Mer; elle n'est pas rare, mais jolie et très recherchée....

Les premières éditions de ce livre célèbre sont moins bonnes, moins complètes et surtout moins recherchées que celle-ci [1].

Au lieu des titres *in extenso* et des remarques qui les accompagnent, il suffit, pour les fiches ordinaires, d'une rédaction abrégée. Prenons, par exemple, le dernier ouvrage dont nous venons de donner la fiche détaillée, nous aurons, pour la fiche du catalogue alphabétique et celle du catalogue méthodique :

LE SAGE (Alain-René).

Histoire de Gil Blas de Santillanne (sic). Dern. édit. revue et corrigée.

Paris, Libraires associés, 1747. — 4 vol. in-12, fig.

On réduirait de même les autres fiches détaillées, en ne laissant que les parties essentielles et de rigueur.

*
* *

Le catalogue par ordre de matières, le catalogue méthodique ou systématique, dont nous allons maintenant nous occuper, forme le pendant ou comme

1. Jacques-Charles BRUNET, *op. cit.*, Supplément, t. I, col. 842.

la contre-partie du catalogue alphabétique. Celui-ci s'emploie surtout, avons-nous dit[1], quand on connaît le nom de l'auteur et qu'on veut trouver le titre d'un livre : celui-là, au contraire, quand on connaît le titre ou même seulement le genre de l'ouvrage et qu'on désire savoir le nom de l'auteur, ou encore et surtout lorsqu'on tient à se renseigner sur la quantité d'ouvrages relatifs à telle ou telle question et mis à la disposition des lecteurs de telle ou telle bibliothèque.

Le plus simple et le mieux, c'est d'exécuter simultanément les deux catalogues, de rédiger chaque fiche en double exemplaire[2], et de classer l'un dans la boîte du catalogue alphabétique, l'autre dans celle du catalogue méthodique. Les diverses sections de ce dernier seront séparées par des fiches de

1. *Supra*, p. 222.

2. C'est le conseil donné par Constantin (*op. cit.*, p. 99) : « Le mieux est donc de les exécuter simultanément (les fiches, bulletins ou cartes des deux catalogues); ce qui est très aisé, en faisant une copie exacte des bulletins ou cartes », etc.; et par M. Albert Maire (*op. cit.*, p. 163). M. Charles Sury, bibliothécaire de l'Université libre de Bruxelles, dit aussi (*op. cit.*, p. 10) : « Les fiches du catalogue systématique sont en tout identiques aux fiches du catalogue onomastique » (alphabétique). Ajoutons cependant qu'il est le plus souvent inutile, pour le catalogue systématique ou méthodique, de prendre copie des *fiches de renvoi* du catalogue alphabétique : seules, les *fiches complètes* ou *fiches principales* doivent être identiquement libellées en deux exemplaires affectés aux deux catalogues. (Cf. Léopold Delisle, *op. cit.*, p. 55.)

couleur, un peu plus hautes que les fiches ordinaires, des *vedettes* portant chacune le titre de sa section; — absolument, ainsi que nous l'avons vu[1], comme sont séparées les sections du premier, c'est-à-dire les fiches de chaque lettre du catalogue alphabétique.

Mais quelles seront-elles, ces sections du catalogue méthodique? Dans quel ordre les ranger et les grouper, ces fiches? Quel sera le système de classification générale bibliographique que nous allons appliquer et suivre?

Il ne s'agit de rien moins ici que de déterminer intégralement tous les éléments des connaissances humaines, de diviser et subdiviser logiquement tout ce vaste ensemble, et, rien qu'à l'énoncé du problème, on en pressent les difficultés, on devine combien la tâche est compliquée, ardue et épineuse.

« La première chose à faire avant de mettre la main au catalogue méthodique, écrit M. Jules Cousin[2], c'est de s'être tracé un système de classement, avec des divisions et subdivisions plus ou moins nombreuses, suivant l'importance du fonds qu'on se propose de cataloguer. Si l'on n'a pas, dès l'abord, fait ce travail préliminaire, si l'on n'a pas au moins marqué les grandes lignes du plan que l'on

1. *Supra*, p. 226.
2. *Op. cit.*, p. 52.

s'astreindra à suivre rigoureusement, on marchera au hasard, et. à la place de l'ordre et de la clarté, on n'aura que confusion et chaos.... Pour montrer le mieux à faire, il n'y a, croyons-nous, rien de plus sage que d'indiquer ce qui s'est déjà fait, et d'interroger l'expérience des hommes les plus compétents. »

Jetons donc un coup d'œil sur les divers essais et systèmes de classification pratiqués jusqu'ici[1], et voyons ce qu'on en peut tirer et quel choix on doit faire.



Un des plus anciens catalogues bibliographiques qui soient parvenus jusqu'à nous est celui de la

1. Sur l'histoire de la classification bibliographique, voir l'Introduction au tome VI (col. I à XXVJ) du *Manuel du libraire* de Jacques-Charles Brunet : c'est une étude succincte, mais très soigneusement faite. Voir aussi E.-D. Grand, *la Grande Encyclopédie*, art. Bibliographie, t. VI, pp. 608 et suiv. ; — Albert Maire, *op. cit.*, pp. 182 et suiv. ; — etc. « On compte actuellement 150 systèmes de classification bibliographique, répartis un peu sur toutes les époques. On en trouve, pour ne citer que les plus importants : 1 au XIVe siècle ; — 1 au XVe ; — 10 au XVIe ; — 17 au XVIIe ; — 25 au XVIIIe ; — et 66 au XIXe. Toutes les nations importantes de l'Europe ont contribué à l'éclosion de ces divers systèmes ; parmi leurs auteurs, on compte 46 Allemands, 41 Français, 14 Anglais, 14 Italiens, 4 Espagnols, 2 Belges, 2 Arabes, 2 Russes, 1 Suisse, 1 Hollandais, 1 Danois, et 2 Américains. » (H. Le Soudier, *De la classification méthodique....* Rapport au Congrès international des éditeurs, Bruxelles, juin 1897, pp. 64-65.)

bibliothèque de l'église de Saint-Emmeran de Ratisbonne; il a été rédigé en 1347 et comprend douze divisions, consacrées la plupart aux livres saints : 1° *Libri textuum Bibliæ*; 2° *Diversi expositores super Biblia* ; 3° *Doctores* ; 4° *Libri Historiarum* ; etc.

Mais ce n'est pas là, à vrai dire, un système bibliographique ; pas plus que ce catalogue publié en 1498 par Alde l'Ancien sur un simple feuillet, intitulé : *Libri græci impressi*, et contenant quatorze articles divisés en cinq classes : 1° *Grammatica*; 2° *Poetica*; 3° *Logica*; 4° *Philosophica*; 5° *Sacra Scriptura*.

Le premier classement qu'on peut vraiment considérer comme un système bibliographique date de cinquante ans plus tard ; il est dû au célèbre médecin suisse Conrad Gesner, qui, dans la deuxième partie de son ouvrage *Bibliotheca universalis*, imprimé à Zurich de 1545 à 1549, classa les *Pandectæ*[1], c'est-

1. « *Bibliotheca universalis, sive Catalogus omnium scriptorum locupletissimus*, etc. (Tiguri, Christ. Froschover, 1545, in-fol. de 631 ff.).... Ce laborieux écrivain (Gesner) avait divisé son ouvrage en trois parties distinctes. La première, formant la Bibliothèque ci-dessus, contient les noms des savants, rangés selon l'ordre alphabétique de leurs prénoms, avec les titres de leurs ouvrages, le sujet qu'ils traitent, et les jugements que l'on en a portés. La seconde partie a pour titre : *Pandectarum sive partitionum universalium Conradi Gesneri.... libri XXI. seu Bibliothecæ tom. secundus.* (Tiguri, Christ. Froschover, 1548-49, 2 parties en 1 vol. in-fol. de 374 et 157 ff. sans les pièces liminaires.) L'auteur y a rangé par ordre de matières les ouvrages cités

à-dire tout ce que l'esprit humain peut embrasser, en vingt et une catégories : 1. *Grammatica* ; — 2. *Dialectica* ; — 3. *Rhetorica* ; — 4. *Poetica* ; — 5. *Arithmetica* ; — 6. *Geometria* ; — 7. *Musica* ; — 8. *Astronomia* ; — 9. *Astrologia* ; — 10. *De Divinatione et Magia* ; — 11. *Geographia* ; — 12. *Historia* ; — 13. *De diversis Artibus* ; — 14. *De naturali Philosophia* ; — 15. *De prima Philosophia, et Theologia Gentilium* ; — 16. *De morali Philosophia* ; — 17. *De œconomica Philosophia* ; — 18. *Politica* ; — 19. *De Jure civili et pontifico* ; — 20. *Theologia* (ce titre devait être celui du 21e livre ; mais la *Médecine*, qui en aurait formé le 20e, n'ayant pas paru, on la remplaça par la *Théologie*).

Quant à la France, le premier système de classement bibliographique qui y fut publié remonte à l'année 1587 ; il a pour auteur Christofle [Christophe] de Savigny et pour titre *Tableaux accomplis de tous les arts libéraux*. Il contient seize sections et présente plus d'une analogie avec le système de Gesner :

dans le premier volume, et en a ajouté de nouveaux qu'il n'avait pas connus d'abord. Quoique le titre du volume imprimé en 1548 annonce 21 livres, il n'y en a que 19. Le 21e (*Partitiones medicinæ*) n'a jamais paru ; mais le 20e (*Pandectæ theologicæ*) s'est publié séparément en 1549.... Quant à la troisième partie, elle devait présenter, dans l'ordre alphabétique, les matières qui, dans la seconde, sont classées méthodiquement ; l'auteur y a renoncé, et il s'est contenté de mettre à la fin de ses Pandectes une table alphabétique des matières pour faciliter les recherches. » Etc. (Jacques-Charles BRUNET, *op. cit.*, t. II, col. 1565-1567.)

Grammaire, Rhétorique, Dialectique, Arithmétique, Géométrie, Optique, Musique, Cosmographie, Astrologie, Géographie, Physique, Médecine, Éthique, Jurisprudence, Histoire, Théologie. Une nouvelle édition (Paris, Liber, 1619; in-fol. 37 pp.) comprend deux nouvelles sections, Poésie et Chronologie, dont la dernière manque à Gesner. « Le système de Savigny, observe *la Grande Encyclopédie*[1], est le premier exemple des remaniements que les auteurs de systèmes bibliographiques firent souvent subir à leurs méthodes, pendant les deux siècles suivants et même encore au XIXe siècle, malgré les progrès de la bibliographie et l'expérience des livres et des systèmes de classement. »

Un peu avant l'apparition de l'ouvrage de Christophe de Savigny, en 1583, l'érudit Lacroix du Maine avait présenté à Henri III un curieux et singulier projet « pour dresser une bibliothèque parfaite et accomplie de tous points[2] ». Ce parangon des bibliothèques devait comprendre dix mille volumes, renfermés dans « cent buffets..., chacun d'iceux contenant cent volumes ». Le « premier ordre » de ces buffets, du n° 1 au n° 17, était consacré à la religion; le « second ordre », du n° 18 au n° 41, aux arts et sciences; le « troisième ordre », du n° 42 au n° 62, à la description de l'univers; le « quatrième ordre »,

1. *Loc. cit.*, t. VI, p. 609.
2. Albert Maire, *op. cit.*, pp. 183 et 193.

du n° 65 au n° 72, aux choses qui concernent le genre humain; le cinquième, aux hommes illustres en guerre; le sixième, aux ouvrages de Dieu; et le septième, aux mémoires et mélanges.

Le pieux Jean Mabun (....-....), dont nous parle Gabriel Naudé[1], ne trouva rien de mieux, lui, pour classer ses livres, que de se conformer à l'avertissement « du Psalmiste[2] : *Disciplinam, bonitatem et scientiam doce me*, » et de les partager ainsi en trois classes : Théologie, Morale et Sciences.

Moins strict, plus expérimenté et plus éclairé, Gabriel Naudé (1600-1653) estime que le meilleur ordre est le suivant : « Théologie, Médecine, Jurisprudence, Histoire, Philosophie, Mathématiques, Humanités, et autres, lesquelles il faut subdiviser chacune en particulier suivant leurs diverses parties[3], » etc.

A peu près à la même époque, le père jésuite Claude Clément (1594-1642) publiait, sous son nom latinisé de Claudius Clemens, un ouvrage intitulé : *Musei, sive bibliothecæ tam privatæ quam publicæ extructio, instructio, cura, usus*... (Lugduni, 1635; in-4), où se trouve un plan de classement bibliogra-

1. *Advis pour dresser une bibliothèque*, chap. VII, p. 88.

2. *La Bible*, Psaumes, CXVIII, 66. Le texte, dans la traduction de Le Maistre de Sacy, place la bonté en tête : « Enseignez-moi la bonté, la discipline et la science ».

3. *Op. cit.*, p. 89. La première édition de l'ouvrage de Gabriel NAUDÉ, *Advis pour dresser une bibliothèque*, est de 1627.

phique comprenant vingt-quatre catégories ou « armoires[1] » ; Ismaël Bouilliau[2] (1605-1696) dressait le célèbre catalogue de la bibliothèque des de Thou ; et un autre membre de la Société de Jésus, Jean Garnier (1612-1681), auteur du *Systema bibliothecæ collegii parisiensis Societatis Jesu* (Paris, 1678 ; in-4), réduisait à cinq les grandes divisions bibliographiques : Théologie, Jurisprudence, Sciences et Arts, Belles-Lettres, Histoire[3].

Plus tard vinrent Gabriel Martin et Prosper Marchand, Guillaume-François de Bure et son cousin Guillaume de Bure, Née de la Rochelle, d'autres aussi, qui remanièrent de maintes façons les divisions de ce dernier système. Modifié encore et complété dans la première moitié du XIXe siècle par Jacques-Charles Brunet[4], l'auteur du précieux *Ma-*

1. Cf. Albert MAIRE, *op. cit.*, pp. 183 et 195. « La tentative faite par Louis Jacob (R. P. Ludovicus Jacob), pendant les années 1643 à 1646 et 1651 à 1653, dit encore M. Albert MAIRE (*op. cit.*, p. 183), de donner la liste des livres parus en France, mérite d'être signalée, bien que ses relevés soient fort incomplets. »

2. On écrit aussi, mais moins exactement, Bouillaud.

3. Cf. CONSTANTIN, *op. cit.*, p. 127.

4. Il ne faut pas confondre, comme le font M. Albert MAIRE, *op. cit.*, p. 565 et *passim*, et nombre d'autres écrivains, Jacques-Charles BRUNET, l'auteur dudit *Manuel*, né à Paris en 1780, mort en 1867, et Pierre-Gustave BRUNET, né à Bordeaux en 1807, mort en 1896, l'auteur du *Dictionnaire de bibliologie catholique*, de *la Reliure ancienne et moderne*, des *Fantaisies bibliographiques*, etc., et, en collaboration avec M. Pierre DESCHAMPS, du *Supplément au Manuel du libraire* de Jacques-Charles BRUNET.

nuel du libraire et de l'amateur de livres, il finit par prédominer et s'imposer à la plupart des bibliographes[1].

On peut adresser bien des reproches à cette classification dite de Brunet : elle ne donne ni à la géographie, ni à l'archéologie, ni à la bibliographie le rang que ces sciences méritent ; elle place la télégraphie (devenue électrique) dans la même subdivision que la calligraphie et la sténographie ; elle emploie des expressions mal définies, comme *prolégomènes* et *paralipomènes*[2], etc. ; néanmoins tous ceux qui s'occupent de livres et de catalogues sont d'accord pour rendre hommage à cette œuvre[3].

1. « Ce n'est ni à Gabriel Martin ni à Prosper Marchand, ni à Garnier, ni à Bouillaud, que revient cet honneur (d'avoir créé un système bibliographique à peu près universellement adopté) : *Enfin Malherbe vint* n'est pas plus vrai, absolument parlant, en bibliographie qu'en littérature. » (Gustave Mouravit, *le Livre et la Petite Bibliothèque d'amateur*, p. 332.)

2. M. Prieur, bibliothécaire des Facultés à Besançon, a fait un relevé des critiques auxquelles prête la classification de Brunet ; on en trouvera le résumé dans Albert Maire, *op. cit.*, pp. 186-189.

3. « Cette classification, œuvre des maîtres, que nous appellerions volontiers la classification des hommes de bon sens, et que l'histoire, Dieu merci, nous permet d'appeler la *classification des bibliographes*.... » (Gustave Mouravit, *op. cit.*, p. 334.) — « ... Un cadre bibliographique... dont le *Manuel* de Brunet fournit le modèle le plus souvent adopté en France. » (Léopold Delisle, *op. cit.*, p. 33.) « ... Le système de Brunet,... après tout, c'est encore la meilleure des classifications établies jusqu'ici. » (Albert Maire, *op. cit.*, p. 190.) Le système français qui survécut aux innovations du XIXe siècle... est celui de Brunet, qui dérive directement de

Nous parlerons plus loin d'autres systèmes plus récents, plus pratiques que celui de Brunet, s'adaptant mieux à nos divers genres de bibliothèques ; par exemple, la méthode de classement de M. Léopold Delisle pour une bibliothèque de petite ou

l'ancien mode de classement. Ce système est aussi celui qui fut le plus fréquemment appliqué dans les pays étrangers. » (E.-D. Grand, *la Grande Encyclopédie*, art. Bibliographie, t. VI, p. 611.) — L'*Instruction générale relative au service des bibliothèques universitaires* du 4 mai 1878 porte que, dans ces bibliothèques, « la division adoptée pour le classement des matières sera conforme à celle du *Manuel du libraire* de Brunet, comme étant la plus répandue ». (*Ap.* Albert Maire, *op. cit.*, p. 438.) — « Depuis le moyen âge, la classification des sciences humaines a extrêmement varié : la plus usitée en France aujourd'hui, et, à vrai dire, la moins imparfaite, malgré quelques défauts de détail, est celle qui, créée par les libraires érudits du XVIIIe siècle, a été adoptée définitivement dans le *Manuel du libraire* de Brunet; elle fait encore autorité aujourd'hui, et répond à peu près à tous les besoins; les subdivisions intérieures peuvent varier, mais l'ensemble est satisfaisant. Les progrès des sciences obligent d'ailleurs à créer sans cesse de nouveaux chapitres, principalement dans la médecine, et il serait puéril de considérer aujourd'hui l'histoire des États-Unis comme appartenant à l'histoire des colonies européennes; mais, moyennant quelques modifications de détail, ce cadre bibliographique a l'avantage très appréciable de pouvoir s'appliquer également à d'anciennes bibliothèques où dominent la théologie, la jurisprudence et l'histoire, et à des bibliothèques modernes où les sciences, la littérature, et l'archéologie occupent une place prépondérante. » (A. Molinier, *la Grande Encyclopédie*, art. Bibliothèque, t. VI, p. 661.) — S'associant aux critiques exprimées par M. Prieur, M. Albert Maire pense avec lui « que le système de Brunet, quoique le meilleur encore, ne peut plus répondre actuellement à toutes les exigences du développement des sciences. Il

de moyenne importance[1]; mais le système de Brunet est si connu, si souvent cité comme le modèle type des classifications bibliographiques, qu'il s'impose dès l'abord, comme sujet d'étude tout au moins.

Il était tout naturel que Brunet et ses devanciers plaçassent la théologie en tête de leur liste. Dans les bibliothèques d'autrefois, au moyen âge et même encore au XVIII[e] siècle, n'était-ce pas *la Bible*, avec les commentaires sur les livres saints, les traités de scolastique et de casuistique, etc., qui occupaient le premier rang et la plus grande place?

Dans un très beau chapitre, consacré à l'analyse et à l'apologie du système de Brunet, M. Gustave Mouravit, énumérant les conditions que doit remplir une bonne méthode de classement bibliographique, écrit[2] :

demanderait un remaniement considérable à peu près dans toutes ses parties, mais surtout dans les sciences expérimentales, qui sont trop sommairement exposées. Hâtons-nous de dire toutefois que ces changements ne peuvent s'effectuer du jour au lendemain, mais devraient être consacrés par l'acceptation simultanée de tous ceux qui se servent de ce système. Dans un congrès seulement..., on pourrait établir et arrêter une nouvelle base de divisions, ou proposer de réformer le système de Brunet, s'il est gardé. » (Albert MAIRE, *op. cit.*, p. 190.) Comme nous le dirons plus loin, d'ailleurs, il n'y a pas de système de classification exactement applicable à toutes les bibliothèques et absolument parfait, et nous ne donnons celui de Brunet et les autres que comme des cadres ou spécimens modifiables à volonté.

1. Voir *infra*, pp. 361-364.

2. *Op. cit.*, pp. 314-317.

« Cette méthode sera à la fois synthétique et analytique : synthétique, en ce qu'elle présentera dans ses principales divisions les grandes sphères où se déploie l'activité de la pensée humaine; analytique, en ce qu'elle offrira, dans ses moindres détails, les produits de cette activité, et cela en suivant la filiation et l'enchaînement des objets sur lesquels cette activité s'exerce : immense toile où devront être accusées, jusque dans leurs traits les plus délicats, les formes multiples sous lesquelles l'idée se montre et se propage dans le monde.

« Il importe donc de saisir d'abord les rapports les plus naturels de la pensée avec les objets mêmes de ses spéculations, pour tracer nettement le plan d'un catalogue.

« Ainsi, au sommet des choses, l'homme voit d'abord Dieu, son auteur et sa fin. Les *matières théologiques* se grouperont dans une PREMIÈRE DIVISION.

« Après Dieu, au moment où l'homme se retourne vers le monde, il rencontre les hommes, ses semblables; alors se révèlent à lui les grandes notions du droit et du devoir, du juste et de l'injuste. La *jurisprudence*, qui les approfondit, les formule et en règle l'application, formera une DEUXIÈME DIVISION.

« Puis l'homme se replie sur lui-même; il veut se connaître, et, avec lui, il veut connaître aussi le monde extérieur, les rapports plus ou moins étroits

qui l'unissent à ce monde, les modifications qu'il éprouve à son occasion et celles qu'il lui fait éprouver à son tour. C'est là proprement le domaine *des sciences et des arts*, embrassé dans une TROISIÈME DIVISION.

« Mais l'intelligence humaine a sa vie propre ; en même temps qu'elle cherche à étendre le champ de ses connaissances, elle essaye de se traduire au dehors : elle emprunte la forme du langage pour se montrer elle-même comme une manifestation, le plus souvent d'un type rêvé par elle et qui réalise plus ou moins *le beau* en essence. Les études sur le langage et sur les règles qui doivent présider aux créations de l'esprit, les œuvres qui naissent sous le souffle de l'intelligence dans la vision d'un idéal quelconque, tout cet ensemble de connaissances et de productions littéraires viendra se ranger, sous le titre de *belles-lettres*, dans une QUATRIÈME DIVISION.

« Enfin, après Dieu, la justice, le monde extérieur, les manifestations plus ou moins brillantes de la pensée, l'homme veut connaître les destinées et de cette humanité dont il fait partie, et des choses mêmes qui l'environnent ; il veut savoir les évolutions diverses qu'ont accomplies tant d'objets de ses spéculations ; après la notion, il veut le fait. Les *sciences historiques*, propres à l'éclairer à cet égard, se réuniront dans une CINQUIÈME DIVISION.

« Comme appendice, la *bibliographie*, qui porte son flambeau investigateur dans toutes les parties de la science, aura sa place à part : SIXIÈME DIVISION.

« Et, par une raison d'ordre, et de même qu'on réserve dans un vaste édifice des appartements pour la conservation des objets qui ne sauraient commodément trouver place ailleurs, la *polygraphie* et les *collections* formeront la SEPTIÈME ET DERNIÈRE DIVISION. »

Tel est, magnifiquement exposé, le plan du système de classification dit de Brunet, qu'en raison même de son importance et de son universalité, nous allons continuer d'examiner, et que nous décrirons, sinon complètement, du moins dans ses détails principaux.

Ce système comprend cinq grandes divisions ou classes : Théologie, Jurisprudence, Sciences et Arts, Belles-Lettres, Histoire[1]. Chacune de ces divisions comporte un nombre de subdivisions plus ou

1. La *bibliographie*, que M. Gustave Mouravit, comme nous venons de le voir, place, sans doute par amour et respect pour cette science qu'il possède si bien, dans un appendice spécial, et considère comme occupant une grande division, la sixième, ne forme, à vrai dire, qu'une sous-subdivision de la cinquième classe, de l'HISTOIRE (VI. Paralipomènes historiques ; 6. Bibliographie : voir *infra*, p. 342.) De même la *polygraphie* et les *collections*, au lieu de former chacune, comme il vient encore d'être dit, une division spéciale, « la septième et dernière division », appartiennent toutes deux à la classe O. BELLES-LETTRES, dont elles forment les subdivisions VIII et IX.

moins considérable, dont les premières sont indiquées par des *chiffres romains*.

Voici le tableau synoptique de ces cinq grandes divisions ou classes avec leurs premières subdivisions. En tête de chaque colonne, nous avons ajouté une des cinq voyelles, de sorte que les cinq grandes divisions sont respectivement représentées, selon la méthode suivie à la Bibliothèque nationale (salle de lecture), par les voyelles **A, E, I, O, U**. On évite ainsi, dans la rédaction des fiches, de répéter sur chacune d'elles la mention de la classe (Théologie, Jurisprudence, etc.), et l'on remplace cette mention par la voyelle correspondante[1]. Ces voyelles majuscules sont exprimées en caractères gras, en **égyptienne** (on pourrait tout aussi bien employer des caractères penchés, de l'*italique*), pour ne pas être confondues avec les majuscules servant, comme nous le verrons tout à l'heure, d'indices aux troisièmes subdivisions.

1. On pourait de même, afin de faciliter la rédaction des fiches et de régulariser l'ensemble du système, numéroter, dans la cinquième classe (**U**), les deux dernières subdivisions à la suite des autres : VII. Mélanges et Dictionnaires encyclopédiques ; — VIII. Notice des principaux journaux littéraires, scientifiques et politiques, — qui, dans le texte de J.-Ch. Brunet, ne sont précédées d'aucun indice.

TABLEAU SYNOPTIQUE

DES GRANDES DIVISIONS OU CLASSES ET PREMIÈRES SUBDIVISIONS DU SYSTÈME BIBLIOGRAPHIQUE DE J.-CH. BRUNET

A. Théologie	E. Jurisprudence	I. Sciences et Arts	O. Belles-Lettres	U. Histoire
I. Écriture sainte. II. Liturgie. III. Conciles. IV. Saints Pères. V. Théologiens. VI. Opinions singulières. VII. Religion judaïque. VIII. Religion des peuples orientaux. IX. Appendice à la théologie. (Déistes et incrédules. — Athées.)	I. Droit de la nature et des gens. II. Droit politique. III. Droit civil et droit criminel. IV. Droit canonique ou ecclésiastique.	I. Sciences philosophiques. II. Sciences physiques et chimiques. III. Sciences naturelles. IV. Sciences médicales. V. Sciences mathématiques. VI. Appendice aux sciences. (Philosophie occulte;alchimie et astrologie.) VII. Arts. VIII. Arts mécaniques et métiers. IX. Exercices gymnastiques. X. Jeux divers.	I. Linguistique. II. Rhétorique. III. Poésie. III'. Poésie dramatique. IV. Fictions en prose. V. Philologie. VI. Dialogues et entretiens. VII. Épistolaires. VIII. Polygraphes. IX. Collections d'ouvrages et d'extraits de différents auteurs : Recueils de pièces ; Mélanges.	I. Prolégomènes historiques[1]. II. Histoire universelle, ancienne et moderne. III. Histoire des religions et des superstitions. IV. Histoire ancienne. IV'. Appendice à l'histoire ancienne (Bas-Empire. Scythes, Goths, etc.) V. Histoire moderne. VI. Paralipomènes historiques[2]. MÉLANGES ET DICTIONNAIRES ENCYCLOPÉDIQUES. NOTICES DES PRINCIPAUX JOURNAUX LITTÉRAIRES, SCIENTIFIQUES ET POLITIQUES.

1) C.-à-d. Introduction à l'Histoire. Dans cette subdivision I figurent la Géographie et les Voyages (voir *infra*, p. 336).
2) C.-à-d. Appendice à l'Histoire. C'est dans cette subdivision VI que se trouve la Bibliographie (voir *infra*, p. 342).
« Les expressions prolégomènes et paralipomènes ne sont pas claires », dit très justement M Prieur. (*ap.* Albert MAIRE, *op. cit.*, p. 188).

Ainsi que nous l'avons dit et que le montre le tableau précédent, les premières subdivisions des cinq grandes classes sont indiquées par des *chiffres romains*. Ces subdivisions sont à leur tour fractionnées en sous-subdivisions ayant pour indices des *chiffres arabes*; ces secondes subdivisions donnent lieu de même, s'il est nécessaire, à des troisièmes subdivisions, marquées par les *lettres majuscules* de l'alphabet: puis ces troisièmes subdivisions, à des quatrièmes, précédées de *lettres minuscules*[1].

On conçoit aisément, en effet, que ces fractionnements puissent se prolonger presque à l'infini. Ainsi, dans la classe ou division HISTOIRE (**U**), partagée en six grandes subdivisions, la cinquième (V), l'HISTOIRE MODERNE, est fractionnée, pour l'Europe seule, en quinze sous-subdivisions ou secondes subdivisions, indiquées par des chiffres arabes : 1. Histoire de France ; — 2. Histoire de la Belgique ; — etc.[2]. — La première de ces sous-subdivisions, 1. Histoire de France, est partagée à son tour en quatorze sous-sous-subdivisions ou troisièmes subdivisions, désignées par les majuscules de l'alphabet : A. Géographie ancienne et moderne ; topographie; statistique ; — B. Histoire celtique et gauloise; — C. Origine

1. Ces minuscules. J.-Ch. Brunet les exprime parfois en caractères romains, le plus souvent en italique. Nous avons, à l'occasion, uniformisé la *marche*, et employé partout, dans ce cas, la minuscule italique : *a*, *b*, *c*,... et non a, b, c,...

2. Voir *infra*, pp. 338-340.

des Français; établissement de la monarchie dans les Gaules; — D. Mœurs et usages; antiquités et monuments;... — O. Histoire particulière des anciennes provinces et des villes de France. Nous avons de même, pour cette dernière troisième subdivision O : *a*. Paris; — *a bis*. Résidences royales; — *b*. Ile-de-France, Picardie, Artois; — *c*. Beauce, Orléanais, Blaisois, etc.; — *d*. Normandie; — etc.

Plus une bibliothèque est nombreuse et variée, plus ces subdivisions sont nécessaires. C'est parce que J.-Ch. Brunet avait en vue « l'arrangement d'une grande bibliothèque formée sur un plan qui embrasse tous les genres[1] », que son système bibliographique est si développé et comprend tant de fractionnements et de ramifications.

Comme suite au tableau précédent, voici un exposé, sinon complet, du moins suffisant pour avoir une idée exacte de ce système, et pouvoir cataloguer les livres d'une bibliothèque particulière, même de notable importance. Cette liste comprend *in extenso* les cinq grandes divisions, leurs premières subdivisions à chiffres romains, et leurs secondes subdivisions à chiffres arabes. Quant aux troisièmes subdivisions, indiquées par des lettres majuscules, et aux quatrièmes, marquées par des minuscules, pour ne pas grossir cet ouvrage outre mesure, je ne les y ai fait figurer que partiellement, et je renvoie au *Manuel*

1. Jacques-Charles BRUNET, *op. cit.*, t. VI, col. XV.

de Brunet, tome VI, Introduction, colonnes xxvij à lxij, ceux des lecteurs qui désireraient plus de précision et de développements.

A. THÉOLOGIE

I. Écriture sainte.

1. Textes et versions.
2. Interprètes de l'Écriture sainte.
3. Philologie sacrée.

II. Liturgie.

1. Traités sur les rites et cérémonies de l'Église, et principalement les offices divins.
2. Collections de liturgies en différentes langues.
3. Liturgies des Églises grecques et orientales.
4. Liturgies de l'Église latine[1].
5. Liturgies gallicanes.
6. Liturgie mozarabe, et autres liturgies particulières.
7. Liturgies anglicanes.

III. Conciles.

1. Traités touchant les conciles et les synodes.
2. Collections de conciles.
3. Conciles généraux.
4. Conciles nationaux, provinciaux et diocésains.

1. Cette section 4 pourrait être placée avant la section 3. (Note de J.-Ch. Brunet.)

IV. Saints Pères.

1. Introduction à l'étude des saints Pères.
2. Collections, extraits et fragments d'ouvrages des saints Pères.
3. Ouvrages des saints Pères grecs.
4. Ouvrages des saints Pères latins et de quelques autres écrivains ecclésiastiques.
5. Ouvrages des saints Pères arméniens.

V. Théologiens.

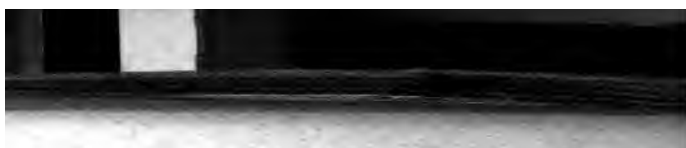
1. Théologie scolastique et dogmatique.
2. Théologie morale.
3. Théologie catéchétique[1].
4. Théologie parénétique[2] ou sermons, comprenant aussi les homélies, les prônes, etc.
5. Théologie ascétique ou mystique.
6. Théologie polémique.
7. Théologiens chrétiens séparés de l'Église romaine.

VI. Opinions singulières.

1. Ochin, Postel, Bruno-Nolano, Beverland, etc.
2. Illuminés et autres fanatiques.

1. C'est-à-dire qui a rapport à la catéchèse : « Instruction orale sur les choses de l'Église, par demandes et par réponses » (d'où catéchisme). (Littré, *op. cit.*).

2. C'est-à-dire qui a rapport à la parénèse : « Discours moral, exhortation ». (Id., *op. cit.*)



VII. Religion judaïque.

Doctrines, culte, institutions.

VIII. Religion des peuples orientaux[1].

1. Recueil de livres sacrés de différents peuples.
2. Mahométisme.
3. Magisme ou religion des anciens Persans; Brahmanisme ou religion des Indiens.
4. Bouddhisme et religions de la Chine.
5. Sabéisme, etc.

IX. Appendice a la théologie.

Ouvrages philosophiques sur la divinité et sur les cultes religieux.

1. Déistes et incrédules.
2. Athées.

E. JURISPRUDENCE

* *Introduction.*

A. Histoire de la législation et des tribunaux.
B. Étude du droit.
C. Philosophie du droit.
D. Dictionnaires et traités généraux.

1. L'histoire du paganisme et celle des religions orientales forment un appendice à l'histoire des religions. (Note de J.-Ch. Brunet.) Voir *infra*, p. 336 : U. Histoire ; — III. Histoire des religions et des superstitions ; — 2. Histoire des religions, seconde partie ; etc.

I. Droit de la nature et des gens.

1. Traités généraux.
2. Droit international.
3. Ouvrages spéciaux qui se rapportent au droit des gens.

II. Droit politique.

III. Droit civil et droit criminel.

1. Généralités.
2. Droit des anciens peuples, autres que les Romains.
3. Droit romain.
4. Droit français.
5. Droit maritime.
6. Droit étranger.

IV. Droit canonique ou ecclésiastique.

1. Introduction; traités élémentaires, dictionnaires, etc.
2. Lettres des papes, canons, décrétales et bulles.
3. Traités généraux sur le droit ecclésiastique, traités particuliers sur des matières canoniques, et procédure contre les hérétiques.
4. Juridictions ecclésiastiques de la cour de Rome.

5. **Traités pour et contre l'autorité ecclésiastique.**
6. **Église gallicane.**
7. **Droit ecclésiastique étranger, et statuts des ordres religieux.**
8. **Appendice : droit des Églises non catholiques.**

I. SCIENCES ET ARTS

** Introduction et dictionnaires.*

I. Sciences philosophiques.

1. Introduction, histoire et dictionnaires.
2. Philosophie générale et mélanges.
3. Logique.
4. Métaphysique.
5. Morale.
6. Applications de la morale.
   - A. Économie.
   - B. Politique.
   - C. Économie politique, avec les applications de cette science à l'économie sociale.

II. Sciences physiques et chimiques.

1. Physique proprement dite.
2. Chimie.

III. Sciences naturelles.

1. Généralités.
2. Géologie.

3. Botanique.
4. Zoologie, ou histoire naturelle des animaux.
5. Mélanges d'histoire naturelle et de physique.
6. Écarts de la nature; monstres; prodiges.
7. Cabinets et collections d'histoire naturelle, préparation et conservation des objets.
8. Appendice de l'histoire naturelle : agriculture et économie rurale.

IV. Sciences médicales.

1. Introduction.
   - A. Histoire.
   - B. Écrits sur la médecine et pour ou contre cette science.
   - C. Dictionnaires et bibliothèques de médecine.
   - D. Traités préparatoires à l'étude de la médecine.
2. Traités généraux.
3. Anatomie.
4. Physiologie.
5. Hygiène.
6. Pathologie médicale.
7. Séméiologie, ou traité sur les signes des maladies.
8. Spécialités médicales.
9. Thérapeutique; matière médicale, générale et spéciale.
10. Médecine légale.

11. Mélanges et journaux de médecine.
12. Chirurgie.
13. Pharmacie et pharmacopée; secrets de médecine.
14. Médecine vétérinaire et traités d'hippiatrique.

V. Sciences mathématiques.

1. Généralités.

A. Histoire et traités préparatoires.
B. Dictionnaires; traités élémentaires et généraux.
Etc., etc.

2. Mathématiques pures.
3. Mathématiques appliquées.

A. Calcul des probabilités.
B. Mécanique.
C. Astronomie.
D. Optique, dioptrique, catoptrique et perspective.
E. Marine.
F. Art militaire.
G. Génie des ponts et chaussées; chemins de fer; canaux.

VI. Appendice aux sciences.

1. Philosophie occulte.

A. Introduction et histoire; dictionnaires.
B. Cabale et magie.
C. Apparitions, démons, possessions, exorcismes, sortilèges et choses analogues.

D. Divination par les songes, par les signes[1] de la main, par les cartes.

2. Alchimie.

3. Astrologie, prédictions astrologiques et autres pronostications.

VII. ARTS.

1. Mnémonique ou art de la mémoire naturelle et artificielle.

2. Écriture et autres moyens de représenter la parole.

A. Calligraphie, polygraphie, cryptographie, sténographie, tachéographie, télégraphie, etc.

B. Typographie.

3. Beaux-Arts.

A. Introduction, histoire, dictionnaires, philosophie des beaux-arts.

B. Arts du dessin.

a. Dessin proprement dit, lithographie.
b. Photographie.
c. Peinture.
d. Gravure.
e. Sculpture.
f. Architecture.

C. Musique.

1. Le texte de J.-Ch. BRUNET (*Manuel du libraire*, t. VI, col. XL) donne bien « Signes » et non : « lignes », comme l'indiquent Édouard ROUVEYRE, *op. cit.*, 3e édit., t. II, p. 30, et Jules COUSIN, *op. cit.*, p. 69.

VIII. Arts mécaniques et métiers.

1. Dictionnaires et traités généraux, mélanges, expositions de l'industrie.
2. Pyrotechnie : art de l'artificier; fonderie; verrerie, etc.
3. Art de tourner; industries manufacturières; travaux à l'aiguille; métiers.
4. Traités sur l'art culinaire.

IX. Exercices gymnastiques.

1. Lutte et escrime.
2. Équitation.
3. Natation.
4. Danse.
5. Chasses et pêches.

X. Jeux divers.

O. BELLES-LETTRES

I. Linguistique.

1. Introduction.

A. Rapports de l'écriture avec le langage.
B. Origine et formation des langues, étymologie générale.
C. Grammaire générale et mélanges de grammaire.
D. Comparaison des langues, alphabets, grammaires et vocabulaires polyglottes généraux.

2. Langues européennes anciennes et modernes.
3. Langues asiatiques.
4. Langues africaines.
5. Langues américaines.

II. Rhétorique.

* *Rhéteurs.*

1. Introduction.
2. Rhéteurs grecs.
3. Rhéteurs latins anciens, et rhéteurs modernes qui ont écrit en latin.
4. Rhéteurs français, italiens, espagnols et anglais.
5. Rhéteurs orientaux.

** *Orateurs*[1].

1. Orateurs grecs.
2. Orateurs latins anciens.
3. Orateurs modernes qui ont écrit en latin.
4. Orateurs français, italiens, espagnols et anglais.
5. Orateurs orientaux.

1. La distinction entre *Rhéteurs* et *Orateurs* est trop subtile, ces deux termes se confondent maintenant trop souvent, pour qu'une classification spéciale soit attribuée à chacun d'eux. — Je suis, autant que possible, la disposition typographique de Brunet, souvent bizarre ou vieillie. (A. C.)



III. Poésie.

* *Introduction et traités généraux sur la poésie.*

1. Recueils de poésies en différentes langues.
2. Poètes grecs.
3. Poètes latins.
4. Poètes français.
5. Poètes italiens.
6. Poètes espagnols.
7. Poètes portugais.
8. Poètes allemands.
9. Poètes flamands et hollandais.
10. Poètes scandinaves.
11. Poètes anglais.
12. Poésies écossaises et irlandaises.
13. Poètes illyriens, serviens, roumains, hongrois, bohémiens, lithuaniens, esthoniens, polonais, russes.
14. Poésie orientale.
15. Poètes hébreux et syriaques.
16. Poètes arabes, persans, arméniens et turcs.
17. Poètes sanscrits, palis, hindoustanis, cingalais, chinois et malais.

III* Poésie (seconde partie).

Poésie dramatique.

1. Histoire générale des théâtres; écrits pour et contre le théâtre, et traités généraux sur l'art dramatique.

2. Poètes dramatiques grecs.
3. Poètes dramatiques latins anciens.
4. Poètes dramatiques du moyen âge et des temps modernes qui ont écrit en latin.
5. Poètes dramatiques français.
6. Poètes dramatiques italiens.
7. Poètes dramatiques espagnols.
8. Poètes dramatiques portugais.
9. Poètes dramatiques allemands et hollandais.
10. Poètes dramatiques danois et suédois.
11. Poètes dramatiques anglais, etc.
12. Poètes dramatiques illyriens, polonais et russes.
13. Poètes dramatiques turcs, indiens, chinois, etc.

IV. Fictions en prose.

1. Apologues ou fables en différentes langues.
2. Romans, contes et nouvelles.
   - A. Histoire des romans et collections de romans.
   - B. Romans grecs.
   - C. Romans latins, anciens et modernes.
   - D. Romans français.
   - E. Romans italiens.
   - F. Romans espagnols.
   - G. Romans portugais.
   - H. Romans allemands, hollandais, flamands, Etc., etc.

Appendice au titre IV.

1. Facéties et pièces burlesques.
2. Dissertations singulières, plaisantes et enjouées.
   A. Différents sujets.
   B. Dissertations sur l'amour.
   C. Ouvrages érotiques.
   D. Traités singuliers pour et contre les femmes, sur le mariage, etc.

V. Philologie.

1. Philologie proprement dite.
2. Satires générales et satires personnelles.
3. Gnomiques : sentences, apophtegmes, adages, proverbes.
4. Bons mots, ana, pensées, etc.
5. Symboles, emblèmes, devises et énigmes.

VI. Dialogues et entretiens.

VII. Épistolaires.

1. Épistolaires grecs.
2. Épistolaires latins anciens.
3. Épistolaires modernes qui ont écrit en latin.
4. Épistolaires français.
5. Épistolaires italiens, espagnols et portugais.
6. Épistolaires allemands et anglais.
7. Épistolaires orientaux.

VIII. Polygraphes.

1. Polygraphes grecs.
2. Polygraphes latins anciens.
3. Polygraphes modernes qui ont écrit en latin.
4. Polygraphes français.
5. Polygraphes italiens.
6. Polygraphes espagnols et portugais.
7. Polygraphes allemands.
8. Polygraphes danois, suédois, russes et hongrois.
9. Polygraphes anglais et anglo-américains.

IX. Collections d'ouvrages et d'extraits de différents auteurs; recueils de pièces; mélanges.

1. Collections d'ouvrages anciens en grec et en latin.
2. Collections d'ouvrages écrits en latin par des modernes.
3. Collections et extraits d'ouvrages français.
4. Collections et extraits d'ouvrages italiens, d'ouvrages espagnols et d'ouvrages portugais.
5. Collections et extraits d'ouvrages allemands.
6. Collections et extraits d'ouvrages anglais et anglo-américains.
7. Collections et extraits d'ouvrages hébreux, arabes, persans.

8. Recueils d'ouvrages en différents dialectes indiens, indo-chinois, chinois, etc.

U. HISTOIRE

I. PROLÉGOMÈNES HISTORIQUES.

1. Traités sur la manière d'écrire et d'étudier l'histoire; philosophie de l'histoire; atlas historiques; dictionnaires.
2. Géographie.
2'. Voyages.
3. Chronologie.

II. HISTOIRE UNIVERSELLE, ANCIENNE ET MODERNE.

1. Anciennes chroniques générales.
2. Ouvrages sur l'histoire universelle, écrits depuis le commencement du XVIe siècle.
3. Traités particuliers relatifs à l'histoire universelle; mœurs et usages.

III. HISTOIRE DES RELIGIONS ET DES SUPERSTITIONS.

1. Histoire générale des religions.
   A. Histoire de l'Église chrétienne.
   B. Histoire générale et particulière des hérésies et des schismes.
2. Histoire des religions, seconde partie : histoire des religions païennes (le polythéisme et le panthéisme), considérées sous le rapport mythologique.

IV. Histoire ancienne.

1. Origines des nations.
2. Histoire générale et particulière de plusieurs peuples anciens.
3. Mélanges historiques : civilisation, gouvernement, etc.
4. Histoire des Juifs.
5. Histoire des Phéniciens, des Babyloniens, des Égyptiens, des Perses et de quelques autres peuples anciens.
6. Histoire générale et particulière de la Grèce.
7. Histoire de l'Italie avant les Romains.
8. Histoire générale et particulière du peuple romain et de ses empereurs.

IV* Appendice a l'histoire ancienne.

1. Histoire byzantine ou du Bas-Empire.
2. Histoire des migrations des Scythes, des Goths, des Visigoths, des Huns, des Vandales, etc., et de leurs invasions en Europe pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne.

V. Histoire moderne.

Généralités.

Europe[1].

A. Itinéraires généraux.
B. Histoire générale de l'Europe, etc.
Etc., etc.

1. Histoire de France.

A. Géographie ancienne et moderne; topographie; statistique.
B. Histoire celtique et gauloise.
C. Origine des Français; établissement de la monarchie dans les Gaules.
D. Mœurs et usages; antiquités et monuments.
E. Histoire générale sous les trois races des rois de France.
F. Collections de chroniques et de mémoires historiques.
G. Collections de dissertations particulières; recueils de diplômes et de chartes.
H. Mélanges historiques.
J. Ouvrages qui se rapportent à l'histoire générale de certaines époques.
K. Histoire particulière de la France sous chaque règne.
L. Histoire royale et princière, contenant les origines, les généalogies, titres, prérogatives, etc., des rois: droits de la couronne sur divers États; histoire des princes issus du sang royal, et celle des reines.

1. Puisqu'il y a ci-dessous deux astérisques devant Asie, trois devant Afrique, etc., il eût été logique d'en mettre un devant Europe. (A. C.)

M. Cérémonial français.
N. Mélanges d'histoire politique et civile de France.
O. Histoire particulière des anciennes provinces et des villes de France. (On pourrait ajouter à chaque paragraphe les noms des départements qui y correspondent.)

a. Paris.
a^{bis}. Résidences royales.
b. Ile-de-France, Picardie, Artois.
c. Beauce, Orléanais, Blaisois, etc.
d. Normandie.
e. Maine, Touraine, Anjou, Poitou.
f. Bretagne.
g. Nivernais, Bourbonnais, Berry.
h. Champagne.
i. Bourgogne et Franche-Comté.
Etc., etc.

2. Histoire de la Belgique[1], contenant les anciennes provinces de Brabant, de Flandre, du Hainaut, de Namur, de Luxembourg, de Limbourg, du pays de Liège, et la Hollande.

2*. Histoire de la Belgique, seconde partie : Hollande.

1. Le texte de Brunet — qui, malgré les mérites de l'imprimeur-éditeur Firmin-Didot, est loin d'être aussi correct et aussi convenablement disposé qu'il le faudrait — donne ici « Histoire belgique » (avec un b minuscule), et plus bas : « 2*. Histoire Belgique » (avec un grand B, et sans : de la). On pourrait d'ailleurs, pour plus de simplicité et de clarté, supprimer cette subdivision 2*, qui se confond avec la précédente (2), ou la réserver à la Hollande exclusivement.

3. Histoire d'Italie.
4. Histoire des îles Ioniennes, de la Sardaigne, de la Corse et de l'île de Malte.
5. Histoire de la Suisse.
6. Histoire d'Espagne.
7. Histoire de Portugal.
7*. Histoire des îles Baléares, etc.
8. Histoire d'Allemagne.
9. Histoire de la Grande-Bretagne et de l'Irlande.
10. Histoire scandinave.
11. Histoire de l'empire des Russies.
12. Histoire de la Pologne, de la Lithuanie et de l'Ukraine.
13. Histoire générale de l'empire ottoman, avec l'histoire des possessions turques en Europe, y compris la Moldavie, la Valachie, la Bulgarie et la Servie.
14. Histoire de la Grèce et de ses îles.
15. Histoire des hordes nomades, vulgairement nommées Bohémiens, qui parcourent l'Europe, et auxquelles on suppose une origine indienne.

† *Mélanges relatifs à l'histoire de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique, comprenant l'histoire générale des colonies modernes fondées par les Européens.*

** Asie.

1. Histoire générale.
2. Histoire des Arabes et de l'Islamisme.
3. Histoire des possessions turques en Asie, y compris la Syrie et l'Arménie.
4. Histoire d'une partie du littoral de la mer Caspienne et des contrées caucasiennes.
5. Histoire de la Perse, du Caboul, du Turkestan, etc.
6. Histoire de l'Inde.
7. Histoire de l'Archipel indien : Ceylan, Sumatra, Java, les Philippines, etc.
8. Histoire d'une partie de l'Asie centrale et septentrionale, comprenant l'Inde au delà du Gange, le Tibet, la Mongolie et la Tartarie.
9. Histoire de la Chine et de la Corée.
10. Histoire du Japon.
11. Histoire des possessions russes en Asie.
12. Appendice à l'histoire de l'Asie : Australie, Nouvelle-Zélande, Polynésie.

*** Afrique.

1. Histoire générale.
2. Histoire de l'Égypte et de la Nubie.
3. Histoire des États barbaresques, y compris l'Algérie.



4. Histoire des régions centrales, des régions occidentales et des régions orientales de l'Afrique.
5. Histoire des îles d'Afrique.

**** Les deux Amériques.

1. Histoire générale.
2. Amérique septentrionale.
3. Iles Antilles.
4. Amérique méridionale.

VI. Paralipomènes historiques.

1. Histoire de la chevalerie et de la noblesse.
2. Histoire des solennités, pompes et cérémonies publiques.
3. Archéologie.

3*. Archéologie, seconde partie : Archéographie.

4. Histoire littéraire.
5. Biographie, et spécialement la biographie littéraire et celle des artistes.
6. Bibliographie.

A. Introduction.
B. Traités généraux sur les livres, sur les bibliothèques, leur histoire, et sur les devoirs des bibliothécaires.
C. Histoire de l'imprimerie.
D. Bibliographes généraux, bibliothèques choisies, traités et dictionnaires des livres rares, mélanges bibliographiques.

E. Catalogues des livres des bibliothèques publiques et des collections particulières.

a. Livres manuscrits.
b. Livres imprimés.

F. Bibliographes spéciaux.

a. Sur les ouvrages anonymes; sur les ouvrages condamnés.
b. Dictionnaires, etc.

G. Mélanges et extraits historiques.

MÉLANGES ET DICTIONNAIRES ENCYCLOPÉDIQUES.

NOTICE DES PRINCIPAUX JOURNAUX LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES [ET POLITIQUES].

I. Journaux français.

a. Gazettes, journaux purement littéraires, et journaux politiques et littéraires.
b. Journaux bibliographiques.
c. Journaux religieux.
d. Journaux relatifs à la jurisprudence et à l'économie.
e. Journaux scientifiques.
f. Journaux relatifs aux beaux-arts, aux arts et métiers, etc.
g. Journaux géographiques et historiques.
Etc., etc.

II. Journaux écrits en latin.

III. Journaux étrangers.

*
* *

Pour appliquer ce système de classification, dont nous venons de tracer les grandes lignes, prenons l'exemple qui nous a déjà servi à propos du catalogue alphabétique, soit un exemplaire de l'*Histoire de Paris* de Dulaure, dont il s'agit de déterminer la cote du catalogue méthodique.

Nous cherchons dans la classe **U**. HISTOIRE; nous nous arrêtons à V. Histoire moderne, puis à 1 Histoire de France, ensuite à O. Histoire particulière des anciennes provinces et des villes de France, et enfin à *a*. Paris. La fiche de cette *Histoire de Paris* portera donc les mentions suivantes : **U** V 1 O *a*.

L'ouvrage (nom de l'auteur, titre, etc.) étant inscrit sur le registre d'entrée, comme il a été spécifié à propos du catalogue alphabétique[1], nous l'inscrivons sur le registre du catalogue méthodique affecté à l'Histoire de Paris. Théoriquement, chaque subdivision des cinq grandes classes (**A**, **E**, **I**, **O**, **U**), que cette subdivision soit marquée par un chiffre romain, un chiffre arabe, une lettre majuscule ou une lettre minuscule (**U** — V 1 O *a*), devrait avoir son registre ou cahier spécial, aussi bien que sa section distincte dans la boîte à fiches du catalogue métho-

1. *Supra*, pp. 229-230.

dique[1]; mais on se rend bien compte que nombre de ces sections se réduiraient parfois à très peu de chose, sinon à rien, et que, pour la plupart des cas, même dans une bibliothèque importante, il est plus pratique et plus simple de s'arrêter, sinon à la première, du moins à la deuxième ou à la troisième subdivision[2], de réunir, par exemple, dans un même

1. Ces registres ou cahiers ne font pas double emploi avec les fiches du catalogue méthodique. D'abord, dans chaque section de ce catalogue, les fiches sont rangées d'après leur mot d'ordre, c'est-à-dire par ordre alphabétique; tandis que les ouvrages sont inscrits sur les registres ou cahiers des sections dans l'ordre où ils arrivent. En outre, les registres ou cahiers des sections du catalogue méthodique servent à fournir, pour chaque *ouvrage* nouvellement reçu, le numéro d'ordre à joindre à la cote, de même que le ou les registres d'entrée (un par format) fournissent, pour chaque nouveau *volume*, le numéro d'ordre du catalogue alphabétique. Ces registres ou cahiers des sections sont, en d'autres termes, au catalogue méthodique ce que le ou les registres d'entrée sont au catalogue alphabétique. Enfin, dans une bibliothèque publique, les fiches des deux catalogues, renfermées dans leurs boîtes Bonnange, peuvent être laissées à la disposition des lecteurs, tandis que le ou les registres d'entrée et les registres ou cahiers des sections, documents administratifs, restent à portée de l'employé chargé du cataloguement et ne doivent servir qu'au personnel de la bibliothèque.

2. C'est aussi ce que dit M. Léopold Delisle (*op. cit.*, p. 55) : « ... Il conviendra de distribuer (ces cartes ou fiches) dans les différentes divisions, subdivisions et paragraphes d'un cadre bibliographique, plus ou moins détaillé, dont le *Manuel* de Brunet fournit le modèle le plus souvent adopté en France. Ce modèle pourra toutefois être simplifié dans la plupart des cas. Quel que soit le cadre adopté, *il est bon de ne pas pousser le classement méthodique jusqu'aux dernières ramifications....* »

registre, l'Histoire de Paris (**U V 1 O** *a*) à l'Histoire particulière des anciennes provinces et des villes de France (**U V 1 O**), confondre même ces deux rubriques dans l'Histoire de France (**U V 1**). Le nombre des registres ou cahiers des sections dépendra, en d'autres termes, de la bibliothèque même, de son genre, de ses acquisitions, du nombre de livres qu'elle possède ou est appelée à posséder dans telles ou telles matières, c'est-à-dire dans telles ou telles divisions, subdivisions, sous-subdivisions, etc., de son catalogue.

En supposant donc que l'ouvrage en question, cet exemplaire de l'*Histoire de Paris* de Dulaure, soit le soixante-deuxième inscrit sur le registre du catalogue méthodique affecté à la subdivision *a*, nous aurons pour la cote :

$$\frac{\textbf{U}\ \text{V}\ 1\ \text{O}\ a}{\text{N}^{\text{o}}\ 62}.$$

S'agit-il de cataloguer le *Théâtre* de Racine? Nous prenons la classe **O**. BELLES-LETTRES, puis la division POÉSIE et son appendice III*. POÉSIE DRAMATIQUE, et nous nous arrêtons à 5. Poètes dramatiques français. Nous inscrivons l'ouvrage sur le registre ou cahier du catalogue méthodique affecté à cette section, et, en supposant qu'il y reçoive le numéro 820, nous avons la cote :

$$\frac{\textbf{O}\ \text{III}^{*}\ 5}{\text{N}^{\text{o}}\ 820}.$$

Dans les bibliothèques publiques, comme nous l'avons dit[1], on supprime d'ordinaire, faute de place, sur l'étiquette collée au dos du livre, l'abréviation N°, et l'on écrit :

$$\frac{\mathbf{U}\,\mathrm{V}\,10\,a}{62} \quad \text{et} \quad \frac{\mathbf{O}\,\mathrm{III}^{*}\,5}{820}.$$

Très fréquemment il arrive que le même ouvrage peut être classé à plusieurs endroits, c'est-à-dire qu'il traite de matières différentes et intéresse plusieurs branches des connaissances humaines. Dans ce cas, on le catalogue dans la section (division, subdivision, sous-subdivision, etc.), qui paraît la plus directement intéressée, et l'on place dans les autres des fiches de renvoi. Ainsi, et selon la remarque de J.-Ch. Brunet lui-même[2], « les ouvrages sur le *Mariage* se placent dans neuf classes différentes, selon le point de vue sous lequel le sujet est traité. Le mariage, considéré comme sacrement, appartient à la Théologie et au Droit canonique; — comme acte civil, et pour ce qui regarde les droits réciproques des époux, au Code civil; — quant aux infractions qui y sont faites, au Code pénal; — considéré dans les devoirs des époux, à la Morale ou à l'Économie; — dans ses rapports avec la population, à l'Économie politique; — sous le rapport médical, à la Mé-

1. *Supra*, pp. 244-245.
2. *Op. cit.*, t. VI, col. xv.

decine : — comme appartenant aux mœurs et aux usages des anciens, aux Antiquités ; — enfin, envisagé du côté plaisant, aux Facéties. »

Quant aux polygraphes (Voltaire, Diderot, Jean-Jacques Rousseau, etc.), nous avons vu qu'ils forment une subdivision spéciale de la classification de Brunet (O VIII). La Bibliothèque nationale, comme nous le constaterons tout à l'heure, les classe aussi sous une même rubrique (Z).

Il y a des titres trompeurs, qui peuvent être différemment interprétés ou ne répondent nullement au contenu des ouvrages. Ainsi il ne faudrait pas classer le *Jardin des racines grecques* de Lancelot dans l'Horticulture ; ni dans la Médecine le *Traité des fluxions* (mathématiques) du géomètre écossais Mac-Laurin[1], ou l'*Histoire de la Diète de Pologne* ; ni dans la Théologie les *Mémoires pour servir à l'histoire de la Calotte*, comme l'a fait jadis un libraire, aussi ignorant qu'irrévérencieux, chargé d'inventorier la bibliothèque de Lamennais[2] ; ni dans la Géographie les *Voyages littéraires sur les quais de Paris* de Fontaine de Resbecq ; etc.

1. Cf. NAMUR, *Manuel du bibliothécaire*, p. 25.
2. Cf. Léon HENNET, *le Régiment de la Calotte*, Préface, p. 1. (Paris, Librairie des bibliophiles, 1886.)

*
* *

Les systèmes de classification bibliographique sont, nous l'avons vu[1], très nombreux. Étroitement rattachés qu'ils sont à l'inventaire général et à la méthodique coordination des connaissances humaines, il faudrait, pour en faire une étude complète, remonter jusqu'à Aristote (384-322 av. J.-C.), l'encyclopédie vivante de l'antiquité; rappeler le *Novum Organum* du chancelier Bacon (1561-1626), et son mode de dénombrement et de classement de nos connaissances suivant ces trois facultés: 1° MÉMOIRE (Histoire, etc.); 2° RAISON (Philosophie, Mathématiques, etc.); 3° IMAGINATION (Poésie, Beaux-Arts, etc.), que d'Alembert a repris et si brillamment développé dans son *Discours préliminaire de l'Encyclopédie*. Il faudrait ne pas omettre surtout les *lois* promulguées de nos jours par Auguste Comte, sa loi d'évolution notamment ou *loi des trois états*: état théologique ou fictif, état métaphysique ou abstrait, état positif ou scientifique; ni sa *classification des sciences* : mathématiques, astronomie, physique, chimie, biologie ou science des corps vivants, et sociologie ou science des sociétés[2].

En nous en tenant strictement aux bibliographes,

1. *Supra*, p. 306, note 1.
2. Cf. Auguste COMTE, *Cours de philosophie positive*, passim.

il faudrait citer, outre les premiers classements et les essais dont nous avons parlé[1], qui ont inspiré, voire enfanté la classification de Brunet, le système de Parent aîné[2], celui du marquis de Fortia d'Urban[3], de l'Anglais Bentham[4], qui avait si joliment imaginé de classer les livres d'après le bien-être qu'ils peuvent procurer, du bibliothécaire belge Namur[5], d'Aimé-Martin[6], de l'abbé Girard, de Gabriel Peignot, de Camus, d'Ameilhon, Massol, Coste[7], etc. En insérant celui de Jacques-Charles Brunet, le plus réputé et le plus usité de tous, nous avons voulu donner une idée type de ces méthodes, chacun restant libre de modifier à sa convenance, de

1. *Supra*, pp. 306 et suiv.

2. PARENT (aîné), *Essai sur la bibliographie et sur les talens* (sic) *du bibliothécaire*, pp. 46-50. (Paris, an IX. In-8.)

3. FORTIA D'URBAN (marquis DE), *Nouveau Système de bibliographie alphabétique*, 2e édit., précédée par des considérations sur l'orthographe française.... (Paris, 1822. In-12.)

4. Jérémie BENTHAM, *Essai sur la nomenclature et la classification des principales branches d'art et de science*. (Paris, 1823. In-8.) Cf. *la Grande Encyclopédie*, art. Bibliographie, t. VI, p. 612.

5. NAMUR, *Manuel du bibliothécaire*, pp. 57 et 243-270. (Bruxelles, 1834. In-8.)

6. AIMÉ-MARTIN, *Plan d'une bibliothèque universelle*..., suivi du *Catalogue des chefs-d'œuvre de toutes les langues*, pp. 538-543. (Paris, 1837. In-8.)

7. Cf. LAROUSSE, *op. cit.*, art. Catalogue. Voir aussi une « Liste chronologique des systèmes bibliographiques et des ouvrages qui en sont le développement » *ap.* Ferdinand DENIS, P. PINÇON, et DE MARTONNE, *Nouveau Manuel de bibliographie universelle*, t. I, préface, pp. X-XVI. (Manuels Roret : Paris, Roret, 1857. 3 vol. in-18.)

développer ou de restreindre selon ses besoins, selon le genre et la ou les spécialités de sa bibliothèque, les diverses subdivisions et sous-subdivisions de ce système.

Nous allons en passer rapidement en revue quelques autres, choisis parmi les plus caractéristiques et les plus importants, qui pourront également servir de base, de modèle plus ou moins rigoureux, pour la mise en ordre et le cataloguement de toute collection de livres.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

M. Léopold Delisle, administrateur général honoraire de la Bibliothèque nationale, trace en ces termes l'exposé du classement des livres de cet établissement[1] :

« Les livres imprimés de la Bibliothèque nationale sont répartis en trente grandes divisions, dont chacune a pour marque caractéristique une grande lettre de l'alphabet, accompagnée ou non d'une

1. *Note sur les catalogues de la Bibliothèque nationale*, pp. 1-2. (Lille, Danel, 1889. In-8, 15 pp.) Il s'agit ici des *Imprimés*, de la *salle de travail*, accessible seulement aux personnes munies de cartes spéciales délivrées par le secrétariat de la Bibliothèque. Pour la *salle de lecture*, salle publique, dont les volumes sont distincts de ceux de la *salle de travail*, la Bibliothèque nationale emploie, comme nous l'avons dit (p. 318), la classification de Brunet, avec les indices respectifs **A**, **E**, **I**, **O**, **U** pour les cinq grandes classes : Théologie, Jurisprudence, Sciences et Arts, Belles-Lettres, Histoire.



étoile, d'un chiffre ou d'une minuscule. En voici le tableau :

A. Écriture sainte.
B. Liturgie et conciles.
C. Pères de l'Église.
D. Théologie catholique.
D². Théologie non catholique.
E. Droit canon.
*E. Droit de la nature et des gens.
F. Droit civil.
G. Géographie et Histoire générale.
H. Histoire ecclésiastique.
J. Histoire ancienne : Grecs, Byzantins, Turcs, Romains, Antiquités.
K. Histoire d'Italie.
L. Histoire de France.
M. Histoire d'Allemagne, des Pays-Bas, des pays du Nord et de l'Est de l'Europe.
N. Histoire de la Grande-Bretagne.
O. Histoire d'Espagne et de Portugal.
O². Histoire d'Asie.
O³. Histoire d'Afrique.
P. Histoire d'Amérique.
P². Histoire d'Océanie.
Q. Bibliographie.
R. Sciences philosophiques, politiques, économiques, morales et physiques.

S. Sciences naturelles.
T. Sciences médicales.
V. Mathématiques, sciences et arts.
Vm. Musique.
X. Linguistique et rhétorique.
Y. Poésie et théâtre.
Y². Romans.
Z. Polygraphie. »

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE FRANCE.

(SORBONNE [1].)

Cadre de classement.

B. BIBLIOGRAPHIE.

B. G. *Bibliographie générale.*

B. S. b. Bibliographie spéciale (bibliothèques).

B. S. r. Bibliographie spéciale (répertoires).

B. S. a. Bibliographie spéciale (amateurs).

1. Nous avons vu (p. 313) que « la division adoptée pour le classement des matières » dans les bibliothèques universitaires (autres que la Sorbonne) est celle de J.-Ch. Brunet. Pour le cadre de classement de la Sorbonne, nous ne donnons non plus que les grandes lignes, en suivant les dispositions typographiques adoptées par M. Albert MAIRE, bibliothécaire à la Sorbonne, dans son *Manuel pratique du bibliothécaire*, pp. 224-229, où se trouve le texte complet de ce classement : grandes divisions, PETITES CAPITALES ; — premières subdivisions, *italiques* ; — deuxièmes subdivisions, romain (bas de casse).

T. Théologie.

T. É.	*Théologie. Écriture.*
T. É. t.	Textes.
T. É. v.	Versions.
T. É. e.	Exégèse.
T. É. e. a.	Exégèse de l'Ancien Testament.

. . . .

T. L.	*Liturgie.*
T. L. g.	Liturgie générale.
T. L. p.	Liturgie particulière.
T. C.	*Conciles.*
T. S.	*Saints Pères.*
T. T.	*Théologiens.*
T. P.	*Polémique.*
T. H.	*Histoire ecclésiastique.*
T. D.	*Droit canon.*

S. Sciences.

S. D.	*Dictionnaires. Encyclopédies.*
S. P.	*Sciences philosophiques.*
S. G.	*Sciences politiques et gouvernementales.*
S. N.	*Sciences naturelles.*
S. M.	*Sciences médicales.*
S. O.	*Sciences occultes.*
S. Φ.	*Sciences physiques.*

S. X. *Mathématiques pures et appliquées.*
S. A. *Beaux-Arts.*
S. I. *Arts industriels.*
S. J. *Journaux scientifiques.*

L. Littérature.

L. P. *Philologie.*

L. P. c. Philologie générale et comparée[1].
L. P. o. Philologie orientale.
L. P. o. s. Philologie orientale, sémitique.
L. P. ce. Philologie celtique.
L. P. g. Philologie grecque.
L. P. l. Philologie latine.
L. P. f. Philologie française.
L. P. f. p. Philologie française, patois (dialectes).

. . . .

L. H. *Histoire littéraire.*
L. D. *Traités didactiques.*
L. M. *Littérature du moyen âge.*
L. G. *Littérature grecque.*
L. L. *Littérature latine.*
L. L′. *Littérature latine moderne.*
L. F. *Littérature française.*

L. F. c. Collections.

1. Le texte de M. Albert Maire (*op. cit.*, p. 226) donne : « Philologie générale et composée ».



L. F. p.	**Poètes.**
L. F. pp.	**Patois.**
L. F. θ.	**Théâtre.**
L. F. o.	**Orateurs.**
L. F. r.	**Romans et contes.**
L. F. g.	**Genre divers, lettres, dialogues poèmes.**
L. F. π.	**Polygraphes.**
L. É.	***Littérature étrangère.***

H. HISTOIRE.

H. U.	*Histoire universelle.*
H. U. i.	Introduction.
H. U. c.	Chronologie.
H. U. h[1].	Histoire générale.
H. A.	*Histoire ancienne.*
H. A. g.	Histoire générale de l'antiquité.

. . . .

H. M.	*Histoire moderne de l'Europe (France exceptée).*
H. M. g.	Histoire générale.
H. M. i.	Italie.
H. M. e.	Espagne.

. . . .

1. *Sic*, bien qu'il y ait plus bas H. A. g. Histoire général de l'antiquité, H. M. g. Histoire moderne générale, etc.

H. F. *Histoire de France.*

H. F. c. Collections.
H. F. g. Histoire générale.
H. F. o. Origines, Mérovingiens, Carolingiens.
H. F. ca. Premiers Capétiens, premiers Valois.
H. F. v. Deuxièmes Valois.
H. F. b. Bourbons.
H. F. r. Révolution.
H. F. e. r. Empire et Restauration.
H. F. p. Histoire des provinces.
H. F. m. Histoire municipale.
H. F. i. Institutions.

. . . .

H. V. *Géographie et voyages.*

H. V. a. Atlas.

. . . .

H. L. *Législation.*
H. Æ. *Archéologie.*
H. J. *Journaux et recueils littéraires historiques.*

. . . .

M. *Musique* (Partitions).
U. *Universités françaises.*

I. Incunables.

. . . .

M. S. Manuscrits.

. . . .

R. Réserve.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE PARIS[1].

(Musée Carnavalet.)

Histoire de Paris.

Tableaux des divisions.

I. — Bibliographie.

SECTIONS		SÉRIES
A.	Bibliographie de Paris. Études bibliographiques intéressant l'histoire de Paris.	1
B.	Catalogues de bibliothèques riches en histoire de Paris.	2

II. — Histoire physique et naturelle.

A.	Météorologie parisienne, faune, botanique et horticulture, paléontologie, géologie.	3
	Appendice : carrières sous Paris, catacombes	4

1. Cf. Albert Maire, *op. cit.*, pp. 235-246.

SECTIONS		SÉRIES
B.	Hydrographie.	
	Eaux naturelles. — La Seine, la Bièvre, inondations, puits et sources, eaux de Passy. — *Appendice* : ports et navigation.	5
	Canaux. — Canal de l'Ourcq, l'Yvette, et projets divers ; Paris port de mer.	6
. . . .		
C.	Population, statistique	8

III. — Histoire générale.

A.	Histoire de Paris formant corps d'ouvrage, et généralités	9
B.	Descriptions et guides cicérones. . . .	10
C.	Histoire particulière des quartiers de Paris.	11
. . . .		

IV. — Topographie.

A.	Généralités. Plans et enceintes.	
	Généralités.— Études sur la topographie de Paris.	31
	Plans par ordre chronologique.	32
. . . .		



SECTIONS — SÉRIES

V. — Monuments et Architecture.

A. Monuments publics.

Les monuments de Paris en général, inscriptions. 42

. . . .

VI. — Histoire religieuse.

A. Généralités.

Liturgie parisienne, officialité, administration ecclésiastique, anciens sermonnaires intéressant l'histoire des mœurs. 50

. . . .

VII. — Histoire des Lettres, Sciences et Arts a Paris.

A. Instruction publique.

Généralités. 56

Ancienne Université de Paris et ses collèges. 57

. . . .

VIII. — Histoire des mœurs et coutumes.

A. Généralités.

Histoire générale des mœurs et coutumes des Français. 73

. . . .

SECTIONS — SÉRIES —

IX. — Fêtes et Divertissements.

A. Fêtes officielles, cérémonial, etc. . . . 88
B. Théâtre.

. . . .

X. — Histoire civile et administrative.

. . . .

XI. — Police et Histoire judiciaire.

. . . .

XII. — Environs de Paris.

A. *Environs de Paris en général.* — Cartes et vues 158
Histoire, dictionnaires et documents divers. 159
B. Histoire particulière des villes, villages et châteaux 160

. . . .

* * *

Un des meilleurs systèmes de classement, surtout pour une collection de petite ou de moyenne étendue, comprenant des ouvrages de toute sorte, est celui qu'indique M. Léopold Delisle, et qu'il recom-

mande comme « un cadre dans lequel trouveraient aisément place tous les ouvrages dont se composent la plupart de nos bibliothèques municipales[1] ».

Ici, comme précédemment, les diverses matières sont désignées chacune par une lettre majuscule :

A. Théologie.
B. Jurisprudence.
C. Sciences philosophiques, politiques et morales.
D. Sciences physiques et chimiques.
E. Sciences naturelles. — Agriculture.
F. Médecine.
G. Sciences mathématiques et applications. — Mécanique. — Astronomie. — Marine. — Art militaire. — Jeux.
H. Beaux-Arts.
I. Linguistique et littérature. — Généralités. — Mélanges. — Langues et littératures autres que celles pour lesquelles il existe des divisions spéciales.
J. Langues et littératures de l'Orient.
K. Langues et littératures classiques (la Grèce et Rome).
L. Langue et littérature françaises.
M. Langues et littératures des États de l'Europe autres que la France.

1. Léopold Delisle, *Instructions élémentaires et techniques pour la mise et le maintien en ordre des livres d'une bibliothèque*, p. 7. (Lille, Danel, 1890. In-8, 76 pp.)

N. Histoire universelle. — Généralités de la géographie et des voyages, de la chronologie, de la biographie, de l'archéologie, de la paléographie et de l'histoire ecclésiastique, y compris les croisades.

O. Histoire ancienne de l'Orient. — Juifs. — Égyptiens. — Assyriens, etc. — Indiens. — Chinois.

P. Histoire ancienne des Grecs et des Romains. L'empire byzantin.

Q. Histoire de France.

R. Histoire des États européens autres que la France.

S. Histoire de l'Asie et de l'Afrique. On y pourra comprendre la Turquie.

T. Histoire de l'Amérique et de l'Océanie.

U. Bibliographie et histoire littéraire.

V. Mélanges encyclopédiques et autres. — Collections. — Polygraphie.

Les subdivisions, dont le nombre peut s'étendre à volonté, seront marquées par des lettres minuscules, placées à la suite de la majuscule annonçant la division. Exemple :

Q. Histoire de France.

Qa. Généralités de l'histoire de France. — Géographie. — Histoires générales. — Résumés. — Collections de documents.

Qb. Détails de l'histoire de France par périodes et par règnes.

Qc. Publications périodiques relatives à l'histoire de France.

Qd. Histoire des institutions et des usages politiques, ecclésiastiques, administratifs, militaires, commerciaux, etc., de la France.

Qe. Histoire provinciale et locale.

Qf. Histoire des familles et des individus. (Généalogies et biographies.)

En reprenant ici notre exemple, la cote à donner à l'*Histoire de Paris* de Dulaure, nous aurions, avec ce mode de classement :

$$\frac{\text{Qe}}{\text{N}^{\text{o}}\ 62}.$$

Et si la subdivision Qe. HISTOIRE PROVINCIALE ET LOCALE était, à son tour, comme la subdivision correspondante de Brunet, sectionnée en :

Qea. Paris (Histoire, mœurs et usages).

Qeb. Ile-de-France.

Qec. Beauce.

Qed. Normandie.

Etc., etc.,

nous aurions pour la susdite cote :

$$\frac{\text{Qea}}{\text{N}^{\text{o}}\ 62}.$$

*
* *

On voit, d'après ce qui précède, combien les classifications bibliographiques offrent de divergences et de latitude. Chaque bibliothèque spéciale donne tout naturellement et forcément à sa spécialité, à ce qui la préoccupe le plus, une place à part et la plus grande place; elle attribue à cette spécialité des divisions distinctes, accompagnées de nombreuses subdivisions et sous-subdivisions. Ainsi la bibliothèque de l'administration des postes et des télégraphes, organisée en 1878 par M. Ernest Jacquez, porte en tête de son catalogue l'électricité et le magnétisme; puis viennent les sciences physiques, chimiques, naturelles, mathématiques, philosophiques, etc., et, dans deux sections particulières et parallèles, les ouvrages exclusivement consacrés aux postes, à la télégraphie et à la téléphonie, avec ces numéros et lettres d'ordre :

1. Électricité et magnétisme.
2. Sciences physiques (électricité exceptée).
3. Sciences chimiques.
4. Sciences naturelles.
5. Sciences mathématiques.
6. Sciences philosophiques, morales, sociales et économiques.

7. Publications encyclopédiques, mélanges, arts.
8. Littérature, linguistique, polygraphie, histoire et géographie.
9. Jurisprudence.
10. Cartes et atlas.
P. Postes.
T. Télégraphie et téléphonie.

Et comme exemple de subdivisions :

1. Électricité et Magnétisme.

A. Histoire de l'électricité, et du magnétisme. Biographie des électriciens... Congrès des électriciens....

B. Diverses sources d'électricité et de magnétisme. Piles; accumulateurs....

C. Traités complets et partiels anciens et modernes d'électricité et de magnétisme....

D. Applications de l'électricité et du magnétisme. Télégraphes. Télégraphie sous-marine. Téléphones. Électro-mécanique. Éclairage électrique....

E. Journaux, revues et annuaires français et étrangers concernant l'électricité. Dictionnaires.... Bibliographie des sciences électriques et magnétiques....

2. Sciences physiques (Électricité exceptée).

A. Histoire des sciences physiques. Traités préparatoires.... Congrès de physique.

B. Cours et traités généraux (électricité exceptée).
C. Traités des diverses parties de la physique : pesanteur, hydrostatique, chaleur, acoustique, optique....
D. Ouvrages physico-mathématiques.
E. Physique appliquée. Problèmes de physique. Aérostats. Machines à vapeur....
F. Journaux, revues et annuaires français et étrangers. Dictionnaires. Bibliographie des sciences physiques....

5. Sciences chimiques.

A. Histoire des sciences chimiques. Traités généraux. Congrès de chimie.
B. Chimie appliquée. Traités spéciaux. Problèmes de chimie....
C. Journaux, revues et annuaires français et étrangers. Dictionnaires. Bibliographie des sciences chimiques....

. . . .

8. Littérature, Linguistique, Polygraphie, Histoire et Géographie.

A. Grammaires. Linguistique. Philologie. Littérature française et étrangère, ancienne et moderne (Poésie, théâtre, roman, critique, etc.). Polygraphie. Pédagogie....

B. Histoire de France et des pays étrangers, ancienne et moderne. Archéologie. Numismatique. Art héraldique. Géographie. Voyages. Ethnographie....

C. Journaux, revues et annuaires. Almanachs. Dictionnaires français et étrangers, des langues anciennes et modernes. Dictionnaires d'histoire, de géographie, de biographie, de bibliographie, etc. Bibliographie générale, bibliothèques (voir 7 C. Librairie)....

. . . .

On peut consulter encore, sur ces arides questions de classification, la table systématique de la *Bibliographie de la France, Journal général de l'imprimerie et de la librairie*; celle du *Catalogue général de la librairie française*, d'Otto Lorenz et D. Jordell; du *Mémorial de la librairie française*, dirigé par M. H. Le Soudier; du *Polybiblion, Revue bibliographique mensuelle*; ainsi que les nombreux cadres de classement des collections et publications étrangères; et l'on se convaincra de plus en plus qu'il n'y a pas de système bibliographique absolu et infaillible, pouvant également convenir à tout le monde et sur lequel tout le monde soit d'accord[1];

1. « Il faut bien se pénétrer de l'impossibilité de créer un système à la satisfaction de tout le monde; les habitudes, les prédilections pour certaines études, les opinions reli-

on reconnaîtra de plus en plus la justesse de la remarque de J.-Ch. Brunet, qu' « il est naturel que chaque possesseur de livres classe sa bibliothèque selon la nature de ses études, selon ses propres opinions, et qu'au besoin il rattache à sa spécialité tout ce qui, de près ou de loin, semble s'y rattacher[1] ».

* * *

Faisant abstraction de toutes ces complexes et interminables divisions et subdivisions encyclopédiques, des bibliographes des États-Unis ont conseillé d'inscrire simplement sous les mots du dictionnaire la liste des ouvrages qui se rapportent à ces

gieuses et politiques de chacun y demanderont toujours des changements et même une intèrversion complète de l'ensemble. » (CONSTANTIN, *op. cit.*, p. 163.) Signalons aussi, sur ce point, un intéressant article de M. Ambrosio L. RAMASSO, dans la revue *Evolucion*, de Montevideo, juillet 1906, pp. 442-444 : *Para mi biblioteca*, Fragmento de un estudio sobre bibliografia.

1. *Op. cit.*, t. VI, col. xv-xvj. — Le *Congrès bibliographique* qui s'est réuni à Paris en 1878, à l'occasion de l'Exposition, avait émis le vœu qu'une réunion générale des bibliothécaires français eût lieu l'année suivante, afin de discuter, entre autres questions, celle de l'adoption d'un système bibliographique uniforme pour toutes les bibliothèques de France. Cette réunion n'a pas eu lieu, et ce projet, par conséquent, n'a pu être discuté. (Cf. GRAESEL, *op. cit.*, p. 452.) La même question d'uniformisation de système bibliographique est revenue, et sans plus de succès, devant le *Congrès international des bibliothécaires*, qui s'est tenu à Paris, en 1900, durant l'Exposition universelle.



mots. Au mot Ame, par exemple, vous trouvez les titres des ouvrages qui traitent de l'âme; au mot Argent, ceux qui traitent de l'argent; à Astronomie, ceux qui traitent de cette science; etc. C'est ce qu'on appelle le *Dictionary-Catalogue*[1], et aussi *Classement par mots-souches*, — en allemand, au singulier, *Schlagwort* (*schlagen*, frapper; *Wort*, mot : mot frappant); en anglais, *subject*, sujet, matière en question.

Avec cette méthode disparaissent radicalement et d'emblée les extrêmes et innombrables difficultés que présente tout essai de classification bibliographique, tout système de filiation et d'enchaînement des connaissances humaines, puisque de prime abord cette classification ou filiation se trouve elle-même supprimée.

A vrai dire, les Américains ne sont pas les inventeurs de ce mode de cataloguement : dès 1839, dans son petit traité de *Bibliothéconomie*[2], Constantin le signalait et l'expliquait en ces termes : « Classer méthodiquement tous les écrits sur un même sujet, et réunir ensuite ces catalogues spéciaux dans l'ordre alphabétique de la matière qu'ils renferment, sans établir ni classes, ni divisions, ni subdivisions, c'est-à-dire : Bible, non à Théologie, mais à la lettre B...; Code, non à Jurisprudence, mais à la lettre C...; Logique, non à Philosophie, mais à la lettre L... »; etc.

1. Cf. Graesel, *op cit.*, p. 213.
2. Page 90.

M. Léopold Delisle écrit, de son côté, et on ne lira pas sans intérêt ces lumineuses considérations :

« Combien de fois n'est-il pas arrivé aux meilleurs bibliothécaires de ne plus savoir exactement, quand ils reçoivent la suite d'un ouvrage, dans quelle case du catalogue méthodique ils en ont, peu d'années auparavant, placé les premiers volumes? Comment les différents employés qui travaillent simultanément ou successivement dans une bibliothèque peuvent-ils s'astreindre à suivre, avec une rigoureuse uniformité, des règles qui n'ont rien d'absolu, qui reposent parfois sur des idées vieillies et dont la raison d'être a disparu dans les évolutions ou les révolutions qui, de temps à autre, viennent transformer le champ des sciences et des arts comme celui des institutions? L'expérience n'a-t-elle pas d'ailleurs suffisamment démontré que très peu de lecteurs sont en état ou prennent la peine de s'orienter dans le dédale des catalogues méthodiques les plus perfectionnés? De là le discrédit dans lequel sont tombés les catalogues méthodiques, auxquels tendent de plus en plus à se substituer des bibliographies spéciales, dans lesquelles celui qui étudie un sujet déterminé trouve l'indication de tout ce qu'il a intérêt à connaître, non seulement en fait d'ouvrages proprement dits et de mémoires publiés à part, mais encore en fait de travaux ou de communications insérés dans des recueils de tout genre.

« Mais, si l'on peut renoncer à un catalogue méthodique, ou du moins en ajourner l'exécution, il convient d'être toujours à même de connaître les ressources qu'une bibliothèque présente pour l'étude d'une question, et de trouver une publication dont on ignore le nom de l'auteur. On atteindra ce but à l'aide d'un répertoire dans lequel les ouvrages seront enregistrés suivant l'ordre alphabétique des mots qui caractérisent les sujets traités dans ces ouvrages. Pour établir ce répertoire, il faut relever chacun des mots caractéristiques que renferme le titre du livre, en prenant soin, autant que possible : 1° de traduire ces mots en français, quand le livre est écrit dans une langue étrangère, morte ou vivante; 2° de ramener à un type unique les diverses formes sous lesquelles se présentent les noms d'hommes et de lieux; 3° d'adopter toujours le même mot pour répondre à la même idée, quand cette idée peut être exprimée par plusieurs synonymes[1]. »

C'est là, en effet, on le devine aisément, le point délicat et difficile : adopter toujours le même mot, — le même *mot-souche*, — pour répondre à la même idée ou à des idées de même genre, quand surtout les titres des ouvrages « renferment des mots très différents pour exprimer des idées semblables ou analogues[2] ».

1. Léopold DELISLE, *op. cit.*, p. 34.
2. ID., *op. cit.*, p. 37.

Prenons pour exemple, toujours avec M. Léopold Delisle[1], — « les récentes publications relatives à l'aérostation. Si l'on s'en tenait strictement à l'énoncé des titres, ces publications seraient partagées en plusieurs groupes, sous les rubriques : Aérien (Navire), Aérienne (Locomotion), Aérienne (Navigation), Aériens (Voyages), Aéronautes, Aéronautique, Aérostat, Aérostation, Airs (Voyages dans les) Ballons. Ce système est admissible, surtout pour le premier établissement du répertoire; mais, à un moment donné, il sera bon de rassembler sous une seule et même rubrique toutes les indications relatives à l'aérostation, sauf à représenter les autres rubriques par une simple mention avec renvoi à la rubrique adoptée comme type principal. On aurait ainsi ces articles *de rappel* :

Aérien (Navire) : voir Aérostation.

Aérienne (Locomotion ou Navigation) : voir Aérostation.

Aériens (Voyages) : voir Aérostation.

Ballons : voir Aérostation. »

Et, sous cette rubrique générale Aérostation, on rangerait tous les titres d'ouvrages se rapportant aux rubriques particulières : Aérien, Aériennes, etc.[2]

1. *Op. cit.*, p. 37.
2. Voir, dans l'ouvrage cité de M. Léopold Delisle, pp. 37-39, la bibliographie détaillée de ce mot-souche Aérostation.

*
* *

Mais, comme un lien existe entre toutes les branches du savoir humain, et qu'on peut avoir besoin, dans les travaux bibliographiques, de saisir ce lien, de tenir ce fil, pour se guider à travers ce lacis de ramifications, et se reporter d'une science à une autre, les Américains ne se sont pas arrêtés à leur *Dictionary-Catalogue* : ils ont cherché un système qui pût embrasser toutes les questions, même les plus menues, et aussi qui fût indépendant des pays et des langues, susceptible d'être rapidement sinon instantanément compris de tous les bibliographes, de tout le monde.

La *Classification décimale*, imaginée par M. Melvil Dewey, directeur de la Bibliothèque de l'État de New-York et président de l'Association des bibliothécaires américains, a fait grand bruit, il y a une dizaine d'années, et l'on a pu croire un instant qu'elle serait à même de remplir ces desiderata. Au mois de septembre 1895, une Conférence bibliographique internationale s'est tenue à Bruxelles, sous le patronage du gouvernement belge ; elle a décidé la création d'un Institut international de bibliographie, et provoqué la formation d'un Office international, subventionné par les gouvernements, « pour préparer un

Répertoire bibliographique universel, et assigner aux publications faites dans les divers États la cote de classement que devra recevoir chacune d'elles, et qui sera apposée sur les exemplaires de toutes les bibliothèques affiliées à l'Office international[1] ». D'autres conférences analogues eurent lieu à Londres en 1896, et à Bruxelles en 1898 ; mais de nombreux désaccords se sont produits entre les promoteurs de ce mouvement[2], qui s'est peu à peu trouvé enrayé et arrêté.

Néanmoins, l'Office et l'Institut international de bibliographie, fondés à Bruxelles en 1895 pour propager la « géniale invention[3] » de M. Melvil Dewey, subsistent toujours, et c'est à une publication de cet office[4] que nous empruntons la plupart des détails suivants.

M. Melvil Dewey répartit l'ensemble des connaissances humaines en neuf classes principales numé-

1. Léopold DELISLE, *Journal des savants*, 1896, p. 160 : Decimal Classification..., pp. 155-170.

2. Cf. Marcel BAUDOUIN, *Revue scientifique*, 21 août 1897, pp. 235-239 : La seconde conférence bibliographique internationale de Bruxelles en 1897 ; — et Charles RICHET, *loc. cit.*, 11 juin 1898, pp. 749-752 : Le projet de la Société Royale de Londres et la classification décimale.

3. L'expression est de M. Marcel BAUDOUIN, *Revue scientifique*, 30 mai 1896, p. 681 : La classification décimale et les sciences médicales, pp. 681-686.

4. OFFICE INTERNATIONAL DE BIBLIOGRAPHIE, Publication n° 9, *Classification décimale*, Tables générales abrégées. (Bruxelles, Office international de bibliographie, 1897. In-8, 73 pp.)

rotées chacune par un chiffre, de 1 à 9. Les encyclopédies, les périodiques et les ouvrages d'un caractère général et qui n'appartiennent à aucune de ces classes sont désignés par un zéro et forment une classe à part, une classe préalable, dite des « Ouvrages généraux » ou « Généralités »[1]. On a ainsi :

0 Ouvrages généraux[2].
1 Philosophie.
2 Religion. Théologie.
3 Sciences sociales et Droit.
4 Philologie. Linguistique.
5 Sciences mathématiques et naturelles.
6 Sciences appliquées. Technologie.
7 Beaux-Arts.
8 Littérature.
9 Histoire et Géographie.

1. Il est à remarquer que c'est toujours en tête des sections, dans la première subdivision, que se placent les « Généralités ». La raison de cette affectation, c'est que les ouvrages généraux initient le lecteur à la question, et lui en offrent une sorte de bibliothèque résumée et complète. C'est d'après ce principe que les géographes commencent leurs atlas par la mappemonde et le planisphère ; viennent ensuite séparément les cartes des cinq parties du monde ; puis celles des États divers, puis celles des provinces, etc. On va ainsi toujours de l'ensemble à la fraction, du général au particulier. Cf. le Père A. Pourcelet, *le Guide du bibliothécaire dans les collèges et les communautés*, p. 48.

2. Il est d'usage en typographie de mettre un point après un chiffre ou nombre servant d'indice et suivi d'un texte (note, énumération, etc.), d'écrire, par conséquent : 0. Ou-

Chacune de ces dix grandes classes est partagée en dix subdivisions, ayant chacune pour indice ou symbole le chiffre de la classe à laquelle elle appartient, suivi d'un autre chiffre variant encore de 0 à 9. Voici la liste de ces (10 × 10) subdivisions :

0 Ouvrages généraux.

00 Généralités.
01 Bibliographie.
02 Bibliothéconomie.
03 Encyclopédies générales.
04 Collections générales d'essais.
05 Périodiques généraux. Revues.
06 Sociétés générales. Académies.
07 Journaux. Journalisme.
08 Bibliothèques spéciales.
09 Manuscrits et livres précieux.

1 Philosophie.

10 Généralités.
11 Métaphysique.
12 Divers sujets métaphysiques[1].

vrages généraux ; — 1. Philosophie ; — 2. Religion, etc.; mais j'ai tenu à me conformer, autant que possible et strictement, au mode de rédaction et de disposition de l'Office international de Bruxelles, malgré les nombreuses fautes et coquilles que renferme cet exposé de la *Classification décimale* : cf. pp. 29 et suiv.

1. Article omis dans le texte de l'Office international de Bruxelles, p. 30. J'ai réparé cette omission ici et plus loin

13 L'esprit et le corps.
14 Systèmes philosophiques.
15 Psychologie.
16 Logique.
17 Morale.
18 Philosophes anciens.
19 Philosophes modernes.

2 Religion. Théologie.

20 Généralités[1].
21 Théologie, religions naturelles[2].
22 Bible. Évangile.
23 Théologie doctrinale.
24 Pratique religieuse. Dévotion.
25 Œuvres pastorales.
26 L'Église.
27 Histoire de l'Église.
28 Église et sectes chrétiennes.
29 Religions non chrétiennes.

en me référant au texte donné par M. Ed. Sauvage, *Revue scientifique*, 10 septembre 1898, pp. 325-331 : Classification bibliographique décimale.

1. Omis dans le texte de l'Office international de Bruxelles, p. 30.

2. Le texte de l'Office international donne : Théologie, religion naturelles (*sic*); d'où probablement cette double hypothèse : religion naturelle ou religions naturelles. J'ai suivi la leçon de M. Ed. Sauvage, *loc. cit.*

3 Sciences sociales et Droit.

30 Généralités[1].
31 Statistique.
32 Science politique.
33 Économie politique.
34 Droit.
35 Administration. Droit administratif.
36 Assistance. Assurances. Associations.
37 Enseignement. Éducation.
38 Commerce. Transports. Communications.
39 Coutumes. Costumes.

4 Philologie. Linguistique[2].

40 Généralités[3].
41 Philologie comparée.
42 Philologie anglaise.
43 Philologie germanique.
44 Philologie française.
45 Philologie italienne.
46 Philologie espagnole.
47 Philologie latine.
48 Philologie grecque.
49 Autres langues.

1. Omis par l'Office international de Bruxelles.
2. L'Office international de Bruxelles donne ici (p. 30) seulement : Philologie ; et plus loin (p. 40) : Philologie. Linguistique.
3. Omis par l'Office international de Bruxelles.

5 SCIENCES MATHÉMATIQUES, PHYSIQUES ET NATURELLES[1].

50 Généralités[2].
51 Mathématiques.
52. Astronomie. Géodésie. Navigation.
53 Physique.
54 Chimie. Minéralogie.
55 Géologie[3].
56 Paléontologie.
57 Biologie. Anthropologie.
58 Botanique.
59 Zoologie.

6 SCIENCES APPLIQUÉES. TECHNOLOGIE[4].

60 Généralités[5].
61 Médecine.
62 Art de l'ingénieur.
63 Agriculture.
64 Économie domestique.

1. L'Office international donne, page 30 : SCIENCES NATURELLES ; et, page 42 : SCIENCES MATHÉMATIQUES, PHYSIQUES ET NATURELLES.
2. Omis par l'Office international.
3. L'Office international donne, page 30 : 54 Chimie et minéralogie ; 55 Géologie ; 56 Paléontologie ; etc., etc. ; M. Ed. SAUVAGE (*loc. cit.*, p. 326) : 54 Chimie ; 55 Géologie et météorologie ; 56 Paléontologie ; etc. Ne faudrait-il pas lire : 54 Chimie ; 55 Géologie et *minéralogie* ; 56 Paléontologie ; etc.?
4. L'Office international donne, page 30 : SCIENCES APPLIQUÉES ; et, page 45 : SCIENCES APPLIQUÉES. TECHNOLOGIE.
5. Omis par l'Office international.

65 Commerce. Transports[1].
66 Industries chimiques.
67 Manufactures.
68 Industries mécaniques et métiers.
69 Construction.

7 Beaux-Arts.

70 Généralités[2].
71 Paysages de jardins.
72 Architecture.
73 Sculpture. Numismatique.
74 Dessin. Décoration.
75 Peinture.
76 Gravure.
77 Photographie.
78 Musique.
79 Divertissements. Jeux. Sports[3].

8 Littérature.

80 Généralités.
81 Littérature américaine[4].
82 Littérature anglaise.

1. « Transport » au singulier, dans le texte de l'Office international.
2. Omis par l'Office international.
3. L'Office international donne, page 30 : Sport (au singulier), et, page 50 : Sports (au pluriel).
4. L'Office international, page 30, omet cette subdivision 81, donnée par M. Ed. Sauvage, *loc. cit.*, p. 326.

83 Littérature germanique.
84 Littérature française.
85 Littérature italienne.
86 Littérature espagnole.
87 Littérature latine.
88 Littérature grecque.
89 Autres littératures.

9 Histoire et Géographie

90 Généralités[1].
91 Géographie et voyages.
92 Biographie.
93 Histoire ancienne.

Histoire moderne:
94 Europe.
95 Asie.
96 Afrique.
97 Amérique du Nord.
98 Amérique du Sud.
99 Océanie. Régions polaires.

Ces cent premières subdivisions (de 00 à 99) forment à leur tour chacune dix deuxièmes subdivisions, fractionnées elles-mêmes chacune en dix troisièmes subdivisions, etc., toutes numérotées, d'après le même principe, de 0 à 9. On obtient ainsi des nombres de trois, quatre, cinq... chiffres. Afin d'accentuer l'intelligibilité « des nombres un peu longs »,

1. Omis par l'Office international.

il est d'usage d'y intercaler un point, ordinairement après le troisième chiffre. Ce point, bien entendu, « n'a rien de décimal[1] ».

Prenons, par exemple, la subdivision 33 ÉCONOMIE POLITIQUE, nous aurons comme deuxièmes subdivisions[2] :

330 Généralités.
331 Capital, main-d'œuvre et salaires.
332 Banques; monnaie; crédit.
333 Propriété immobilière; rente foncière; propriété des forêts, des mines.
334 Coopération.
335 Socialisme et communisme.
336 Finances publiques.
337 Protection; libre-échange; tarifs douaniers.
338 Production des richesses. Industrie.
339 Paupérisme.

Puis, en agissant de même sur une quelconque de ces deuxièmes subdivisions, 331 CAPITAL, MAIN-D'ŒUVRE ET SALAIRES, je suppose, nous aurons :

331.0 Généralités.
331.1 Rapports du capital et de la main-d'œuvre.

1. *Classification décimale*, p. 7.
2. Cf. *Classification décimale*, p. 37; et Ed. SAUVAGE, *loc. cit.*, p. 327. Je suis de préférence ici ce dernier texte, moins compliqué et plus clair.

331.2 Salaires. Participation aux bénéfices. Assurance obligatoire.

331.3 Travail des enfants. (Voir 179.2 Cruauté envers les enfants.)

331.4 Travail des femmes. (Voir 396.5 Occupations des femmes.)

331.5 Travail des déportés, des prisonniers.

331.6 Travail des indigents. Travail à bas prix des étrangers, des Chinois.

331.7 Main-d'œuvre habile et brutale.

331.8 Classes ouvrières.

Comme on le voit, il n'est pas toujours nécessaire d'épuiser les dix chiffres pour une subdivision; ici, nous nous arrêtons au 8. On laisse ainsi des cases vacantes, qui pourront être utilisées plus tard. On remarquera aussi, dans ce dernier tableau, deux exemples de renvois à d'autres catégories, « renvois fort utiles, ajoute M. Ed. Sauvage[1], car il arrive fréquemment que la limite entre deux sujets appartenant à des divisions différentes ne peut être tracée avec précision ».

Prenons encore une de ces catégories, la sous-subdivision 331.8 CLASSES OUVRIÈRES. Elle se subdivisera à son tour comme il suit :

331.80 Généralités.

331.81 Heures de travail.

1. *Loc. cit.*, p. 327.

331.82 Places de travail. Dangers. (Voir aussi 613.6 Hygiène; 622.8 Mines; 614.8 Sauvetage.)

331.83 Nourriture. Vêtements. Habitations.

331.84 Moralité; habitudes. Intempérance; tempérance. Amusements. Tentations. (Voir aussi 17 Morale; 79 Exercices; 263.6 Dimanche.)

331.85 Aides. Conférences. Bibliothèques. Salles de lecture. (Au point de vue seulement de la science économique et des classes ouvrières.)

331.86 Formation de l'ouvrier. Apprentissage.

331.87 Organisation du travail.

331.88 Sociétés pour régler le travail (*trade's unions*).

331.89 Grèves.

Le principe sur lequel repose ce système de classification est, sans conteste, des plus ingénieux : les nombres classificateurs définissent entièrement la division à laquelle ils s'appliquent. C'est ainsi que, dans la dernière cote que nous venons de citer, dans ce nombre 331.89 attribué aux travaux traitant des grèves, nous voyons d'abord le 3, qui indique les Sciences sociales; ce 3, suivi d'un autre 3, 33, désigne l'Économie politique; 331, le Capital et la main-d'œuvre; 331.8, les Classes ouvrières; enfin la

question particulière considérée, les Grèves, est définie par l'addition du 9 final[1].

Quant aux fiches rédigées selon les règles de la classification décimale, le type adopté par l'Office et l'Institut international de Bruxelles est « la fiche blanche de 125 × 75 millimètres, posée en largeur et perforée à la base, pour en faciliter la conservation dans des tiroirs à tringles mobiles[2] ». Contrairement, en effet, à l'usage, généralement suivi, d'écrire sur les fiches dans le sens de la hauteur, le sens le moins large, c'est dans le sens de la largeur que l'Office et l'Institut international conseillent de transcrire les mentions[3].

Nous donnons ci-contre un spécimen d'une de ces fiches, emprunté aux règles de la *Classification décimale*, publiée par ledit Office[4].

1. Cf. Ed. SAUVAGE, *loc. cit.*, p. 327.
2. *Classification décimale*, p. 18.
3. Cf. *supra*, p. 223. Non seulement, pour l'écriture comme pour l'impression, le sens de la hauteur, le sens le moins large, est le sens ordinaire et normal, mais il faut remarquer, en outre, que les fiches, mises en boîte dans le sens de la hauteur, et offrant, par conséquent, plus de prise et plus de jeu, se feuillettent plus aisément que dans le sens le moins haut, le plus étroit, le sens de la largeur. L'Institut bibliographique de Bruxelles, qui préconise l'écriture en largeur, qui range ses fiches dans le sens le plus étroit, et qui foliote sa plaquette de la *Classification décimale* au bas des pages, a omis de nous faire connaître les raisons et les avantages de ces changements.
4. Page 19.

MARTEL (Jules). **537**

1896. *Traité d'électricité*, par J. MARTEL, professeur à la Faculté des Sciences de Lyon.

Paris, Gauthier-Villars et fils, 1896 : in-8 raisin (0,17 × 0,26), XI-526 p., 6 francs.



Le chiffre 537 indique la cote du livre, la subdivision Électricité (5 Sciences mathématiques, physiques et naturelles ; 53 Physique ; 537 Électricité), et l'on remarquera que le format de l'ouvrage n'est pas seulement désigné par la mention in-8 raisin, mais par la mesure métrique entre parenthèses (0,17 × 0,26)[1].

Le cercle tracé dans la partie inférieure de la fiche indique le trou par où passe la tringle dans laquelle sont enfilées toutes les fiches. Inutile de faire observer que ce système, où, pour ôter ou intercaler une fiche, il faut nécessairement et tout d'abord retirer la tringle, c'est-à-dire en faire sortir toutes les fiches, est de beaucoup inférieur au système Bonnange, précédemment décrit. En revanche, et comme conséquence, les fiches pour tringle coûtent bien moins cher que les fiches Bonnange.

Bien entendu, comme dans les autres modes de cataloguement[2], des fiches divisionnaires de couleur, un peu plus hautes que les fiches blanches, des *vedettes*, portant en tête l'énoncé et la cote, c'est-à-dire les chiffres de chaque grande division (53 Physique, 54 Chimie, etc.), séparent les unes des autres les diverses sections du catalogue et facilitent les recherches.

1. Tels sont les chiffres qui figurent dans l'exemple donné par la *Classification décimale* de l'Office international, p. 19 : nous avons vu, dans notre tableau des formats, t. III, p. 94, que l'in-8 raisin a pour dimensions exactes : 0,162 × 0,25.

2. Cf. *supra*, pp. 226 et 305.

« Pour que la classification décimale abrège autant que possible la tâche du bibliographe et le travail de classement des livres, il serait fort commode que le nombre classificateur fût inscrit d'avance sur les livres et les divers documents. Pourquoi laisser à chaque possesseur d'un livre la peine de rechercher ce nombre, de l'inscrire avec des chances d'erreur inévitables ? On sait combien il est difficile, dans certains cas, de juger du contenu d'un livre à la simple lecture du titre. Imprimé à l'avance sur le livre, le nombre classificateur en permet le classement sans recherche et sans erreur possible.

« Dans cette voie, on peut aller plus loin. Dans toutes les bibliothèques bien tenues, les livres sont représentés par les fiches du catalogue ; ces fiches sont établies au moins en double, une pour le classement méthodique, l'autre pour le catalogue alphabétique des noms d'auteurs. La rédaction de ces fiches est longue ; elles risquent d'être incomplètes ou entachées d'erreurs. Il serait bien facile de généraliser une méthode déjà adoptée par certains éditeurs[1], et d'imprimer à l'avance, en double ou en triple, sur une feuille spéciale, la mention que doit porter la fiche ; il suffirait de découper ces mentions et de les coller sur fiches. Ce procédé serait extrêmement commode, surtout pour les particuliers.... Il est clair qu'on pourrait aller plus loin encore, en

1. C'est ce que nous avons déjà vu, pp. 252-253.

livrant avec le livre les fiches elles-mêmes imprimées suivant un format uniforme[1]. »

* * *

Le système de classification décimale, qui paraît si séduisant, n'a cependant pas séduit tout le monde, tant s'en faut : nombre d'objections y ont été faites, et par des érudits et spécialistes des plus compétents et des plus autorisés, nommément par MM. Léopold Delisle[2], F. Funck-Brentano[3], Ch.-V. Langlois[4], Henri Stein[5], l'éditeur H. Le Soudier[6], G. Fumagalli, l'éminent bibliographe italien[7]; etc.

1. Ed. SAUVAGE, *loc. cit.*, p. 330.

2. Léopold DELISLE, *Journal des savants*, mars 1896 : Decimal Classification and Relative Index for libraries, by Melvil Dewey.... Cet article est suivi de la mention : « La fin à un prochain cahier ». Cette fin ne se trouve dans aucun des cahiers postérieurement parus.

3. F. FUNCK-BRENTANO, *Correspondance historique et archéologique*, 3e année, no 26 : L'Office international de bibliographie....

4. Ch.-V. LANGLOIS, *Revue internationale des bibliothèques*, I. 1896 : A propos de l'Institut international de bibliographie.

5. H. S. (Henri STEIN), *ibid.* : La Conférence bibliographique internationale de Bruxelles.

6. H. LE SOUDIER, *De la Classification méthodique dans les catalogues de librairie* : Rapport présenté au Congrès international des éditeurs à Bruxelles, 25-26 juin 1897.

7. G. FUMAGALLI, bibliothécaire à l'Université de Naples, *la Conférence internationale de bibliographie de Bruxelles et le Répertoire bibliographique universel.* (Document autographié.)

« Le plan général (de ce système) est des plus simples, écrit M. Léopold Delisle[1]; l'ensemble et les détails en ont été empruntés au système décimal, comme l'indique suffisamment le titre : *Decimal Classification*. C'est là ce qui fait la force apparente des théories de M. Dewey. Malheureusement, l'étude des phénomènes de la nature et des événements de l'histoire, les fruits de l'activité humaine, les travaux scientifiques, artistiques et littéraires, les produits de l'esprit ou de l'imagination, sont loin de toujours se prêter à la rigueur des divisions et subdivisions décimales. »

« Le grand défaut du système de Dewey, dit de son côté le docteur Graesel[2], c'est de donner à toutes les classes le même nombre de divisions et la même ampleur, alors que chacune des branches des connaissances humaines a son étendue particulière et demande, par conséquent, à être divisée d'une façon différente des autres. »

Pour comble, et comme nous le remarquions tout à l'heure[3], de nombreuses divergences se sont produites entre les promoteurs de ce système; les mêmes nombres, les mêmes cotes ont fini par représenter des matières différentes, par recevoir des significations contradictoires.

1. *Op. cit.*, p. 156.
2. *Op. cit.*, p. 508.
3. *Supra*, p. 375.

Aux États-Unis mêmes, la classification décimale a été loin d'obtenir l'enthousiaste accueil qu'on aurait pu supposer, et elle a rencontré quantité d'objections et de résistances. « En 1893, l'Association des bibliothécaires américains a fait une enquête sur les différents systèmes de classification dont se servent les grandes bibliothèques des États-Unis, et elle est arrivée à ce résultat : sur 191 bibliothèques qui ont répondu, 15 seulement avaient adopté franchement le système décimal, tandis que 89 se servaient du catalogue-dictionnaire[1]. »

« Le système Dewey, dit M. Billings, le savant bibliographe de New-York[2], n'a été introduit aux États-Unis dans aucune des bibliothèques relevant de l'État, dans aucune bibliothèque universitaire, si ce n'est dans celle d'Albany, dont M. Dewey est le bibliothécaire en chef. La bibliothèque de l'Université de Columbia, à New-York, employait la classification décimale du temps où M. Dewey en était le directeur, mais depuis que le directeur a changé, on a changé aussi le système, car on y a trouvé une foule d'inconvénients. »

En Europe, ce système semble avoir été accueilli, par les gens de lettres et les bibliographes de profession, avec une méfiance plus ou moins caractérisée ; tandis que les hommes de science, médecins, phy-

1. H. Le Soudier, *op. cit.*, p. 66.
2. *Ap.* id., *ibid.*

siologistes, etc., n'y ont pas trouvé les mêmes imperfections et s'y sont, au début tout au moins, volontiers ralliés[1]. Nombre d'entre eux, pour le cataloguement de leurs livres et la rédaction et la mise en ordre de leurs fiches bibliographiques ou autres, ont adopté des méthodes où les combinaisons de chiffres remplacent toutes les mentions de classes et catégories, toutes les lettres indices de divisions et subdivisions des anciennes classifications.

Il est même à remarquer que, dès l'année 1879, c'est-à-dire bien avant l'introduction en Europe du système de M. Melvil Dewey[2], un médecin de Paris, très connu depuis par ses travaux de laryngologie, le docteur Baratoux, employait un procédé de notation chiffrée reposant sur le principe même de la classification décimale. Ce n'est qu'en 1897, alors que cette classification provoquait tant de controverses dans le monde bibliographique, que M. le docteur Baratoux, jusque-là étranger à ces questions, et qui

1. Voir notamment la *Revue scientifique*, 30 mai 1896 et 21 août 1897, art. de M. Marcel Baudouin; — 11 juin 1898, art. de M. Charles Richet; — 10 septembre 1898, art. de M. Ed. Sauvage.

2. Quoique la première édition, tout à fait rudimentaire, de l'ouvrage de M. Melvil Dewey date de 1876 (*A Classification and subject Index for cataloging and arranging the books and pamphlets of a library*; — Amherst, Massachusetts, 1876; in-8 de 44 pp.; — réédité, modifié et complété en 1885, 1888, 1890 et 1894), la classification décimale n'a guère été connue en Europe qu'après 1890, et surtout depuis la Conférence de Bruxelles de septembre 1895.

n'avait pas soupçonné l'importance de sa méthode de cataloguement, en publia dans son journal, *la Pratique médicale*, le tableau détaillé explicatif[1].

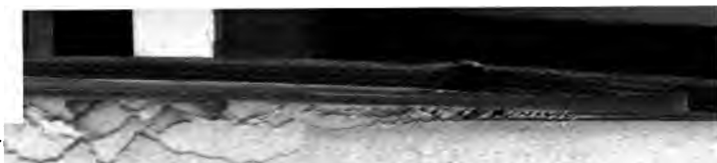
Quant aux libraires et éditeurs, ils semblent de plus en plus préférer, à la classification par chiffres, à la classification décimale, le *Dictionary-Catalogue*, la classification par mots-souches, d'une simplicité si élémentaire et d'un usage si pratique[2].

1. Voir *la Pratique médicale*, journal des maladies des oreilles, du nez et du larynx, du 1er janvier au 15 juillet 1897.

2. « Le meilleur des systèmes de classification, et le plus simple, le plus pratique, le plus à la portée de toutes les intelligences, est le catalogue-dictionnaire; il répond à toutes les exigences, et permet de faire les recherches plus promptement que tout autre classement. » (H. LE SOUDIER, *op. cit.*, p. 68.) « Le Congrès [de Bruxelles, juin 1897]... approuve et recommande le classement suivant : 1° Table alphabétique par noms d'auteurs; 2° Table systématique par ordre de matières ; 3° Table alphabétique des matières au moyen des mots-souches avec rappel du nom d'auteur et du titre succinct. » (ID., *op. cit.*, p. 80.)

INDEX ALPHABÉTIQUE[1]

1. Les chiffres gras (égyptiennes) indiquent des pages contenant des renseignements détaillés.



57937. — Paris. Imprimerie Lahure, 9, rue de Fleurus.







[redacted]





